

Thèse de l'Université de Toulouse

Ecole doctorale SEVAB

UMR DYNAFOR

"Il faudrait inventer des carottes avec des cornes" : discours et tensions autour d'une juste évolution des agricultures et des paysages de montagne

Thèse présentée par **Lisa DARMET**

Dirigée par Cécile BARNAUD et Brendan COOLSAET



Soutenue publiquement le 17 décembre 2025 devant le jury composé de :

Coline PERRIN, Directrice de recherche, géographie, INRAE (présidente)

Laurent RIEUTORT, Professeur, géographie, Université Clermont Auvergne (Rapporteur)

Marie HOUDART, Chargée de recherche, géographie, INRAE (Rapporteuse)

Valérie DELDREVE, Directrice de recherche, sociologie, INRAE (Examinatrice)

Corinne EYCHENNE, Maître de conférence, géographie, Univ. Toulouse Jean Jaurès (Examinatrice)

Cécile BARNAUD, Directrice de recherche, géographie, INRAE (Directrice de thèse)

Brendan COOLSAET, Professeur, sciences sociales, Université Catholique de Louvain (Co-encadrant)

Remerciements

Alors que s'achève la rédaction de ce manuscrit, je souhaite remercier les nombreuses personnes qui ont rendu possible ce travail de thèse.

Tout d'abord, je tiens à remercier très chaleureusement mes encadrant-es, avec qui cela a été un réel plaisir de travailler. Un immense merci à Cécile Barnaud, pour ton accompagnement et ta confiance, dès mon stage puis tout au long de la thèse. Merci pour ta disponibilité, ta bienveillance, ton adaptabilité et ta patience (les plans détaillés sont-ils vraiment nécessaires...?). Et bien sûr, merci pour toutes les aventures de terrain, aussi formatrices sur le plan scientifique que hautes en couleurs.

Un très grand merci également à Brendan Coolsaet, pour ton accompagnement à distance, tes retours et ta disponibilité, qui ont su enrichir ma thèse de manière complémentaire. Merci aussi pour nos échanges en personne, en pointillés au fil de ces années de thèse et dans divers coins de l'Europe.

Je remercie Marie Houdart, Laurent Rieutort, Valérie Deldrève, Coline Perrin et Corinne Eychenne d'avoir accepté de faire partie de mon jury de thèse.

Je remercie également les membres de mon comité de suivi, Céline Granjou, Coline Perrin, Danièle Magda, Valérie Deldrève et Esteve Corbera, pour leurs conseils et leurs retours constructifs. Un remerciement tout particulier à Esteve Corbera pour son accueil lors de mon séjour à l'Université Autonome de Barcelone.

Merci à tous les membres de l'équipe de recherche Just Scapes, pour les échanges, leur écoute bienveillante et les nombreuses découvertes scientifiques (mais aussi culturelles!) au cours des réunions qui ont ponctué mes années de thèse.

Un très grand merci à toutes les personnes rencontrées sur le terrain, qui ont répondu présentes à mes (parfois nombreuses) sollicitations. Une pensée toute particulière pour Gilbert, Danick, sans oublier Néo et Arac, qui m'ont toujours accueillie avec une grande générosité dans leur maison, tout au bout du chemin, accrochée au flanc de la montagne, lors de mes séjours sur le terrain.

Merci à Marie et Benjamin d'avoir partagé, à des moments différents, la découverte du terrain. Marie, merci pour les aventures communes pendant le stage, et pour nos échanges toujours riches lors de cette première phase de terrain. Benjamin, merci d'avoir partagé ton regard et ton expérience; ta présence sur

une partie du terrain comme au bureau a rendu cette période à la fois plus riche et plus joyeuse.

À Dynafor, merci à toutes celles et ceux qui ont partagé, de près ou de loin, ce chemin de thèse. Mallory et Adèle, mes deux co-bureaux : merci pour tous ces moments vécus ensemble, au bureau, à pied, à vélo, sur les sommets ou dans les champs. Manoel, mon co-bureau avant elles : merci pour les échanges et le partage joyeux du quotidien à Dynafor, et pour tes relectures par la suite. Merci aussi à Caroline, Gabriel, Léo, Romain, Axelle, Flora, Léonie, Zoé et Gaëlle, pour les pauses café, les tours de champs et les sessions de pomodoro qui ont ponctué ces années.

Merci également aux membres des équipes de gestion et d'infogéom de Dynafor, pour leur aide tout au long de cette thèse.

Un grand merci à ma famille et à mes ami-es pour leur soutien et leurs relectures de certaines parties de mon travail à différents moments, en particulier à Joshua, Nicole, Maud, Sam, Joachim, Jeanne, Philippe et Cécile.

Et à Nay, un immense merci pour ta présence et ton soutien quotidien tout au long de cette aventure.

Résumé

L'agriculture est à la fois l'un des secteurs les plus vulnérables aux dégradations environnementales (changement climatique, perte de biodiversité, etc.) et l'un de ceux qui y contribuent le plus. Dans ce contexte, certaines formes d'agriculture sont soutenues et subventionnées pour leur caractère vertueux en matière d'environnement. C'est le cas du pastoralisme, une forme d'élevage extensif qui utilise les ressources fourragères spontanées des espaces naturels pour l'alimentation des troupeaux.

Malgré le soutien institutionnel dont il bénéficie, le pastoralisme est au cœur de débats sur l'avenir de l'agriculture de montagne. Les enjeux liés au changement climatique, dans lesquels la réduction de l'élevage et la reforestation sont mises en avant comme leviers d'atténuation, peuvent entrer en contradiction avec les représentations du pastoralisme comme pratique vertueuse. Par ailleurs, les enjeux de relocalisation de l'alimentation questionnent la spécialisation de ces territoires dans l'élevage, ainsi que la place aujourd'hui marginale de productions alternatives comme le maraîchage.

Peu d'études se sont intéressées à la manière dont ces différents enjeux environnementaux de l'agriculture s'articulent dans les représentations de celles et ceux qui vivent et travaillent dans ces territoires de montagne. À partir d'un site d'étude situé dans les Pyrénées Ariégeoises, cette thèse explore ces tensions en analysant les discours des acteurs locaux sur les évolutions souhaitées de l'agriculture de montagne, au prisme de la justice environnementale.

L'étude met en évidence plusieurs discours promouvant une diversité de pratiques pastorales et de modèles agricoles, qui s'expriment notamment à travers différents attachements aux paysages façonnés par l'agriculture. Ces discours s'accompagnent de différentes revendications de justice, notamment autour de la reconnaissance de la légitimité des divers modèles et pratiques agricoles, qui bénéficient de soutiens institutionnels hétérogènes. Les tensions entre ces visions contrastées de l'évolution souhaitée de l'agriculture de montagne se cristallisent particulièrement autour de l'accès au foncier, qui conditionne directement les possibilités d'installation, de maintien et de transformation des modèles agricoles. La thèse analyse également les injustices foncières mises en avant dans les discours, ainsi qu'une initiative locale de gouvernance concertée d'une partie du foncier d'une commune.

À travers cette analyse, la thèse souligne l'importance de reconnaître la diversité des conceptions

d'une "juste" évolution de l'agriculture et des paysages de montagne, ainsi que les inégalités structurelles qui les traversent, pour penser les trajectoires agricoles et paysagères des milieux ruraux face aux enjeux environnementaux.

Note sur l'écriture inclusive

Afin de rendre visible la place des femmes dans les groupes et les relations sociales, cette thèse a été rédigée en écriture inclusive. Le point médian "." est utilisé pour les noms (par exemple : *les agriculteur·ices*) ainsi que pour les adjectifs (par exemple : *les agriculteur·ices interrogé·es dans le cadre de cette thèse*).

Table des matières

Liste des abréviations	15
Introduction générale	17
1 État de l’art et problématique	25
1.1 État de l’art	25
1.1.1 Pastoralisme et modèles agricoles alternatifs : discours sur l’agriculture de montagne face aux enjeux environnementaux	26
1.1.1.1 La requalification du pastoralisme comme levier de préservation de la biodiversité	26
1.1.1.2 Le pastoralisme, un impensé des discours sur l’atténuation du changement climatique	28
1.1.1.3 Ecologiser l’agriculture à travers des modèles agricoles alternatifs et diversifiés en montagne	30
1.1.2 Étudier l’agriculture de montagne au prisme de la justice environnementale	32
1.1.2.1 Émergence et évolutions de la notion de justice environnementale	32
1.1.2.2 Justice environnementale et climatique dans les milieux ruraux européens : un champ encore peu exploré	34
1.1.2.3 Les enjeux de justice environnementale de l’agriculture et de l’alimentation	35
1.1.2.4 Les perceptions du pastoralisme face au changement climatique : un enjeu de justice environnementale	37
1.1.2.5 Inégalités d’accès au foncier agricole et justice environnementale	39
1.2 Questions de recherche	40
2 Cadre conceptuel, site d’étude et méthodes	43
2.1 Cadre conceptuel : justice environnementale empirique, paysages moraux et justice foncière	44
2.1.1 Justice environnementale empirique	44

2.1.2	Paysages moraux	46
2.1.3	Justice foncière	48
2.2	Site d'étude : la vallée de l'Arac dans les Pyrénées Ariégeoises	50
2.2.1	Contexte historique : de la polyculture polyélevage de subsistance à la spécialisation dans l'élevage pastoral	51
2.2.2	L'agriculture et les paysages de la vallée de l'Arac	53
2.3	Méthodes : Dispositif d'enquête et ancrage empirique	62
2.3.1	Analyse de discours dans une démarche semi-inductive	62
2.3.2	Une thèse insérée dans le projet de recherche Just Scapes	62
2.3.2.1	Stage de master pour le projet de recherche Just Scapes : choix du terrain et collecte de premiers entretiens	63
2.3.2.2	Engagement dans le processus participatif du projet Just Scapes	66
2.3.3	Entretiens et observations participantes pendant la thèse	68
2.3.3.1	Les entretiens	68
2.3.3.2	Observation participante	70
2.3.3.3	Le film documentaire	71
2.3.4	Accès au terrain et à une diversité d'arènes de discours	72
2.3.5	L'analyse	74
3	Discours sur l'agriculture de montagne face aux enjeux environnementaux : une analyse au prisme de la justice environnementale	77
3.1	Quatre types de discours sur l'agriculture de montagne face aux enjeux environnementaux	79
3.1.1	Discours 1 : Le pastoralisme, pratique vertueuse pour l'environnement à travers son entretien des paysages ouverts	79
3.1.1.1	Le paysage ouvert comme paysage moral	80
3.1.1.2	Garder les paysages ouverts : une réponse aussi aux risques climatiques	81
3.1.1.3	Revendications de justice	83
3.1.2	Discours 2 : la relocalisation du pastoralisme, un levier pour renforcer ses bénéfices environnementaux	86
3.1.2.1	Relocaliser le pastoralisme pour un meilleur entretien des paysages ouverts	87
3.1.2.2	Relocaliser le pastoralisme pour lutter contre le changement climatique	90
3.1.2.3	Revendications de justice	91
3.1.3	Discours 3 : La diversification agricole, une voie d'écologisation de l'agriculture de montagne	94
3.1.3.1	Une diversification agricole pour des paysages habités	96

3.1.3.2	Diversifier l'agriculture de montagne face au changement climatique . . .	97
3.1.3.3	Des injustices distributives, procédurales et de reconnaissance qui s'entretiennent mutuellement	98
3.1.4	Discours 4 : le déclin de l'agriculture, une opportunité pour la reforestation spontanée	101
3.1.4.1	Un attachement aux paysages issus de la déprise agricole, symbole d'une nature ayant repris ses droits	102
3.1.4.2	Face au changement climatique, la reforestation spontanée comme puits de carbone	103
3.1.4.3	Revendications de justice	104
3.2	Convergences et divergences entre les discours	105
3.2.1	Diversification agricole ou spécialisation des territoires de montagne? Tensions autour de la reconnaissance de l'identité agricole historique du territoire	106
3.2.1.1	Revendiquer l'identité pastorale historique du territoire	106
3.2.1.2	Mobiliser la mémoire d'une agriculture vivrière diversifiée	107
3.2.1.3	Un passé qui évoque aussi des conditions de vie difficiles	108
3.2.2	Écologiser l'agriculture au prix de sa viabilité économique? Débats sur les coûts et bénéfices de l'écologisation pour les agriculteur-ices	109
3.2.3	Un territoire habité et agricole ou un territoire récréatif?	112
3.3	Conclusion de chapitre	114
4	Justice foncière et agriculture de montagne face aux enjeux environnementaux	117
4.1	Injustices foncières : inégalités d'accès aux terres agricoles et précarités foncières généralisées des agriculteur-ices	118
4.1.1	Un difficile accès au foncier pour l'installation	119
4.1.1.1	Aides à la surface et concentration foncière : un contexte peu favorable aux installations	119
4.1.1.2	Des inégalités de subventions et de soutien institutionnel en fonction des modèles agricoles	121
4.1.1.3	Des outils fonciers peu adaptés à la diversification agricole	122
4.1.2	Facteurs facilitant, à la marge, l'accès au foncier	124
4.1.2.1	S'insérer dans les réseaux d'interconnaissance agricole pour accéder aux informations foncières	124
4.1.2.2	À la marge, des propriétaires qui favorisent des installations et la diversification agricole : insertion dans des réseaux d'interconnaissance avec des propriétaires non agricoles	127

4.1.3	La difficile maîtrise foncière, un facteur de précarité pour les agriculteur·ices	129
4.1.3.1	Des arrangements fonciers, facteur de manque de pérennité des installations agricoles	129
4.1.3.2	Des arrangements fonciers, source de précarité pour les agriculteur·ices en place	130
4.1.3.3	Des installations qui se heurtent aux arrangements fonciers anciens et parfois peu visibles du territoire	132
4.1.4	Les difficultés d'achat, des freins à la maîtrise foncière	134
4.1.4.1	Refus de vendre	134
4.1.4.2	Des prix prohibitifs	135
4.1.5	Synthèse des enjeux de justice foncière concernant l'accès au foncier	138
4.2	Gestion communale du foncier agricole face aux enjeux environnementaux	140
4.2.1	Implication des communes dans la gestion du foncier : la mobilisation des biens vacants et sans maîtres	140
4.2.1.1	Mobiliser des outils fonciers à l'échelle communale pour favoriser des installations agricoles à forte valeur ajoutée : une initiative du PNR	141
4.2.1.2	Une commission d'habitant·es pour arbitrer l'attribution des biens vacants	143
4.2.1.3	Légitimer une intervention communale dans un domaine dominé par d'autres institutions	144
4.2.2	Des biens vacants qui ne favoriseront finalement pas une diversification agricole via des productions de légumes ou de fruits	145
4.2.3	Biens vacants et relocalisation du pastoralisme	146
4.2.3.1	Mobiliser les biens vacants pour favoriser les installations d'exploitations en petits ruminants dans une perspective de relocalisation du pastoralisme	147
4.2.3.2	Favoriser un discours en faveur de la relocalisation du pastoralisme à travers les biens vacants	150
4.2.4	Mobiliser les biens vacants pour influencer les rapports de pouvoir autour de la propriété	152
4.2.4.1	Favoriser la maîtrise foncière à travers le bail	152
4.2.4.2	Favoriser une écologisation des pratiques agricoles à travers la propriété communale	153
4.3	Conclusion de chapitre : enjeux de justice foncière	155
5	Discussion et perspectives	157
5.1	Paysages, climat et alimentation : évolutions des discours sur l'agriculture de montagne .	157

5.1.1	Le pastoralisme et les paysages de montagne face au changement climatique	158
5.1.1.1	Évolutions et continuités dans les représentations locales du pastoralisme et des paysages ouverts	158
5.1.1.2	Perspective : étudier les initiatives de préservation des milieux forestiers et les tensions et compromis construits avec l'agriculture	160
5.1.2	L'agriculture de montagne face aux enjeux alimentaires	162
5.1.2.1	Des discours climatiques qui s'imbriquent dans la montée des questions alimentaires	162
5.1.2.2	Derrière un consensus apparent autour du "bon paysage" pastoral, une invisibilisation de la diversité des modèles agricoles en montagne	164
5.2	La justice foncière : rapports de pouvoir et négociation de la légitimité des différents modèles agricoles	166
5.2.1	Difficultés d'accès au foncier pour l'installation : des dynamiques documentées dans de nombreux territoires	167
5.2.2	Tensions entre agriculteur·ices établi·es et nouvelles installations dans un contexte de précarité foncière généralisée	168
5.2.3	Un exemple de gouvernance foncière à l'échelle communale : une arène de renégo- ciation des légitimités agricoles	170
5.2.4	Les inégalités d'accès au foncier, une thématique centrale de la justice environne- mentale	172
	Conclusion générale	179
	Annexes	199

Table des figures

2.1	La zone d'étude : la vallée de l'Arac	51
2.2	Prés de fauche en fond de vallée et versants boisés	54
2.3	Troupeau bovin en estive	55
2.4	Occupation des terres de la vallée de l'Arac agricoles basées sur les données du RPG de 2014	56
2.5	Occupation des terres agricoles basées sur les données du RPG de 2014 : Biert et ses environs	57
2.6	Maraîchage à 1000m d'altitude, soulane	58
2.7	Surface occupée par de la végétation arborée en 2018	59
2.8	Reforestation spontanée	59
2.9	Revenu par actif et par an avec ou sans les subventions	61
3.1	Vaches et chevaux en pâturage	77
4.1	Prés de fauche et de pacage, et serre de maraîchage	117

Liste des tableaux

2.1	Typologie des systèmes de productions animales dans la vallée de l'Arac	60
2.2	Typologie des systèmes de production végétales dans la vallée de l'Arac	60
2.3	Entretiens détaillés et totaux par activité	72
2.4	Total participant·es aux ateliers Just Scapes	73
5.1	Nœuds encodés : Enjeux fonciers	223
5.2	Nœuds encodés : Évolutions souhaitées de l'agriculture de montagne	224

Liste des abréviations

ADEAR Association pour le développement de l'Emploi Agricole et Rural

AFP Association Foncière Pastorale

AMRF Association des Maires Ruraux de France

CDOA Commission Départementale d'Orientation Agricole

CTD Comité Technique Départementale

DJA Dotation Jeune Agriculteur

FNSEA Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

GAEC Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

GIEC Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat

GP Groupement Pastorale

INRAE Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement

IPBES Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

ORE Obligations Réelles Environnementales

PAC Politique Agricole Commune

PAT Projets Alimentaires Territoriaux

PETR Pôle d'Équilibre Territorial Rural

PNRPA Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises

PPP Plan de Professionnalisation Personnalisé

PPTEC Plan Paysage Transition Énergétique et Climatique

RSA Revenu de Solidarité Active

SAFER Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural

SAU Surface Agricole Utilisée

SDREA Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles

SdP Système de Production

SNBC Stratégie Nationale Bas Carbone

ZRR Zone de Revitalisation Rurale

Introduction générale

Ces dernières années ont été marquées par de vastes mobilisations agricoles dans plusieurs pays européens, qui ont occupé une place importante dans les débats publics et médiatiques. En France, suite aux mobilisations de janvier 2024, une grande partie des débats s'est cristallisée autour du poids des "contraintes environnementales" pesant sur les agriculteur·ices, posant ainsi la question du rôle et du positionnement de l'agriculture face aux enjeux environnementaux. Le débat s'est intensifié au cours de cette dernière année autour de la proposition de loi "Duplomb", présentée comme une réponse à certaines revendications exprimées lors des manifestations et visant à "lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur"¹.

Cependant, les enjeux de l'évolution de l'agriculture face aux crises environnementales sont complexes et ne peuvent pas se réduire à l'image d'un secteur contraint par des normes inadaptées. Si cette question a pris beaucoup de place dans le débat public, les manifestations récentes exprimaient également une diversité d'autres revendications, telles que par exemple une remise en cause des accords de libre-échange, ou encore des demandes de juste rémunération liées au sentiment d'un décalage profond entre l'effort fourni et les revenus perçus.

Les manifestations et la diversité des revendications exprimées témoignent du fait que la modernisation agricole continue d'avoir des effets sociaux et environnementaux délétères. Sur le plan social, elle a entraîné une diminution du nombre d'agriculteur·ices liée à l'agrandissement des exploitations (BARRAL & PINAUD, 2017), une marginalisation et une baisse des revenus des agriculteur·ices (LÉCUYER et al., 2025), et un mal-être profond avec un nombre élevé de célibats non choisis et de suicides (ANSALONI & SMITH, 2021). Sur le plan environnemental, l'intensification des pratiques demeure un facteur majeur des crises actuelles, telles que la perte de biodiversité ou encore le changement climatique (PE'ER et al., 2020).

Ces évolutions concernent aussi la manière dont l'agriculture est perçue et la façon dont les agriculteur·ices construisent leur identité professionnelle. Agriculture et environnement sont ainsi aujourd'hui étroitement associés dans les représentations, parfois de manière ambivalente : les agriculteur·ices sont

1. Source : Assemblée nationale, Proposition de loi visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/dossiers/DLR5L17N50819>

perçu-es à la fois comme responsables de la dégradation de l'environnement et des milieux ruraux, et comme leurs "gardien-nes", essentiel-les à leur entretien (LÉCUYER et al., 2025 ; VAN DER PLOEG, 2020).

Dans ces représentations, l'agriculture de montagne, centrée surtout sur l'élevage pastoral, est particulièrement mise en avant pour son rôle dans l'entretien des milieux et la préservation des paysages. C'est sur ces territoires de montagne que se concentre cette thèse, où j'analyse la manière dont ces liens complexes et parfois contradictoires entre agriculture et environnement évoluent et sont formulés par celles et ceux qui y vivent et y travaillent.

La représentation de l'agriculture de montagne comme levier essentiel de l'entretien des territoires et de la préservation de l'environnement résulte d'une longue évolution. En effet, le pastoralisme — défini comme une forme d'élevage extensif reposant sur l'utilisation de ressources fourragères spontanées pour l'alimentation de troupeaux — n'a pas toujours bénéficié d'une image aussi positive. Dans les années 1950, il était souvent accusé de contribuer à l'érosion des sols à travers le surpâturage (MARTY & LEPART, 2001). Cependant, à partir des années 1970, il a été requalifié dans les politiques publiques comme un levier central d'entretien des paysages, par le maintien de prairies et de parcours grâce au pâturage et à la fauche (EYCHENNE, 2018).

Cette requalification s'est inscrite dans un contexte où les préoccupations environnementales émergentes ont convergé avec d'autres enjeux locaux, notamment la crainte d'une "mort sociale" des campagnes liée à la déprise agricole et au déclin démographique accentué après la Seconde Guerre mondiale (FLOCH et al., 2005). La reforestation spontanée s'opérant sur les terres abandonnées dans le contexte de cette déprise agricole a commencé à être qualifiée durant cette période de "fermeture des paysages" : une expression qui décrit un processus écologique, mais aussi l'association de ce phénomène à des craintes de perte du tissu social et des modes de vie de ces régions (FLOCH et al., 2005). Le pastoralisme a dès lors été perçu comme un moyen d'enrayer ce processus.

À partir des années 1990, dans le contexte de l'écologisation des politiques agricoles, sa capacité à maintenir les prairies et parcours a été particulièrement valorisée, du fait de la biodiversité spécifique qui existe dans ces milieux ouverts, et qui disparaît si ces espaces sont laissés à l'abandon et se reboisent spontanément. Cette valorisation de l'action du pastoralisme sur l'environnement est l'une des justifications centrales du soutien public et des subventions dont il bénéficie aujourd'hui.

Ainsi, la reconnaissance du pastoralisme comme "bon élève" de l'environnement est le résultat de processus sociaux et politiques. Elle a été socialement construite, produite et stabilisée dans des contextes institutionnels et politiques donnés (BARNAUD et al., 2021 ; FRIEDBERG et al., 2000). Les discours jouent ici un rôle central : ensembles d'idées, de représentations et de justifications, ils donnent à voir la manière dont certaines pratiques sont perçues et légitimées (HAJER, 1995).

Les discours sur l'agriculture de montagne face aux enjeux environnementaux se sont ainsi largement

focalisés sur la biodiversité, avec l'idée que le pastoralisme constitue un outil majeur pour maintenir les paysages ouverts et les espèces qui leur sont associées. Mais la biodiversité n'est pas le seul enjeu environnemental : le changement climatique s'impose également comme un défi de premier ordre. L'agriculture est à la fois l'un des secteurs les plus vulnérables à ses effets et un contributeur significatif aux émissions de gaz à effet de serre. En France, elle représente environ 19% des émissions nationales².

Dans ce contexte, plusieurs leviers d'atténuation sont mis en avant par les politiques publiques et dans les débats scientifiques. Un premier concerne la reforestation : la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) fait du secteur forêt-bois un pilier de la neutralité carbone à l'horizon 2050, notamment à travers la reforestation à des fins de captation de carbone. Dans cette perspective, la reforestation spontanée qui s'est opérée sur une partie importante des montagnes européennes est parfois mise en avant comme une opportunité pour la séquestration de carbone (PEREIRA & NAVARRO, 2015).

Par ailleurs, l'élevage constitue une cible privilégiée des discours sur le changement climatique, puisqu'il est identifié comme la principale source des émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole. Dans cette perspective, la réduction de la consommation et de la production de viande est fréquemment présentée comme un levier majeur d'atténuation (CUÉ RIO et al., 2022).

Ces deux orientations soulèvent cependant plusieurs tensions. D'une part, mettre en avant la diminution de la consommation de viande comme principal levier d'atténuation conduit à se focaliser sur les produits plutôt que sur les systèmes de production, en occultant la diversité des pratiques d'élevage et leurs impacts différenciés sur l'environnement. Cette approche tend ainsi à ignorer les spécificités des élevages extensifs, tels que le pastoralisme (SCOONES, 2022). D'autre part, les politiques de reforestation pour atteindre la neutralité carbone peuvent entrer en contradiction avec d'autres politiques visant à maintenir les milieux ouverts et la biodiversité associée en soutenant l'élevage pastoral (BURRASCANO et al., 2016).

Les politiques d'atténuation du changement climatique et de conservation de la biodiversité portent ainsi des visions contrastées et parfois contradictoires concernant l'usage des terres et la légitimité des pratiques. L'élevage pastoral se retrouve au cœur de ces tensions, avec un risque de fragiliser l'efficacité des politiques environnementales (BURRASCANO et al., 2016), mais aussi de marginaliser les territoires pastoraux et leurs habitant-es en créant des injonctions contradictoires et parfois inadaptées aux contextes locaux (GARCÍA-DORY et al., 2021).

La notion de justice environnementale constitue un cadre d'analyse particulièrement adapté pour appréhender ces relations entre agriculture et enjeux environnementaux. Cette notion souligne le caractère inégal des effets des politiques et des dégradations environnementales. Les études sur la justice environnementale montrent en effet qu'il y a très souvent une corrélation entre les dégradations environnementales,

2. Source : "Les émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture", Notre-environnement (portail du ministère, Commissariat général au développement durable) : <https://www.notre-environnement.gouv.fr/themes/climat/les-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-et-l-empreinte-carbone-ressources/article/les-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-de-l-agriculture>

comme par exemple la pollution, et d'autres formes d'inégalités sociales (BULLARD, 2001). Par ailleurs, la justice environnementale s'intéresse aussi aux conséquences sociales des politiques environnementales elles-mêmes : celles-ci peuvent, en s'additionnant à d'autres vulnérabilités, accentuer les écarts entre groupes sociaux, touchant de manière disproportionnée des populations qui ne sont pas nécessairement les principales responsables des dommages environnementaux (DELDRÈVE et al., 2021).

La justice environnementale ne s'intéresse pas seulement aux inégalités liées aux changements et aux politiques environnementales, mais aussi aux structures de pouvoir qui les produisent (MARTIN et al., 2020). Elle porte ainsi une attention particulière aux procédures décisionnelles : comment et par qui les choix sont-ils faits ? Quels groupes sociaux et quels types de savoirs sont considérés comme légitimes dans ces processus (SCHLOSBERG, 2007) ? Enfin, elle s'intéresse aux revendications formulées par les communautés affectées, en analysant la manière dont les injustices sont vécues et exprimées par celles et ceux qui en font l'expérience (HOLIFIELD et al., 2010). Cette approche suppose une reconnaissance du caractère situé — socialement, historiquement et culturellement — de ce qui est perçu comme juste ou injuste (SIKOR et al., 2014).

S'il existe quelques rares travaux qui abordent les enjeux de justice environnementale liés au pastoralisme en Europe face aux politiques et injonctions climatiques (GARCÍA-DORY et al., 2021), peu d'études se sont intéressées à la manière dont les habitant·es des territoires de montagne perçoivent ces enjeux et vivent les contradictions évoquées plus haut, ni aux revendications de justice qui en émergent. De plus, les études sur la justice environnementale se sont principalement intéressées aux pays du Sud et au milieu urbain dans les pays du Nord. Il y a peu d'études qui s'intéressent aux spécificités des enjeux de justice environnementale dans les milieux ruraux européens, et notamment aux enjeux de justice pouvant émaner des transformations attendues des territoires ruraux pour contribuer à l'atténuation du changement climatique (BROWN et al., 2024). Cette thèse entend contribuer à combler ces manques. Elle s'appuie pour cela sur une enquête de terrain menée dans une vallée des Pyrénées Ariégeoises, combinant entretiens semi-directifs et observation participante.

Ce travail de terrain m'a d'abord conduit à analyser la manière dont les acteur·ices de montagne mobilisent les enjeux environnementaux, notamment le changement climatique, dans leurs discours sur l'agriculture et ses évolutions, et les revendications de justice associées. Il s'agissait ainsi d'interroger la diversité des perceptions d'une "juste" évolution de l'agriculture pour celles et ceux qui vivent et travaillent dans ces territoires. Dans les entretiens, ces perceptions se traduisent fréquemment par des appréciations portées sur les paysages, qui expriment différentes formes d'attachements. Les transformations agricoles s'accompagnent en effet toujours de transformations paysagères, qui ne sont pas neutres. Ainsi, un paysage qualifié de "bien entretenu" ou, au contraire, d'"abandonné", de "propre" ou de "sale", de "préservé" ou de "dégradé", renvoie à des conceptions situées de l'environnement et des pratiques

agricoles. Les paysages deviennent ainsi des repères à partir desquels se forment des appréciations de justice et d'injustice. Les débats autour d'une "juste" évolution de l'agriculture de montagne sont donc aussi, des débats autour des paysages eux-mêmes et des attachements collectifs qui leur donnent sens.

Au fil de l'enquête, il est apparu que les enjeux liés au changement climatique ne se limitaient pas à la confrontation entre paysages ouverts et fermés, et aux bénéfices écologiques qui leur sont respectivement attribués. Ils ouvraient aussi des débats plus larges sur les modèles agricoles à soutenir face aux crises environnementales. Quelles pratiques pastorales doivent être préservées, adaptées ou transformées ? Quelle place accorder aux modèles d'agriculture alternatifs — tels que le maraîchage ou les productions fruitières —, et sur quelles terres ? Ces questionnements se sont cristallisés autour d'une autre préoccupation locale : le rapprochement entre lieux de production et de consommation, qui est apparu comme un axe fort des discussions sur l'avenir de l'agriculture de montagne face aux enjeux environnementaux durant cette enquête.

Sur le site étudié, le modèle agricole dominant est celui d'un élevage pastoral bovin allaitant en circuits longs : les veaux, destinés à la production de viande, sont généralement vendus vivants pour être engraisés à l'étranger, le plus souvent en Italie ou en Espagne. Chercher à rapprocher les lieux de production et les lieux de consommation conduit ainsi à interroger les possibilités de relocalisation des pratiques pastorales (circuits plus courts pour la commercialisation, ou encore engraissement et alimentation des troupeaux plus locale).

Par ailleurs, rapprocher production et consommation peut supposer de diversifier les productions agricoles afin de répondre aux besoins alimentaires des habitant-es, et non de maintenir un territoire spécialisé dans une seule filière. Or, comme ailleurs, les zones de montagne ont connu une forte spécialisation agricole, conséquence de la modernisation de l'agriculture en France et dans d'autres pays occidentaux (ANSALONI & SMITH, 2021). Alors qu'avant les années 1950, les territoires de montagne étaient caractérisés par une agriculture vivrière diversifiée — combinant cultures de fruits, de légumes, de céréales et élevage pastoral —, ils sont aujourd'hui majoritairement tournés vers l'élevage pastoral. Des formes alternatives d'agriculture existent aujourd'hui (maraîchage, arboriculture, etc.), mais elles restent marginales, occupent peu de surfaces au sein des territoires de montagne et sont souvent portées par des agriculteur-ices néo-ruraux. La spécialisation étant très largement critiquée pour ses impacts environnementaux et sociaux (ANSALONI & SMITH, 2021), la diversification des systèmes agricoles est régulièrement présentée comme un levier dans les transitions agroécologiques (ALLETTO et al., 2022), y compris en contexte montagnard (PACHOUD et al., 2024).

Ces débats révèlent la pluralité des perceptions quant aux pratiques agricoles de montagne considérées comme vertueuses pour l'environnement. Au sein du pastoralisme lui-même, certaines pratiques sont valorisées, d'autres mises en question. Les formes d'agriculture diversifiées (maraîchage, culture de

fruits...) suscitent aussi des débats sur leur place et leur légitimité. L'ensemble de ces enjeux forme un premier axe structurant de la thèse, qui traite des discours sur l'évolution de l'agriculture de montagne face aux enjeux environnementaux. La diversité de ces représentations soulève à son tour une question fondamentale : celle du partage du foncier, ressource essentielle pour le développement de ces différents projets agricoles.

Au fil de la recherche, l'accès à la terre et les conditions de son usage se sont ainsi imposés comme un enjeu central de justice dans l'évolution de l'agriculture de montagne face aux enjeux environnementaux. L'analyse des dynamiques foncières et des rapports de pouvoir sous-jacents est devenue une clé de lecture essentielle : les possibilités de maintien, d'adaptation ou de transformation des pratiques dépendent largement des capacités d'accès au foncier et des règles qui en encadrent l'usage. Déterminer qui définit cet accès, pour quels usages et selon quelles conditions constitue dès lors un enjeu majeur de justice, au cœur des discours et des controverses examinés dans cette thèse. L'étude des relations de pouvoir, des mécanismes d'exclusion et des revendications de justice liées au foncier est ainsi devenue un deuxième axe structurant de l'analyse proposée dans cette recherche.

Ainsi, cette thèse vise à répondre aux questions suivantes :

1) Quels sont les différents discours sur l'agriculture de montagne face aux enjeux environnementaux ? Comment le changement climatique est-il mobilisé dans ces discours ? Quels attachements aux paysages sont exprimés ? Quelles revendications de justice émergent dans ces discours ?

2) Comment ces discours se déploient et se confrontent dans les questions d'accès au foncier ? Quelles injustices foncières sont exprimées dans les discours ?

Cette thèse vise ainsi à explorer les différentes perceptions d'une "juste" évolution de l'agriculture, de l'usage des terres et des paysages de montagne face aux enjeux environnementaux, et les rapports de pouvoir et les tensions qui s'opèrent parfois entre ces discours.

La thèse s'articule en cinq chapitres. Le premier présente l'état de l'art, en revenant sur les travaux existants sur les discours et représentations de l'agriculture de montagne, notamment dans son rapport aux enjeux environnementaux, ainsi que sur les approches de la justice environnementale appliquées au monde agricole et aux territoires de montagne.

Le deuxième chapitre expose la démarche méthodologique adoptée. Il présente d'abord le cadre conceptuel, articulant justice environnementale empirique, paysages moraux et justice foncière. Il introduit ensuite le site d'étude — la vallée de l'Arac, dans les Pyrénées Ariégeoises — avant de détailler le dispositif d'enquête, fondé sur la collecte et l'analyse de discours issus d'entretiens semi-directifs et complétés par une observation participante.

Le troisième chapitre propose une première série de résultats. Il met en évidence la diversité des discours sur l'agriculture de montagne face aux enjeux environnementaux, en soulignant particulièrement

la manière dont le changement climatique est intégré dans ces discours, en relation avec des revendications de justice, des représentations des paysages et des valeurs qui leur sont associées.

Le quatrième chapitre approfondit l'analyse en s'intéressant aux inégalités foncières et à la manière dont ces discours sont mobilisés dans les débats locaux autour de l'accès et de l'usage du foncier. Il met en lumière les rapports de pouvoir qui s'y expriment, ainsi que les processus de légitimation et de (re)négociation des modèles agricoles de montagne considérés comme vertueux face aux enjeux environnementaux.

Enfin, le cinquième chapitre propose une discussion des résultats au regard de la littérature existante et ouvre des pistes pour de futures recherches.

Chapitre 1

État de l'art et problématique

Ce premier chapitre commence par un état de l'art qui a pour objectif de situer la démarche de recherche par rapport aux travaux existants en sciences humaines et sociales sur l'agriculture de montagne et la justice environnementale. Le chapitre présente ensuite les questions de recherche, qui s'articulent autour de deux axes : d'une part, la manière dont les enjeux environnementaux, et en particulier le changement climatique, sont mobilisés dans les discours sur l'agriculture et les paysages de montagne ainsi que les revendications de justice qui y sont associées ; d'autre part, la façon dont ces discours se déploient dans les questions d'accès au foncier, dans un contexte marqué par des inégalités foncières. En mobilisant le prisme de la justice environnementale, cette recherche vise ainsi à mettre en lumière les convergences, les tensions et les inégalités qui structurent les perceptions d'une évolution "juste" de l'agriculture et des paysages montagnards face aux enjeux environnementaux.

1.1 État de l'art : discours et représentations de l'agriculture de montagne, enjeux environnementaux et justice

Cet état de l'art vise à situer ce travail de recherche à l'intersection de deux champs : l'analyse des discours sur l'agriculture de montagne, notamment dans leur articulation avec les enjeux environnementaux, et les études en justice environnementale. Il s'agit, d'une part, d'examiner comment la littérature analyse les représentations et les discours portant sur l'agriculture de montagne face aux enjeux environnementaux — en particulier ceux relatifs au pastoralisme, mais aussi aux modèles agricoles alternatifs ; et, d'autre part, d'étudier la manière dont la recherche en justice environnementale aborde les questions agricoles, avec une attention spécifique portée à la place du pastoralisme face au changement climatique, ainsi qu'aux enjeux de justice liés à l'accès au foncier pour différents modèles agricoles.

1.1.1 Pastoralisme et modèles agricoles alternatifs : discours sur l'agriculture de montagne face aux enjeux environnementaux

Cette section examine la manière dont la littérature aborde les représentations, les discours et les constructions sociales autour de l'agriculture de montagne et de ses multiples bénéfices pour la société, notamment ses fonctions environnementales. Elle montre d'abord que les discours sur le pastoralisme face aux enjeux environnementaux mettent principalement en avant ses effets positifs sur la biodiversité associée aux prairies et aux parcours (1.1.1.1). En revanche, sa place dans les débats sur le changement climatique, en particulier face aux discours présentant la réduction de la production de viande et la reforestation comme des leviers d'atténuation, est encore peu explorée (1.1.1.2). Enfin, cette section présente la littérature abordant les fonctions environnementales de modèles agricoles alternatifs, plus marginaux mais également présents dans les milieux de montagne, et souvent portés par des néo-paysan-nes (1.1.1.3).

Au total, cette première section de l'état de l'art met en évidence le manque de travaux sur la manière dont ces différents discours sur l'agriculture de montagne face aux enjeux environnementaux sont portés et articulés entre eux par celles et ceux qui vivent et travaillent dans ces territoires.

1.1.1.1 La requalification du pastoralisme comme levier de préservation de la biodiversité

Occupant des terres faiblement productives, le pastoralisme échappe en partie aux exigences de rentabilité marchande et bénéficie aujourd'hui de subventions importantes de la Politique Agricole Commune (PAC) de l'Union européenne. Une large part des justifications pour ce soutien est d'ordre environnemental, le pâturage et la fauche contribuant à maintenir des prairies et des parcours, et la biodiversité qui leur est associée (EYCHENNE, 2018). Cependant, les discours et controverses autour des fonctions environnementales du pastoralisme et de la manière dont il façonne les paysages de montagne en Europe ont évolué au fil du temps (BARNAUD & COUX, 2020 ; BARNAUD et al., 2021). En effet, l'élevage pastoral n'a pas toujours été perçu comme un modèle agricole vertueux en matière environnementale. Dans les années 1950, dans un contexte de forte densité de population, il était accusé de surexploiter les prairies et de favoriser l'érosion des sols dans les montagnes françaises, tandis que les forêts étaient valorisées comme des écosystèmes ayant une plus grande valeur écologique (MARTY & LEPART, 2001 ; MOREAU, 2019). Ce discours s'inscrivait dans le contexte politique et idéologique de l'après-guerre, qui mettait l'accent sur le progrès technique au détriment des pratiques agricoles traditionnelles (BONNEUIL, 2004).

À partir des années 1970, face au déclin des populations rurales et à la crainte d'une "mort sociale" des milieux ruraux, le concept de "fermeture des paysages" s'est imposé pour désigner la reforestation spontanée liée au déclin de l'élevage pastoral en montagne (FLOCH et al., 2005). Ce terme renvoie à un processus écologique, mais également un sentiment d'oppression face à l'expansion de la végétation, perçue comme une menace pour les paysages traditionnels et un symbole du déclin des modes de vie

qui leur sont associés. Cette perception de la reforestation spontanée comme une évolution négative des paysages ruraux a été analysée comme le produit d'une construction sociale, apparue et transformée au gré des contextes socio-politiques et institutionnels (FLOCH et al., 2005 ; FRIEDBERG et al., 2000).

Par la suite, cette représentation de la fermeture des paysages a convergé avec de nouvelles préoccupations environnementales, telles que la prévention des incendies ou la protection de la biodiversité. Un nouveau paradigme s'est alors affirmé en faveur des "paysages ouverts", justifiant l'intervention publique pour maintenir ou rouvrir ces milieux (FLOCH et al., 2005). Le pastoralisme, en tant que levier central pour entretenir ces paysages, a alors bénéficié de subventions importantes mises en place dès les années 1970 pour soutenir un secteur en difficulté économique (EYCHENNE, 2018).

Un consensus s'est progressivement dessiné au sein des arènes de décision locales sur la nécessité de soutenir l'élevage pastoral afin de préserver ces paysages ouverts. Ce consensus repose sur une coalition d'intérêts pluriels, réunissant des acteurs qui valorisent le pastoralisme, comme activité économique, comme vecteur de conservation paysagère — notamment à des fins touristiques — ou encore comme outil de préservation de la biodiversité spécifique aux milieux ouverts (BARNAUD & COUX, 2020). Depuis la fin des années 1990, la justification des subventions importantes allouées au secteur s'appuie ainsi sur l'idée que l'élevage pastoral incarne une agriculture "multifonctionnelle", c'est-à-dire porteuse de fonctions économiques, environnementales, patrimoniales et sociales. Il est également fréquemment présenté comme une source "d'externalités positives", un terme issu des sciences économiques et progressivement approprié par le monde agricole (LAZARO, 2015), y compris dans les travaux agronomiques (DURU et al., 2021).

Cette mise en avant des fonctions environnementales et sociales du pastoralisme a permis la survie du secteur dans un contexte de mise en concurrence avec l'agriculture de plaine. Toutefois, l'assignation au rôle d'entretien du paysage, parfois résumé par l'expression "jardinier-es du paysage", a été identifiée comme fragilisant l'identité professionnelle des éleveur·euses, en reléguant au second plan une dimension essentielle : celle de producteur·ices de nourriture (EYCHENNE, 2018). Du côté des pâtres, la requalification du pastoralisme en outil de protection de la biodiversité a été montrée comme reconfigurant les rapports de pouvoir internes à la profession, attirant de nouveaux profils et contribuant à déclasser socialement certains anciens bergers qui n'adhèrent pas toujours aux nouvelles normes professionnelles liées aux objectifs environnementaux (SÉNÉCHAL, 2025). Cette fonction environnementale du métier de pâtre semble en effet particulièrement valorisée par les néo-paysan·nes — entendu·es ici comme des personnes issues ni du monde agricole ni du territoire où elles choisissent de s'installer (GRIS, 2023).

Aujourd'hui, cette identité de "jardinier-es du paysage" est néanmoins en partie appropriée par de nombreux·ses éleveur·euses pastoraux·ales, qui revendiquent l'entretien du paysage comme une dimension importante de leur métier (BARNAUD et al., 2021). GRANJOU (2011) montrent en effet que des acteurs pastoraux dans les Bauges (Alpes) ont pu s'appuyer sur cette convergence des intérêts environnementaux

et agricoles, et ont activement contribué à la production de nouvelles connaissances sur les interactions entre biodiversité et pastoralisme.

Toutefois, ce consensus demeure fragile. Les savoirs scientifiques montrant le pastoralisme comme bénéfique pour la biodiversité font parfois l'objet de contestations (GRANJOU, 2011) : la biodiversité des milieux fermés issus de la déprise agricole en montagne est également mise en avant, soulignant l'intérêt écologique de leur conservation (FAURE, 2022). Par ailleurs, dans les instances locales de décision, ce consensus a pu conduire à la marginalisation de certaines voix alternatives qui estiment que le déclin de l'élevage et la reforestation spontanée qui en résulte pourraient représenter une opportunité pour les écosystèmes et la biodiversité – au point que l'on puisse les qualifier de tabous (BARNAUD & COUX, 2020).

Ces débats locaux font écho à des discussions académiques plus larges sur les bénéfices environnementaux de la reforestation spontanée (BARNAUD et al., 2021 ; OTERO et al., 2015) et sur l'avenir souhaitable des zones montagneuses en Europe. Pour certains chercheurs, le reboisement spontané observé dans la plupart de ces milieux constitue une opportunité majeure, à la fois pour la conservation d'espèces menacées et pour la séquestration du carbone. Dans cette perspective, ils appellent à un réensauvagement des territoires, c'est-à-dire à laisser les dynamiques écologiques évoluer sans intervention humaine (COCHET & KREMER-COCHET, 2020 ; PEREIRA & NAVARRO, 2015). Cette vision suscite toutefois de nombreuses critiques. Le réensauvagement est notamment accusé de véhiculer des imaginaires centrés sur la contemplation et les usages récréatifs de la nature, souvent déconnectés des rapports quotidiens qu'entretiennent les habitant·es avec leur environnement (ZITOUNI, 2020). En négligeant ces dimensions sociales et politiques, il peut générer des tensions locales (ZITOUNI, 2020). Les modes de vie pastoraux apparaissent particulièrement vulnérables à ces approches : ils risquent d'être fragilisés par les restrictions d'usage qu'elles impliquent et par les conflits qu'elles suscitent (KRAUSS & OLWIG, 2018).

Ainsi, dans cette section, nous avons vu que les discours sur le pastoralisme face aux enjeux environnementaux sont principalement centrés sur ses fonctions environnementales en lien avec la biodiversité. La section suivante s'intéresse à un autre aspect encore peu exploré : la place du pastoralisme dans les discours sur le changement climatique.

1.1.1.2 Le pastoralisme, un impensé des discours sur l'atténuation du changement climatique

Comme nous l'avons vu dans la section précédente, la plupart des travaux portant sur l'agriculture de montagne face aux enjeux environnementaux mettent l'accent sur la biodiversité et le rôle du pastoralisme dans sa préservation, tandis que le changement climatique est rarement abordé. Il existe toutefois quelques recherches établissant des liens explicites entre discours climatiques et pastoralisme, qui sont présentées

dans cette sous-section.

Certains auteurs soulignent que les discours climatiques prônant une réduction de la consommation et de la production de viande et de lait prennent insuffisamment en compte les spécificités du pastoralisme (GARCÍA-DORY et al., 2021 ; SCOONES, 2022). Ces auteurs dénoncent le fait que ces discours s'appuient largement sur des études scientifiques évaluant l'impact de l'élevage sur le climat — en particulier les analyses de cycle de vie — qui mobilisent presque exclusivement des données issues de systèmes industriels, négligeant les spécificités des élevages extensifs herbagers, comme leurs capacités potentielles de séquestration de carbone dans les prairies et autres externalités positives (SCOONES, 2022). Dans la même perspective, GARCÍA-DORY et al. (2021) mettent en garde contre les discours climatiques en faveur de la réduction de la viande ou de la plantation d'arbres, lorsqu'ils ignorent ces spécificités. De telles approches peuvent en effet menacer la pérennité des territoires pastoraux en favorisant leur conversion en projets de conservation ou de compensation carbone, au détriment des éleveur·euses locaux·ales et risquent de favoriser parallèlement le développement de systèmes d'élevage intensif ailleurs (SCOONES, 2022). Ces auteurs appellent ainsi à recentrer les débats climatiques sur les systèmes de production plutôt que sur les produits (GARCÍA-DORY et al., 2021 ; SCOONES, 2022).

Par ailleurs, PETIT et al. (2023) soulignent que les injonctions climatiques adressées aux éleveur·euses en matière d'atténuation tendent à invisibiliser les effets directs du changement climatique sur leur activité. Les sécheresses récurrentes, en réduisant l'autonomie fourragère, obligent en effet les éleveur·euses à accroître leur charge de travail pour compenser la baisse de production, créant ainsi une situation de précarité (PETIT et al., 2023). Les modifications des régimes pluviométriques — en termes de volume, de répartition spatiale et temporelle — ont en effet un impact direct sur la productivité des prairies, ressource centrale pour l'élevage pastoral (SÉRÈS, 2010). Or, LUTOFF et al. (2022) mettent en évidence les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre de mesures d'adaptation au changement climatique dans les territoires de moyenne montagne, en raison notamment de contraintes organisationnelles et du manque de ressources.

Ainsi, les discours climatiques sur la réduction de la production de viande ou la reforestation à des fins de séquestration de carbone apparaissent souvent déconnectés des spécificités des pratiques pastorales. Ils se situent même parfois à contre-courant des discours sur l'agriculture de montagne face aux enjeux environnementaux analysés dans la section précédente, qui valorisent le pastoralisme pour son rôle dans le maintien des milieux ouverts. La manière dont les discours sur le changement climatique sont articulés avec les fonctions environnementales du pastoralisme par les personnes vivant et travaillant dans les territoires de montagne semble constituer une lacune dans la littérature que cette thèse entend contribuer à combler.

1.1.1.3 Ecologiser l'agriculture à travers des modèles agricoles alternatifs et diversifiés en montagne

Jusqu'à présent, cette revue de littérature s'est concentrée sur les discours sur le pastoralisme, forme d'agriculture prédominante dans les montagnes françaises. Il existe cependant d'autres formes d'agriculture, plus marginales dans ces territoires, telles que le maraîchage, la culture fruitière (petits fruits rouges, pommes...), les herbes aromatiques ou encore les tisanes. Comme dans d'autres zones de montagne, ces formes d'agriculture alternatives sont principalement portées par des populations néo-rurales (PACHOUD et al., 2024). De nombreuses régions de montagne connaissent en effet une présence importante de néo-ruraux depuis les années 1970 (HERVIEU-LÉGER & HERVIEU, 1979). Le terme "néo-ruraux" désigne ici les personnes qui s'installent en milieu rural après en avoir été absentes, le plus souvent en provenance des villes, s'engageant fréquemment dans un mode de vie ou des activités en rupture partielle avec leur trajectoire antérieure. La catégorie de "néo-ruraux" est simplificatrice et ne reflète pas la diversité des profils présents en milieu rural, mais elle reste souvent mobilisée dans la littérature, comme l'ont déjà mis en avant de nombreux auteurs (SALLUSTIO & DUBERTRAND, 2024 ; SAUMON & TOMMASI, 2022).

Les installations néo-rurales sont fréquemment présentées comme contribuant à une territorialisation des activités agricoles (DOYON, 2020 ; ROUQUIER, 2024). La territorialisation est définie comme l'ensemble des processus renforçant les liens entre une activité et les composantes matérielles, identitaires et organisationnelles d'un territoire. Elle peut impliquer un "retour au local" mais ne s'y limite pas, mobilisant diverses ressources économiques, sociales, politiques, culturelles, environnementales et paysagères (GINELLI et al., 2020). Face à la "déterritorialisation" de l'agriculture, marquée par la spécialisation et l'industrialisation, certains auteurs parlent de "reterritorialisation" : le préfixe "re" ne renvoie pas à un passé idéalisé, mais à un mouvement de reconstruction des liens entre agriculture et territoire (RIEUTORT, 2009).

Bien qu'elle ne s'y limite pas, la territorialisation est souvent associée à une écologisation des pratiques. Par exemple, les circuits courts (vente directe, points de vente locaux, agriculture de proximité, etc.) relèvent à la fois de cette territorialisation et sont présentés comme un levier d'action publique pour réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au transport, contribuant ainsi à l'atténuation du changement climatique (GINELLI et al., 2020). Dans cette perspective, les pratiques des néo-paysan·nes sont parfois décrites comme articulant étroitement des engagements écologiques, tels que l'agriculture biologique ou les circuits courts (CAZELLA, 2001 ; LAMINE, 2012) et un ancrage local, fondés sur une éthique du territoire et sur la valorisation des spécificités paysagères et culturelles de la région, en opposition à des formes plus intensives et industrialisées d'agriculture pratiquées dans d'autres régions (DOYON, 2020). Cette mise à distance de l'agro-industrie et l'affirmation d'une sensibilité environnementale constituent pour certain·es néo-paysan·nes une revendication centrale, exprimée notamment par la référence à une filiation avec des

pratiques paysannes pré-industrielles (SALLUSTIO & DUBERTRAND, 2024).

Enfin, les formes d'agriculture alternatives en montagne sont également parfois présentées comme contribuant à une diversification agricole, mises en avant comme une étape vers la transformation durable des systèmes agricoles et alimentaires en montagne (PACHOUD et al., 2024). Cette perspective s'appuie sur des travaux soulignant les effets négatifs de la spécialisation agricole et mettant en avant la diversification comme un levier de transition agroécologique. Celle-ci permet en effet d'améliorer la qualité des sols, de renforcer la biodiversité, de favoriser les cycles de l'eau et de l'azote, de réguler les adventices, maladies et ravageurs, de soutenir la pollinisation et de contribuer à la séquestration du carbone (ALLETTO et al., 2022 ; VIALATTE et al., 2025). La diversification est également mise en avant pour sa capacité à accroître la résilience des systèmes de production face au changement climatique (ALLETTO et al., 2022), un enjeu présenté comme crucial dans les milieux de montagne, où les systèmes d'élevage pastoral apparaissent vulnérables aux sécheresses (PACHOUD et al., 2024).

Ainsi, la première partie de cet état de l'art a exploré la manière dont les fonctions environnementales du pastoralisme sont définies, valorisées et parfois contestées. Les recherches existantes soulignent la valorisation de son rôle dans le maintien des paysages ouverts et la biodiversité associée, mais mettent aussi en évidence des controverses, notamment autour des bénéfices écologiques des milieux ouverts par rapport aux milieux fermés issus de la reforestation spontanée. Dans le contexte du changement climatique, ces débats prennent une acuité particulière : les discours climatiques promouvant les forêts comme puits de carbone et la diminution de la production de viande peuvent entrer en tension avec les politiques publiques et les discours locaux qui défendent l'élevage pastoral comme pratique à préserver. La littérature rend encore peu compte de la manière dont ces tensions se traduisent dans les contextes locaux et de la façon dont elles s'articulent avec la montée d'autres modèles agricoles alternatifs (maraîchage, fruits, etc.) dans les territoires de montagne. Se posent ainsi les questions de la cohabitation et des tensions potentielles entre ces discours, et des rapports de pouvoir sous-jacents, notamment autour de la reconnaissance de différents modèles agricoles et de la légitimité des usages des terres face aux enjeux environnementaux. C'est précisément cette dynamique que cette thèse se propose d'analyser. La section suivante explore comment la littérature sur la justice environnementale aborde ces questions, en examinant la manière dont elle s'est saisie des enjeux du changement climatique dans les milieux ruraux, de l'agriculture et de l'alimentation, et plus spécifiquement du pastoralisme, ainsi que de l'inégal accès au foncier pour différents modèles agricoles.

1.1.2 Étudier l'agriculture de montagne au prisme de la justice environnementale

Cette section vise à situer cette thèse dans le champ de la justice environnementale. Elle montre d'abord que, malgré l'élargissement progressif du périmètre de ce champ — des mouvements militants nord-américains en milieu urbain, à un cadre plus institutionnel en France, puis à une diversité croissante d'enjeux et de contextes géographiques — (1.1.2.1), les enjeux environnementaux des espaces ruraux européens, et plus particulièrement ceux liés au changement climatique, demeurent encore peu explorés (1.1.2.2). Cette section précise ensuite le cadrage adopté dans cette thèse, qui porte sur un objet central des milieux ruraux européens : l'agriculture. L'analyse s'inscrit ainsi dans la continuité des travaux mobilisant la justice environnementale pour étudier l'agriculture (1.1.2.3), à l'intersection des rares recherches sur les fonctions environnementales du pastoralisme face au changement climatique (1.1.2.4) et de celles portant sur les inégalités d'accès et d'usage des terres agricoles (1.1.2.5).

1.1.2.1 Émergence et évolutions de la notion de justice environnementale

Le terme de justice environnementale émerge dans les années 1980 aux États-Unis, porté par des mouvements issus de la lutte pour les droits civiques. Ces mouvements dénoncent alors l'implantation disproportionnée de sites de déversement de déchets toxiques dans les quartiers défavorisés et racisés, révélant l'imbrication entre inégalités environnementales, race et classe sociale (MAH, 2020). Progressivement, la justice environnementale se formalise comme un cadre d'analyse des inégalités dans la distribution des coûts et des bénéfices environnementaux, en interrogeant les structures de pouvoir et de domination qui les produisent et les maintiennent (MARTIN et al., 2020).

Les premières recherches sur la justice environnementale se sont appuyées sur la philosophie libérale de John Rawls, mettant l'accent sur une conception distributive de la justice, c'est-à-dire la répartition des coûts et des bénéfices environnementaux. Très vite, toutefois, le champ a évolué vers des approches plus critiques, soulignant que les inégalités environnementales ne résultent pas seulement d'inégalités de distribution, mais s'enracinent dans des rapports structurels de pouvoir. Dans cette perspective, SCHLOSBERG (2004), s'inspirant des travaux de philosophie politique de FRASER (2000), propose d'élargir le cadre de la justice environnementale au-delà de la seule dimension distributive, en y intégrant la reconnaissance et la justice procédurale. La première renvoie à la prise en compte des relations et des valeurs culturellement situées qui structurent les rapports à l'environnement : lorsque les politiques de conservation reposent sur des visions du monde hégémoniques, elles peuvent invisibiliser ou marginaliser certains groupes sociaux (COOLSAET & NÉRON, 2020). La justice procédurale, quant à elle, concerne la capacité des acteurs à participer dans les processus décisionnels (SUISEEYA, 2020). Elle implique une remise en cause des rapports de pouvoir, car la seule présence de dispositifs participatifs ne garantit pas la justice : une participa-

tion technocratique qui ignore les asymétries de pouvoir risque au contraire d'accentuer les inégalités (BARNAUD & VAN PAASSEN, 2013 ; SUISEEYA, 2020).

En France, la justice environnementale a évolué de manière différente et a émergé plus tardivement (COOLSAET & DELDRÈVE, 2023). Ce n'est qu'au début des années 2000, avec le concept d'"inégalités écologiques" (définies comme des écarts d'exposition aux risques ou d'accès aux ressources), que la question a gagné l'agenda politique, notamment via le Sommet de la Terre de Johannesburg (2002) et un rapport gouvernemental sur les enjeux sociaux et environnementaux urbains. Contrairement à d'autres pays, ce sont surtout les institutions et les discours sur le développement durable, plus que les mobilisations citoyennes, qui ont porté l'émergence de la notion de justice environnementale (DELDREVE, 2015). Depuis, la littérature académique sur la justice environnementale en France s'est intéressée à une diversité d'enjeux, allant de la santé au développement territorial, et plus récemment à l'analyse des revendications d'injustice environnementale, témoignant ainsi de l'influence croissante de la littérature anglo-saxonne dans ce champ (COOLSAET & DELDRÈVE, 2023).

Parallèlement, le concept de *transition juste* est apparu dès les années 1970 dans des mouvements syndicaux nord-américains, visant à protéger les travailleurs affectés négativement par les politiques environnementales (STEVIS, 2020). Il a ensuite été mobilisé plus largement pour analyser les inégalités liées aux transitions écologiques, notamment dans les secteurs de l'énergie, puis plus récemment dans l'agriculture (de BOON et al., 2023 ; MURPHY et al., 2022). En France, la notion connexe d'"effort environnemental" — entendue comme l'ensemble des contraintes, adaptations et changements de comportements nécessaires pour atteindre des objectifs écologiques — permet d'interroger la répartition sociale des charges et contributions associées à la protection de l'environnement (DELDREVE & CANDAU, 2014).

Si la justice environnementale a émergé à l'origine dans les milieux urbains nord-américains autour de la question de l'inégale distribution des nuisances environnementales, elle a aujourd'hui considérablement élargi son périmètre. Les travaux actuels englobent des enjeux variés tels que le changement climatique, la préservation de la biodiversité, les systèmes alimentaires, l'accès à l'eau ou encore l'énergie (COOLSAET, 2020). Cette extension concerne également son ancrage géographique. Les travaux menés dans les pays du Nord se sont souvent concentrés sur les enjeux urbains tandis que les contextes ruraux ont davantage été étudiés au prisme de la justice environnementale dans les pays du Sud. Nous verrons dans la section suivante que les études mobilisant le cadre de la justice environnementale pour analyser les enjeux environnementaux dans les espaces ruraux européens, et en particulier ceux liés au changement climatique, demeurent encore limitées.

1.1.2.2 Justice environnementale et climatique dans les milieux ruraux européens : un champ encore peu exploré

Dans le cadre du projet de recherche Just Scapes, dans lequel s'inscrit cette thèse (voir section 2.3.2), nous¹ nous sommes intéressés aux spécificités des enjeux de justice environnementale face au changement climatique dans les milieux ruraux en Europe (BROWN et al., 2024)². Bien que de nombreuses études portent sur des problématiques touchant les espaces ruraux, la ruralité y est souvent traitée comme un simple arrière-plan, plutôt que comme un concept central influençant les formes que prennent les injustices environnementales (PELLOW, 2016 dans BROWN et al., 2024). Par ailleurs, parmi les travaux consacrés à la justice environnementale en milieu rural, peu s'intéressent spécifiquement aux enjeux liés au changement climatique (BROWN et al., 2024).

Un pan important de la justice environnementale s'intéresse pourtant aux enjeux climatiques, faisant émerger la notion de justice climatique dans les milieux académiques comme dans les milieux militants et politiques — et ce depuis les années 1990 (EDWARDS, 2020). À l'origine, la justice climatique émerge dans les milieux académiques comme une tentative d'application des notions normatives philosophiques de la justice à une politique climatique globale (SCHLOSBERG & COLLINS, 2014). Dans les mouvements sociaux, ce terme apparaît pour dénoncer les causes structurelles du changement climatique — telles que le modèle économique capitaliste qui en tire profit et la dépendance systémique aux énergies fossiles — ainsi que les impacts inégaux de l'industrie pétrolière (SCHLOSBERG & COLLINS, 2014). Les principes de la justice climatique découlent de ceux de la justice environnementale. Les revendications portent à la fois sur la nécessité de transformer un système de production créant des risques — par exemple l'industrie pétrolière accusée de provoquer à la fois des désastres environnementaux et des atteintes aux droits humains —, et sur la reconnaissance et la participation des communautés les plus touchées, notamment les populations indigènes, dans les processus de décision (SCHLOSBERG & COLLINS, 2014). Certains aspects sont cependant davantage accentués dans la justice climatique que dans la justice environnementale, tels que la justice corrective (c'est-à-dire : comment les erreurs du passé sont-elles traitées ?) (SCHLOSBERG & COLLINS, 2014).

Cette recherche s'inscrit dans la continuité des travaux qui explorent les enjeux environnementaux — et plus particulièrement climatiques — des milieux ruraux européens au prisme de la justice environnementale. Elle se concentre sur un enjeu central de ces territoires : l'agriculture. Elle se place ainsi dans la lignée des travaux sur la justice environnementale appliquée à l'agriculture et à l'alimentation, explorés dans la section suivante.

1. Le "nous" renvoie ici aux membres du projet de recherche Just Scapes, dans lequel s'inscrit ce travail de thèse.

2. Cet article, issu du projet Just Scapes, s'appuie sur trois études de cas en milieu rural européen, dont l'une correspond au travail de terrain réalisé dans le cadre de cette thèse. Brown, David, Benjamin Bégou, Floriane Clement, Brendan Coolsaet, Lisa Darmet, Mathilde Gingembre, Zuzana V. Harmáčková, Adrian Martin, Barbora Nohlová, and Cécile Barnaud. 2024. "Conceptualising Rural Environmental Justice in Europe in an Age of Climate-Influenced Landscape Transformations." *Journal of Rural Studies* 110 (August) : 103371. <https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2024.103371>.

1.1.2.3 Les enjeux de justice environnementale de l'agriculture et de l'alimentation

L'agriculture et l'alimentation sont des thématiques importantes dans la littérature de la justice environnementale, qui s'attache à explorer les dimensions sociales, culturelles, économiques, politiques et environnementales de l'alimentation — des systèmes de production à la consommation — ainsi que les inégalités et injustices qui en découlent. Des travaux montrent, par exemple, que l'usage de pesticides et d'herbicides en agriculture impacte de manière disproportionnée les populations à faible revenu et les migrants travaillant dans le secteur agricole (REYNOLDS, 2020). AGYEMAN et al. (2016) identifient d'ailleurs cette question comme l'un des thèmes centraux des premiers mouvements pour la justice environnementale, portés notamment par des activistes chicanos et latinos aux États-Unis. Ces revendications se démarquaient des approches dominantes des mouvements environnementaux, davantage centrées sur l'impact des pesticides sur la biodiversité et les consommateur·ices. Si par la suite peu de travaux s'intéressent aux travailleur·euses agricoles, la thématique connaît une résurgence dans les années 2010 (HARRISON, 2011 ; HOLMES & RAMIREZ-LOPEZ, 2013), faisant notamment le lien avec la notion de justice alimentaire (MYERS & SBICCA, 2015).

Avant l'émergence d'un mouvement militant pour la justice alimentaire aux États-Unis, une partie des travaux académiques avait déjà exploré les liens entre agriculture, environnement et alimentation à travers l'étude des mouvements alimentaires alternatifs. Ces derniers critiquent les systèmes agroalimentaires industriels dominants et mettent en lumière les difficultés rencontrées par les petites exploitations dans les marchés néolibéraux (ALLEN & GUTHMAN, 2006 ; ALLEN et al., 2003 ; REYNOLDS, 2020). En France, des critiques similaires s'expriment dans les travaux mobilisant l'*agriculture comparée*. Développée à partir des travaux de René Dumont après la Seconde Guerre mondiale, cette approche compare les formes d'agriculture non seulement selon des indicateurs statistiques, mais aussi à travers l'analyse des processus et trajectoires dans le temps et l'espace (COCHET, 2011). Elle met ainsi au jour les mécanismes de développement inégal entre des exploitations aux moyens différenciés, dans une perspective critique vis-à-vis du développement agricole moderne (MAZOYER & ROUDART, 2002).

Par la suite, les travaux sur la justice alimentaire aux États-Unis se distinguent de ces études en ancrant les inégalités des systèmes alimentaires dans le racisme structurel, les disparités de classe et la volonté de démanteler ces structures de domination (ALKON et AGYEMAN, 2011 dans REYNOLDS, 2020). Une partie de la littérature sur la justice alimentaire alerte sur les formes d'appropriation des enjeux de l'alimentation par des populations blanches et bourgeoises, qui tendent alors à reproduire des dynamiques d'exclusion, notamment en limitant la participation de personnes racisées — une tendance souvent documentée dans des contextes urbains nord-américains (GUTHMAN, 2008 ; REYNOLDS, 2015). Ces processus peuvent aller jusqu'à une "gentrification alimentaire" (ANGUELOVSKI, 2015).

Si la justice alimentaire s'est d'abord développée dans la littérature anglophone, un numéro de la

revue *Justice Spatiale - Spatial Justice (JSSJ)* de 2016 propose une appropriation de cette notion pour les contextes francophones. (HOCHEDÉZ et GALL, 2016 dans BAYSSE-LAINÉ, 2018). Depuis, certains auteurs francophones s'en sont saisis, principalement dans des milieux urbains en France, (HOCHEDÉZ et al., 2022) ou au Canada (BEISCHER & CORBETT, 2016).

En Europe, plus récemment, plusieurs travaux ont analysé les mouvements agricoles de grande ampleur ayant émergé dans divers pays. Bien que la notion de justice ne soit pas toujours mobilisée explicitement, ces recherches abordent implicitement des enjeux de justice, par exemple en analysant la marginalisation des agriculteurs (MC LOUGHLIN, 2024) ou en étudiant les revendications de reconnaissance formulées lors de manifestations agricoles en France (BONO & PURSEIGLE, 2024). Des revendications similaires sont observées aux Pays-Bas, parfois exprimées, comme dans d'autres pays, sous le terme d'"agri-bashing". Ce mot d'ordre, particulièrement mis en avant lors de ces manifestations, tend à délégitimer toute critique adressée au modèle agricole dominant (VAN DER PLOEG, 2020). Cette rhétorique a en effet été analysée comme détournant l'attention des multiples crises auxquelles l'agriculture contribue (climatique, énergétique, perte de biodiversité) et occultant les rapports politico-économiques et les inégalités de pouvoir — en particulier le poids de l'agro-industrie, des banques et du modèle entrepreneurial orienté vers l'exportation — qui sont au cœur des difficultés rencontrées par le monde agricole (VAN DER PLOEG, 2020).

Ces recherches s'inscrivent dans la continuité de travaux plus anciens analysant le manque de reconnaissance exprimé par le monde agricole et le sentiment de rupture avec le reste de la société, par exemple à travers des conflits autour de la gestion de la faune sauvage (SKOGEN & KRANGE, 2003). Le changement climatique apparaît comme un facteur susceptible d'exacerber ces tensions entre agriculture et conservation de la biodiversité (LÉCUYER et al., 2021). Les politiques environnementales descendantes et le sentiment de manque de reconnaissance sociale du métier agricole sont identifiés comme des facteurs importants du mal-être des agriculteur·ices (YOUNG et al., 2022).

La modernisation est également mise en avant dans la littérature comme facteur expliquant le mal-être du monde agricole, ainsi que les changements de normes sur ce qu'est "un·e bon·ne agriculteur·ice" (BURTON et al., 2008 ; LÉCUYER et al., 2025). Les critères de cette reconnaissance, jusqu'à récemment principalement centrés sur la productivité, sont remis en cause par les crises environnementales et la responsabilité du secteur agricole dans ces crises (LÉCUYER et al., 2025). L'écologisation des politiques agricoles — notamment via les aides conditionnées à des pratiques environnementales — peut en effet jouer un rôle dans la difficulté à se conformer aux normes professionnelles locales pour les agriculteur·ices (AUFFRAY & CLEMENT, 2023).

En résumé, cette section a montré comment des travaux ont abordé les questions agricoles et alimentaires sous l'angle de la justice environnementale, dans des perspectives variées allant de la critique des

systèmes agroalimentaires aux revendications de reconnaissance sociale et politique du monde agricole. Cette thèse s'intéresse plus particulièrement à l'agriculture de montagne, en analysant les discours sur ses fonctions environnementales et la manière dont ils articulent différents enjeux (biodiversité et changement climatique). Elle explore également les tensions et rapports de pouvoir sous-jacents à ces discours sur différents modèles agricoles. Pour cela, cette thèse se situe au croisement de deux sous-pans de la littérature sur la justice environnementale en lien avec les enjeux agricoles et alimentaires : i) les enjeux de justice environnementale pour le pastoralisme, particulièrement face au changement climatique, et ii) la justice foncière, permettant d'éclairer les rapports de pouvoir qui façonnent les différents discours dans les configurations foncières dans lesquelles ils se déploient. Ces deux pans de littérature sont développés dans les deux sections qui suivent.

1.1.2.4 Les perceptions du pastoralisme face au changement climatique : un enjeu de justice environnementale

La majorité des études analysant les enjeux de justice liés au pastoralisme et au changement climatique se concentrent sur les pays des Suds. BORRAS et FRANCO (2018) soutiennent par exemple l'idée qu'une justice climatique agraire passe par la remise en question des représentations dominantes selon lesquelles les pratiques pastorales seraient inefficaces et néfastes pour l'environnement. En Europe, les éleveur·euses pastoraux font face à des enjeux de justice environnementale différents, dans la mesure où leurs activités bénéficient d'une certaine reconnaissance institutionnelle, notamment pour leurs fonctions environnementales et sociales.

Cependant, ce soutien est ambivalent. En effet, les politiques européennes promeuvent simultanément deux objectifs qui peuvent entrer en tension : d'un côté, la préservation de la biodiversité à travers les aides de la PAC qui valorisent le pastoralisme comme outil de conservation des prairies ; et de l'autre, la reforestation encouragée par des fonds de développement rural, considérée comme une stratégie de séquestration du carbone pour atténuer le changement climatique (BURRASCANO et al., 2016). Plusieurs auteur·ices soulignent l'absence des voix et des connaissances des éleveur·euses pastoraux en Europe dans ces débats (EYCHENNE, 2018 ; SCOONES, 2022). GARCÍA-DORY et al. (2021) décrivent cette absence de prise en compte des connaissances et des spécificités des éleveur·euses pastorales en termes d'injustice épistémique — rejoignant les critiques de l'absence de données issues de systèmes d'élevage herbagers dans les études sur l'impact de l'élevage sur le changement climatique décrites dans la section 1.1.1.2. GARCÍA-DORY et al. (2021) soulignent également des injustices procédurales, les éleveur·euses pastoraux ne participant pas aux décisions qui les affectent (politiques européennes), ainsi que des injustices distributives, liées à des inégalités de distribution des subventions.

Il manque cependant des travaux sur la manière dont les habitant·es des paysages pastoraux per-

çoivent, traduisent et articulent ces injustices liées au changement climatique. Certains articles mentionnent les contradictions que peuvent susciter, dans la profession d'éleveur·euse pastoral·e, les discours associant atténuation climatique et réduction de la production/consommation de viande (DELFOSSÉ & RIEUTORT, 2018 ; EYCHENNE, 2018 ; GRANJOU & MAUZ, 2009). Toutefois, ces travaux n'explorent pas la manière dont ces discours climatiques sont mobilisés par les éleveur·euses et autres habitant·es des territoires pastoraux.

Plus largement, certains travaux abordent les enjeux de l'élevage au prisme de la justice environnementale, sans se concentrer spécifiquement sur le pastoralisme. PETIT (2019) mobilise la justice environnementale pour traiter de l'impact de la pollution industrielle sur les systèmes d'élevage (PETIT, 2019). MURPHY et al. (2022) s'intéressent, en Irlande, à ce que pourrait signifier une transition environnementale juste pour le secteur bovin. En France, DELDRÈVE et CANDAU (2014) examinent l'inégale répartition des efforts environnementaux demandés aux agriculteur·ices d'une région de Dordogne, où travaillent de nombreux éleveur·euses. L'étude montre que les subventions agroenvironnementales peuvent certes réduire certaines inégalités, mais tendent aussi à accentuer les écarts socio-économiques en profitant surtout aux exploitations les mieux dotées en terres, tout en négligeant la reconnaissance des bénéfices environnementaux des petites fermes. LAURENT (2017) alerte sur le risque que ces inégalités, générées par les politiques d'adaptation ou d'atténuation, soient instrumentalisées pour délégitimer les politiques environnementales dans leur ensemble.

Dans les sections 1.1.1.1 et 1.1.1.2, nous avons vu que la construction sociale des fonctions environnementales du pastoralisme se base sur des justifications liées à la biodiversité, et que les discours sur l'atténuation du changement climatique à travers la reforestation ou la réduction de la production de viande ne prennent pas en compte les spécificités du pastoralisme. Nous voyons dans cette section qu'il semble manquer des travaux qui analysent la manière dont les personnes qui vivent et travaillent dans les territoires pastoraux articulent ces différents enjeux parfois contradictoires au prisme de la justice environnementale. La première partie de résultats de cette thèse a pour but de pallier ce manque, en analysant les discours sur l'agriculture de montagne face aux enjeux environnementaux, en particulier leur articulation avec le changement climatique et les revendications de justice mises en avant dans ces discours. La deuxième partie de résultats de la thèse part de l'hypothèse que ces discours se déploient dans des conditions matérielles spécifiques, en particulier les configurations foncières, qui déterminent qui a accès aux terres agricoles et pour quel type d'agriculture. La sous-section suivante s'intéresse donc à la littérature sur les enjeux fonciers en lien avec la justice environnementale afin d'exposer l'état de l'art dans lequel s'inscrit cette deuxième partie des résultats de la thèse.

1.1.2.5 Inégalités d'accès au foncier agricole et justice environnementale

Les conditions d'installation, de maintien et de transformation des systèmes agricoles dépendent fortement des régimes de propriété et des usages du sol. Les discours environnementaux sur les différents modèles et les différentes pratiques d'agriculture de montagne s'inscrivent dans des configurations foncières qui facilitent ou au contraire contraignent les usages des terres mis en avant dans les discours. La question foncière apparaît ainsi comme un prisme pour analyser les rapports de pouvoir, les formes de reconnaissance et de légitimation des différents modèles agricoles en montagne mis en avant dans les discours analysés. Les inégalités liées à l'accès au foncier ont en effet été identifiées comme constituant un enjeu de justice environnementale central dans les milieux ruraux européens (BROWN et al., 2024).

La question des relations sociales autour des moyens de production, en particulier l'usage, l'accès et la propriété de la terre, fait partie des enjeux historiques des luttes rurales. La propriété foncière et ses droits d'usage sont profondément liés à des rapports de pouvoir, d'autorité et aux relations à l'État (SIKOR & LUND, 2009). Un exemple emblématique en Ariège est celui de la guerre des Demoiselles (1829 - 1832). Pour répondre aux besoins de l'industrie dans le contexte d'une population abondante et d'une pression croissante sur les ressources forestières, le code forestier a été modifié pour interdire le pâturage et la collecte des ressources dans les forêts. Cette criminalisation des moyens de subsistance des paysans a conduit à la guerre des Demoiselles, au cours de laquelle les paysans, vêtus de longues robes blanches, parcouraient les forêts pour effrayer les gardes forestiers et revendiquer leur droit sur ces ressources (EYCHENNE, 2006). Aujourd'hui encore, l'accès à la terre demeure un enjeu crucial. Des acteur·ices — individuels et collectifs — déploient des stratégies légitimantes (SIKOR & LUND, 2009) pour l'accès à la terre, défendant différents modèles agricoles face aux enjeux environnementaux.

Ces dernières années, des géographes français ont mobilisé le cadre de la *land justice* pour analyser les dynamiques rurales et périurbaines, en l'adaptant au contexte français sous l'appellation "justice foncière" (BAYSSE-LAINÉ & PERRIN, 2021). Ce concept, davantage détaillé dans le cadre théorique de cette thèse (voir section 2.1.3), s'inscrit dans la lignée de travaux en géographie critique articulant justice et enjeux fonciers agricoles (LEWIS et al., 2010 ; PERRIN & NOUGAREDES, 2022).

Dans cette perspective, l'accès au foncier constitue une clé de lecture des rapports de pouvoir dans les territoires ruraux, en particulier en montagne, où se développent des formes alternatives de gestion et d'usage des terres. Dans le prolongement des travaux sur les communs en Europe, certain·es auteur·ices s'intéressent à la manière dont ces approches peuvent constituer des alternatives aux logiques de gestion foncière néolibérales : en zone de montagne, ces analyses se sont notamment penchées sur le rôle des Associations Foncière Pastorales (AFP), en tant que dispositifs collectifs d'organisation de l'usage des terres (BARTHE & EYCHENNE, 2018). HERRERA (2010) mobilise par exemple le cadre des communs développé par Elinor Ostrom pour penser d'autres formes de régulation foncière, face aux limites de la

propriété privée dans la conciliation des usages multiples du foncier en montagne. Il met notamment en évidence les tensions croissantes entre populations locales et nouveaux-elles arrivant-es, liées à la flambée des prix et à la rareté du foncier.

L'accès au foncier reste en effet particulièrement difficile pour les nouveaux-elles arrivant-es souhaitant s'installer hors cadre familial et pour les projets agricoles alternatifs. BAYSSE-LAINÉ et PERRIN (2018b) analyse par exemple les luttes territoriales autour du foncier à travers les représentations normatives des légitimités des différents types d'agriculture. D'autres études s'intéressent à l'installation de populations néo-rurales en milieu de moyenne montagne, parfois engagées dans des activités agricoles, et mettent en avant que l'un des enjeux principaux de ces installations est le difficile accès au foncier (SALLUSTIO & DUBERTRAND, 2024). Le rôle des communes et autres collectivités, ainsi que celui des organisations telles que Terre de Liens, est mis en avant comme étant susceptible de favoriser un accès à du foncier de qualité pour les projets agricoles s'insérant dans des circuits alimentaires locaux, souvent portés par des porteur-euses de projet hors cadre familial (BAYSSE-LAINÉ, 2019).

Dans la continuité des travaux émergents sur la justice foncière en France, cette thèse analyse les injustices foncières mises en avant dans les discours sur l'agriculture de montagne face aux enjeux environnementaux, et la mobilisation de ces discours pour légitimer l'accès au foncier pour différents modèles agricoles. Les inégalités d'accès à la terre conditionnent directement les capacités d'adaptation et de transition face aux enjeux environnementaux. En examinant ces discours à l'aune des contextes fonciers dans lesquels ils se déploient et de la façon dont ils mobilisent la question du changement climatique, cette thèse entend montrer que la justice foncière constitue une dimension incontournable pour penser l'agriculture de montagne dans une perspective de justice environnementale et climatique.

Pour conclure, la seconde partie de cet état de l'art a visé à inscrire cette recherche dans la continuité des travaux portant sur les enjeux de justice environnementale en lien avec l'agriculture et l'alimentation, en se focalisant sur deux dimensions : d'une part, les rares études qui abordent le pastoralisme en Europe sous l'angle de la justice environnementale, qui mettent notamment en avant les injustices liées à l'invisibilisation des spécificités du pastoralisme dans les débats climatiques ; d'autre part, la littérature sur les inégalités d'accès au foncier entre différents modèles agricoles, question centrale au regard de la diversité des formes d'agriculture présentes en montagne.

1.2 Questions de recherche

Cette thèse propose d'analyser la manière dont les acteur-ices des territoires de montagne articulent les liens entre l'agriculture de montagne et les enjeux environnementaux, au prisme de la justice envi-

ronnementale. Depuis les années 1970, un discours environnemental sur le pastoralisme est mobilisé pour légitimer son soutien public à travers des subventions, centré sur sa capacité à entretenir les paysages et à ainsi préserver la biodiversité spécifique aux milieux ouverts. Le point de départ de cette recherche réside dans un constat d'un décalage apparent entre, d'un côté, ces représentations locales des territoires de montagne valorisant les milieux ouverts et le pastoralisme, et de l'autre, les discours sur le changement climatique qui promeuvent la reforestation et la réduction de la consommation et de la production de viande comme leviers centraux pour l'atténuation. Ce constat a soulevé une première interrogation : dans quelle mesure le changement climatique vient-il reconfigurer les discours locaux autour de l'importance du pastoralisme et des paysages ouverts qu'il entretient ?

Le travail de terrain a montré que l'articulation entre changement climatique et fonctions environnementales du pastoralisme ne se limite pas à une opposition entre la valeur écologique des paysages ouverts et celle des paysages fermés. Elle engage plus largement des débats sur les modèles agricoles à soutenir face aux enjeux environnementaux : quelles pratiques pastorales doivent être préservées, adaptées ou transformées ? Quelle place accorder aux modèles d'agriculture alternatifs — tels que le maraîchage ou les productions fruitières —, et sur quelles terres ? Le travail de terrain a ainsi conduit à identifier une pluralité de discours sur l'agriculture de montagne face aux enjeux environnementaux, qui mettent en avant différents attachements aux paysages, et qui s'articulent de diverses façons avec la question du changement climatique. Chacun de ces discours porte différentes visions de l'évolution souhaitable de l'agriculture de montagne et des paysages qu'elle façonne. Ces visions sont susceptibles d'avoir des effets différenciés sur divers groupes sociaux, soulevant ainsi des enjeux de justice environnementale.

Ces différentes visions de l'évolution souhaitable de l'agriculture et des territoires de montagne face aux enjeux environnementaux impliquent également des usages contrastés des terres. L'accès au foncier et les conditions de ses usages sont ainsi apparus, au fil du travail de terrain, comme un enjeu central dans les discours recueillis sur l'agriculture de montagne et l'environnement. Support matériel des diverses conceptions de l'avenir agricole du territoire, le foncier est devenu, dans cette thèse, un prisme privilégié pour analyser la manière dont ces discours sont mobilisés dans les négociations de légitimité entre modèles agricoles, ainsi que les rapports de pouvoir sous-jacents.

Afin de traiter ces enjeux, la thèse se structure autour de deux grands questionnements :

1) Quels sont les différents discours sur l'agriculture de montagne face aux enjeux environnementaux ? Comment le changement climatique est-il mobilisé dans ces discours ? Quelles attachements aux paysages sont exprimés ? Quelles revendications de justice émergent dans ces discours ?

2) Comment ces discours sont-ils déployés dans les jeux d'acteurs autour des questions d'accès au foncier ? Comment sont-ils mobilisés pour légitimer l'accès au foncier pour différents modèles agricoles ? Quels sont les rapports de pouvoir sous-jacents ?

Le chapitre 3 répond au premier questionnement en analysant les discours sur l'agriculture de montagne face aux enjeux environnementaux. Il examine notamment la façon dont le changement climatique y est mobilisé, ainsi que les revendications de justice qui les traversent. La diversité des modèles agricoles et projets territoriaux mis en avant dans ces discours pose la question du partage du foncier, support matériel essentiel à leur mise en œuvre, et conduit ainsi au second questionnement. Le chapitre 4 s'attache à ce deuxième axe en étudiant les inégalités foncières et la manière dont ces discours sont mobilisés pour légitimer (ou non) l'accès au foncier pour différents modèles agricoles.

Ainsi, ce premier chapitre a présenté l'état de l'art et la problématique de la thèse. L'état de l'art a permis d'explorer, d'une part, les travaux portant sur les discours et représentations de l'agriculture de montagne — en particulier le pastoralisme et les modèles agricoles alternatifs — face aux enjeux environnementaux, et, d'autre part, ceux analysant les enjeux de justice environnementale de l'agriculture. Parmi ces derniers, une attention particulière a été portée aux rares recherches abordant la place de l'élevage pastoral dans les discours sur l'atténuation du changement climatique, ainsi qu'aux travaux traitant des questions de justice foncière en lien avec différents modèles agricoles. Cette thèse s'inscrit dans un champ encore émergent, qui s'intéresse aux spécificités des enjeux de justice environnementale dans les espaces ruraux européens. Elle se focalise plus particulièrement sur les discours relatifs à l'agriculture de montagne face aux enjeux environnementaux — et climatiques en particulier — et sur leur mobilisation pour légitimer différents usages des terres. Il s'agit ainsi d'éclairer les diverses visions de ce que pourraient être des évolutions justes de l'usage des terres et de l'agriculture de montagne, ainsi que les rapports de pouvoir qui traversent ces débats.

Le chapitre suivant présente la démarche méthodologique adoptée pour répondre à ces questions.

Chapitre 2

Cadre conceptuel, site d'étude et méthodes

Nous avons vu dans le chapitre précédent que cette thèse vise à analyser la manière dont les acteur·ices des territoires de montagne articulent dans leurs discours agriculture et enjeux environnementaux — en particulier climatiques —, ainsi que la mobilisation de ces discours pour légitimer l'accès et les usages du foncier. Elle s'intéresse ainsi aux différentes visions d'un "juste" usage des terres et des pratiques agricoles qu'elles impliquent dans les territoires de montagne, face aux enjeux environnementaux.

Pour aborder ces questions, trois cadres d'analyse complémentaires sont mobilisés et présentés dans la première partie de ce chapitre. i) Le cadre de la **justice environnementale empirique** permet d'identifier les revendications de justice présentes dans les discours, en considérant la diversité des conceptions de ce qui est jugé juste ou injuste. ii) La notion de **paysages moraux** appliquée à l'agriculture de montagne, met en lumière les dimensions normatives des rapports aux paysages et la manière dont les revendications de justice s'y inscrivent. iii) La **justice foncière** permet d'analyser les rapports de pouvoir autour de l'accès aux terres et de leurs usages, ainsi que la mobilisation des discours sur l'agriculture de montagne face aux enjeux environnementaux pour légitimer ces usages.

Le croisement de ces trois approches est mis en œuvre pour analyser les matériaux recueillis sur le site d'étude présenté dans la seconde partie de ce chapitre : la vallée de l'Arac, dans les Pyrénées Ariégeoises. Comme dans de nombreuses régions de montagne en Europe, ses paysages ont été marqués par la déprise agricole, entraînant une reforestation spontanée significative, tandis que l'agriculture qui s'y est maintenue s'est spécialisée dans l'élevage pastoral. La vallée se distingue également par une présence importante de populations néo-rurales, dont certaines portent des projets agricoles alternatifs et diversifiés. Cet ensemble en fait un terrain privilégié pour analyser la diversité des visions relatives à l'évolution de l'usage des terres, des paysages et des pratiques agricoles face aux enjeux environnementaux.

Enfin, la dernière partie du chapitre décrit le dispositif méthodologique mobilisé. Les principaux outils d'enquête sont constitués d'entretiens semi-directifs et de l'observation participante d'ateliers menés dans le cadre d'un projet de recherche, ainsi que d'autres événements locaux. Ces méthodes ont permis de recueillir les discours analysés dans les chapitres suivants.

2.1 Cadre conceptuel : justice environnementale empirique, paysages moraux et justice foncière

2.1.1 Justice environnementale empirique

Le cadre conceptuel de la justice environnementale empirique permet d'analyser la diversité des conceptions de ce qui est jugé juste ou injuste par les acteur·ices sur le terrain. À l'origine, les premières recherches académiques sur la justice environnementale visaient plutôt à apporter des éléments objectivants pour appuyer les revendications de justice portées par les mouvements militants (AGYEMAN et al., 2016). À partir du milieu des années 1990, les travaux sur la justice environnementale s'ouvrent cependant à des méthodes qualitatives, en complément des approches quantitatives initialement dominantes. La justice environnementale ne s'intéresse alors plus seulement à des schémas d'inégalités, mais également à la manière dont les communautés et les groupes d'activistes traduisent ces inégalités en revendications. Les travaux sur la justice environnementale cherchent ainsi également à comprendre la diversité des manières dont les acteurs appréhendent et expriment leur expérience de l'injustice environnementale (HOLIFIELD et al., 2010). Certains auteurs y voient, entre autres, l'influence des théories des mouvements sociaux et de leurs approches constructivistes (HOLIFIELD, 2015).

Cette approche s'inscrit dans une volonté à la fois morale (faire entendre les voix marginalisées), et instrumentale (prendre en compte les savoirs situés pour mieux comprendre les enjeux locaux). Elle s'accompagne souvent d'une critique des productions de savoirs hégémoniques, considérées comme allant à l'encontre des intérêts et valeurs de groupes marginalisés (SVARSTAD & BENJAMINSEN, 2020).

Dans cette lignée, SIKOR et al. (2014) proposent une approche "empirique" de la justice environnementale, fondée sur la reconnaissance de la pluralité des conceptions de ce qui est juste ou injuste, en fonction des contextes sociaux, historiques et politiques. Cette approche ne prend pas comme point de départ un ancrage normatif de la justice, mais s'intéresse plutôt à ce qui est revendiqué comme juste ou injuste dans les pratiques et discours des acteur·ices. Elle vise aussi à analyser comment certaines conceptions de la justice peuvent acquérir une légitimité dominante dans l'espace public, tandis que d'autres sont marginalisées ou disqualifiées (FRASER, 2009 dans SIKOR et al., 2014). C'est cette approche empirique de la justice environnementale qui est mobilisée dans cette thèse, afin d'analyser les enjeux de justice qui émergent dans les discours sur l'agriculture de montagne face au changement climatique.

Dans cette perspective, plusieurs termes sont mobilisés pour qualifier les expressions locales de la justice : *notions de justice* (HE & SIKOR, 2015) , *sentiment de justice* (BAYSSE-LAINÉ & PERRIN, 2021 ; LECUYER et al., 2018 ; PERRIN & NOUGAREDES, 2022), ou encore *revendications (claim making)* (WALKER, 2012). C'est ce dernier terme que j'utilise dans le reste de ce manuscrit.

Afin de caractériser les différentes revendications de justice, je mobilise les trois dimensions de justice mises en avant dans la littérature sur la justice environnementale (SCHLOSBERG, 2007) : la distribution, la reconnaissance et la procédure (voir 1.1.2). La dimension de la **distribution** concerne l'inégale distribution des coûts et bénéfices environnementaux. Elle s'inscrit dans la tradition de justice distributive, inspirée notamment des travaux de RAWLS (1971), où la justice est envisagée comme l'équité dans la distribution des ressources, des risques, des bénéfices et des coûts environnementaux. Les inégalités d'exposition à la pollution ou aux risques environnementaux, qui affectent de manière disproportionnée les communautés racisées et à faibles revenus, sont un exemple d'injustice distributive (BANZHAF et al., 2019). Cette dimension distributive a été particulièrement mise en avant dans les premiers mouvements de justice environnementale, notamment lors des mobilisations de 1982 contre l'implantation d'une décharge de PCB (polychlorobiphényles) en Caroline du Nord dans un quartier majoritairement afro-américain (MURDOCK, 2020).

La dimension de la **reconnaissance**, inspirée par les travaux d'Iris Young, Nancy Fraser et Axel Honneth, renvoie à la manière dont certains groupes sociaux sont marginalisés ou stigmatisés. Elle désigne ainsi la façon dont leurs valeurs, pratiques et savoirs sont ignorés ou disqualifiés, notamment dans les processus sociaux et institutionnels, ce qui peut produire ou renforcer des injustices distributives (SCHLOSBERG, 2007). Les rapports à l'environnement et à sa protection étant culturellement situés, les politiques environnementales fondées sur des visions hégémoniques peuvent ainsi invisibiliser ou délégitimer d'autres rapports au monde. Un exemple emblématique est celui de la mobilisation contre le projet de gazoduc *Dakota Access Pipeline* en 2016 : les revendications portées par les populations autochtones de la réserve de *Standing Rock* concernaient notamment la reconnaissance du caractère sacré des terres et de l'eau, incompatible avec la présence d'un gazoduc (COOLSAET & NÉRON, 2020).

Enfin, la dimension **procédurale** porte sur la possibilité pour les acteur-ices de participer dans les processus décisionnels concernant l'environnement et d'en influencer les résultats (SUISEEYA, 2020). La dimension procédurale est liée aux autres dimensions de justice puisque la participation équitable repose à la fois sur des ressources économiques suffisantes et sur une reconnaissance qui permette à chacune de s'exprimer sur un pied d'égalité (FRASER, 2001 ; SCHLOSBERG, 2007). Pour autant, la participation formelle ne garantit pas nécessairement la justice procédurale. Lorsqu'elle n'est pas accompagnée d'un réel partage du pouvoir, d'une attention aux dynamiques de représentation ou à la diversité des savoirs, elle peut reproduire voire aggraver les injustices (BARNAUD & VAN PAASSEN, 2013 ; SUISEEYA, 2020).

C'est par exemple le cas des politiques de lutte contre la déforestation et la pollution mises en œuvre dans les années 1990 en Asie du Sud-Est, notamment au Laos. Ces politiques ont interdit la culture sur brûlis pratiquée par les paysan·nes sans consultation préalable, et en formulant le problème uniquement en termes de pratiques agricoles "nuisibles", sans considérer d'autres causes structurelles telles que le manque d'infrastructures ou de moyens. Même si une consultation avait eu lieu, le cadrage initial du problème limitait dès le départ les possibilités de participation effective et de prise en compte des savoirs locaux (SUISEEYA, 2020).

En explorant ces trois dimensions de la justice telles qu'elles apparaissent dans les discours sur l'agriculture de montagne face aux enjeux environnementaux, cette thèse s'inscrit dans la continuité des travaux analysant la construction locale des revendications de justice. L'enjeu est de comprendre comment les acteur·ices locaux·ales défendent différents modèles agricoles à travers des conceptions situées de la justice, dans un contexte marqué par la tension entre maintien du pastoralisme, enrichissement des territoires montagnards et émergence de modèles agricoles alternatifs face aux enjeux environnementaux.

Cette agriculture de montagne, et en particulier le pastoralisme, est profondément liée au paysage, puisqu'une partie importante de la justification de son soutien financier et institutionnel est basée sur une assignation à son entretien. Cet entretien est mis en avant pour de multiples raisons : économiques (notamment le tourisme), patrimoniales, mais aussi en grande partie environnementales. En effet, les pratiques pastorales sont considérées comme des leviers essentiels pour le maintien d'une biodiversité spécifique associée aux prairies. En l'absence de cette activité, la reforestation spontanée entraîne la disparition de ces prairies au profit de paysages dits "fermés" (voir section 1.1.1.1). Les revendications de justice relatives à l'agriculture de montagne sont ainsi indissociables des paysages qu'elle contribue à façonner. Pour préciser l'ancrage des revendications de justice dans ces paysages, je mobilise la notion de paysages moraux. Ceux-ci désignent des espaces façonnés par des pratiques et des règles socialement et historiquement situées, à travers lesquelles se construisent des jugements partagés sur ce qui est considéré comme un usage juste et approprié de l'environnement (SETTEN, 2004).

2.1.2 Paysages moraux

Pour rendre compte des dimensions normatives associées au paysage, SETTEN et BROWN (2009) proposent, au sein de la géographie morale, le concept de **paysage moral** (*moral landscapes*). Celui-ci désigne un espace dans lequel se produisent et se reproduisent certaines manières de vivre, certaines identités et des régimes de légitimité et de valeur. La moralité y est comprise comme l'ensemble "des croyances, actions et comportements qui reflètent et sous-tendent les conceptions des gens sur ce qui est juste et injuste" (SETTEN & BROWN, 2009). Ce cadre est mobilisé dans cette thèse car il permet d'analyser comment les pratiques agricoles et les paysages évoqués dans les revendications de justice deviennent des

supports de valeurs et de légitimités.

L'importance de ces dimensions normatives apparaît avec d'autant plus de force dans le contexte de la requalification de l'agriculture de montagne comme outil de préservation de la biodiversité. À travers des dispositifs de subvention valorisant la capacité du pastoralisme à maintenir des paysages ouverts, les politiques publiques transforment en profondeur les finalités associées à l'activité agricole. Ainsi, la production de paysage, plutôt que de nourriture, passe d'un effet secondaire à l'objectif central de l'activité agricole, une transition également mise en avant dans d'autres régions agricoles, comme en Norvège, par exemple (SETTEN, 2004).

Dans ce cadre, SETTEN (2004) réalise des entretiens avec des agriculteur·ices et montre que leurs perceptions des éléments du paysage sont liées à l'histoire du territoire. De manière similaire, BARNAUD et al. (2021), sans mobiliser explicitement le concept de paysage moral, analysent les dimensions sociales des débats sur la reforestation spontanée, et montrent que les perceptions de certains paysages en Écosse sont liées à son histoire également : ces paysages ouverts sont perçus comme injustes, en raison de leur association aux pratiques d'élevage et de chasse issues de l'ère victorienne, ayant provoqué une expulsion des paysans et une concentration de la propriété foncière.

D'autres auteurs mobilisent la notion de "perceptions des lieux" ("*place perceptions*") (BELAND LINDAHL et al., 2013) pour comprendre de potentielles résistances à des projets ou politiques ayant un impact sur l'environnement. Par exemple, dans une étude de cas portant sur un conflit lié à la protection des forêts dans la commune de Jokkmokk, au nord de la Suède, BELAND LINDAHL et al. (2013) montrent que les différentes conceptions de la forêt (ressource renouvelable pour les forestiers, territoire culturel et nourricier pour les éleveurs Sámi, patrimoine naturel à protéger pour les écologistes...) s'ancrent dans des rapports différenciés au paysage, et orientent les préférences politiques en matière de conservation.

D'autres travaux se focalisent sur des éléments spécifiques du paysage, tels que les prairies, pour montrer comment celles-ci deviennent le support d'identités professionnelles et morales : AUFRAY (2024) analyse ainsi la manière dont les pratiques agricoles visibles dans les prairies reflètent non seulement des choix techniques, mais également des valeurs morales. Elles participent en effet à construire la réputation des agriculteur·ices, à la fois dans leur propre regard et dans celui des autres.

Ces travaux se situent dans la lignée de travaux qui, dès le milieu des années 1990, considérant que le terme "paysage" a été vidé de sa substance matérielle et politique en géographie, appelle à une réhabilitation du paysage comme "un point de convergence entre les notions de communauté, de justice, de nature et d'équité environnementale", c'est-à-dire un espace habité, politiquement organisé, régi par des lois locales, porteur d'identité collective (OLWIG, 1996).

Compris comme des lieux de luttes et d'expression de revendications concurrentes (SETTEN et al., 2018), les paysages moraux permettent de préciser l'ancrage des revendications de justice dans les pay-

sages. Les paysages moraux sont ainsi des configurations spatiales de légitimités dominantes, où se reproduisent certaines identités, valeurs et revendications de justice (SETTEN & BROWN, 2009). Dans le contexte de l'agriculture de montagne, ces valeurs prennent forme dans des pratiques situées et des conditions matérielles spécifiques : le paysage est en effet façonné par la manière dont les différentes légitimités des revendications et des valeurs conditionnent qui a accès au foncier, pour quel usage, et qui a voix au chapitre pour décider de cet accès. Les paysages moraux sont ainsi façonnés par les régimes de propriété et l'usage du foncier. Pour appréhender la manière dont les discours portant sur l'agriculture de montagne et les paysages s'articulent aux enjeux environnementaux, et la façon dont ils s'incarnent dans les dynamiques foncières, j'adopterai dans cette thèse une approche articulée à un troisième cadre théorique : la justice foncière.

2.1.3 Justice foncière

La justice foncière constitue un cadre d'analyse particulièrement fécond pour appréhender les rapports de pouvoir autour de l'accès au foncier et de ses usages. Elle a été théorisée au sein de la justice spatiale, à la croisée de la justice alimentaire, de la *land justice* et de la géographie morale (BAYSSE-LAINÉ, 2018). Dans cette thèse, elle est mobilisée pour analyser les injustices foncières mises en avant dans les discours sur l'agriculture de montagne face aux enjeux environnementaux.

Proche de la *land justice*, la justice foncière partage avec elle l'objectif de documenter et de combattre les inégalités d'accès, de possession et d'usage de la terre, inscrites dans des contextes historiques, sociaux et environnementaux. La *land justice* désigne à la fois un mouvement militant et un cadre analytique visant notamment à restituer ou redistribuer des terres spoliées, en particulier au bénéfice des peuples autochtones, des communautés afro-américaines et plus largement des populations marginalisées ou discriminées (HORST et al., 2021).

La justice foncière s'en distingue cependant sur plusieurs points : BAYSSE-LAINÉ et PERRIN (2021) soulignent que la *land justice* mobilise fréquemment une perspective de justice corrective, visant à rétablir une situation antérieure à une dynamique traumatique d'oppression et de domination ayant conduit à des phénomènes de dépossession ou de déplacement. Cette approche n'est toutefois pas toujours transposable aux contextes non marqués par une colonisation de peuplement. De plus, le terme *land* recouvre un sens plus large que "foncier", puisqu'il inclut non seulement le sol dans sa composante agronomique, mais aussi des dimensions ancestrales et territoriales liées à la terre (BAYSSE-LAINÉ & PERRIN, 2021).

Le cadre de la justice foncière distingue cinq dimensions permettant d'analyser les revendications d'injustice relatives à l'accès et à l'usage de la terre. Comme dans le cadre de la justice environnementale, la première dimension de justice est celle de la reconnaissance, qui vise dans ce cas à rendre compte des divers principes de légitimité foncière. Il s'agit de reconnaître la diversité des critères jugés justes

pour déterminer qui devrait accéder aux terres (ancienneté, besoin, statut professionnel agricole, etc.) (BAYSSE-LAINÉ & PERRIN, 2021).

La justice procédurale concerne ici les modalités de décision, la transparence des processus et l'accès équitable à l'information sur le foncier. Par exemple, la diffusion des opportunités de terres via des réseaux affinitaires agricoles tend à exclure les candidats extérieurs aux cercles dominants (BAYSSE-LAINÉ & PERRIN, 2021).

Enfin, la justice distributive est ici divisée en trois sous-catégories. La première est la justice corrective. Issue des travaux sur la *land justice*, elle vise à réparer des injustices passées ayant conduit à des dépossession ou des déplacements, tels que la colonisation ou l'apartheid. La deuxième est la justice redistributive, qui cherche à instaurer une répartition plus équitable des terres, sans référence à un état antérieur. Elle est typiquement incarnée par les réformes agraires. La troisième, la justice allocative, est relative aux transferts de propriété ou d'usage par le marché, l'héritage ou la régulation publique (comme par exemple les critères de sélection pour l'achat ou la location de terres agricoles).

Dans le contexte français métropolitain, les formes corrective et redistributive sont peu mobilisées, tandis que la justice allocative, la justice de reconnaissance et la justice procédurale s'avèrent centrales pour analyser les rapports de pouvoir et les inégalités d'accès au foncier (BAYSSE-LAINÉ & PERRIN, 2021)

Les auteur·ices ayant développé ce cadre d'analyse l'utilisent principalement pour identifier des sentiments d'injustice en lien avec l'accès au foncier (BAYSSE-LAINÉ & PERRIN, 2021). Ainsi, ce cadre a par exemple été mobilisé pour montrer des sentiments d'injustice chez des agriculteurs locaux évincés ou non consultés dans le cadre de politiques publiques locales visant à développer une agriculture nourricière de proximité (BAYSSE-LAINÉ & PERRIN, 2018b).

À la croisée des injustices de reconnaissance, distributives et procédurales, la notion de capital d'autochtonie est parfois mobilisée dans le cadre de la justice foncière (BAYSSE-LAINÉ, 2018). Elle désigne les avantages liés à l'appartenance à un réseau local d'interconnaissance, qui facilite l'accès à certaines ressources (RENAHY, 2010), ici les informations facilitant l'accès au foncier. Cette notion repose sur l'idée d'une distinction entre un groupe autochtone et un groupe allochtone, l'appartenance au premier groupe augmentant les chances de se constituer un capital (RENAHY, 2010). Le capital d'autochtonie a été montré comme essentiel en milieu rural pour compenser l'absence d'autres formes de capital, en particulier pour l'accès à l'emploi (COQUARD, 2019).

Dans le domaine foncier, être perçu comme "local" tend à favoriser l'accès aux terres et à exclure certain·es porteur·euses de projet — notamment urbain·es ou engagé·es dans des formes d'agriculture considérées comme "alternatives" (agriculture biologique, polyculture etc) (BAYSSE-LAINÉ, 2018). L'absence de capital d'autochtonie limite l'accès aux "réseaux affinitaires agricoles locaux, au sein desquels circulent les opportunités foncières" (BAYSSE-LAINÉ, 2022). Des recherches ont toutefois montré que ce

déficit peut être en partie compensé par la constitution de réseaux alternatifs tels que par exemple le réseau de formation au niveau national pour l'agriculture biologique (NICOLAS, 2016), ou encore la mise en place de "stratégies réticulaires" (c'est-à-dire la mise en réseau d'informations et de personnes) par les ADEAR (BAYSSE-LAINÉ, 2022).

Ainsi, dans cette thèse, le cadre de la justice foncière permet d'éclairer les rapports de pouvoir structurant l'accès et l'usage du foncier, et d'analyser comment les discours sur l'agriculture de montagne face aux enjeux environnementaux sont mobilisés pour légitimer l'accès au foncier pour différents modèles agricoles.

En conclusion, cette thèse combine les cadres d'analyse de la justice environnementale empirique, des paysages moraux et de la justice foncière pour examiner les discours sur l'agriculture de montagne face aux enjeux environnementaux, ainsi que leur déploiement dans les jeux d'acteurs autour des questions d'accès au foncier et les rapports de pouvoir sous-jacents. Le chapitre 3 s'appuie plus particulièrement sur la justice environnementale empirique et les paysages moraux. Il vise à identifier les différents discours sur l'agriculture de montagne face aux enjeux environnementaux présents sur le territoire d'étude et, pour chacun, à analyser : i) les paysages moraux mis en avant ; ii) la manière dont le changement climatique est mobilisé ; iii) les revendications de justice qui en émergent. Le chapitre 4 mobilise principalement le cadre d'analyse de la justice foncière. Il examine plus en détail les revendications de justice liées aux enjeux fonciers présentes dans les discours et la manière dont ces discours sont mobilisés pour légitimer l'accès au foncier pour différents modèles agricoles.

Ces cadres d'analyse ont été mobilisés pour étudier les discours recueillis sur le site d'étude choisi pour cette thèse : la vallée de l'Arac dans les Pyrénées Ariégeoises, qui est présenté dans la section suivante.

2.2 Site d'étude : la vallée de l'Arac dans les Pyrénées Ariégeoises

Le terrain d'étude de cette thèse est la vallée de l'Arac, située dans les Pyrénées Ariégeoises. Ce choix s'inscrit dans le cadre du projet de recherche Just Scapes, auquel cette thèse est rattachée. La section 2.3.2.1 revient plus en détail sur les critères et les raisons ayant conduit à la sélection de ce site.

Localisée dans la partie ouest de l'Ariège, au cœur du Couserans et du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises, la vallée porte le nom de la rivière qui la traverse. Elle regroupe six communes : Massat (741 habitant·es), Boussenac (243 habitant·es), Aleu (131 habitant·es), Biert (307 habitant·es), Soulan (391 habitant·es) et Le Port (167 habitant·es) (INSEE, 2022). Les centres urbains les plus proches sont Saint-Girons et Foix : Soulan se situe à environ 16 km de Saint-Girons, tandis que Boussenac est à environ 30 km de Foix.

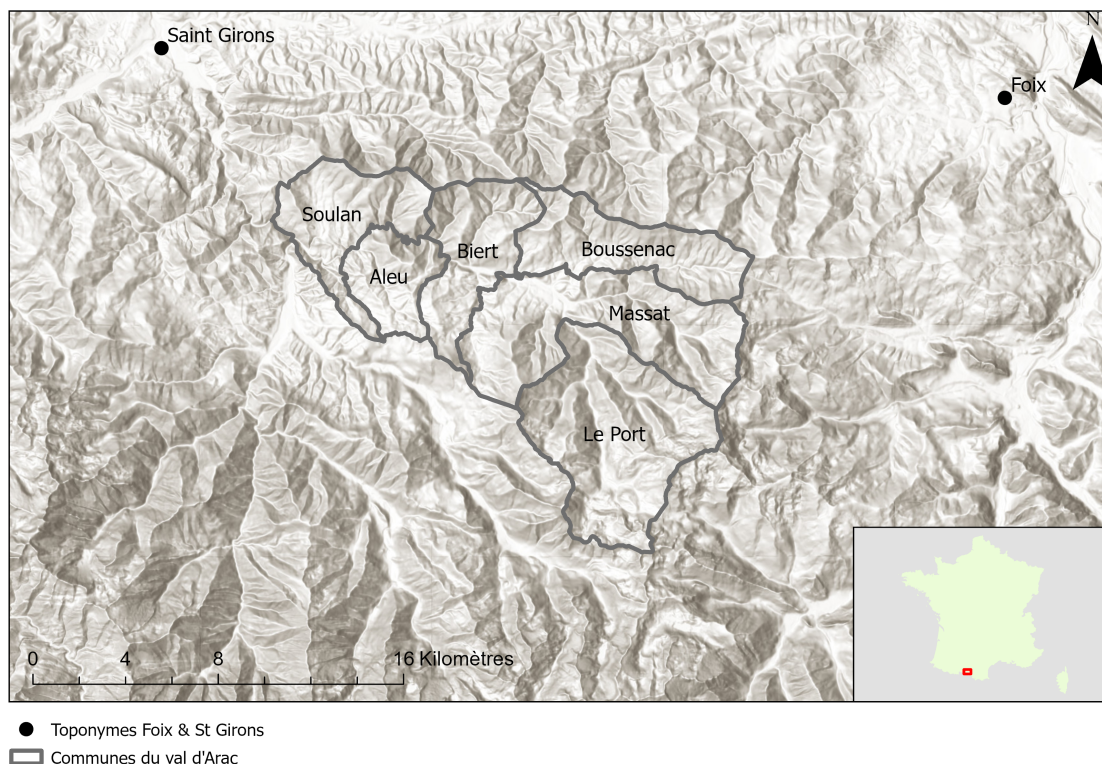


FIGURE 2.1 – La zone d'étude : la vallée de l'Arac

Réalisation graphique : François Calatayud ; conception : Lisa Darmet

Cette section commence par un court historique de l'évolution de l'agriculture de la vallée (2.2.1), avant de décrire les systèmes agricoles et les paysages actuels (2.2.2).

2.2.1 Contexte historique : de la polyculture polyélevage de subsistance à la spécialisation dans l'élevage pastoral

Les paysages de la vallée de l'Arac, ainsi que les systèmes agricoles qui les façonnent, sont le fruit d'une longue évolution de l'agriculture de montagne. Cette section repositionne l'histoire de la vallée dans l'histoire plus générale des Pyrénées, en s'appuyant notamment sur un travail d'entretiens historiques menés dans la vallée de l'Arac dans le cadre d'un diagnostic agraire (IZARD, 2021)¹. Plusieurs ouvrages présentent en détail différentes périodes de cette histoire (CHEVALIER, 1956 ; EYCHENNE, 2006). Cette section propose plutôt un bref aperçu historique, qui permet d'éclairer les parties consacrées à la description du paysage et des systèmes agricoles actuels. Par ailleurs, un court rappel de l'évolution historique de l'agriculture et des paysages paraît également central pour mieux situer les discours et

1. Ce diagnostic agraire a été réalisé par Marie Izard au cours d'un stage dans le cadre du projet de recherche Just Scapes, dont fait partie cette thèse. Avant de commencer cette thèse, j'ai également effectué un stage dans ce projet, en parallèle de celui de Marie Izard (voir section 2.3.2.1). Mon stage se focalisait sur les perceptions du territoire agricole et forestier face aux enjeux climatiques. Une partie du terrain et des entretiens ont ainsi été réalisés en commun.

représentations actuels qui sont analysés dans les résultats de cette thèse.

Durant la première moitié du XIXe siècle, les paysages des Pyrénées ont été façonnés par une agriculture de subsistance et le développement de l'industrie métallurgique. Cette dernière nécessitait une production importante de charbon de bois, ce qui a contribué à la déforestation dans certaines vallées (CHEVALIER, 1956). L'agriculture de cette époque reposait sur un modèle de polyculture et de poly-élevage, organisé selon une gestion des différents étages de la montagne (EYCHENNE, 2018). Les estives servaient à nourrir les troupeaux en été, tandis qu'en hiver, les animaux étaient mis dans les bâtiments agricoles situés au fond des vallées, où ils étaient alimentés en foin. Les zones intermédiaires, quant à elles, étaient principalement composées de prairies de fauche, de landes et de forêts. Dans ces zones intermédiaires ainsi qu'autour des villages, des terrasses étaient aménagées pour les cultures vivrières (légumes, céréales...). L'élevage, majoritairement composé de brebis et de quelques vaches, remplissait plusieurs fonctions : apport en fumier pour les cultures, production de produits laitiers pour la consommation familiale (EYCHENNE, 2018), et traction animale (MAVRÉ, 2004). Ce système exigeait une main-d'œuvre abondante, rendue possible par une forte densité de population (IZARD, 2021).

Dans ce contexte de pression démographique et de raréfaction des ressources forestières, le code forestier a été modifié pour interdire le pâturage et la collecte dans les forêts, criminalisant ainsi des pratiques paysannes essentielles à la subsistance. Cette politique a provoqué la guerre des Demoiselles (1829 - 1832), évoquée précédemment, au cours de laquelle des paysans menèrent différentes actions pour défendre leurs droits d'usage sur les ressources forestières (EYCHENNE, 2006). La seconde moitié du XIXe siècle est marquée par une série de crises majeures — maladie de la pomme de terre en 1848, une ressource alors essentielle pour les populations montagnardes, épidémie de choléra (1856) — qui ont amorcé un déclin démographique profond en Ariège (CHEVALIER, 1956). Ce déclin, accentué par les deux guerres mondiales, a eu des répercussions directes sur le paysage, entraînant un abandon progressif des terres agricoles et un reboisement spontané de ces terres. Le cheptel bovin s'est à peu près maintenu, tandis que le cheptel ovin a fortement diminué, en raison notamment de la nécessité de sortir les animaux quotidiennement en hiver, tâche auparavant confiée au cadet, rendue difficile par le déclin de la population (EYCHENNE, 2006).

Après 1945, les politiques agricoles françaises ont encouragé la mécanisation et la rationalisation du travail agricole. Les jeunes ont été incités à quitter les montagnes pour les villes, et le nombre d'exploitations a rapidement diminué. Ceux qui sont restés ont concentré leur activité dans les fonds de vallée, où la mécanisation était possible, tandis que les versants intermédiaires ont peu à peu été délaissés et colonisés par la forêt (MARTIN et al., 2014).

Progressivement, les exploitations se sont spécialisées ainsi dans l'élevage bovin allaitant, et les terres en fond de vallée auparavant destinées aux cultures vivrières ont été converties en prairies permanentes

(EYCHENNE, 2018). Au début des années 1970, ce modèle était en difficulté car l'élevage de montagne n'était pas aussi compétitif que l'élevage de plaine (EYCHENNE, 2006) et les prix de marché de la viande étaient trop faibles pour couvrir les coûts de production. Au cours de cette période, la France était confrontée à une stagnation économique, qui a entraîné un changement dans les priorités de modernisation d'après-guerre vers une plus grande intervention de l'État dans le domaine de la protection sociale (JUDT, 2006). C'est dans ce contexte qu'a été créé, en 1972, un ensemble de subventions pour les zones de montagne, dont une subvention familièrement appelée "prime à la vache tondeuse" (GERBAUX, 1994 dans EYCHENNE, 2006). Ces aides ont été renforcées par la loi Montagne de 1985, dans un contexte de montée des préoccupations agro-environnementales. Elles visaient à reconnaître et soutenir les services rendus par l'agriculture de montagne : lutte contre la déprise, préservation des paysages et de la biodiversité, maintien du tissu social (EYCHENNE, 2006). L'élevage a commencé à être considéré comme "multifonctionnel", soutenu par les politiques publiques pour ses fonctions non productives — écologiques, sociales et culturelles (BARNAUD & COUX, 2020). Cette requalification a participé d'un mouvement plus large d'écologisation des politiques agricoles, notamment au travers de l'évolution de la PAC. Le soutien public des activités pastorales est devenu d'autant plus crucial pour les éleveur-euses pastoraux dans le contexte des politiques néolibérales que la France a commencé à mettre en place dans les années 1980, qui ont conduit l'État à mettre fin à sa politique de fixation de prix garantis en s'orientant vers les prix du marché (ANSALONI & SMITH, 2021).

Dans les Pyrénées comme dans d'autres zones de montagne, les subventions indexées à la surface et au nombre d'animaux ont incité les exploitants à augmenter la taille de leurs troupeaux pour rester viables économiquement (AUBRON et al., 2019). L'agrandissement des exploitations et des troupeaux a créé des pressions foncières, une compétition sur les prés de fauche, et de nombreuses exploitations ont commencé à avoir du mal à produire suffisamment de foin pour subvenir aux besoins de leur cheptel croissant. Dès les années 1980, la plupart des exploitations ont commencé à acheter une partie de leur fourrage (IZARD, 2021). Ce manque de foin est l'une des raisons pour lesquelles les bovins et ovins allaitants sont aujourd'hui principalement intégrés dans des filières verticales, les jeunes veaux et agneaux étant exportés et engraisés dans des ateliers intensifs spécialisés, souvent en Espagne ou en Italie (IZARD, 2021).

2.2.2 L'agriculture et les paysages de la vallée de l'Arac

La section précédente a montré qu'en dépit du maintien de certains héritages traditionnels (utilisation des différents étages de la montagne, par exemple), les pratiques d'élevage pastoral en montagne ont connu de profondes mutations à partir des années 1970. Dans les Pyrénées Ariégeoises, l'agriculture s'est progressivement spécialisée dans l'élevage bovin allaitant, au détriment des petits ruminants et des productions végétales. Dans la vallée de l'Arac, une grande partie des exploitations sont aujourd'hui des

fermes de bovins allaitants en circuits longs. Elles produisent des broutards, jeunes veaux vendus vivants à la descente d'estive pour être engraisés ailleurs. Parmi les personnes interrogé-es pour ce travail de recherche, ces fermes de bovins allaitants sont en grande partie tenues par des agriculteur-ices issu-es du territoire et ayant repris l'exploitation dans le cadre familial.

Le niveau d'autonomie fourragère de ces exploitations est variable, avec quelques rares fermes qui ont accès à assez de parcelles moto-mécanisables pour produire suffisamment de foin en hiver. Ces parcelles sont principalement situées en fond de vallée, terres plates et fertiles grâce aux alluvions de l'Arac (IZARD, 2021). On retrouve dans ces zones les exploitations les plus grandes en termes de surface et de cheptel.



FIGURE 2.2 – Prés de fauche en fond de vallée et versants boisés

© Benjamin Bégou

Certaines exploitations pratiquent la transhumance. L'accès aux estives permet de libérer des prairies fauchables pour permettre à l'herbe de pousser. Situées entre 1600 m et 2000 m d'altitude, les estives accueillent les troupeaux de début juin à fin septembre. Ceux-ci y pâturent la végétation spontanée, sous la surveillance de pâtres. La plupart des estives sont gérées par des groupements pastoraux (GP) : composé d'au moins deux éleveur-euses, le groupement pastoral permet de créer un troupeau commun et de gérer l'estive de manière collective (gardiennage, entretien des estives, travaux d'aménagement pastoral, etc.).

Plus rarement, les estives peuvent être gérées par des Associations Foncières Pastorales (AFP), comme c'est le cas pour l'AFP de Massat-Le Port. Créées au sein de la loi Pastorale de 1972, les AFP regroupent les propriétaires fonciers afin de mettre leurs terres à disposition d'agriculteur-ices ou de groupements pastoraux, à travers des conventions pluriannuelles de pâturage ou des baux ruraux. Cet outil a été créé pour pallier des difficultés foncières spécifiques aux milieux de montagne : un morcellement important des parcelles, des propriétaires fréquemment absentéistes, et une indivision importante (EYCHENNE et al., 2020). Le type d'AFP le plus répandu dans les Pyrénées ne nécessite pas d'avoir l'accord de tous

les propriétaires : il suffit que 50% d'entre eux représentant au moins 50% des surfaces soient favorables. "Ainsi, bien que dans le principe, l'AFP ne touche pas au droit de propriété, il s'agit bien d'une possibilité de restriction, au nom de l'intérêt général, des droits de gestion et d'usage de la propriété privée" (COMBY, 2010 dans EYCHENNE et al., 2020). Les AFP permettent également d'obtenir des aides financières pour diverses améliorations pastorales, telles que l'installation de clôtures.



FIGURE 2.3 – Troupeau bovin en estive

© Lisa Darmet

Si l'élevage bovin allaitant en circuit long est aujourd'hui la principale forme d'agriculture dans la vallée, il existe également d'autres types d'élevage plus marginaux : élevages caprins ou ovins laitiers, souvent associés à une transformation sur place (fromages, yaourts) et à la vente en circuits courts. Parmi nos enquêtés, ces fermes sont fréquemment portées par des personnes récemment installées, hors cadre familial et non issues du territoire. On trouve également des exploitations de bovins et d'ovins allaitants valorisant la viande en circuits courts (engraissement, abattage et vente locale), tenues à la fois par des néo-paysan-nes et par des personnes issues du territoire revenues s'installer hors cadre familial ou ayant diversifié la ferme familiale en complément du circuit long.

On retrouve aussi sur certaines communes des petites fermes de productions alternatives à l'élevage pastoral dominant localement : maraîchage, petits fruits rouges et pommes, plantes médicinales et aromatiques. Comme dans de nombreuses autres zones de montagne, ces exploitations sont le plus souvent portées par des néo-paysan-nes (PACHOUD et al., 2024). Le territoire est en effet marqué par une arrivée importante de nouveaux-elles habitant-es depuis les années 1970, phénomène qui se poursuit encore au-

aujourd'hui. Ces productions végétales occupent une faible surface : comme l'illustre la carte présentée à la figure 2.4 issue du Registre Parcellaire Graphique (RPG) de 2014, elles sont quasi invisibles à l'échelle de la vallée. Cela tient aussi au fait qu'elles ne sont pas toujours déclarées à la PAC, en raison de leur petite taille, de leur faible éligibilité aux aides et de niveaux variables de professionnalisation. Cependant, la carte présentée à la figure 2.5, qui zoome sur la commune de Biert et ses environs, rend visible quelques zones occupées par ces productions végétales.

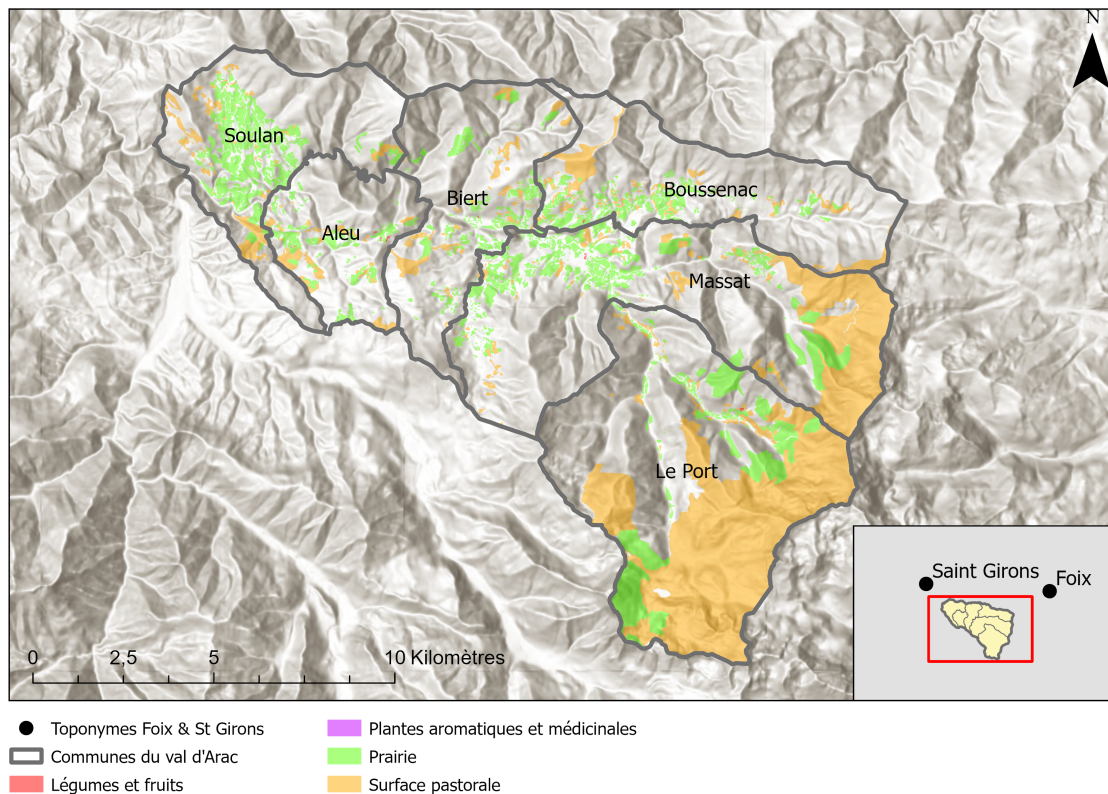


FIGURE 2.4 – Occupation des terres de la vallée de l'Arac agricoles basées sur les données du RPG de 2014

Réalisation graphique : François Calatayud ; conception : Lisa Darnet

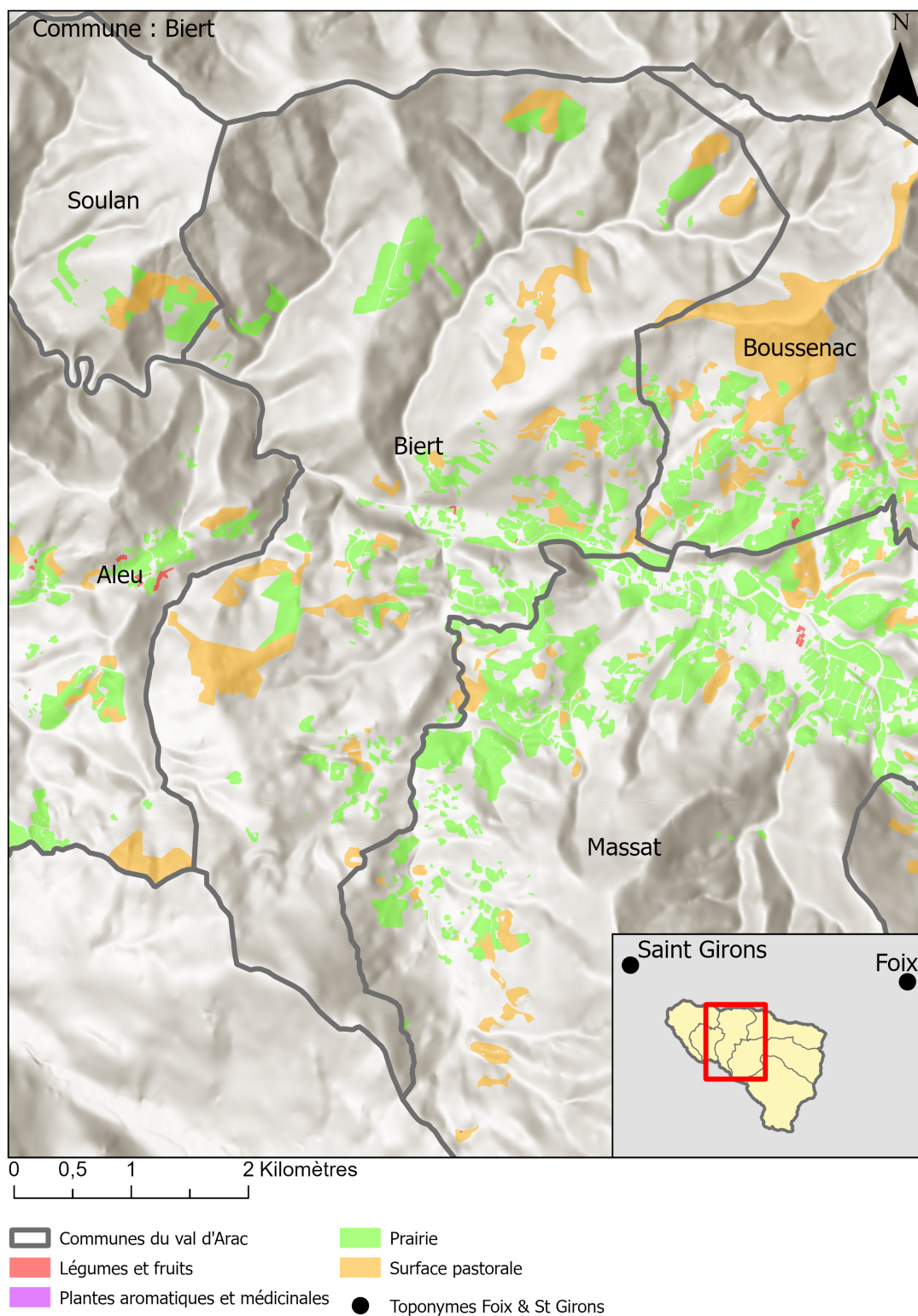


FIGURE 2.5 – Occupation des terres agricoles basées sur les données du RPG de 2014 : Biert et ses environs

Réalisation graphique : François Calatayud ; conception : Lisa Darnet

Une minorité de ces modèles agricoles alternatifs est située en fond de vallée, tandis que la plupart se trouvent sur les versants sud, appelés *soulanes*. Certaines de ces soulanes sont situées dans des vallées étroites et très escarpées : on peut y observer quelques exploitations maraîchères, des installations en petits ruminants — chèvres ou brebis — ou des cultures de petits fruits rouges ou de plantes médicinales, parfois à plus de 1000m d'altitude. Ce sont souvent des petites fermes diversifiées, qui combinent leur activité de production végétale avec l'élevage de quelques animaux utilisés pour l'entretien des parcelles et leur fertilisation.



FIGURE 2.6 – Maraîchage à 1000m d'altitude, soulane

© Marie Izard

Ces soulanes escarpées dans des vallées étroites accueillent également des hameaux et quelques prairies. Difficilement accessibles aux engins agricoles à cause du relief, ces prairies sont principalement utilisées pour le pâturage en fin de printemps ou à l'automne, avant et après la montée en estive.

Sur d'autres soulanes, où le relief est moins prononcé, les zones de prairies permanentes, accessibles par route ou piste, sont mécanisables. On y trouve de nombreuses exploitations bovines et équinées. Les espaces non pâturés ou non fauchés accueillent quant à eux quelques projets alternatifs (maraîchage, plantes aromatiques et médicinales, apiculture). Ces replats de soulanes se concentrent notamment sur les versants sud de Soulan et Bousсенac.

À l'inverse, les versants nord, appelés *ubacs*, sont en grande partie recouverts de forêts denses. Les habitations y sont rares, bien qu'il soit possible d'apercevoir d'anciennes granges ou des ruines à travers les arbres.

La reforestation spontanée occupe aujourd'hui une large partie du territoire, comme nous pouvons le voir sur la carte du site d'étude présentée dans la figure 2.7, montrant la surface occupée par de la végétation arborée en 2018.

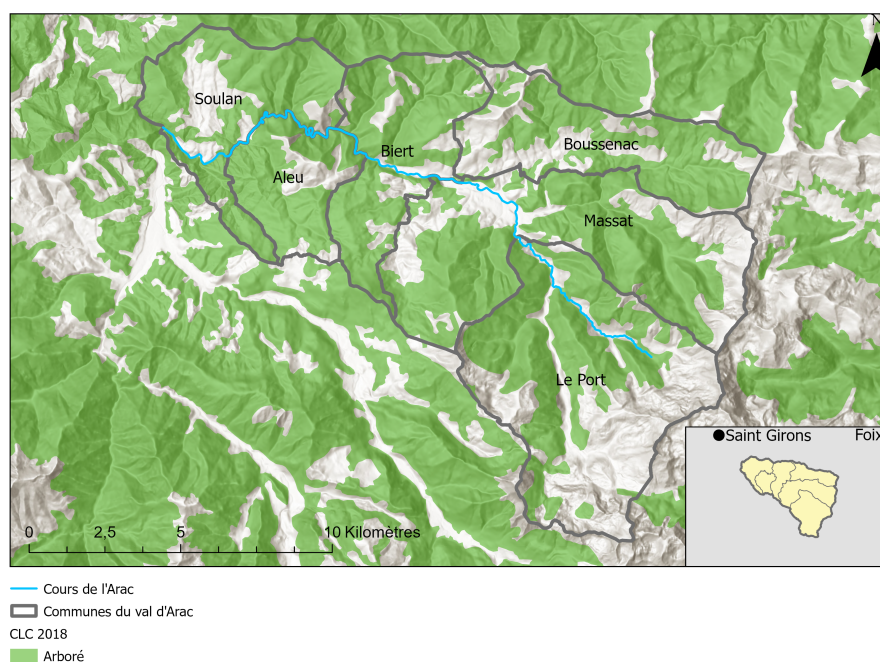


FIGURE 2.7 – Surface occupée par de la végétation arborée en 2018

Réalisation graphique : François Calatayud ; conception : Lisa Darnet



FIGURE 2.8 – Reforestation spontanée

Capture d'écran du documentaire *Demain, la Vallée*

La vallée rassemble ainsi une diversité de systèmes agricoles, situés dans des configurations paysagères différenciées. Sans prétendre à l'exhaustivité, les tableaux suivants synthétisent les principaux systèmes de production (SdP) identifiés à partir du diagnostic de IZARD (2021) et des enquêtes menées dans le cadre de cette recherche. Ces systèmes de production doivent être compris comme des idéaux-types au sens de WEBER (1978) : ils n'épuisent pas la diversité des situations locales, mais offrent un cadre de lecture des grandes configurations agricoles. Dans la pratique, certaines exploitations se situent à la croisée de plusieurs de ces systèmes.

TABLE 2.1 – Typologie des systèmes de productions animales dans la vallée de l'Arac

Nom	Surface fauchable	Cheptel	Zones
Élevage bovin allaitant en circuits longs	30 - 70ha	80 mères	Estives, fond de vallées, replats de soulane, vallées étroites
Petit élevage bovin allaitant en circuits courts	5 - 8 ha	10 mères	Vallées étroites
Élevage ovin allaitant en circuits longs	5 - 8 ha	85 mères	Vallées étroites
Élevage ovin allaitant en circuits courts	Aucune	250 mères	Replats de soulane
Élevage bovin lait avec transformation, en circuits courts	40 - 50 ha	45 mères	Fond de vallées, replats de soulane
Élevage ovin et/ou caprin lait, avec transformation, en circuits courts	0 - 6ha	75 mères	Vallées étroites, replats de soulane
Élevage équin	30 ha	30 juments	Fond de vallée, vallées étroites, replats de soulane

TABLE 2.2 – Typologie des systèmes de production végétales dans la vallée de l'Arac

Nom	Surface	Zones
Maraîchage	0,3 - 0,5 ha	Fond de vallées, vallées étroites
Herbes aromatiques et médicinales	0,2 - 0,4 ha	Vallées étroites
Production et transformation de petits fruits rouges	1 ha	Vallées étroites
Production et transformation de pommes	1 - 2 ha	Fond de vallées, vallées étroites

Comme mentionné précédemment, les systèmes d'élevage pastoraux sont soutenus par les pouvoirs publics, en particulier à travers l'attribution de subventions, qui constituent une partie importante de leurs revenus. Les modèles agricoles alternatifs (maraîchage, culture de fruits, etc.) bénéficient quant à eux de peu de subventions agricoles. Pour certaines exploitations, la vente directe constitue le revenu principal ; d'autres combinent l'activité agricole avec d'autres activités (tables d'hôtes, par exemple) ou avec des

aides sociales (RSA), pour assurer la viabilité de leur installation. La figure 2.9, issue du diagnostic agraire de Marie Izard, présente les revenus par actif avec et sans les subventions pour quelque uns des systèmes de production.

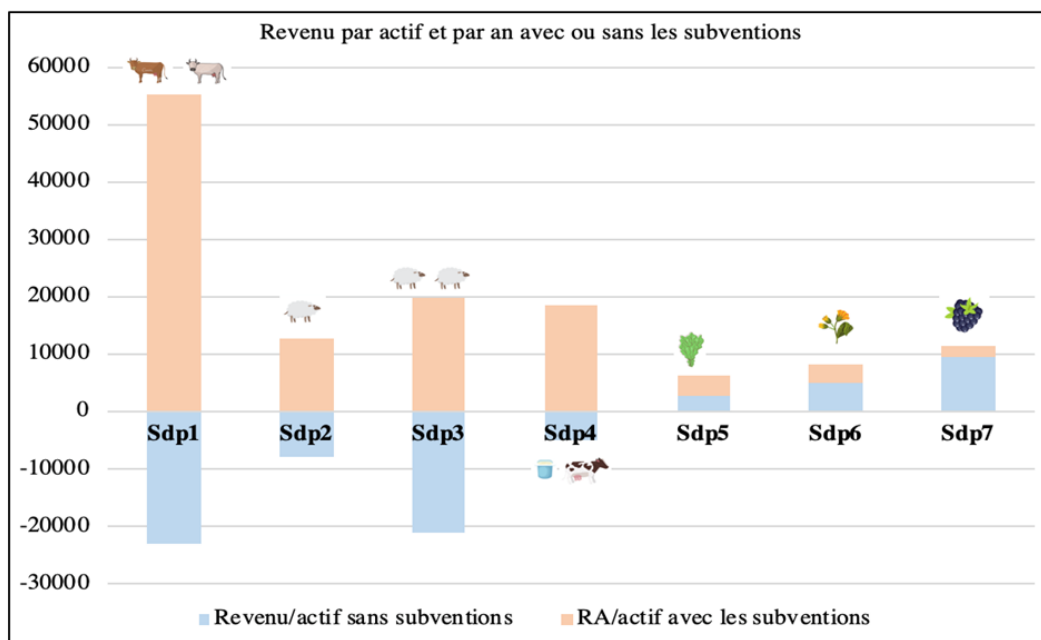


FIGURE 2.9 – Revenu par actif et par an avec ou sans les subventions

Sdp1 : Bovin allaitant en circuits longs

Sdp2 : Petit élevage ovin allaitant, autonomie fourragère partielle

Sdp3 : Grand élevage ovin allaitant, sans autonomie fourragère, vente directe

Sdp4 : Bovin lait, transformation, circuits courts

Sdp5 : Maraîchage

Sdp6 : Herbes aromatiques et médicinales

Sdp7 : Petits fruits rouges

Source : Diagnostic agraire réalisé par IZARD (2021)

En résumé, les paysages de la vallée de l'Arac sont caractérisés par un couvert forestier étendu, résultant d'une reforestation spontanée qui, comme dans de nombreux territoires de montagne, a colonisé une grande partie des zones intermédiaires abandonnées lors de la déprise agricole. L'agriculture encore présente y est principalement orientée vers l'élevage pastoral, en particulier l'élevage allaitant en circuits longs, pratique dominante dans de nombreuses vallées des Pyrénées Ariégeoises. La vallée abrite toutefois une mosaïque de pratiques et de modèles agricoles plus marginaux : circuits courts, maraîchage, cultures fruitières, etc. Une part importante de ces initiatives est portée par des populations néo-rurales. Cette diversité en fait un terrain privilégié pour analyser les différents discours sur l'agriculture de montagne face aux enjeux environnementaux, la manière dont ils sont mobilisés pour légitimer l'accès au foncier et son usage, ainsi que les dynamiques de pouvoir sous-jacentes. Cette analyse a été menée en suivant un dispositif méthodologique qui est présenté dans la section suivante.

2.3 Méthodes : Dispositif d'enquête et ancrage empirique

Cette section présente la démarche méthodologique adoptée dans cette thèse, reposant sur l'analyse de discours recueillis à travers des entretiens semi-directifs et l'observation participante, dans une démarche semi-inductive, où l'analyse des données guide de façon itérative l'évolution du cadre théorique et l'affinement de l'objet d'étude.

2.3.1 Analyse de discours dans une démarche semi-inductive

Les méthodes principales mobilisées dans cette thèse sont l'entretien semi-directif et l'observation participante, notamment l'observation d'ateliers participatifs organisés dans le cadre du projet de recherche Just Scapes (voir section 2.3.2), et lors d'autres événements locaux. Cela m'a permis d'accéder à des discours dans différents types d'arènes. C'est important car les discours analysés ne peuvent pas être dissociés des contextes dans lesquels ils ont été produits et recueillis. En effet, aucun des contextes qui ont produit ces discours n'est neutre. L'entretien est une situation discursive dans laquelle le discours est co-produit par l'interaction entre le ou la chercheur·euse et l'enquêté·e (BISCHOPING & GAZSO, 2015). L'observation participante, de manière similaire, recueille des discours façonnés par le contexte social et les relations de pouvoir qui structurent l'espace observé (BISCHOPING & GAZSO, 2015).

Le discours est ici compris "comme un ensemble d'idées, de concepts et de catégorisations qui sont produits, reproduits et transformés dans un ensemble particulier de pratiques et par lesquels un sens est donné aux réalités physiques et sociales" (HAJER, 1995, p. 44). Le discours est ici analysé non pas comme une idée ou du langage abstrait, mais comme prenant forme dans des pratiques concrètes, institutionnelles ou sociales.

La rencontre avec le terrain, amorcée en amont de la thèse, a fait évoluer l'objet et les questions de recherche. La démarche de recherche a suivi un processus itératif et adaptatif. Chaque phase de terrain a nourri une phase d'analyse. Chaque phase d'analyse a guidé, à son tour, la phase suivante de terrain, dans un aller-retour qui a permis d'affiner progressivement les questions de recherche.

Les sections suivantes détaillent comment les différentes périodes de terrain, réalisées pendant et en amont de la thèse, ont structuré l'évolution des questions de recherche.

2.3.2 Une thèse insérée dans le projet de recherche Just Scapes

Cette thèse s'inscrit dans le projet de recherche européen Just Scapes (2021 - 2024) qui explore, sous l'angle de la justice environnementale, les transformations attendues des territoires ruraux européens face au changement climatique. Ce projet de recherche s'est déroulé sur trois terrains d'étude : les Highlands en Écosse, porté par une équipe de chercheur·euses de l'Université d'East Anglia ; la Moravie du Sud et

de l'Est en République tchèque, porté par une équipe de chercheuses du Czech Globe ; la vallée de l'Arac dans les Pyrénées Ariégeoises, porté par une équipe de recherche de l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE) Toulouse.

À chaque terrain était associé un partenaire non académique, le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises (PNRPA) étant celui du terrain français. Par ailleurs, une équipe de chercheur·euses de l'Université Catholique de Lille était chargée de conduire une analyse transversale axée sur les politiques publiques des trois cas d'étude.

Reposant sur une méthodologie de recherche-action participative, les recherches menées sur les trois terrains se sont structurées en plusieurs phases :

- Une première phase d'enquêtes comprenant des entretiens semi-directifs auprès d'acteur·ices locaux·ales sur chaque site.
- Des ateliers participatifs (*Just Transformations Labs*), visant à créer un espace de dialogue pour co-construire des visions partagées de ce que pourraient être des transformations justes de chaque territoire face au changement climatique.
- Un atelier d'écriture créative réunissant un groupe plus restreint d'acteur·ices sur chaque site.
- Une phase de communication et de restitution des résultats à un public plus large.

Bien que le travail de thèse ait officiellement débuté avec mon contrat doctoral en septembre 2021, ma participation au projet de recherche Just Scapes, d'abord à travers un stage de master puis un CDD, a influencé l'évolution de mon sujet de thèse. Ces premières expériences ont également constitué une part de mon travail de terrain, puisque les entretiens et ateliers participatifs réalisés dans ce cadre ont été mobilisés pour l'analyse conduite dans cette thèse. La section suivante présente cette période pré-doctorale et la manière dont elle a façonné les premiers contours de ma thèse.

2.3.2.1 Stage de master pour le projet de recherche Just Scapes : choix du terrain et collecte de premiers entretiens

J'ai intégré l'équipe française du projet de recherche Just Scapes en mars 2021, dans le cadre de mon stage de Master au laboratoire Dynamiques et écologie des paysages agroforestiers (Dynafor, INRAE). Au sein du projet Just Scapes, chaque équipe s'est concentrée sur des problématiques plus spécifiques selon le terrain d'étude choisi. L'équipe française, coordonnée par Cécile Barnaud — qui encadrerait également mon stage —, souhaitait explorer les thématiques du projet sur un site incluant des activités d'élevage pastoral. Il s'agissait d'examiner la manière dont les injonctions et politiques climatiques — prônant notamment la réduction de la consommation de viande et la reforestation comme moyen de séquestrer le carbone — pouvaient faire évoluer ou reconfigurer les discours valorisant le pastoralisme et les paysages ouverts, ainsi que les revendications de justice que cela pouvait générer. Ces questionnements s'inscrivaient dans

la poursuite des travaux menés par Cécile Barnaud dans d'autres territoires des Pyrénées mettant en lumière un consensus apparent en faveur de l'élevage pastoral et des milieux ouverts, et les jeux d'acteurs associés (BARNAUD & COUIX, 2020 ; BARNAUD et al., 2021). L'objectif du stage était d'effectuer une série d'entretiens semi-directifs pour explorer ces questions et plus généralement identifier les enjeux locaux dans une approche semi-inductive.

Le site d'étude pour ce projet, qui est devenu celui de ma thèse, a été choisi durant cette période au fil d'une série de réunions entre les chercheuses du projet de recherche Just Scapes et les techniciennes du PNRPA. J'ai assisté aux trois dernières de ces réunions durant mon stage entre mars et avril 2021, qui ont abouti à la sélection de la vallée de l'Arac comme site d'étude. Le parc avait récemment animé des ateliers dans le cadre du Plan Paysage Transition Énergétique et Climatique (PPTEC) sur trois territoires pilotes — l'Arize-Lèze, le Bas-Salat, et la vallée du Haut-Vicdessos — offrant la perspective d'un partenariat avec un acteur non académique engagé sur la question des liens entre changement climatique et paysage.

Les techniciennes nous ont orientées vers une vallée alors peu sollicitée par le PNR : la vallée de l'Arac. Celle-ci venait d'être investie par leur équipe dans le cadre d'un nouveau projet intitulé Magnifiq, visant à sensibiliser les élu-es communaux-ales à la mobilisation du foncier, notamment via l'outil des biens vacants et sans maître. Hormis ce projet naissant, le PNR entretenait peu de liens avec ce territoire, ce qui rendait intéressant de s'y pencher. Pour Just Scapes, un critère déterminant était également la présence d'élevage pastoral dans la vallée retenue.

Les réunions avec le PNR nous avaient permis d'identifier un nombre limité d'acteur-ices sur le terrain. Pour enrichir cet échantillon initial, j'ai d'abord procédé à une recherche internet, qui m'a permis d'entrer en contact principalement avec des agriculteur-ices pratiquant de la vente directe, leurs coordonnées étant accessibles en ligne. J'ai ensuite utilisé la méthode dite "boule de neige", en demandant à chaque enquêté-e de me recommander d'autres acteur-ices qu'il ou elle jugeait intéressant pour notre étude. Cet échantillon a été complété par des rencontres fortuites dans les cafés et bars locaux. Au cours de cette phase d'entretiens, j'ai conduit ou co-conduit avec mes encadrantes de stage 25 entretiens avec des éleveur-euses (bovins et ovins), des personnes travaillant dans des institutions agricoles (chambre d'agriculture et fédération pastorale), des élu-es locaux (échelle communale), des producteur-ices végétaux (maraîchage et herbes médicinales/tisane), des personnes ayant un lien avec la forêt (institution forestière, entreprise de travaux forestiers), des membres d'associations environnementales, et des habitant-es sans lien direct avec l'usage des terres. Cette première immersion sur le terrain m'a permis de collecter des entretiens et des observations que je remobiliserai par la suite dans ma thèse.

Certains de ces entretiens ont été co-conduits avec Marie Izard, autre stagiaire du projet Just Scapes, qui réalisait un diagnostic agraire de la vallée. Cette étude, dont les résultats ont alimenté ma présentation du terrain, a consisté à analyser les systèmes agricoles du territoire en combinant enquêtes de terrain,

entretiens et observations, afin de reconstituer leur histoire, comprendre leur fonctionnement actuel et identifier leurs dynamiques d'évolution. Son travail, complémentaire au mien, nous a permis de réaliser ensemble une partie du terrain : nous nous sommes mutuellement accompagnées lors de certains entretiens, ce qui a favorisé le partage de nos analyses respectives et l'apport de regards complémentaires.

Les entretiens duraient en moyenne une à trois heures et suivaient la structure suivante :

- Récit de vie : trajectoire de l'enquêté-e avant son occupation actuelle (lieux de vie, parcours d'études et/ou professionnel)
- Occupation actuelle : description de l'exploitation agricole ou du poste et des missions exercées dans son organisation.
- Enjeux : perceptions des principaux enjeux de la vallée, ainsi que des évolutions des paysages et des pratiques observés ou vécus. Si le changement climatique n'était pas spontanément mentionné dans les enjeux, nous posions explicitement des questions sur ses effets ressentis, ainsi que sur des politiques ou actions d'atténuation ou d'adaptation ayant un impact sur leurs activités ou sur le paysage.
- Scénarios : l'entretien se concluait par une question invitant l'enquêté-e à décrire, selon elle ou lui, le scénario idéal puis le scénario redouté pour l'évolution de la vallée, de son paysage et de son agriculture.

Les notions de justice étant le plus souvent implicites, nous avons essayé de les faire ressortir par des questions de relance. Par exemple, nous demandions qui étaient les gagnants et les perdants d'un changement ou d'une évolution évoqués (justice distributive), ou encore qui avait été — ou aurait dû être — impliqué dans le processus de prise de décision concernant ces changements (justice procédurale).

Cette période de terrain a également donné lieu à des observations participantes de deux événements principaux : la transhumance début juin 2021, ainsi qu'une journée organisée par le PNR dans le cadre du projet "Magnifiq".

Cette première immersion a montré que peu de politiques publiques climatiques avaient un impact direct sur le territoire. Ce constat a orienté le point de départ de la thèse : plutôt que d'analyser les perceptions et vécus des politiques climatiques, le sujet initial de la thèse s'est centré sur la manière dont certains discours liés au changement climatique — tels que ceux promouvant la reforestation ou la réduction de la consommation et de la production de viande — pouvaient fragiliser les consensus locaux autour du pastoralisme, reconfigurer les coalitions d'acteurs et soulever de nouveaux enjeux de justice environnementale.

2.3.2.2 Engagement dans le processus participatif du projet Just Scapes

Dans l'attente d'obtenir les financements, j'ai effectué un CDD de huit mois, de novembre 2021 à juin 2022 au sein du projet Just Scapes. Durant cette période, j'ai joué un rôle d'appui à l'organisation et à l'animation de la partie recherche-action du projet, qui était portée par Cécile Barnaud en tant que coordinatrice du volet français de Just Scapes et Benjamin Bégou, ingénieur d'étude du projet. Ce CDD m'a permis de poursuivre l'enrichissement du matériau empirique qui sera par la suite mobilisé dans mon travail doctoral, notamment par l'observation participante des ateliers.

À la suite d'une première phase d'entretiens semi-directifs, le projet prévoyait l'organisation d'ateliers participatifs, appelés *Just Transformation Labs*, dans le cadre de sa méthodologie de recherche-action. Leur objectif était de co-construire des visions partagées pour favoriser des transformations justes et durables des territoires. Outre mon rôle de soutien logistique et d'animation, j'étais également chargée d'observer les échanges, de prendre des notes et de retranscrire les enregistrements ; autant de matériaux que je remobiliserai par la suite dans ma thèse.

Chaque équipe de recherche du projet Just Scapes a adapté les ateliers aux spécificités des enjeux de son terrain d'étude, tout en respectant une structure méthodologique commune. Un premier atelier a été conçu pour identifier les perceptions locales des enjeux liés à l'évolution de l'usage des terres et des paysages de la vallée, ainsi que les enjeux de justice. Cet atelier a eu lieu le 17 mars 2022 et a réuni environ trente acteur·ices de la vallée de l'Arac : des agriculteur·ices, des acteur·ices institutionnel·les, des élu·es, des associations locales, des habitant·es. Lors de cet atelier, les participant·es ont été invité·es à échanger sur leurs perceptions des principaux problèmes liés à l'évolution de l'usage des terres et des paysages dans la vallée de l'Arac, ainsi que les causes des problèmes évoqués. Tous les échanges ont été enregistrés avec le consentement des participant·es et retranscrits pour l'analyse.

Bien que je ne sois à ce moment-là pas encore dans la formalisation de la direction que prendra ma thèse, ce premier atelier a mis en évidence une thématique qui deviendra centrale dans ma thèse : celle du foncier. Les difficultés d'accès au foncier pour les nouveaux·elles arrivant·es sont ressorties comme centrales lors de cet atelier, ce qui peut en partie être expliqué par le fait qu'il y avait parmi les participant·es agriculteur·ices de nombreux nouveaux·elles arrivant·es ou installé·es depuis peu.

D'autres thématiques fortes ont émergé de ces ateliers, dont l'alimentation en lien avec la production et la consommation locale, ainsi que les enjeux autour de la fermeture des milieux, déjà souvent mis en lumière dans la littérature.

Durant cette période, j'ai également assisté à une réunion du PNR destinée aux élu·es de la vallée de l'Arac concernant le projet Magnifiq, et Benjamin Bégou a assisté à un conseil municipal d'une des communes organisé pour parler du projet Magnifiq, et m'a donné accès à ses notes.

Finalement, j'ai également assisté à l'atelier d'écriture créative organisé dans le cadre du projet de

recherche Just Scapes. Cet atelier, animé par l'écrivaine Anouk Journo, avait un statut un peu particulier par rapport aux autres. Il rassemblait un groupe d'acteur-ices restreint : quatre éleveur-euses aux profils variés (un couple d'éleveurs dont la femme originaire de la vallée a repris l'exploitation familiale, une éleveuse originaire de la vallée ayant vécu ailleurs avant de revenir s'installer à la suite d'une reconversion professionnelle, et un éleveur récemment installé, non issu du territoire), deux maraîcher-es, et deux élu-es locaux. L'objectif était d'inciter les acteur-ices à s'exprimer à l'écrit sur leur rapport sensible au territoire et au paysage. Les acteur-ices présent-es à cet atelier, bien qu'initialement un peu surpris-es par ce format peu habituel, se sont pris-es au jeu et sont finalement devenus un noyau dur actif au sein de la démarche participative du projet.

Durant ce CDD, j'ai également co-conduit, parfois avec Benjamin Bégou et/ou Cécile Barnaud, des entretiens avant et après le premier atelier. Ces entretiens avaient pour objectif de continuer à établir des contacts et rencontrer des acteur-ices locaux-ales en vue des ateliers, ainsi que de continuer à collecter des entretiens semi-directifs complémentaires à ceux menés pendant le stage. Au total, 15 entretiens ont été conduits durant cette période.

Nous avons notamment choisi de mener une série d'entretiens avec des éleveur-euses installé-es de longue date, car, bien que la participation au premier atelier Just Scapes ait dépassé nos attentes en nombre et en diversité, cette catégorie d'acteur-ices demeurait peu représentée. Ils et elles avaient pourtant été sollicité-es, appelé-es individuellement et invité-es au même titre que tous les autres participant-es. Les éleveur-euses présent-es à cet atelier étaient cependant soit en cours d'installation soit récemment installé-es, à l'exception d'un couple d'éleveur-euses établis, qui étaient dans une démarche d'exploration de pratiques alternatives (vente locale, expérimentation avec différentes races qui pourraient être engraisées exclusivement ou quasi exclusivement à l'herbe).

Les éleveur-euses installé-es de longue date ont mis en avant un manque de temps expliquant leur absence (l'atelier s'est déroulé pendant la période de vêlage). Au cours de discussions au sein de l'équipe de recherche, plusieurs autres hypothèses ont été avancées pour expliquer cette faible participation. Les éleveur-euses établi-es, bénéficient davantage du statu quo, malgré les difficultés et contradictions que peuvent générer le système de subvention agricole. Ils peuvent donc être moins enclins à s'engager dans des démarches participatives mettant en avant des transformations, (SCHEYVENS et al., 2003), d'autant plus si les bénéfices leur paraissent incertains (CORNWALL & JEWKES, 1995). De plus, le projet Just-Scapes étant centré sur la question du changement climatique, certains ont peut-être perçu ces ateliers comme relevant d'une initiative à visée environnementale. Dans un contexte où certains discours publics opposent agriculture et environnement, cette perception a pu dissuader une partie des agriculteur-ices de participer.

Une autre hypothèse est que cette catégorie d'acteur-ices, bien que dominante localement du point

de vue de l'accès au foncier et aux aides institutionnelles, est moins habituée à s'exprimer en public, ce qui peut créer des réticences à s'engager dans un atelier participatif reposant sur la prise de parole en groupe (BREAR, 2020). En effet, les dynamiques de pouvoir locales sont complexes, puisque différentes formes de domination s'entremêlent : si les nouveaux-elles arrivant-es ont généralement un accès plus difficile au foncier et au soutien institutionnel agricole, ceux-ci arrivent souvent avec un capital culturel plus important (par exemple : niveau d'étude souvent plus élevé), ce qui a pu rendre le processus de recherche action de l'atelier participatif moins intimidant.

Pour les ateliers suivants, une attention particulière a été portée à cette catégorie d'acteur·ices, que nous avons sollicité plus activement que les autres. D'une façon générale, une attention a été portée par l'équipe de recherche à la question des asymétries de pouvoir pouvant traverser les processus participatifs (BARNAUD & VAN PAASSEN, 2013 ; LÉCUYER et al., 2024).

Ainsi, afin de compenser leur faible participation lors du premier atelier, nous avons décidé de mener des entretiens individuels complémentaires avec les éleveur·euses installé·es de longue date. En mai 2022, Benjamin Bégou et moi-même avons donc réalisé cinq entretiens auprès d'éleveur·euses bovins allaitant en circuits longs.

Ces entretiens ont en partie suivi la structure des entretiens précédents : récit de vie et description de l'exploitation en première partie, et scénarios idéaux et redoutés en dernière. Cependant, une focalisation spécifique était donnée aux questions relatives aux enjeux et problèmes perçus dans la vallée, ainsi qu'à leurs causes, afin d'obtenir leur point de vue sur les thèmes abordés collectivement lors du premier atelier participatif.

2.3.3 Entretiens et observations participantes pendant la thèse

Après l'obtention des financements de thèse — résultant de l'aboutissement des demandes de demi-bourse auprès de la région Occitanie et du département ACT de l'INRAE —, j'ai officiellement débuté mon doctorat en septembre 2022, tout en poursuivant mon travail de terrain.

2.3.3.1 Les entretiens

Durant la thèse, j'ai réalisé plusieurs phases d'entretiens. Lors d'une première phase (septembre 2022 - avril 2023), j'ai accompagné Mathilde Gingembre, post-doctorante du projet de recherche Just Scapes, dans la conduite de 11 entretiens avec des représentant·es d'institutions. Celle-ci conduisant une étude transversale sur les politiques publiques des trois cas d'étude du projet de recherche Just Scapes, j'ai pu l'accompagner dans ses entretiens pour la partie française et poser des questions également. Je n'ai utilisé que quatre de ces entretiens pour ma thèse, les autres n'étant pas pertinents pour ma grille d'analyse. Le tableau récapitulatif à la fin de cette section ne montre que ceux que j'ai utilisés dans l'analyse de ma

thèse.

J'ai également mené une nouvelle phase d'entretiens afin de compléter ceux déjà réalisés lors de mon stage. Si j'ai pu m'appuyer sur une partie de ce premier corpus pour l'analyse menée dans le cadre de cette thèse, certains entretiens se sont révélés moins pertinents au regard de l'évolution de mon sujet ².

Comme précisé plus haut, le sujet initial de cette thèse portait sur l'articulation entre les discours climatiques et les représentations locales du pastoralisme dans le maintien des milieux ouverts. En s'intéressant ainsi aux liens établis, dans les discours, entre agriculture de montagne et enjeux environnementaux, notamment climatiques, le travail de terrain a révélé une pluralité de points de vue : certains centrés sur le pastoralisme et la diversité de ses pratiques et modèles, d'autres portant sur des formes agricoles plus marginales localement (maraîchage, arboriculture, etc.). Le sujet de thèse a alors évolué pour examiner plus largement la diversité des discours sur les différents modèles agricoles en montagne face aux enjeux environnementaux, ainsi que les revendications de justice qui les accompagnent. Le foncier est alors apparu comme une préoccupation locale majeure et comme le support matériel autour duquel se négocient ces différentes revendications, légitimités et rapports de force à l'œuvre. L'analyse des injustices foncières mises en avant par les enquêté·es est ainsi devenue une prolongation de la première partie de la thèse.

J'ai donc entrepris une nouvelle série d'entretiens pour poser des questions à la fois sur la perception des acteur·ices des enjeux fonciers, ainsi que sur leur trajectoire personnelle d'usage de foncier. Cette nouvelle série d'entretiens a eu lieu entre juin 2024 et août 2024.

J'ai alors modifié ma grille d'entretiens pour inclure des questions plus spécifiques sur le foncier tout en gardant la même structure générale que les entretiens précédents.

- Récit de vie et description des exploitations ainsi que des activités et missions principales : la première partie de l'entretien est restée très similaire à la grille d'origine.
- Installation : les questions se focalisaient ensuite sur le processus d'installation — passé, en cours ou échoué —, ainsi que les difficultés potentielles rencontrées, en particulier autour du foncier.
- Perception générale des enjeux fonciers : si cela n'était pas ressorti dans la partie précédente, je posais ensuite quelques questions concernant les enjeux principaux par rapport au foncier, ainsi que sur la perception de la répartition des terres agricoles dans la vallée.
- Changement climatique : l'entretien se poursuivait avec des questions sur la perception du changement climatique.
- Scénarios : je terminais l'entretien, comme les précédents, sur une description des scénarios idéaux et redoutés pour l'évolution des paysages et des pratiques agricoles de la vallée.

2. En particulier, l'analyse des enjeux forestiers, qui constituait l'un des volets de mon mémoire de stage pour Just-Scapes, a été écartée. Déjà lors du stage, il apparaissait que les enjeux forestiers et agricoles, bien que tous deux importants, étaient difficiles à traiter conjointement. Par conséquent, dans le cadre de la thèse, j'ai choisi de continuer à traiter de la reforestation spontanée dans son rapport à l'agriculture de montagne, mais j'ai mis de côté les enjeux strictement forestiers, qui mériteraient leur propre travail de recherche.

2.3.3.2 Observation participante

Les ateliers participatifs

Durant ma thèse, j'ai continué ma participation aux ateliers participatifs du projet Just Scapes, en tant qu'observatrice et parfois facilitatrice. Après le premier atelier participatif et l'atelier d'écriture créative, un troisième atelier s'est déroulé le 16 décembre 2022, réunissant une vingtaine d'acteur·ices locaux·ales (éleveur·euses, maraîcher·es, élu·es, acteur·ices institutionnel·les, acteur·ices associatif·ves...). Cet atelier visait à proposer un espace pour co-construire des propositions de solutions aux enjeux et problématiques identifiés dans le premier atelier.

Le quatrième et dernier atelier de la série avait pour but une validation des propositions et une ébauche de plan d'action. Ce dernier atelier s'est déroulé en deux temps. Le premier a eu lieu le 23 mars 2023 avec une vingtaine de participant·es. Cependant, en raison d'une grève et d'une manifestation organisée ce jour-là, la présence d'élu·es a été limitée. Le second temps a eu lieu le 28 avril 2023, organisé spécifiquement à l'attention des élu·es, rassemblant six élu·es de quatre communes différentes.

La communication post ateliers participatifs

L'objectif de cette série d'ateliers de co-construction de propositions était double : il s'agissait à la fois de favoriser des initiatives locales, ainsi que d'élaborer des messages pour les décideur·euses.

Concernant le premier objectif, favoriser les initiatives locales, l'ambition était de créer un espace de discussion propice à l'émergence d'initiatives locales face aux enjeux identifiés. Ce projet de recherche a impulsé une dynamique sur un temps relativement court, trois ans. L'espoir était alors que cette dynamique croise ou nourrisse une dynamique territoriale. Quelques résultats sont apparus, principalement orientés autour de l'alimentation locale et de la relocalisation de la production agricole. Un annuaire des producteur·ices locaux a été créé, afin de faciliter l'accès à l'information pour les consommateur·ices. Suite à cela, une association, nommée CroqArac a été créée, visant à renforcer les liens entre producteur·ices et consommateur·ices. Les ateliers ont également permis la rencontre entre producteur·ices et distributeur·ices locaux·ales, facilitant la vente de produits locaux, en particulier dans une épicerie locale qui était en cours de création lors du projet de recherche. Enfin, les ateliers ont également facilité l'émergence d'idées en cours de concrétisation, telles que la mutualisation d'un camion réfrigéré pour la distribution des productions locales.

Le deuxième objectif, élaborer des messages pour les décideur·euses, paraissait essentiel étant donné qu'une partie importante des enjeux évoqués dépassait l'échelle locale. Le projet de recherche prévoyait donc une phase de communication avec les élu·es et les institutions à différentes échelles pour faire remonter les propositions élaborées lors des ateliers. J'ai ainsi pu assister à ces réunions. Elles ont été conduites de novembre 2023 à mai 2024 avec une diversité d'élu·es et d'institutions : le conseil départemental, la chambre d'agriculture d'Ariège, la communauté des communes, la Confédération paysanne, la DREAL,

le sénateur de l'Ariège et une députée de l'Ariège. Enfin, l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) a organisé une réunion comprenant une restitution du projet Just Scapes, ainsi qu'une intervention du Pôle d'Équilibre Territorial Rural (PETR) concernant les Plans Alimentaires Territoriaux (PAT), la SAFER et le PNR.

L'observation de ces réunions a constitué un matériau particulièrement riche pour ma thèse, offrant l'occasion de rencontrer de nouveaux acteurs et de recueillir leurs réactions et discours face à la démarche du projet et aux propositions issues des ateliers. La réception contrastée de ces présentations a alimenté mon analyse des légitimités différenciées des discours selon les arènes, ainsi que des rapports de pouvoir qui les sous-tendent.

Les commissions concernant les biens vacants et sans maîtres

Depuis mon arrivée dans Just Scapes, j'avais suivi en pointillé le projet Magnifiq du PNR, qui visait notamment à sensibiliser les élus à l'outil des biens vacants et sans maître pour récupérer du foncier. Dans la continuité de ce suivi, j'ai cherché, lors de ma dernière phase d'entretiens centrée sur le foncier, à comprendre comment différentes communes s'étaient approprié cet outil. La plupart des communes, suite au projet Magnifiq, ou déjà sensibilisées précédemment, ont engagé des démarches de récupération foncière ponctuelle des biens pour les redistribuer à des agriculteur·ices ou à des particuliers.

La commune de Biert a été plus loin, et a choisi de se saisir du projet pour faire une identification de tous les biens vacants, dans le but de les intégrer dans une politique de souveraineté alimentaire et de transition environnementale et climatique. La mairie a ainsi affiché une volonté d'utiliser cet outil pour favoriser l'installation d'agriculteur·ices et promouvoir la production agricole locale. Pour cela, elle a mis en place une commission d'habitant·es et d'élus·es qui s'est réunie pour arbitrer sur la distribution de ces biens, parfois conflictuelle. Cette commission constituant une arène de discussion et de négociation concernant la légitimité des différents modèles agricoles, elle était particulièrement intéressante à observer pour ma thèse. Le maire de Biert, ayant participé activement au projet de recherche Just Scapes et connaissant mon intérêt pour les questions foncières pour ma thèse, m'a invité à observer ces réunions. Entre octobre 2024 et mai 2025, j'ai ainsi pu assister à sept réunions de cette commission, qui duraient généralement une demi-journée.

2.3.3.3 Le film documentaire

Enfin, une petite partie de mon matériau d'analyse repose également sur des interactions suscitées par un film documentaire nommé *Demain, la vallée*, réalisé dans le cadre du projet Just Scapes, par un réalisateur qui a suivi pendant deux ans le volet participatif du projet sur le terrain français. J'ai été présente pour une partie des entretiens réalisés pour le film, et pour l'autre partie le réalisateur m'a envoyé les retranscriptions. Ce documentaire a été projeté plus de 300 fois en France et à l'étranger depuis

TABLE 2.3 – Entretiens détaillés et totaux par activité

Activité principale	Genre	Années	Nb enquêtés	Nb entretiens
Élevage bovin allaitant en circuits longs	H(5) F(4)	2021(2) 2022(5) 2023(1) 2024(1)	9	9
Élevage bovin allaitant en circuits courts	H(2) F(1)	2021 (1) 2022(1) 2023(2)	3	4
Élevage bovin laitier en circuits courts	F(1)	2024(1)	1	1
Élevage ovin allaitant en circuits courts	H(2) F(1)	2021(3) 2024(1)	3	4
Élevage ovin/caprin laitier en circuits courts	H(3) F(4)	2021(1) 2024(4)	7	5
Élevage équin	H(1) F(1)	2024(2)	2	2
Maraîchage, fruits, plantes aromatiques et médicinales	H(6) F(5)	2021(3) 2023(1) 2024(7)	11	12
Élu-es communaux	H(8) F(3)	2021(7) 2022(2) 2024(2)	11	11
Élu-es régionaux et départementaux	H(1) F(1)	2022(1) 2023(1)	2	2
Services déconcentrés de l'État	H(2) F(1)	2023(3)	3	3
Institutions agricoles et foncières	H(4) F(5)	2021(2) 2022(1) 2023(2)	9	5
Institutions forestières	H(3) F(1)	2021(1) 2022(1) 2023(1)	4	3
Métier du bois	H(2)	2021(2)	2	2
Membres d'associations ou collectifs environnementaux	H(4) F(1)	2021(1) 2022(3) 2024(2)	5	6
Alimentation - distribution	H(1) F(1)	2021(1) 2022(1)	2	2

sa sortie en janvier 2024, ayant été sélectionné par plusieurs festivals, dont le festival Alimenterre. Avant cela, plusieurs projections avaient été organisées par l'équipe de recherche sur le terrain et dans la région. J'ai assisté à plusieurs de ces projections - débats, et j'en ai animé deux.

2.3.4 Accès au terrain et à une diversité d'arènes de discours

Au total, cette thèse mobilise 71 entretiens, dont 66 que j'ai conduit ou co-conduit, et cinq réalisés dans le cadre du film documentaire *Demain, la Vallée*. Le tableau 2.3 donne le détail de chaque entretien. Certains entretiens ont été menés avec plusieurs personnes en même temps, et certaines personnes ont été interrogées à plusieurs reprises, ce qui explique l'écart entre le nombre d'enquêtés et le nombre total d'entretiens.

TABLE 2.4 – Total participant-es aux ateliers Just Scapes

Activité principale	Nombre
Eleveur-euses et pâtres	12
Institutions agricoles, environnementales et forestières	7
Elu-es	6
Maraîcher-es	4
Collectifs ou associations	6
Simple habitant-es	5

Cette thèse s'appuie également sur les notes et retranscriptions de 37 événements auxquels j'ai assisté en observation participante : cinq ateliers participatifs organisés dans le cadre du projet Just-Scapes ; huit réunions de restitution et de communication concernant cette démarche, menées avec des élu-es et des acteur-ices institutionnel-les ; treize réunions avec le PNRPA, dont trois auxquelles je n'ai pas assisté, mais pour lesquelles j'ai eu accès aux notes ; et onze réunions en lien avec les biens vacants et sans maître. Enfin, mon carnet de terrain a également été alimenté par quelques appels téléphoniques destinés à prendre des nouvelles de commissions Biertoises concernant l'attribution des biens vacants et sans maître auxquelles je n'avais pas pu assister.

La diversité des dispositifs d'enquête a favorisé le recueil de discours dans des situations assez hétérogènes. Les modes d'expression varient en effet entre un entretien individuel, où une confidentialité et une anonymisation sont promises, des prises de parole lors d'ateliers participatifs, ou des interviews pour un film documentaire ayant vocation à être largement diffusé. Cette hétérogénéité constitue en elle-même un niveau d'analyse, permettant d'identifier des divergences dans les propos tenus par de mêmes individus selon les contextes.

La multiplicité des casquettes que je pouvais mobiliser lors de la prise de contact avec les enquêté-es a facilité l'accès à une grande diversité d'acteur-ices. La mention du partenariat avec le PNR au début du terrain m'a semblé ouvrir certaines portes, en particulier avec les agriculteur-ices ayant une expérience positive avec la marque "Valeur Parc Naturel Régional".³ Pour d'autres, la mention de l'INRAE me rattachait à une institution connue et appréciée. Pour d'autres encore, sentant une forte réticence par rapport à toute institution, je me faisais plus insistante sur mon statut d'étudiante ou de doctorante.

Ma participation au projet de recherche Just Scapes a eu un impact important sur mon accès au terrain. En effet, je l'ai surtout ressentie lors de ma dernière phase de terrain, une fois tous les ateliers et les projections-débats effectués. Je n'arrivais plus sur le terrain en tant que simple doctorante, mais étais souvent associée au projet de recherche. Lorsque je sentais que cela risquait de me fermer des portes, je prenais soin de préciser que ma thèse se poursuivait au-delà et de manière indépendante du processus participatif, qui lui, était bien terminé. Quelques entretiens m'ont été refusés suite au projet par sentiment de sursollicitation ou par méfiance envers le projet de recherche. Cependant, ma participation au projet,

3. La Valeur Parc Naturel Régional est une marque attribuée par les Parcs, à toute entreprise qui le souhaite et qui remplit le cahier des charges.

permettant une présence ponctuelle mais répétée sur environ trois ans, ainsi que le film, faisant parfois débat mais globalement apprécié par les participant-es des ateliers, m'a permis d'établir des relations de confiance avec certains acteurs du terrain, et m'a donné accès de façon plus aisée à des instances auxquelles il m'aurait autrement été compliqué d'accéder. Un exemple notable est ma participation aux réunions de la commission Biertoise sur les biens vacants et sans maîtres. Ces réunions n'étaient en effet pas publiques et soumises à une confidentialité. L'implication du maire dans le projet de recherche a facilité ma participation à ces réunions.

2.3.5 L'analyse

L'ensemble des entretiens, les ateliers participatifs ainsi que certaines des réunions organisées dans le cadre du projet de recherche Just Scapes ont été enregistrés avec le consentement des enquêté-es, puis retranscrits⁴. Ce matériau, ainsi que les notes issues des observations participantes, a été codé à l'aide du logiciel d'analyse qualitative Nvivo. Le codage consiste à associer un segment d'entretien à un code ou à une thématique, nommé "nœuds" dans Nvivo. Ces nœuds peuvent être structurés de manière hiérarchique, en distinguant des thématiques principales (nœuds parents) et des sous-thématiques (nœuds enfants). L'ensemble des nœuds ainsi organisés constitue une arborescence thématique, que l'on désigne généralement comme une grille de codage ou grille d'analyse. L'analyse s'est déroulée selon un processus itératif, en plusieurs étapes successives :

- Première phase : une approche inductive initiale a été privilégiée, consistant à coder l'ensemble des grands thèmes émergeant des données. Cette phase a été complétée par une approche déductive, consistant à coder toute mention explicite ou implicite de la justice — en particulier celles renvoyant aux trois dimensions présentées dans le cadre conceptuel : la justice distributive, la reconnaissance et la justice procédurale.
- Deuxième phase : la première phase ayant donné lieu à une arborescence de nœuds tentaculaire, un second niveau de codage, plus resserré, a été réalisé pour l'écriture de l'article de thèse, qui est la base du premier chapitre de résultats. Ce codage a porté spécifiquement sur les mentions d'évolutions souhaitées ou redoutées de l'agriculture de montagne en lien avec le changement climatique, les justifications mobilisées, et a été croisé avec le codage des revendications de justice.
- Troisième phase : une analyse ciblée sur les enjeux fonciers a finalement été conduite. Cette dernière analyse a porté sur : les revendications d'injustice foncières, les stratégies et processus d'accès au foncier, ainsi que les justifications mises en avant pour l'accès ou la distribution des terres.

4. Douze entretiens ont été retranscrits par un prestataire. J'ai assuré la retranscription des autres entretiens et réunions enregistrés, en m'appuyant souvent sur un logiciel de transcription automatique (*Whisper*). Les ateliers participatifs, qui comportaient plusieurs enregistrements simultanés de sous-groupes, ont été retranscrits par l'animateur ou l'animatrice de chaque sous-groupe (Cécile Barnaud, Benjamin Bégou et moi-même).

En résumé, ce chapitre a présenté les cadres conceptuels mobilisés dans cette thèse, le site d'étude ainsi que la méthodologie employée pour collecter et analyser le matériau. L'enquête repose sur des discours recueillis dans la vallée de l'Arac, dans les Pyrénées Ariégeoises, à travers des entretiens semi-directifs et l'observation participante de divers événements (notamment des ateliers participatifs et des réunions communales). Ces données ont été analysées à l'aide des cadres de la justice environnementale empirique, des paysages moraux et de la justice foncière.

Ce dispositif d'enquête vise à analyser les discours portant sur l'agriculture de montagne face aux enjeux environnementaux — en particulier climatiques —, les revendications de justice et les valeurs associées aux paysages mis en avant, ainsi que la façon dont ces discours sont mobilisés pour légitimer ou contester différents usages du foncier. Il permet d'interroger la manière dont, dans un contexte marqué par la reforestation spontanée, les débats autour de la place du pastoralisme et l'émergence de modèles agricoles alternatifs nourrissent des visions parfois convergentes, parfois opposées d'un paysage "juste" et des usages des terres et pratiques agricoles qui le sous-tendent, ainsi que les rapports de pouvoir sous-jacents.

Le chapitre suivant présente le premier volet des résultats : l'analyse des différents discours sur l'agriculture de montagne face aux enjeux environnementaux, en portant une attention particulière à la mobilisation du changement climatique, aux valeurs inscrites dans les paysages défendus et aux revendications de justice liées aux pratiques agricoles et aux territoires.

Chapitre 3

Discours sur l'agriculture de montagne face aux enjeux environnementaux : une analyse au prisme de la justice environnementale



FIGURE 3.1 – Vaches et chevaux en pâturage

© Lisa Darmet

Comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, cette thèse prend comme point de départ le constat d'une tension apparente entre, d'un côté, les discours locaux présents dans les territoires de montagne valorisant le maintien des paysages ouverts, notamment à travers le pastoralisme, et, de l'autre, les discours plus larges sur le changement climatique qui promeuvent la reforestation et la réduction de la consommation et de la production de viande comme leviers centraux pour l'atténuation. Des travaux ont souligné l'invisibilisation des spécificités de certaines pratiques agricoles, comme le pastoralisme, dans ces débats sur l'atténuation du changement climatique (SCOONES, 2022), et montré que cela peut conduire à des injustices environnementales, telles que des politiques publiques inadaptées ou des dispositifs de soutien déconnectés des réalités locales (GARCÍA-DORY et al., 2021). De plus, les voix des éleveur-euses pastorales dans ces débats demeurent souvent peu audibles (EYCHENNE, 2018; SCOONES, 2022). Ce chapitre de résultats¹ cherche donc à explorer comment les personnes qui vivent et travaillent dans ces territoires articulent les enjeux environnementaux — et particulièrement climatiques — avec l'agriculture de montagne, et comment ces tensions et injustices sont traduites et formulées localement. Pour ce faire, ce chapitre vise à répondre aux questions de recherche suivantes : Quels sont les différents discours sur l'agriculture de montagne face aux enjeux environnementaux ? Quels attachements aux paysages sont exprimés ? Comment le changement climatique est-il mobilisé dans ces discours ? Quelles revendications de justice en émergent ?

Le travail de terrain a mis en lumière la coexistence de plusieurs discours, portant non seulement sur le pastoralisme et ses différentes pratiques, mais aussi sur d'autres formes d'agriculture de montagne plus marginales (culture de légumes, fruits...). Ces discours se saisissent du changement climatique de manière différenciée, en fonction des pratiques agricoles défendues et des formes d'attachement aux territoires. Ce chapitre identifie ainsi quatre grands types de discours sur l'agriculture de montagne face aux enjeux environnementaux : i) le pastoralisme, pratique vertueuse pour l'environnement à travers son entretien des paysages ouverts, ii) la relocalisation du pastoralisme, un levier pour renforcer ses bénéfices environnementaux, iii) la diversification agricole, une voie d'écologisation de l'agriculture de montagne, iv) le déclin de l'agriculture, une opportunité pour la reforestation spontanée. Ces discours ne sont pas nécessairement exclusifs les uns des autres : une même personne peut mobiliser plusieurs discours au cours d'un même entretien ou selon les contextes.

Chaque discours est d'abord présenté afin de mettre en lumière sa vision de l'agriculture de montagne et la manière dont il relie celle-ci aux enjeux environnementaux. J'examine ensuite les représentations paysagères qui lui sont associées, à la lumière du cadre théorique des paysages moraux (voir section 2.1), les paysages étant ici considérés comme des espaces où s'incarnent des valeurs sociales, des normes et des jugements moraux de ce qui est considéré comme juste ou injuste. Après cela, j'analyse la façon dont

1. Ce chapitre reprend en partie les résultats de l'article suivant : Darmet, L., & Barnaud, C. (2025). What is the future of pastoral livestock farming in the context of climate change? An environmental justice analysis of contested discursive justifications of pastoralism in the Pyrenees. *Journal of Rural Studies*, 117, 103654.

chaque discours articule sa position au changement climatique, puis les revendications de justice qui en découlent, en mobilisant le cadre de la justice environnementale empirique (voir section 2.1). Enfin, une dernière section examine les interactions entre ces discours, en mettant en évidence les convergences et les divergences qui en ressortent.

3.1 Quatre types de discours sur l'agriculture de montagne face aux enjeux environnementaux

3.1.1 Discours 1 : Le pastoralisme, pratique vertueuse pour l'environnement à travers son entretien des paysages ouverts

Parmi les personnes rencontrées au cours de l'enquête, un discours central revient de manière récurrente : celui de la vertu environnementale du pastoralisme, en particulier à travers sa contribution au maintien des paysages ouverts. Cette justification est portée avant tout par les éleveur-euses rencontrés-es, qu'ils soient installés-es de longue date ou nouvellement arrivés-es. Quelques maraîcher-ères, notamment parmi les plus ancien-nes installés-es, expriment également leur attachement à ce modèle pastoral et aux paysages ouverts.

Maintenir l'élevage sur le territoire, ça permet de garder un peu d'ouverture, des prés, des paysages. C'est vrai que sans animaux, c'est fini. Après c'est que des bois et on va perdre tout le paysage.

— Une éleveuse - entretien

Ce discours est également porté par une partie importante des élu-es départementaux et régionaux, ainsi que par des représentant-es d'institutions agricoles, en cohérence avec l'orientation politique historique en faveur du maintien du pastoralisme. Comme évoqué précédemment, un large consensus s'est construit, dès les années 1970, autour de la nécessité de lutter contre la "fermeture des paysages", légitimant ainsi des politiques publiques de soutien à l'activité pastorale. Les préoccupations environnementales se sont alors mêlées à d'autres enjeux : la progression de la reforestation spontanée liée à la déprise agricole, la crainte d'une désertification des campagnes face au recul démographique, ou encore la perte de paysages considérés comme patrimoniaux.

La fonction environnementale mise en avant, dans les discours des acteurs institutionnels rencontrés au cours de cette enquête, repose avant tout sur l'idée que les pratiques pastorales — en particulier le pacage et la fauche — contribuent au maintien de la biodiversité propre aux milieux ouverts :

Le pastoralisme c'est important parce qu'il permet de conserver un milieu ouvert. Dans les endroits ouverts par du pastoralisme, on retrouve 20 à 25 espèces végétales. Sur des espaces

en cours de fermeture c'est plutôt autour de 5. Et après quand ça redevient une vieille forêt ça remonte, mais dans la phase d'enfrichement, il y a rien.

— Une agente de la fédération pastorale - atelier Just Scapes 1

Au niveau municipal, les élu-es apparaissent cependant plus partagé-es sur ce discours : seule une moitié environ adhère pleinement à cette vision.

3.1.1.1 Le paysage ouvert comme paysage moral

Ce discours sur l'agriculture de montagne repose ainsi sur son impact perçu comme positif sur l'environnement lié à l'entretien du paysage. Dans cette perspective, le paysage devient non seulement un support physique, mais aussi le vecteur de valeurs collectives. Il acquiert une portée morale : certaines configurations paysagères, notamment les espaces ouverts, sont perçues comme "bonnes" et souhaitables, tandis que d'autres, associées à l'abandon ou à la fermeture, suscitent au contraire l'inquiétude ou le rejet.

Le caractère moral attribué à ces paysages ouverts transparait dans le vocabulaire mobilisé pour les qualifier. Ils sont fréquemment décrits comme "propres", "jolis", "bien entretenus", témoignant d'un idéal esthétique, mais aussi d'un ordre perçu comme légitime :

C'est mieux quand même, un paysage ouvert. Quand tu arrives en estive, c'est ouvert, c'est quand même joli.

— Un éleveur - entretien

Cet attachement s'exprime également à travers une perception négative de la reforestation spontanée, décrite à l'aide d'un lexique évoquant l'envahissement et un sentiment d'oppression face à cette prolifération de la végétation :

On va vers l'ensauvagement, l'enfrichement, le bois qui rentre, les ronces qui vont rentrer jusque dans nos maisons...

— Un élu local - entretien

La capacité à maintenir un paysage "ouvert" ou "propre", est ainsi fréquemment mobilisée comme un principe de légitimité, fondant des jugements moraux portés envers les éleveur-euses, qu'il s'agisse d'éleveur-euses en place, considéré-es comme ayant des pratiques trop extensives pour arriver à maintenir toutes les parcelles ouvertes, ou de nouveaux-elles arrivant-es, considéré-es comme ne maîtrisant pas les "bonnes pratiques" pour le maintien des paysages ouverts.

Je regrette que l'élevage ici ne serve que quelques familles. Et l'entretien des surfaces, qu'elles leur appartiennent ou qu'ils les louent, n'est pas fait comme il le mériterait. Le territoire on

l'a toute la journée devant les yeux, on se promène, et tout ce secteur, on se dit que c'est pas normal.

— Un élu communal - entretien

Un éleveur déplore quant à lui les conséquences qu'il considère comme négatives de l'installation des nouveaux arrivants sur le paysage :

Il y en a plein [des nouveaux arrivants] qui ont exploité, entre guillemets, des parcelles. Mais qui ne sont pas exploitées comme il faut. Parce que les animaux ne sont pas clôturés. Donc ils ne nettoient pas le paysage. On voit quand même beaucoup plus d'arbres, de fougères, d'espaces qui se ferment, en fait. (...) Et typiquement, ils commencent un truc, après ils s'en vont, ils s'arrêtent. Ça fait dégueulasse dans le paysage.

— Un éleveur - entretien

Pour certain-es éleveur-euses, le maintien des paysages ouverts constitue même la fonction principale de leur activité :

C'est vrai que je suis conscient, moi, ici, de travailler plus pour le paysage. Je ne compte pas lutter contre les importations d'agneaux de Nouvelle-Zélande, par exemple. Je sais très bien ce que je peux faire : juste tenir le milieu un peu ouvert.

— Un éleveur - entretien

Nous avons ainsi vu que le paysage constitue un lieu d'inscription et de projection des valeurs portées dans le discours présentant le pastoralisme comme un modèle agricole vertueux pour l'environnement. La sous-section suivante s'intéresse à la manière dont le changement climatique est mobilisé dans ces discours.

3.1.1.2 Garder les paysages ouverts : une réponse aussi aux risques climatiques

Le changement climatique n'est pas au cœur des discours sur la valorisation environnementale du pastoralisme. Il est le plus souvent mobilisé en réponse à nos sollicitations, plutôt qu'en tant que préoccupation spontanée. Toutefois, lorsqu'il est évoqué, le changement climatique est intégré aux fonctions environnementales du pastoralisme, ce dernier étant souvent présenté comme une pratique compatible avec les enjeux climatiques, tant en matière d'atténuation que d'adaptation.

Du côté de l'atténuation, plusieurs personnes interrogées soulignent la capacité des prairies permanentes à stocker le carbone dans les sols :

C'est important de protéger les prairies permanentes. Sinon on risque d'avoir des régressions sur les fonds de vallées, alors que pourtant ça capte du carbone les prairies.

— Une agente d'une institution environnementale - Atelier Just Scapes 2

En opposition à l'élevage industriel, l'élevage pastoral est perçu comme ayant une empreinte environnementale moindre, car il valorise des ressources herbagères locales et limite les intrants. Face aux chiffres et discours montrant le secteur de l'élevage comme le principal contributeur aux émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole, plusieurs enquêtés insistent sur le fait que, si des remises en cause devaient avoir lieu au nom du climat, elles devraient porter sur l'élevage industriel, et non sur les pratiques extensives d'élevage à l'herbe. Ces pratiques sont en effet souvent décrites comme participant au "bon usage" des ressources locales :

On peut pas dire "l'élevage", parce que ça dépend quel type d'élevage. Quand ils disent "l'élevage, c'est une des premières sources de pollution", c'est l'élevage industriel qui est une catastrophe. L'élevage à l'herbe qui valorise la ressource qui serait pas utilisée autrement, je vois pas la problématique.

— La partenaire d'un éleveur - entretien

Du côté de l'adaptation, l'entretien de paysages ouverts est fréquemment mis en avant, notamment pour son rôle dans la prévention des incendies, dans un contexte où le risque est perçu comme croissant. L'enquête, menée sur plusieurs années, montre des variations dans la perception du risque : certaines années, le territoire est décrit comme relativement épargné par la sécheresse, bien que la baisse régulière du débit des sources soit relevée comme un signe préoccupant. D'autres années, la sécheresse a été plus marquée, affectant les rendements de foin et renforçant les inquiétudes concernant une intensification future de la sécheresse et des risques d'incendie. Certains discours vont jusqu'à faire de cette fonction de prévention des incendies une mission centrale du pastoralisme en montagne :

Pour moi, il faut garder un milieu ouvert. C'est essentiel, notamment vis-à-vis du feu. L'élevage, ça permet de ne pas utiliser des phytocides, d'avoir des bêtes qui pâturent. Il faudrait même, je pense, des éleveurs qui débroussaillent, en tant que fonctionnaires. Moi je verrais bien ça comme avenir.

— Un agent d'une institution forestière - entretien

Ainsi, bien que le changement climatique ne soit pas mis en avant comme argument central, il est intégré dans la justification écologique du pastoralisme. Les paysages ouverts, déjà valorisés pour leurs vertus environnementales (en lien avec la biodiversité) se voient ainsi dotés de fonctions climatiques tels que le stockage de carbone dans les prairies. Des fonctions environnementales anciennes, telles que la prévention des incendies, sont également mises en avant dans ce contexte. Ces arguments sont mobilisés pour renforcer la légitimité de l'élevage extensif face aux critiques environnementales, notamment en opposition à l'élevage industriel.

3.1.1.3 Revendications de justice

Nous avons ainsi vu qu'un nombre important d'enquêté-es soulignent les bénéfices environnementaux du pastoralisme, en particulier sa capacité à maintenir des paysages ouverts, favorables à la biodiversité, et intègrent également des fonctions climatiques. Cependant, les spécificités de ce mode d'élevage — et notamment son impact perçu comme positif face au changement climatique, en comparaison avec des formes d'élevage plus intensives — ne sont, selon les enquêté-es, pas toujours suffisamment reconnues. Nous voyons ici émerger une revendication de justice mettant en avant la dimension de la reconnaissance quant au rôle du pastoralisme dans la fabrique des paysages.

Reconnaissance du rôle du pastoralisme dans le maintien des paysages ouverts

Parmi les trois dimensions de la justice environnementale — reconnaissance, procédurale et distributive — c'est la première qui apparaît ici comme centrale : le manque de reconnaissance du rôle du pastoralisme dans le maintien des paysages ouverts est mis en avant dans plusieurs discours recueillis. Plusieurs éleveur·euses expriment ainsi, en particulier, ce manque de reconnaissance de la part de touristes, de résident·es secondaires et de nouveaux·elles arrivant·es :

Quand les gens, les touristes, passent, ils rentrent dans les bâtiments, après ils faussent les photos, et ils voient "maltraiteurs d'animaux", ils voient "pollueur"... (...) ou ils voient les nuisances, les vaches ça va les déranger, parce que ça fait du bruit... Mais le rôle qu'on a, d'entretenir les espaces, les gens ne le voient pas.

— Une éleveuse - entretien

À travers ce témoignage, l'éleveuse met en lumière la dissonance entre l'image publique, souvent négative de l'élevage et la réalité de pratiques extensives qu'elle considère comme bénéfiques pour l'environnement. Dans l'entretien, elle déplore que les discours publics et médiatiques sur l'agriculture tendent à homogénéiser les réalités agricoles, sans prendre en compte les spécificités des pratiques pastorales. De manière similaire, une partie des technicien·nes des institutions agricoles que nous avons interrogé·es perçoivent un clivage et des incompréhensions du monde agricole par le monde non agricole :

Le monde de l'élevage doit peut-être un peu plus montrer comment on pratique l'élevage aujourd'hui. Qui sait, en France, en dehors des gens qui travaillent dans ce milieu-là, ce que ça veut dire le terme "élevage allaitant" ?

— Un technicien d'une institution agricole - entretien

Reconnaissance du rôle du pastoralisme dans le maintien de paysages habités et pas seulement récréatifs

La revendication de reconnaissance du rôle du pastoralisme dans le maintien des milieux ouverts va au-delà des bénéfices environnementaux pour une partie importante des personnes interrogées. Ces paysages ouverts issus de l'élevage pastoral ne sont ainsi pas seulement perçus comme vertueux pour l'environnement, mais également envisagés comme la condition d'une vie locale, d'un territoire peuplé. À plusieurs reprises, les éleveur·euses soulignent que sans élevage, le territoire se viderait de ses habitant·es, et de toute activité humaine organisée :

L'élevage où on essaye d'avoir des bonnes pratiques, il est indispensable. Dans les zones comme chez nous si on fait pas d'élevage, il se passe quoi ? Là c'est l'ensauvagement, à part l'ours je vois pas ce qui va rester.

— Une éleveuse - entretien

La reforestation spontanée, dans ce discours, devient le symbole d'un territoire déserté. Elle est associée à l'effacement d'une population locale, au profit d'un territoire réduit à un décor ponctuellement fréquenté par des visiteurs :

Quand on regarde l'évolution, il y a 30 ans à peu près, il y avait une très faible population ici, et la forêt a repris ses droits du coup. Et en fait pour moi ça irait avec ; s'il y a plus de population, plus de prés, plus que de la forêt... Après c'est sûr il y aurait une super faune à visiter le week-end, on pourrait se faire des week-end nature mais ça s'arrêterait là.

— Un employé d'un magasin de nourriture - entretien

Dans ce cadre, les entretiens que nous avons recueillis tendent à être critiques du tourisme, mis en contraste avec l'idée d'un territoire réellement habité. Plusieurs élu·es expriment leur scepticisme quant à sa capacité à maintenir une économie durable :

En Ariège on parle beaucoup de tourisme maintenant, mais le tourisme c'est l'économie des pauvres, c'est quand on n'a rien à proposer à côté. Ici c'est pas comme à la mer. A la mer, on vous prend en charge, on s'occupe de tout, vous avez des activités multiples. Alors qu'ici...

— Un élu communal - entretien

Si quelques éleveur·euses voient dans le tourisme une opportunité économique, notamment à travers la vente directe ou les activités d'accueil, d'autres expriment aussi la crainte d'une concurrence sur les ressources, en particulier l'eau :

Le tourisme, pour nous, c'est pas non plus quelque chose de vraiment positif. Pour la vente directe, ok. Mais après voilà, ils prennent sur les réserves d'eau. On ne vit pas du tourisme nous ici.

— Une éleveuse - entretien

Au-delà de l'économie, les discours recueillis traduisent une crainte de marginalisation symbolique des populations locales, en particulier des agriculteur·ices, qui seraient réduits à une fonction folklorique, témoins pittoresques et obsolètes d'un mode de vie voué à disparaître :

La montagne et la campagne, elles sont belles quand elles sont entretenues. Si ça doit devenir le Yellowstone du département, on jettera des cacahuètes en montrant comment était le dernier éleveur ariégeois, avec le mégot en travers du bec et le béret vissé sur la tête. Ça peut être une façon de voir les choses pour l'avenir, mais ce n'est pas la mienne. Je voudrais des vallées vivantes.

— Un élu local - entretien

Des craintes d'un renforcement du manque de reconnaissance face aux politiques climatiques

Le changement climatique est l'occasion de réaffirmer cette identité territoriale centrée sur le pastoralisme et le maintien d'un paysage habité, notamment en formulant des craintes quant à des politiques climatiques futures qui ignorerait les spécificités locales. Le sentiment de manque de reconnaissance des pratiques pastorales nourrit en effet la peur que des outils de compensation carbone renforcent une logique de sanctuarisation du territoire, au détriment des usages agricoles et de la population locale :

Si la PAC change, et qu'elle devient liée à des mesures de compensation, ce qu'on va pouvoir faire valoir comme donnée économique chez nous, ça va être la présence d'un grand prédateur et les espaces sauvages qu'on a. Ça va sans doute valoir plus que de maintenir des pratiques pastorales. (...) C'est une crainte, qu'on devienne une zone zoo qui soit sanctuarisée pour pouvoir compenser des émissions qui seraient faites ailleurs.

— Une maraîchère - entretien

Ainsi, le maintien d'un paysage ouvert à travers le pastoralisme est défendu pour ses fonctions environnementales auxquelles sont intégrées des fonctions climatiques : biodiversité spécifique aux milieux ouverts, prévention des incendies, stockage de carbone dans les prairies. Dans ce discours, le changement climatique ne remet pas en cause l'image vertueuse du pastoralisme pour l'environnement ; au contraire, il renforce sa légitimité en le montrant également comme une ressource face à cet enjeu environnemental. Au-delà des fonctions environnementales, pour de nombreux agriculteur·ices et autres habitant·es, le maintien des paysages ouverts à travers le pastoralisme est mis en avant comme une condition de la pérennité d'un tissu humain vivant et actif. Il structure une vision du territoire dans laquelle l'élevage pastoral

est indissociable d'un paysage local habité, contre le risque d'une muséification, d'un repli sur un usage uniquement récréatif de la montagne, ou d'une instrumentalisation pour des politiques de compensation carbone au détriment des populations et pratiques locales.

3.1.2 Discours 2 : la relocalisation du pastoralisme, un levier pour renforcer ses bénéfices environnementaux

Alors que le premier discours mettait en avant les vertus du modèle pastoral existant, le second discours présent parmi les personnes interrogées met l'accent sur la nécessité de faire évoluer les pratiques pastorales vers une relocalisation de l'activité (vente directe, engraissement et abattage local...), pour le rendre plus vertueux pour l'environnement. Dans ce discours, les enquêté-es revendiquent les fonctions nourricières et productives de l'activité agricole, comme une manière plus écologique de produire de la viande que d'autres modes de production :

J'ai cette vision de pastoraliste, où pour moi il n'y a pas de meilleure façon de faire de la viande. Les bêtes sont dehors au moins 5 mois dans l'année.

— Une éleveuse - entretien

Cette mise en avant des fonctions nourricières s'inscrit dans une volonté plus large de ré-ancrer l'élevage dans un rapport localisé à l'agriculture et à l'alimentation :

L'enjeu le plus important ici, c'est de garder l'agriculture. Parce qu'on a tous besoin de bouffer. Si on veut stopper cette pollution, il faut arrêter de manger de l'agneau qui vient d'Australie ou de Nouvelle-Zélande. Parce que là-bas, ils produisent à fond les ballons et pour pas cher, parce qu'ils ont pas les mêmes règles agricoles. On peut tout faire, en gros là-bas. Et nous, on est con : on cultive des trucs pour envoyer là-bas et on prend les trucs de là-bas pour les ramener ici. Quel intérêt ?

— Un éleveur - entretien

Chez les éleveur-euses bovins, les enquêté-es soulignent plusieurs changements de pratiques par rapport au système d'élevage allaitant en circuits longs, dominant localement, où les veaux sont exportés vivants pour être engraisés ailleurs, souvent en Italie ou en Espagne. Dans une optique de relocalisation de l'agriculture, ils valorisent ainsi l'engraissement et l'abattage local et la vente directe ou dans des points de ventes locaux. Certain-es expérimentent également avec différentes races bovines, considérées comme plus rustiques, pour les nourrir davantage à l'herbe et ainsi éviter dans la mesure du possible les importations de grains et de céréales pour l'engraissement :

Le but c'est d'élever des herbivores avec de l'herbe, et non pas avec les céréales. Il faut les

laisser plutôt pour nourrir les hommes qui en ont besoin, plutôt que les bêtes qui sont capables d'assimiler l'herbe parce que ce sont des herbivores par essence.

— Un éleveur - Atelier Just Scapes 2

La relocalisation passe aussi par une diversification des systèmes d'élevage, notamment via les petits ruminants (chèvres, brebis), souvent valorisés en lait transformé sur place (fromages, yaourts). Cela permet de répondre à une demande locale en produits transformés, tout en s'éloignant d'un modèle centré uniquement sur la viande bovine.

Ce discours est largement porté par des éleveur·euses qui ne sont pas issu·es du territoire, souvent installé·es récemment ou en cours d'installation hors cadre familial. Cependant, il ne s'y limite pas : plusieurs éleveur·euses locaux, parfois revenus dans le territoire après une expérience professionnelle extérieure, y adhèrent également. Certain·es pratiquent de la vente directe ou dans des points de vente locaux en complément d'une vente d'une partie de leur production via les circuits longs.

Des élu·es locaux et régionaux que nous avons rencontrés, tout comme plusieurs technicien·nes agricoles, relayent également ce discours en faveur d'une évolution des pratiques vers une agriculture plus ancrée localement. Toutefois, au sein des institutions agricoles, cette relocalisation est parfois pensée non comme une alternative exclusive aux circuits longs, qui sont considérés comme un moyen essentiel d'avoir une exploitation économiquement viable, mais comme un complément permettant une meilleure valorisation locale de certaines productions :

L'élevage de montagne est effectivement soumis au marché mondial du brouillard. On travaille sur la relocalisation, mais la valorisation ne peut pas se faire entièrement localement, la production de viande étant excédentaire par rapport à la demande locale.

— Un élu de la chambre d'agriculture - notes de terrain, réunion de restitution

3.1.2.1 Relocaliser le pastoralisme pour un meilleur entretien des paysages ouverts

La valeur morale des paysages ouverts, décrite dans la section 3.1.1.1 est également présente dans ce discours. En effet, l'évolution des pratiques vers une relocalisation du pastoralisme est également mise en avant par les enquêté·es comme un moyen d'entretenir davantage les paysages ouverts. Dans les deux sous-sections suivantes, nous verrons que les enquêté·es défendent cette idée de deux manières : d'une part, en soulignant la possibilité de multiplier le nombre de fermes grâce à la réduction de leur taille associée à la relocalisation du pastoralisme ; d'autre part, en mettant en avant la complémentarité des pâturages entre différents animaux d'élevage.

Un meilleur entretien des paysages grâce à des fermes plus nombreuses et plus petites

Pour certaines personnes interrogées, recentrer le pastoralisme sur des fonctions nourricières locales renforcerait aussi sa capacité à entretenir les paysages. Ce lien est souvent formulé comme une critique des aides à la surface, perçues comme favorisant l'extensification sans incitation à la valorisation des produits agricoles, et rendant plus difficile l'entretien de toutes les parcelles :

Cet élevage, j'aimerais bien qu'il soit au service de l'alimentation locale, qu'il soit fléché sur la production d'alimentation pour le territoire, et pas pour aller faire des broutards engrainés en Italie qui vont revenir par la petite porte, pour moi ça n'a pas de sens (...). Il faudrait que les aides à l'élevage soient liées à la production d'alimentation, que ce ne soit pas qu'une optimisation des surfaces. Et je pense que ça aurait un effet sur le paysage, parce que quand on a moins de surfaces, on l'entretient mieux.

— La partenaire d'un éleveur - entretien

Cette relocalisation de l'agriculture est associée à une diminution de la taille des troupeaux, rendue possible par une plus grande valeur ajoutée dégagée grâce à la vente directe. À l'inverse, les circuits longs imposent des volumes et des surfaces plus importants pour dégager un revenu suffisant :

Nous on fait de la vente directe, ça nous permet de réduire les surfaces et les cheptels. Évidemment : plus on va faire de la valeur ajoutée, moins on a besoin de bêtes. Alors que plus on fait du brut, ce qu'on appelle des animaux sur pieds, plus il faut des bêtes et de la surfaces... Le brut, il faudrait pas qu'il existe en montagne.

— Un éleveur - entretien

En facilitant l'ancrage local de projets agricoles à plus petite échelle, cela permettrait à davantage d'agriculteur-ices d'accéder au foncier et de multiplier les fermes de plus petite taille et, par conséquent, d'entretenir plus finement les paysages :

Si on prend l'élevage allaitant de montagne, un des enjeux, c'est la question de la valorisation de la production. De fait, la question tourne autour de la dépendance aux aides, puisqu'on est sur des productions à faible valorisation. Et ça a poussé les exploitations à être sur des systèmes très extensifs. Avec un système d'aides qui est ramené aux hectares, ça pousse à rendre les exploitations de plus en plus grandes et sans forcément chercher la valeur ajoutée. Et, du coup, se pose la question de la gestion de l'ensemble de ces surfaces, d'éviter leur embroussaillage.

— Un agent de la chambre d'agriculture d'Ariège - entretien

Ainsi, plusieurs enquêté-es soulignent que les logiques d'extensification imposées par les seuils de viabilité économique définis par la PAC rendent plus difficile l'entretien des paysages ouverts. L'agran-

dissement des surfaces d'exploitation, bien qu'économiquement rationalisé, s'accompagne d'une perte de maîtrise sur le territoire. Les parcelles sont souvent trop nombreuses ou trop éloignées pour être pleinement entretenues, et les troupeaux, pâturant de grandes surfaces, ne contribuent que partiellement à la gestion des espaces embroussaillés :

Il faudrait plus de petites exploitations, parce que l'exploitant aurait l'énergie, ou en tout cas la capacité de débroussailler derrière, alors qu'ici il y a quelques éleveurs qui ont 100 hectares hors estives, et encore pour certains, je suis gentille. Ils peuvent pas entretenir tout ça. Juste ils posent une clôture et les vaches elles vont pas aller s'emmerder à bouffer ce qu'elles aiment pas trop.

— Une éleveuse en cours d'installation - entretien

Ce discours met en avant les limites d'un modèle agricole reposant sur quelques exploitations étendues, souvent peu adaptées à un maintien efficace des milieux ouverts. À l'inverse, un tissu d'exploitations plus petites, permises par une meilleure valorisation de la production en circuits plus courts, pourrait favoriser l'entretien des milieux ouverts dans ce discours. La relocalisation de l'agriculture apparaît ainsi non seulement comme une réponse productive, mais aussi comme une stratégie territoriale face à la déprise et à l'enfrichement.

Un meilleur entretien de paysages à travers une complémentarité des pâturages

L'introduction ou le renforcement de l'élevage de petits ruminants (chèvres, brebis), souvent ancrés dans des circuits de transformation et de vente locale, est présenté par plusieurs enquêtés-es comme une stratégie complémentaire à l'élevage bovin pour lutter plus efficacement contre la fermeture des milieux. Ces formes d'élevage s'inscrivent pleinement dans les dynamiques de relocalisation agricole, tout en répondant aux enjeux écologiques liés à l'enfrichement :

Pour moi il y a un gros boulot en termes de répartition et d'entretien de l'espace. Parce que ce qu'il se passe, c'est que le pastoralisme, il est clairement en perte de vitesse, il reste surtout des vaches, sauf qu'elles freinent, mais elles n'empêchent pas la reforestation. Alors que les petits ruminants, oui, et ça permet de garder les terrains ouverts. Ce qu'il se passe, c'est que les vachers ils ont un peu tout ce qui est ouvert et il y a plein d'endroits où carrément ça se referme. Même si on pouvait alterner, ce serait très bien, sauf que c'est pas le système actuel.

— Une éleveuse de petits ruminants - entretien

Ces enquêtés-es mettent en avant que les bovins, bien qu'ayant un rôle reconnu dans le maintien des milieux ouverts, ne suffisent pas à empêcher complètement leur fermeture progressive. Le pâturage des petits ruminants est ainsi perçu comme complémentaire à celui des bovins : les petits ruminants ont en

effet des comportements alimentaires et des préférences végétales différentes des bovins, permettant une gestion plus complète de l'entretien des milieux.

3.1.2.2 Relocaliser le pastoralisme pour lutter contre le changement climatique

Dans les discours en faveur d'une relocalisation du pastoralisme, le changement climatique n'est pas toujours une thématique centrale, mais il est parfois mobilisé pour justifier certaines évolutions des pratiques. Nous verrons dans cette sous-partie que cette intégration se fait à deux niveaux : d'une part, à travers des stratégies d'adaptation visant à renforcer la résilience des systèmes d'élevage face aux aléas climatiques ; d'autre part, par le biais d'arguments d'atténuation, mettant en avant la réduction de l'empreinte carbone à travers des circuits plus courts et plus localisés.

Ainsi, certaines de ces évolutions de pratiques sont mises en avant comme des outils d'adaptation face au changement climatique. Ce sont ici principalement les pratiques liées à la relocalisation de l'alimentation des troupeaux qui sont visées : augmenter la part d'alimentation locale pour diminuer les importations liées à l'engraissement (notamment les céréales). Ces initiatives, qui sont ressorties lors des entretiens et des ateliers participatifs du projet de recherche Just Scapes, sont souvent soutenues au niveau institutionnel :

On a toute une série d'éleveurs qui vont essayer de travailler sur leur autonomie protéique, en augmentant la part du pâturage, en travaillant sur des mélanges de méteil, avec un souhait d'avoir des systèmes plus résilients au changement climatique. Si vous travaillez en Ariège, vous devez connaître aussi un certain nombre d'initiatives portées par le réseau des Chambres d'agriculture sur le volet valorisation agricole de l'arbre, par exemple, avec des groupes opérationnels qui ont été activés pour travailler sur l'autonomie fourragère avec le mûrier blanc, par exemple, avec des systèmes agroforestiers.

— Une agente d'un service décentralisé de l'Etat - entretien

Le lien entre relocalisation et atténuation du changement climatique est également mis en avant par plusieurs agriculteur-ices, qui soulignent les effets négatifs des transports longue distance. Dans ces discours, les circuits courts sont valorisés non seulement comme stratégie économique, mais aussi comme mode de production à plus faible impact environnemental :

Par rapport au changement climatique... au niveau du transport, nous, on ne fait pas notre foin mais on essaie d'acheter le plus près possible ; la paille, pareille. La vente, on essaie de faire de la vente directe, voilà, aux alentours. Bon, on va quand même jusqu'à Toulouse parce qu'ici, il y a pas mal d'élevages et voilà, la seule ville qu'il y ait, c'est Toulouse, mais bon après, on va pas plus loin. Alors, qu'il y a des exploitations qui vendent leurs veaux en Italie, tout ça, je pense que c'est des transports qu'il faudrait supprimer, autant pour le climat que

pour la souveraineté alimentaire... Ici, il y a des gens qui mangent de la viande, autant la vendre ici plutôt que de la faire venir de l'autre bout de la planète et envoyer la nôtre se faire engraisser dans une autre partie de l'Europe.

— Une éleveuse - entretien

Le refus d'exporter les animaux pour l'engraissement et l'abatage et la volonté de transformer ou de commercialiser localement sont ainsi perçus comme des manières de réduire l'empreinte carbone de l'élevage, tout en renforçant l'ancrage territorial des activités pastorales.

Nous avons ainsi vu qu'une partie des personnes rencontrées lors de cette enquête proposent une écologisation de l'agriculture de montagne à travers la relocalisation du pastoralisme. Ces changements de pratiques par rapport au système d'élevage allaitant en circuit long, dominant localement, sont mis en avant comme renforçant les vertus écologiques du pastoralisme : ils sont présentés comme permettant à la fois un meilleur entretien des paysages ouverts, une diminution des émissions liées aux transports et comme une stratégie d'adaptation au changement climatique. Cependant, les agriculteur·ices engagé·es dans ces démarches ou aspirants à les mettre en œuvre font face à des freins liés à des injustices distributives et de reconnaissance, qui sont exposées dans la sous-partie suivante.

3.1.2.3 Revendications de justice

Des injustices distributives

Plusieurs éleveur·euses, engagé·es dans des pratiques qu'ils considèrent bénéfiques pour l'environnement et le climat — telles que la réduction de la taille des troupeaux, l'engraissement local ou encore la vente en circuits courts — dénoncent l'inadéquation du système actuel de subventions. Ces pratiques sont peu soutenues par la PAC, dont les aides continuent de privilégier les modèles extensifs en surface et tournés vers les filières longues.

Ce constat révèle l'hétérogénéité du monde de l'élevage pastoral et met en lumière les inégalités d'accès au soutien public. En effet, les subventions de la PAC sont en partie distribuées en fonction de la taille des cheptels et des surfaces², tandis que les coûts spécifiques aux circuits courts (vente directe, transformation locale, logistique) ne sont pas compensés. Dans l'échantillon d'éleveur·euses rencontré·es, certain·es perçoivent ainsi jusqu'à quatre fois plus d'aides que d'autres, selon leurs pratiques et leur insertion dans les filières.

L'accès au foncier constitue un deuxième levier majeur d'inégalités. En orientant les soutiens publics vers les exploitations déjà dotées en surfaces importantes, la PAC renforce la concentration des terres et

2. Paiement de base à l'hectare : Les agriculteur·ices reçoivent une aide annuelle pour chaque hectare admissible de leur exploitation. Cette aide est découplée de la production, c'est-à-dire qu'elle n'est pas liée au type ou au volume de production. Les exploitations de montagne bénéficient d'autres aides supplémentaires, telles que l'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN), qui vise à compenser les surcoûts et les pertes de revenus dus aux conditions difficiles (pentes, climat, isolement).

alimente la compétition foncière. Pour les porteur·euses de projets en cours d'installation, en particulier hors cadre familial, cela représente un frein majeur à la mise en œuvre de modèles alternatifs, souvent plus petits et localisés :

Il y a énormément de difficultés pour accéder au foncier (...). Il y a les subventions européennes de la PAC qui favorisent les installations en fonction de la surface. Donc il y a un combat un peu pour les parcelles entre agriculteurs. Donc, pour l'instant, on sait pas trop si on arrivera à accéder à suffisamment de foncier pour s'installer.

— Un éleveur en cours d'installation - entretien

Les dispositifs actuels tendent en effet à reconduire les situations établies et à consolider les structures existantes, au détriment des nouvelles installations — en particulier lorsqu'il s'agit de projets d'élevage porteurs de pratiques alternatives (circuits courts, transformation, cheptels plus réduits), souvent jugés moins rentables par les institutions. L'accès aux terres reste donc particulièrement difficile pour celles et ceux qui souhaitent s'installer en circuits courts et développer des systèmes pastoraux relocalisés.

Certain·es enquêté·es soulignent également que ces injustices foncières sont renforcées par le caractère strictement individuel des droits aux subventions. Ce fonctionnement freine la mise en œuvre de pratiques collaboratives, comme la complémentarité des pâturages entre espèces (bovins, caprins, équins...), pourtant souvent jugées plus efficaces pour entretenir les milieux :

T'as les ânes [d'une autre éleveuse] qui passent, derrière tu peux avoir les chèvres qui passent, au moins les ânes, ils laissent des ronces et des genêts, les chèvres derrière elles pourraient les manger... (...) mais la PAC, il faut qu'elle change de visage, il faudrait qu'elle invite les gens à mettre un troupeau et puis l'autre sur la même parcelle. Parce que là, elle encourage juste à dire : il est à qui le pré ? Et donc la PAC c'est juste individualiste.

— Un éleveur de petits ruminants - entretien

Ce discours met en avant un paradoxe structurel : les dispositifs censés soutenir l'entretien des paysages ouverts contribuent en réalité à bloquer des formes de pastoralisme diversifiées qui pourraient favoriser un entretien collectif et plus efficace des milieux ouverts.

Des injustices de reconnaissance

Les enquêtés promouvant dans leur discours une relocalisation du pastoralisme ne le font pas toujours que pour des raisons environnementales : plusieurs éleveur·euses mettent en avant une frustration liée à une perte de sens du fait que dans le système des circuits longs, leur rôle dans la production de la viande s'arrête à partir du moment où les brouards sont exportés pour être engraisés ailleurs. Cela peut être lu comme un enjeu de reconnaissance de la justice environnementale : les politiques environnementales ne prennent pas en compte les valeurs nourricières qui donnent sens au métier d'agriculteur·ice.

En effet, une partie de ces éleveur·euses exprime l'importance de pratiquer un élevage en maîtrisant l'ensemble de la chaîne de production :

Psychologiquement, on préfère qu'on ait de belles génisses qui partent faire des futures vaches en vente directe, ou au boucher ou aux clients, que d'avoir un intermédiaire. Une bête, quand on aime l'élevage, on veut aller au bout de la chose. C'est beaucoup plus valorisant que de faire partir ça en Algérie, au Maroc ou en Espagne pour se faire engraisser. C'est pas ça le plaisir.

— Un éleveur - entretien

Cependant, la possibilité d'accéder à ce modèle reste souvent hors de portée, notamment en raison des contraintes économiques ou logistiques. Parmi celles et ceux qui externalisent l'engraissement, un certain malaise peut se faire sentir, lié à la perte de maîtrise sur l'ensemble de la chaîne :

On va pas commencer à faire deux métiers [avec la vente directe], donc on a choisi la solution du circuit long. Mais ce n'est certainement pas la bonne solution à l'heure actuelle. Si on pouvait valoriser nos bêtes de manière plus directe... Je trouve que c'est dommage d'aller faire partir nos bétails je ne sais où, en Italie, en Espagne ou ailleurs, et pas avoir plus près, je sais pas, en Ariège, en Haute-Garonne, dans l'Aude, enfin, peu importe, des ateliers pour ça, quoi. Parce que nous, les éleveurs locaux, ce sont des animaux qui ont mangé que de l'herbe naturelle. Et après, on ne sait pas, quand ils reviennent découpés, comment ils ont été engraisés. Ça, on ne maîtrise pas. Et non, non, on n'a pas de contrôle là-dessus. Donc nous, on vend des animaux sains, et on ne sait pas, enfin, je ne dis pas qu'ils sont mal... Je n'en sais rien, honnêtement, je ne sais pas du tout comment ça se passe, leur engraissement. Ni où ils vont, réellement, ni comment ils sont finis.

— Une éleveuse - entretien

Les politiques environnementales qui soutiennent l'élevage pour sa fonction d'entretien du paysage mettent de côté sa fonction nourricière : le système de subvention rend plus économiquement rationnel d'externaliser l'engraissement et l'abattage, ignorant les valeurs et identités des éleveur·euses de producteur·ices de nourriture. Ces discours expriment ainsi un manque de reconnaissance de la part des politiques agricoles et environnementales, qui tendent à invisibiliser la dimension nourricière du métier d'éleveur·euse.

Ainsi, nous avons vu dans cette section que ce discours sur le pastoralisme met en avant des pratiques qui visent à relocaliser l'activité agricole (engraissement et vente en circuits plus courts, limitation

des importations d'aliments pour les troupeaux...). Les enquêté-es mettent en avant des avantages environnementaux — un entretien plus efficace des milieux ouverts — ainsi que des fonctions climatiques : du côté de l'adaptation, relocaliser l'alimentation des troupeaux est présenté comme une stratégie de résilience face aux incertitudes climatiques ; du côté de l'atténuation, limiter les transports est associé à une diminution des émissions de gaz à effet de serre. Des injustices distributives freinent la mise en place de ces pratiques : celles-ci ne sont en effet pas favorisées par le système de subvention qui rend plus économiquement rationnelle la production en circuits longs. Ces injustices distributives sont liées à des enjeux de manque de reconnaissance : la relocalisation des pratiques pastorales n'est pas seulement mise en avant comme une stratégie environnementale, mais également comme une manière de redonner la valeur nourricière à l'activité, présentée comme une partie de ce qui donne sens au métier.

3.1.3 Discours 3 : La diversification agricole, une voie d'écologisation de l'agriculture de montagne

Pour une partie des enquêté-es, les discours sur l'agriculture de montagne face aux enjeux environnementaux sont moins axés sur le pastoralisme et ses pratiques, et reposent plutôt sur une diversification des productions. Ce discours met en avant la complémentarité entre élevage pastoral et d'autres formes de productions agricoles, telles que le maraîchage, l'arboriculture, la volaille, ou encore l'apiculture. L'objectif est de construire une agriculture capable de répondre aux besoins alimentaires locaux :

Moi, j'aimerais bien qu'il y ait une complémentarité de production envisagée. C'est-à-dire oui de l'élevage mais on ne mange pas que de la viande et du lait, donc aussi se battre pour que les territoires d'élevage puissent être complémentaires sur des zones avec de la production de fruits, du maraîchage, des poules, des cochons, de l'apiculture. . .

— Une maraîchère - entretien

Dans la continuité des discours en faveur de la relocalisation de l'agriculture, cette diversification est pensée comme un levier pour renforcer l'autonomie alimentaire des territoires de montagne. Elle permettrait d'adapter la production agricole aux besoins locaux, en sortant d'un modèle spécialisé centré sur l'élevage allaitant et peu relié aux modes de consommation de la population locale :

Si on devait se nourrir qu'avec des produits d'ici, on mangerait de la vache matin, midi et soir !

— La compagne d'un maraîcher - entretien

La diversification est également associée à un désir d'autonomie, à la fois individuelle et collective. Plusieurs maraîcher-es rencontré-es expliquent avoir d'abord cherché à subvenir à leurs propres besoins avant de professionnaliser leur activité, dans une logique de subsistance transformée en projet économique :

J'essaie de faire au moins de bons légumes déjà pour moi. Le but, c'est d'abord pour moi. Ce n'est pas une question d'être égoïste, mais c'est une question d'être autonome. Et ensuite, je produis assez pour nourrir peut-être quatre familles à l'année sur ce terrain. C'est pour avoir une idée, mais je les vends parce qu'il me faut aussi payer les charges.

— Un maraîcher - entretien

Certaines personnes interrogées établissent un lien avec la pandémie du COVID 19, qui a renforcé un sentiment de vulnérabilité face à des systèmes alimentaires globalisés et a ravivé le désir d'autonomie alimentaire. Dans ce cadre, produire localement est perçu comme une manière de réduire les dépendances aux importations, mais aussi les externalités environnementales associées aux transports ou à des modes de production plus intensifs ailleurs :

Pour moi, tout ce qui est produit sur place est synonyme de paix, puisque ça veut dire qu'il y a moins besoin d'aller chercher loin et d'aller exploiter d'autres parties du monde.

— Une maraîchère - entretien pour le documentaire *Demain, La Vallée*

Ce discours est particulièrement porté par des personnes installées ou en cours d'installation en agriculture diversifiée. Les formes de diversification varient : certain-es visent une polyactivité au sein d'une même ferme (élevage, maraîchage, transformation), tandis que d'autres promeuvent une diversification à l'échelle territoriale, reposant sur la coexistence d'exploitations spécialisées différentes.

Ces dynamiques sont soutenues par des collectifs locaux œuvrant pour une souveraineté alimentaire territoriale, composés à la fois d'habitant-es souhaitant consommer une nourriture produite localement et d'aspirant-es agriculteur-ices.

Quelques éleveur-euses interrogé-es tiennent également ce discours. À quelques exceptions près, ces éleveur-euses ne sont pas issu-es de la région à l'origine, ou sont parti-es faire un autre métier, puis revenu-es s'installer dans la région, et se sont souvent installé-es hors cadre familial.

Certain-es élu-es municipaux s'inscrivent également dans cette perspective, notamment ceux impliqués dans les politiques agricoles locales, voyant dans la diversification une voie pour revitaliser les territoires ruraux tout en répondant aux problématiques écologiques. En revanche, aucun-es des élu-es interrogé-es à l'échelle régionale et départementale, ni les agent-es d'institutions agricoles et foncières ne soutiennent ce discours, jugé comme irréaliste, comme nous le verrons dans la section 3.1.3.3.

Ainsi, ce discours encourage la diversification de l'agriculture de montagne afin de répondre aux besoins alimentaires locaux tout en réduisant l'empreinte écologique du système agroalimentaire. La sous-section suivante analysera la manière dont il relie ces enjeux au paysage et aux valeurs qui y sont attachées, autrement dit aux paysages moraux mis en avant.

3.1.3.1 Une diversification agricole pour des paysages habités

Dans ce discours, le paradigme du paysage ouvert, central dans les discours précédents valorisant les prairies et les pratiques pastorales, est moins mobilisé. L'écologisation de l'agriculture y est d'abord pensée à travers le prisme de l'alimentation locale. Toutefois, de manière similaire aux discours précédents, il revendique bien un paysage vivant, habité et productif. Bien que cela ne soit pas central dans l'argumentaire, certains associent ce paysage agricole à davantage d'ouverture :

Si on faisait muter ce système traditionnel de grosses exploitations vers des plus petites unités diversifiées, je pense que le paysage se rouvrirait, il y aurait moins de forêts. Les terrains seraient plus exploités, différemment : si les terres en fond de vallées étaient consacrées à l'alimentation humaine, il faudrait pousser un peu les animaux sur les pentes [dans les zones intermédiaires].

— Une membre d'un collectif travaillant sur l'alimentation locale - entretien

Ce projet de diversification agricole s'inscrit également dans une lecture morale du paysage. Il s'agit de critiquer les effets du modèle productiviste sur l'évolution paysagère, en valorisant des formes agricoles diversifiées, associées à un passé, parfois idéalisé, antérieur à la modernisation agricole des années 1950 :

Au niveau du paysage, il faudrait permettre ce qu'il se passait avant, c'était pas que de l'élevage, ils avaient une vache ou deux par famille et ils travaillaient la terre, ils étaient en autosuffisance à Massat. C'est cette ruralité là qu'on défend, celle de la souveraineté alimentaire.

— Un élu communal - entretien

Ce type de diversification est aussi envisagé comme un levier pour réancrer la population dans la vallée, en opposition à une dynamique de désertification rurale :

Un agriculteur ici en moyenne a 30 hectares, parfois il a une famille, et parfois non. Il monopolise 30 hectares. Sur 30 hectares, on peut installer au moins 10 à 15 maraîchers qui sont souvent jeunes, qui vont constituer une vie de famille, qui vont faire des enfants et qui vont remplir les écoles.

— Un maraîcher - entretien

Il s'agit ainsi de promouvoir un paysage façonné par une agriculture diversifiée, où une répartition plus équilibrée des terres entre différentes activités agricoles permettrait de produire et de consommer davantage localement, tout en limitant le recours à des aliments importés, souvent perçus comme issus de systèmes plus intensifs et plus dommageables pour l'environnement. La valeur morale de ces paysages souhaités, modelés par la diversité agricole, repose sur l'idée de produire et consommer localement pour

s'extraire dans la mesure du possible de l'industrie agroalimentaire. La diversification de l'agriculture est également présentée comme un levier pour revendiquer un paysage plus habité : en favorisant l'installation d'un plus grand nombre de fermes, elle offre la possibilité à davantage de personnes de vivre de la terre et de contribuer à l'autonomie alimentaire de la vallée.

3.1.3.2 Diversifier l'agriculture de montagne face au changement climatique

Comme dans les autres discours, le changement climatique n'est pas toujours central dans l'argumentation, mais s'y articule régulièrement. La diversification des productions agricoles est ainsi présentée comme une stratégie privilégiée pour renforcer la résilience face à l'imprévisibilité climatique, tout en réduisant les émissions liées aux transports alimentaires (des justifications proches du discours 2 sur la relocalisation du pastoralisme) :

Avec le changement climatique, on n'a aucune idée de ce qui va se passer. Donc il faut diversifier un maximum, pour voir ce qui tiendra le coup. Tout ce qui est import - export, à cause du changement climatique et des changements environnementaux, ça va être des choses qu'il va falloir réduire.

— Un maraîcher, atelier Just-Scapes 1

Certain-es porteur-euses de projets agricoles traduisent cette préoccupation dans l'organisation même de leur ferme, en intégrant une diversité d'activités complémentaires : élevage de petits ruminants laitiers avec transformation, culture de champignons et de plantes aromatiques, vente de bois de chauffe, chambres d'hôtes, etc. L'objectif est de répartir les risques dans un contexte d'incertitude croissante liée au climat :

On a vraiment conscience de l'importance d'avoir un système qui soit résilient, qu'on est bien concernés par le changement climatique et qu'on sait qu'il y aura de plus en plus d'imprévus météorologiques, potentiellement d'épidémies également. Et on a vraiment en tête, je crois, les paroles d'un agriculteur qu'on avait adoré, qui avait, je crois, cinq ou six ateliers sur sa ferme différents, et qui nous disait toujours d'avoir un tabouret à trois pieds. Et que ça arrive que tu aies un atelier qui plante complètement une année, et que le meilleur moyen c'est d'avoir d'autres activités. Après, on est conscient aussi du fait que, vu qu'on ne sera pas spécialisé sur une activité, on sera moins efficace et pas forcément concurrentiel avec des agriculteurs qui se sont spécialisés sur cette activité. Mais que globalement, en diversifiant, tu arrives quand même à avoir un chiffre d'affaires qui est cohérent aussi.

— Une agricultrice diversifiée en cours d'installation - entretien

Par ailleurs, certain-es enquêté-es, qui se revendiquent d'une perspective collapsologique envisagent l'avenir sous l'angle d'un effondrement global, dans lequel le changement climatique n'est qu'un facteur

parmi d'autres, mais dont les effets pourraient aggraver les tensions systémiques. Dans cette perspective, l'augmentation de l'autonomie alimentaire locale apparaît comme un impératif stratégique :

C'est important d'aller vers une autonomie alimentaire localement parce qu'à un moment, je pense que les flux vont s'arrêter : ce sera la crise mondialisée, un système qui va s'étouffer sur lui-même. Et à ce moment-là, on aura intérêt à être prêt. (...) Pour moi le changement climatique est un épiphénomène. C'est toutes les crises, pas que le changement climatique : au niveau de l'énergie, au niveau des ressources minières, au niveau des océans, la montée des eaux... mais qui sont effectivement accentuées et aggravées par le changement climatique.

— Un membre d'un collectif travaillant sur l'alimentation locale - entretien

Ainsi, ce discours promeut une évolution de l'agriculture de montagne vers une diversification visant à rapprocher les lieux de production et de consommation. Cette orientation est présentée comme un levier pour écologiser l'agriculture face aux enjeux environnementaux, en réduisant la dépendance aux systèmes agro-alimentaires mondialisés et les émissions liées au transport. Les modèles agricoles qui s'inscrivent dans cette diversification demeurent toutefois marginaux ; les personnes portant ce discours soulignent plusieurs obstacles, analysés au prisme de la justice environnementale dans la sous-section suivante.

3.1.3.3 Des injustices distributives, procédurales et de reconnaissance qui s'entretiennent mutuellement

Dans ce discours en faveur d'une diversification agricole en montagne, les dimensions distributive, procédurale et de reconnaissance de la justice apparaissent fortement imbriquées dans les revendications.

En termes d'injustice distributive, les porteur·euses de projets alternatifs (maraîchage, petits fruits, etc.) dénoncent des écarts importants dans la répartition des aides publiques selon les modèles agricoles. L'élevage pastoral, soutenu pour son rôle dans le maintien des paysages ouverts, perçoit des montants bien supérieurs à ceux alloués au maraîchage. Parmi les personnes rencontrées, un éleveur peut toucher jusqu'à 100 000 € par an, contre environ 4 000 € pour un maraîcher. Ce déséquilibre est parfois dénoncé avec ironie :

Il faudrait inventer des carottes avec des cornes pour avoir des subventions.

— Un maraîcher — entretien

La nouvelle PAC prévoit bien une aide spécifique au maraîchage, mais elle reste jugée largement insuffisante : elle s'adresse aux exploitations disposant d'au moins 0,5 ha en culture, seuil qui exclut nombre de maraîcher·es rencontré·es. Même pour celles et ceux qui y accèdent, les montants demeurent faibles :

Pour la première fois, cette année, j'ai touché des aides PAC, mais c'était surtout symbolique, pour marquer le coup : après quatre après-midi passés à remplir la déclaration, j'ai finalement touché 1 000 € pour l'année. C'est peanuts.

— Un maraîcher — entretien

Ce déséquilibre des soutiens publics fragilise économiquement les activités diversifiées. Cette absence de subventions est renforcée par le fait que ces activités nécessitent souvent des petites surfaces, or une large part des subventions agricoles est indexée sur la surface exploitée. Il devient alors difficile d'accumuler le capital nécessaire pour acheter des terres :

Il y a une distorsion de concurrence. Les éleveurs touchent des aides et savent que le foncier sera valorisé par la PAC. Le maraîcher, lui, ne peut pas mettre trois fois le prix pour un terrain alors que son revenu vient uniquement de ses ventes.

— Une maraîchère — entretien

Les difficultés d'accès au foncier sont ainsi mises en avant comme un frein majeur à l'implantation des projets agricoles diversifiés par les personnes qui portent ce discours. Les personnes soutenant une diversification de l'agriculture locale soulignent ainsi une injustice distributive dans la répartition des terres entre modèles agricoles. Les revendications concernent principalement les terres situées en fond de vallée, plates et mécanisables, qui disposent en partie d'un accès à l'eau et d'une bonne exposition, ce qui en fait des terres particulièrement intéressantes pour des modèles agricoles alternatifs, tels que le maraîchage. Les estives sont situées trop en altitude pour convenir à des cultures, et les zones intermédiaires sont souvent trop pentues ou mal exposées. Or, les fonds de vallées sont majoritairement occupés par des prairies de fauche destinées à l'alimentation des troupeaux en hiver.

Les difficultés d'accès au foncier tiennent aussi aux modalités d'accompagnement mises en place par les institutions agricoles et foncières, ce qui renvoie à des enjeux de justice procédurale. Plusieurs enquêté-es dénoncent un manque de soutien de la part de ces structures, qui affirment privilégier les projets jugés économiquement viables. Or, les petites exploitations diversifiées, bénéficiant — comme nous l'avons vu — de moins de subventions, sont souvent considérées a priori comme non viables et, de ce fait, peu ou pas soutenues. Les enquêté-es soulignent que ce manque d'accompagnement accentue les fragilités économiques existantes, compromettant encore davantage la viabilité déjà précaire de ces projets.

Ces injustices procédurales sont également étroitement liées à un manque de reconnaissance. Les porteur·euses de projets agricoles alternatifs se heurtent à une image dévalorisée de leur professionnalisme. Plusieurs enquêté-es dénoncent une condescendance des institutions agricoles, qui assimilent leur démarche à de l'amateurisme ou à des projets utopiques, classés comme a priori non-viables économiquement, même lorsque cela n'est pas le cas :

Quand je suis allée à la chambre d'agriculture pour dire je veux une installation avec une DJA³, ils m'ont envoyé chier. Ils m'ont dit : "c'est bon, vous êtes jardinier du dimanche avec vos 1 hectare et vos fruits rouges, merci au revoir". En fait ça m'a vachement aidé d'avoir fait l'installation progressive avant, je me suis fait accompagner en comptabilité par l'association de formation à la comptabilité et donc j'avais déjà des comptes de résultats des années précédentes. Du coup je suis revenue à la chambre et je leur ai montré mes résultats économiques en disant : je vous défie de trouver un éleveur bovin viande que vous installez à tour de bras et qui va vous sortir ce résultat là sans les primes au bout de 2 ans d'installation. Donc je les ai pas lâché, je les ai vraiment fait chier, et c'est passé, j'ai eu ma DJA.

— Une maraîchère - entretien

Lorsque cette absence de reconnaissance s'ajoute à des difficultés économiques et à un faible accompagnement institutionnel, elle peut contribuer à l'abandon des projets :

Moi quand je venais d'arriver, j'étais porteur de projets de maraîchage, et quand je suis arrivé à la chambre d'agriculture, j'ai halluciné à quel point. . . enfin ils m'ont pas rigolé à la tronche, par politesse, ou par diplomatie, mais je voyais bien que c'était juste par diplomatie quoi, et qu'il y avait pas vraiment de proposition ni d'accompagnement technique, ni économique, ni même de soutien moral, parce que l'idée d'un projet en maraîchage en montagne sur petite surface, pour eux c'est juste de la rigolade.

— Un ancien porteur de projet - entretien

Certain-es reconnaissent que tous les projets ne sont pas viables, mais considèrent que ce manque de reconnaissance et de soutien institutionnel peut lui-même être un facteur d'échec. Il contribue à créer un cercle vicieux, dans lequel l'absence de soutien alimente la précarité, qui vient à son tour renforcer les jugements sur l'irréalisme supposé de ces projets.

Les injustices mises en avant par les acteurs de la diversification agricole mêlent ainsi les trois dimensions de justice : une inégalité dans la distribution des ressources (injustice distributive), une asymétrie dans les procédures d'accompagnement (injustice procédurale), et une délégitimation symbolique de leur rôle potentiel dans une production alimentaire locale à faible impact environnemental (injustice liée à un manque de reconnaissance).

Ainsi, ce troisième discours met en avant une écologisation de l'agriculture de montagne fondée sur la diversification des productions. Il remet en question la spécialisation historique de ces territoires dans

3. La Dotation Jeune Agriculteur (DJA) est une aide financière en capital destinée à soutenir l'installation de jeunes agriculteurs de moins de 40 ans, sous condition de présenter un plan d'entreprise sur 4 ans et de justifier d'une capacité professionnelle agricole - c'est-à-dire le fait de posséder les compétences et connaissances considérées comme nécessaires pour s'installer comme agriculteur, généralement attestées par un diplôme agricole de niveau 4.

l'élevage pastoral, en valorisant des formes d'agriculture plus diversifiées, à même de renforcer l'autonomie alimentaire locale, d'accueillir un plus grand nombre d'agriculteur·ices, et de produire des paysages vivants et habités. Toutefois, ces projets alternatifs peinent à s'implanter durablement, en raison d'un soutien institutionnel limité et d'un système d'aides principalement orienté vers les modèles d'élevage dominants. Les porteur·euses de projet de ces modèles agricoles alternatifs font ainsi face à des injustices distributives, procédurales et de reconnaissance, qui se renforcent mutuellement.

3.1.4 Discours 4 : le déclin de l'agriculture, une opportunité pour la reforestation spontanée

Nous avons ainsi vu trois discours sur l'agriculture de montagne face aux enjeux environnementaux : le pastoralisme vertueux pour l'environnement à travers le maintien des milieux ouverts, une relocalisation du pastoralisme pour renforcer ses vertus environnementales, et une diversification de l'agriculture de montagne pour renforcer l'autonomie alimentaire du territoire. Le quatrième et dernier discours, présenté dans cette sous-partie, se distingue des précédents en ce qu'il n'est pas centré sur les fonctions environnementales des pratiques agricoles, mais plutôt sur les atouts environnementaux de la reforestation spontanée. Il ne s'agit plus de débattre des pratiques et modèles agricoles les plus vertueux sur le plan environnemental, mais de considérer la déprise agricole comme une opportunité favorable à la régénération spontanée des milieux forestiers.

Dans cette perspective, certain·es enquêté·es valorisent l'enfrichement et la reforestation spontanée. Contrairement aux autres discours où l'avancée de la forêt est perçue comme une menace ou une "invasion" contre laquelle il faut sans cesse lutter, ces personnes y voient une évolution positive, et même souhaitable, du paysage montagnard. Certain·es soulignent que les forêts issues de la déprise agricole sont particulièrement riches sur le plan écologique, notamment du fait de leur caractère perçu comme plus "naturel" :

Les forêts les plus intéressantes aujourd'hui, c'est celles qui sont issues de la déprise agricole, parce qu'il y a de la diversité dedans. C'est les seules forêts naturelles.

— Un élu local - entretien

Ce discours s'accompagne parfois d'une critique du pastoralisme tel qu'il se pratique aujourd'hui, jugé éloigné de l'imaginaire d'un élevage traditionnel. Le modèle dominant est assimilé à une forme d'intensification liée notamment à l'augmentation de la taille des troupeaux et au système d'engraissement à l'étranger, peu compatible avec l'idée d'une agriculture durable et locale :

Là haut, les estives, c'est l'industrie de la viande. Le berger avec son béret et son bâton, c'est fini. Maintenant les bergers ont parfois six cents moutons, avec des chiens, ce n'est pas du

tout la même logique. Ils remplissent des camions de veaux qui partent se faire engraisser à l'automne...

— Un élu communal - entretien

Dans cette logique, certain-es personnes interrogé-es proposent de recentrer l'agriculture sur les fonds de vallée et les abords des villages, à des échelles plus réduites, tout en laissant les versants les plus difficiles d'accès et les estives à une dynamique de reconquête forestière.

Ce type de discours favorable à la reforestation spontanée reste toutefois minoritaire dans cette enquête. Il est principalement porté par des personnes non-originares de la région ou ayant vécu longtemps dans des milieux urbains. Le caractère potentiellement conflictuel ou marginal de cette position apparaît clairement dans le fait que certain-es enquêté-es n'ont exprimé ce point de vue qu'après plusieurs heures de discussion, et à condition que leurs propos soient anonymisés. Si les représentant-es des échelons départementaux et régionaux se montrent unanimement opposé-es à cette vision, quelques élu-es municipaux s'en sont toutefois faits les défenseurs.

Ainsi, ce discours valorise la reforestation spontanée comme une évolution souhaitable du paysage, en soulignant les qualités écologiques d'un milieu perçu comme "naturel". Plus marginalement, cette appréciation s'accompagne d'une critique du pastoralisme, présenté comme ayant adopté, depuis la modernisation agricole, des pratiques jugées moins vertueuses pour l'environnement. La section suivante s'attachera à analyser les paysages moraux véhiculés par ces discours.

3.1.4.1 Un attachement aux paysages issus de la déprise agricole, symbole d'une nature ayant repris ses droits

Pour les enquêté-es qui portent ce discours, la reforestation spontanée n'est pas perçue comme une menace, mais au contraire comme un atout paysager et symbolique, incarnant l'idée d'une nature qui reprend ses droits. Ces paysages boisés sont valorisés comme des espaces agréables et propices à un sentiment de connexion avec le vivant :

J'adore être dans la forêt, j'adore l'odeur, j'adore les arbres. Quand on vit longtemps dans la nature, je crois qu'on développe un vrai contact avec les arbres.

— Une membre d'un collectif environnemental - entretien

Pour une partie des enquêté-es qui tiennent ce discours, la dynamique de reboisement participe d'un imaginaire écologique positif, dans lequel le territoire devient un lieu d'expérimentation de modes de vie alternatifs en réponse aux crises environnementales contemporaines. Ce rapport à la forêt s'inscrit dans une histoire longue de migrations néo-rurales, amorcée dans les années 1970, et encore bien présente aujourd'hui. Ainsi, par exemple, un couple installé en Ariège depuis plusieurs décennies – l'un-e maraî-

chère, l'autre actif-ve hors vallée – évoque leur installation comme un acte délibéré de retrait du système productiviste, dès les années 1980 :

On avait entendu parler de l'Ariège, déjà à l'époque, c'était un peu comme ça, comme un pays un peu délaissé où il y a des possibilités de s'installer, où on peut vivre dehors, dans la nature. On avait grosso modo les mêmes savoirs sur le changement climatique qu'on a maintenant. J'avais lu le premier rapport du club de Rome. En Allemagne, j'avais l'impression qu'on était dans le productivisme complet, et moi je voulais me retirer de ça, vivre autre chose.

— La compagne d'un maraîcher - entretien

Tous deux évoquent leur attachement affectif et symbolique à la forêt :

Moi il me faut la forêt (...) je trouve ça formidable, la nature qui produit des arbres, je trouve ça extraordinaire.

— Un maraîcher - entretien

Ce sentiment est également partagé par de nouveaux arrivants récents, ayant explicitement exprimé dans l'entretien être à la recherche d'un endroit où expérimenter des modes de vie plus écologiques, et qui décrivent leur relation à la forêt comme une source de ressourcement et d'équilibre personnel :

Moi mon rapport à la forêt, c'est simple : je sors de chez moi, je marche une heure dans la forêt, je suis ressourcé pour toute la semaine.

— Un charpentier - entretien

Ces citations témoignent d'un attachement aux paysages boisés, pour certain-es associé à un engagement écologique au quotidien, articulé autour de valeurs de sobriété, de connexion au vivant et de critique du modèle dominant. Ces discours dessinent ainsi les contours d'un autre rapport au territoire, porté par des individus souvent en marge des structures de pouvoir (notamment aux échelles régionale et départementale), mais néanmoins actifs dans la recomposition des valeurs attachées à la montagne.

3.1.4.2 Face au changement climatique, la reforestation spontanée comme puits de carbone

Dans ce discours, les forêts sont envisagées comme des puits de carbone essentiels à l'atténuation des émissions, là où l'élevage est parfois associé à des formes de pollution et à une forte empreinte écologique. Dans une optique de valorisation de la reforestation spontanée, le maintien de l'élevage extensif dans les proportions actuelles n'est pas jugé indispensable :

L'élevage de montagne ? À part si on n'arrivait pas à produire la viande nécessaire pour notre survie, mais sinon, non, la montagne devrait retrouver son essence, sa nature de réservoir d'oxygène.

— Un élu communal - entretien

Pour une partie de ces enquêté-es, il s'agirait d'en finir avec une représentation négative de la forêt, en la revalorisant comme milieu de vie désirable et solution écologique face au changement climatique :

Un territoire plein de biodiversité forestière, et l'agriculture juste autour des villages. Une vie au milieu de la forêt, c'est l'idéal. Je me demande si, à un moment donné, il n'y aura pas un grand programme de reboisement pour créer des puits de carbone. Les forêts vont devenir vitales. Il faut arrêter d'avoir peur de la forêt, c'est une peur ancestrale, il va falloir se reconnecter à quelque chose de profond.

— Un élu communal - entretien

Parmi les personnes interrogées, l'une d'entre elles défend l'idée que la réduction de l'élevage et la disparition progressive du système transhumant constituent une adaptation nécessaire face au changement climatique. Selon cette personne, l'augmentation des températures entraînera la mort progressive des forêts actuelles, ce qui nécessitera de laisser pousser des arbres à des altitudes plus élevées, y compris dans des espaces aujourd'hui occupés par le pâturage d'estive. Dans cette perspective, l'agriculture de montagne devra être recentrée sur les fonds de vallée, à une échelle plus réduite, libérant ainsi les versants pour une reconquête forestière considérée comme vitale dans le contexte climatique à venir.

3.1.4.3 Revendications de justice

En termes de dimensions de la justice, ce discours valorisant les bénéfices environnementaux de la reforestation spontanée se heurte à un manque de reconnaissance dans les arènes décisionnelles locales. Les personnes interrogées qui expriment cette position ont souvent tenu à le faire en dehors de tout cadre public, en particulier lorsqu'il s'agit de questionner la place de l'élevage pastoral, certain-es nous demandant même de ne pas relayer leur identité par rapport à ces propos. De plus, certain-es se sont abstenus de formuler ces opinions lors des ateliers Just Scapes, alors qu'ils et elles avaient exprimé ces propos clairement en entretien.

Certaines dimensions de la justice distributive ont également été abordées par les personnes défendant ce discours. Par exemple, un élu communal, critique de l'élevage extensif, a mis en lumière l'iniquité perçue dans l'allocation des subventions agricoles, considérant que le pastoralisme bénéficiait de ressources publiques importantes sans réelle contrepartie en matière d'emploi ou d'impact environnemental positif :

Les éleveurs ici ? (...) Ils sont très peu nombreux, ils ne créent pas d'emplois. C'est incroyable, 350 000 euros de subventions pour eux chaque année et aucune création d'emplois.

— Un élu communal - entretien

Sans aller jusqu'à appeler au reboisement spontané comme objectif prioritaire, d'autres participant-es aux ateliers ont néanmoins questionné la cohérence écologique de l'attribution des aides publiques à un secteur jugé fortement émetteur. Lors d'un atelier Just Scapes, une membre d'une association a souligné cette tension entre l'impact carbone de l'élevage et le niveau de soutien financier qu'il reçoit :

C'est pas pour critiquer l'élevage, mais nous voyons que la viande et les produits laitiers ont l'impact le plus élevé en termes de carbone, alors que c'est aussi le secteur agricole qui reçoit le plus de subventions ici.

— Une membre d'une association locale - atelier Just Scapes 2

Ainsi, ce dernier discours considère le recul historique de l'agriculture de montagne, en particulier dans les milieux intermédiaires, non comme une perte, mais comme une opportunité de reconquête par des espaces perçus comme plus "naturels". La biodiversité des forêts issues de la déprise, leur rôle dans le stockage de carbone, ainsi que leur valeur paysagère sont mobilisés pour justifier une lecture positive de cette évolution. Ce discours, marginal sur le territoire, reste faiblement représenté dans les espaces de décision, et ne bénéficie d'aucune reconnaissance institutionnelle locale.

3.2 Convergences et divergences entre les discours

Les entretiens menés dans le cadre de cette enquête ont permis d'identifier quatre grands discours environnementaux sur l'agriculture de montagne, chacun porteur de visions spécifiques du paysage, de valeurs environnementales et de revendications en matière de justice. Des convergences apparaissent entre certaines représentations et revendications — en particulier autour de l'attachement au territoire et à sa dimension agricole — mais des tensions ou divergences existent également.

Cette section propose une analyse transversale de plusieurs thèmes mis en débat à travers des interactions entre ces discours, observés lors des ateliers participatifs ainsi que dans d'autres événements locaux, ou par mention négative d'un discours dans un entretien pour s'en démarquer. Elle met en lumière les tensions, les alliances, les incompréhensions ou les oppositions entre les différents discours identifiés, en se centrant sur trois grandes lignes : i) les tensions autour des enjeux de reconnaissance d'une identité territoriale centrée sur le pastoralisme pouvant être perçue comme remise en cause par le discours sur la diversification agricole ; ii) les débats sur la viabilité économique des modèles agricoles promus, qui soulèvent des enjeux de justice distributive concernant les coûts sociaux d'une écologisation de l'agriculture pour les agriculteur-ices ; iii) les tensions entre une valorisation du territoire pour ses fonctions écologiques et récréatives, et une revendication de reconnaissance de ses usages agricoles quotidiens.

3.2.1 Diversification agricole ou spécialisation des territoires de montagne ? Tensions autour de la reconnaissance de l'identité agricole historique du territoire

Comme nous l'avons vu, la diversification agricole est perçue par certain-es comme une réponse aux crises environnementales et agricoles (discours 3). Toutefois, elle peut également être vécue comme une remise en question des activités d'élevage historiquement ancrées dans le territoire et des identités professionnelles qui leur sont associées. Cela soulève des tensions relevant de la justice de reconnaissance, autour de la légitimité à définir l'identité agricole du territoire.

Le dialogue suivant entre plusieurs élu-es communaux lors d'un événement organisé par le PNR concernant le foncier et l'agriculture, illustre cette tension :

- *Elu-e 1 : il y a la tendance de consommer moins de viande. Avec tous ces hectares, ça fait vivre qu'une seule famille d'éleveur. Alors que ça pourrait faire vivre beaucoup plus de familles en maraîchage. Mais il faudrait un prorata, tant d'hectares par famille. Il y a une volonté de moins de viande et de plus d'autonomie alimentaire. Il faut une autre activité agricole, installer plus de monde, il faut intervenir sur le captage automatique des anciens.*
- *Elu-e 2 : Il faudrait que le système des AFP ne soit pas que pour le pastoralisme, mais pour le maraîchage aussi.*
- *Elu-e 3 : On dirait que l'élevage c'est fini quand vous dites ça et que ce sera que du maraîchage. Moi je ne partage pas cette vision du territoire. On a besoin d'élevage ici, il y a une tradition de qualité, qui est à valoriser.*

— Événement du PNR - notes de terrain

Nous voyons dans ce dialogue une tension émerger entre la proposition d'une diversification agricole et une défense d'une identité agricole du territoire centrée sur le pastoralisme, justifiée en partie par une mémoire du passé agricole du territoire (la "tradition"). Dans cette section, nous montrons que l'histoire agricole du territoire constitue une ressource mobilisée pour défendre des conceptions différenciées de l'identité territoriale, selon qu'elle soit associée à une continuité du pastoralisme ou à une mémoire de l'agriculture vivrière diversifiée.

3.2.1.1 Revendiquer l'identité pastorale historique du territoire

De nombreux enquêté-es portant les discours environnementaux liés au pastoralisme (discours 1 et 2) présentent le pastoralisme comme la forme "naturelle" et légitime de l'agriculture de montagne. Il est décrit comme l'héritier d'un mode de production historique, particulièrement adapté aux conditions

biophysiques locales, contrairement à d'autres formes d'agriculture, comme le maraîchage. Le pastoralisme représente ainsi une partie centrale de l'identité du territoire, comme le montre cette déclaration d'un fils d'éleveur travaillant dans une institution agricole :

Ici, c'est pas des vallées à maraîchage. C'est des vallées où on peut en faire un peu, mais en tout cas, ce ne sont pas les endroits à privilégier. Il faudra quand même coordonner ça avec l'élevage, qui est la partie primordiale de ces vallées.

— Le fils d'un éleveur - entretien

De manière similaire, un-e élu-e du conseil départemental, en réponse à une présentation de la démarche participative du projet Just Scapes et à une restitution de ses résultats, mobilise le passé et les conditions biophysiques des montagnes pour justifier le fait que le maraîchage n'est pas une activité désirable à développer ici :

Tout le monde veut faire du maraîchage en montagne, mais si nos anciens n'en faisaient pas c'est bien parce les conditions en montagne ne s'y prêtent pas.

— Notes de terrain - réunion de restitution Just-Scapes

Les agriculteur-ices inséré-es dans le modèle d'élevage dominant revendiquent une filiation historique avec le travail "des anciens". L'attachement au passé est ainsi exprimé à travers la continuité de pratiques. Cette citation issue d'un entretien avec une éleveuse pour le documentaire *Demain, la Vallée*, illustre la revendication de cette mémoire :

Je crois que je suis la quatrième génération d'agriculteurs dans la famille. On essaye de continuer les traditions, on essaie d'estiver, on essaye de contenir, de maintenir le paysage tel qu'il était. C'est de reprendre quelque chose derrière mes parents. C'est les même vaches que mes parents. C'est des continuités : on sait que celle là c'est la fille, la petite fille de telle vache et telle vache et ça reste dans le souvenir aussi des gens d'avant.

— Une éleveuse - entretien pour le film documentaire *Demain, la Vallée*

3.2.1.2 Mobiliser la mémoire d'une agriculture vivrière diversifiée

L'invocation du passé ne se limite cependant pas à celles et ceux qui mettent en avant le pastoralisme dans l'identité du territoire. Les partisans de la diversification agricole (discours 3) mobilisent eux aussi une certaine mémoire du territoire : ils soulignent qu'avant la modernisation de l'agriculture dans les années 1950, les pratiques paysannes en montagne reposaient sur un modèle de polyculture - polyélevage vivrier comprenant notamment des pommes de terre, des légumes et des arbres fruitiers. Cette agriculture, intensive en main-d'œuvre et faiblement mécanisée, permettait de mettre en culture la majorité des

terrains, y compris dans les zones intermédiaires aujourd'hui reboisées. Un maraîcher défend ainsi cette mémoire :

Les terres plates en fonds de vallées qui pourraient être intéressantes pour du maraîchage sont prises par l'élevage. Mais ça n'a pas toujours été comme ça. Tout ce qui était plat ici, jusqu'aux années 50 c'était des champs cultivés, pas des prés de fauche.

— Un maraîcher - entretien

Ce registre mémoriel est fréquent chez les agriculteur·ices qui ne sont pas issu·es du territoire, qui expérimentent des formes agricoles alternatives (par exemple la permaculture, la traction animale, l'agroécologie) en s'inspirant des pratiques vernaculaires de l'époque pré-industrielle. Cette filiation symbolique leur permet de revendiquer une forme de légitimité territoriale, tout en s'opposant à l'idée d'une trajectoire unique de modernisation.

3.2.1.3 Un passé qui évoque aussi des conditions de vie difficiles

L'invocation du passé vivrier exposé précédemment fait cependant débat. En effet, pour certain·es, cela évoque un retour en arrière à des conditions de vie difficiles. Comme nous l'avons vu dans la revue de littérature, la spécialisation agricole est le fruit de la modernisation et de la volonté d'augmenter la productivité agricole dans l'après-guerre. Elle s'accompagne d'une professionnalisation de l'activité d'élevage pastoral, et d'une perte d'une partie des pratiques et de modes de vie traditionnelles. Cependant, elle représente aussi l'amélioration de conditions de vie qui étaient difficiles localement (famines, épidémies, pénibilité du travail).

Les ateliers participatifs du projet Just Scapes ont constitué une arène de confrontation de ces visions, comme l'illustre le dialogue suivant :

— *Maraîchère : La permaculture à l'échelle de la vallée (...) ça veut dire gérer l'intégralité du territoire de la vallée comme une ferme en polyculture élevage. (...) Avant on avait tout, et ils étaient vachement plus nombreux. Donc il y a pas de raison qu'on n'y arrive pas.*

— *Éleveuse : oui mais ils bouffaient que des patates. Ils étaient très pauvres. (...) Ce que vous voulez, c'est revenir en arrière. (...) les gens ils sont partis parce qu'ils voulaient plus subir ça.*

— Une maraîchère et une éleveuse - Atelier Just Scapes 2

Ainsi, les références à l'histoire agricole ne renvoient pas à une mémoire unifiée, mais sont mobilisées pour justifier des visions divergentes de l'avenir agricole du territoire. Elles constituent des ressources

discursives, au service de projets politiques et économiques distincts, révélant des conflits de valeurs autant que de trajectoires.

Cette pluralité d'interprétations montre que les paysages agricoles ne sont pas seulement les produits de pratiques, mais aussi des objets de mémoire, d'attachements et de luttes symboliques. Les discours d'écologisation du pastoralisme (discours 1 et 2) et ceux en faveur de la diversification (discours 3) peuvent être analysés à travers le prisme de la justice environnementale, notamment dans sa dimension de reconnaissance : différentes conceptions de l'identité territoriale agricole sont revendiquées, fondées sur une lecture particulière de l'histoire locale.

Ainsi, bien que le discours en faveur de la diversification agricole (discours 3) rejoigne, sur certains points, ceux qui défendent le pastoralisme (discours 1 et 2) — tous valorisant une agriculture qui entretient des paysages ouverts et contribue à l'identité d'un territoire habité —, des différences apparaissent. Cette section a en effet mis en évidence les tensions autour des modèles jugés les plus légitimes pour incarner cette identité. Tandis que le pastoralisme est souvent perçu comme la forme historique la plus adaptée aux conditions biophysiques locales, les promoteur·ices de la diversification mettent en avant une mémoire d'une agriculture vivrière diversifiée pratiquée avant la modernisation agricole.

Dans la sous-section suivante, nous verrons que cette question de la reconnaissance s'articule à celle de la viabilité économique : les débats sur les modèles agricoles souhaitables révèlent également des enjeux de justice distributive, autour de l'accès aux ressources, aux aides publiques et à la possibilité de vivre dignement de son activité agricole.

3.2.2 Écologiser l'agriculture au prix de sa viabilité économique ? Débats sur les coûts et bénéfices de l'écologisation pour les agriculteur·ices

Cette section analyse les tensions entre, d'une part, les discours promouvant une diversification de l'agriculture (discours 3), valorisée comme particulièrement vertueuse sur le plan environnemental, et, d'autre part, les critiques qui soulignent les incertitudes quant à sa faisabilité et à sa rentabilité. Comme nous l'avons vu, les promoteur·ices d'une agriculture diversifiée s'appuient sur la mémoire d'une agriculture vivrière diversifiée, pratiquée avant les années 1950, afin d'en démontrer la faisabilité. Or, cette agriculture se pratiquait dans un contexte technique, démographique et économique différent. L'un des arguments majeurs à l'encontre de la diversification ne relève donc pas uniquement des contraintes environnementales ou des imaginaires territoriaux, mais également de sa viabilité économique dans le contexte actuel. Cette question, récurrente dans les entretiens, renvoie à des interrogations plus larges sur les formes d'agriculture à soutenir en montagne et les modalités de leur reconnaissance, déjà évoquées dans la section 3.1.3.3 et abordée plus en profondeur ici.

La crainte du manque de viabilité des projets agricoles alternatifs est explicitement liée aux craintes

de fermeture des paysages et à une perte de l'identité agricole :

Moi les rêveurs me font un peu peur. Il faut rêver. Il faut avoir des projets, mais derrière, il faut quand même bosser. Il faut entretenir ce que l'on a. Si on perd des éleveurs, qu'on a des personnes qui arrivent et qui ne sont pas du tout prêtes à faire ce qu'il y a à faire, le territoire va encore plus se refermer, et c'est ce qui s'est passé dans certains secteurs de cette vallée, et c'est pour ça qu'on en est là aujourd'hui.

— Un fils d'éleveur travaillant dans une institution agricole - entretien

Le "rêveur" désigne ici des porteur-euses de projet jugé-es déconnecté-es des exigences concrètes du travail agricole. Cette image est invoquée en contraste avec ceux qui font, et qui, à travers leur travail, maintiennent un paysage ouvert et agricole. La capacité à vivre de son activité devient ainsi un critère central de légitimité :

Il faut pouvoir vivre [de son activité], et ça ce n'est pas forcément simple. Il y a deux types de projets agricoles. Il y a des projets, je ne sais pas comment les qualifier, des projets un petit peu sociaux. Il y a des gens qui croient que de planter quatre salades, trois poireaux, on peut vivre, on peut s'installer.

— Un éleveur retraité - entretien

Cette hiérarchisation des formes d'agriculture s'appuie également sur une distinction dans l'usage des aides publiques. Le métier d'éleveur pastoral, très dépendant des aides de la PAC, est souvent présenté comme méritant ces soutiens, puisqu'il s'agit de compenser des conditions de travail difficiles en montagne, et contribuant à l'entretien du territoire. En contraste, certain-es agriculteur-ices avec des projets alternatifs, qui touchent peu de PAC et peuvent dépendre d'autres formes d'aides (notamment sociales comme le RSA), sont parfois perçu-es comme moins légitimes :

Il faut faire attention aux néos qui pensent que le maraîchage c'est du jardinage. Un certain nombre de ces jeunes ne souhaitent pas vivre d'une activité agricole, mais veulent vivre des aides sociales. Il faut faire attention à ne pas trop leur donner d'argent. Car ce sont des fonds publics (...) Quand on installe des gens qui acceptent de vivre de manière minimaliste, chacun fait ce qu'il veut, mais si c'est pour vivre du RSA ça pose problème.

— Une élue du conseil départemental - réunion de restitution

Celles et ceux qui s'engagent dans des modèles agricoles jugés comme ne permettant pas de dégager un revenu suffisant pour durer sont perçus comme condamnés à l'échec, incapables de s'ancrer dans le territoire sur le long terme :

Ils ne peuvent pas vivre de cette petite agriculture qu'ils veulent faire. Ils ont des idées, mais

ça peut pas se réaliser, on ne peut pas en vivre. Avant de mourir de faim, ils sont obligés de s'en aller.

— Une élèveuse - entretien

Nous avons vu dans la section 3.1.3.3 que cela peut créer un cercle vicieux où même les projets qui ont le potentiel d'être viables économiquement ne sont pas soutenus face à ce manque de reconnaissance institutionnelle, accentuant les chances d'échecs.

Cependant, il paraît également intéressant de noter qu'une partie des enquêté-es revendique d'écologiser l'agriculture en rejetant la valeur économique du travail agricole comme unique critère de légitimité. Le dialogue suivant, entre un éleveur et une maraîchère lors de l'atelier 2 du projet de recherche Just Scapes illustre bien ce contraste :

- *éleveur : ce que je voudrais savoir, une simple question, sur votre petit parcellaire, est-ce que vous dégagez un revenu d'au moins de 1500 euros par mois ?*
- *maraîchère : pas pour le moment, c'est ma première année.*
- *autre participante : (à l'éleveur) est-ce que toi tu le dégages si tu enlèves la PAC ?*
- *éleveur : oui mais actuellement la vie en général, c'est 1200 euros chaque personne.*
- *maraîchère : mais non, je suis pas d'accord. Je peux raccorder mon électricité, je fais mon eau...*
- *éleveur : C'est des choix de vie ça.*
- *maraîchère : et ben oui, c'est un choix de vie. J'ai pas besoin de 1500 euros par mois, j'ai besoin de 200 euros par mois, c'est tout.*

— Un éleveur et une maraîchère - Atelier Just Scapes 2

Ce type de position, valorisant un mode de vie sobre et une autonomie matérielle, s'inscrit dans une logique d'engagement écologique et politique plus large. Ainsi, une maraîchère, devenue agricultrice suite à une reconversion professionnelle explique, dans un entretien pour le film documentaire *Demain, la Vallée* :

Mon idée à moi, c'est de travailler sur l'autonomie alimentaire parce que pour moi j'avais besoin d'avoir une vie avec des actes politiques très forts et j'ai beaucoup de mal à aller aux manifestations, à me battre avec des cocktails Molotov, tout ça. Et donc moi, je suis plutôt pour créer des espaces, créer des mondes, créer des bouées de sauvetage, des canots de sauvetage. Je pense que le Titanic s'écroule et il est plus temps de boucher les trous. Là. Maintenant, il faut faire des canots de sauvetage et ça, ici, c'en est un.

— Une maraîchère, entretien pour le film documentaire *Demain, la Vallée*

Certain-es choisissent de ne pas se lancer dans un projet agricole professionnel, estimant que la logique économique rend impossible une réelle écologisation de l'agriculture :

On s'est rendu compte qu'on n'a pas envie de rentrer dans cette dynamique. Je pense aux emprunts, aux frais à payer, avoir des obligations. On voit que les raisons pour lesquelles les agriculteurs font une agriculture qui ne convient ni à leurs propres principes, ni à l'environnement, c'est pour des raisons économiques ou législatives.

— Un ancien porteur de projet ayant abandonné son projet agricole - entretien

Refusant l'économie agricole conventionnelle, ces personnes cherchent toutefois à œuvrer vers une écologisation agricole non professionnelle, souvent à très petite échelle :

On a quand même vraiment envie de tester ce qu'on a appris dans les tournées de fermes et dans le master d'agroécologie. Du coup, on vient de créer une forêt comestible, une petite forêt comestible. Il y a la mare aussi. Et il y a la serre qui s'installe cette année aussi. Il y a quand même cette envie de mettre en pratique, on va dire, de nouvelles façons de faire de l'agriculture.

— Un ancien porteur de projet ayant abandonné son projet agricole - entretien

Ces discours et pratiques soulèvent plusieurs enjeux de justice environnementale. En effet, si une écologisation de l'agriculture repose sur un renoncement à un revenu décent, cela pose la question du coût d'une transition écologique et climatique pour les agriculteur-ices. Leur accessibilité reste alors de fait limitée à certaines populations disposant de ressources économiques ou sociales suffisantes. De plus, le manque de reconnaissance et de soutien institutionnel fragilise encore plus les trajectoires agricoles alternatives, renforçant les inégalités en matière d'accès aux ressources et de reconnaissance, venant encore renforcer les difficultés de viabilité.

En résumé, la viabilité économique apparaît comme un critère central mais controversé pour légitimer les projets agricoles en montagne. Si elle renforce parfois le manque de soutien institutionnel et fragilise les initiatives, certain-es réussissent néanmoins à s'implanter, tandis que d'autres remettent en question la primauté de la rentabilité dans les critères de légitimités. Cela soulève des enjeux de justice distributive quant aux coûts d'une écologisation de l'agriculture, qui, si elle doit se faire au prix d'un niveau de vie et d'un revenu minimum, reste réservée à certaines tranches de la population et rend difficile à concevoir comme un projet territorial.

3.2.3 Un territoire habité et agricole ou un territoire récréatif?

À travers les discours analysés précédemment, s'est dessinée une revendication — partagée entre les discours 1, 2, et 3 — d'un territoire de montagne à la fois agricole et habité, bien que cette identité soit

traversée par des désaccords sur les modèles agricoles à promouvoir. Le dernier discours identifié (discours 4), qui valorise les effets environnementaux positifs de la reforestation spontanée, est perçu par plusieurs enquêté-es comme une remise en cause de cette revendication d'un territoire agricole, productif et habité. Cette section analyse cette tension entre la vision d'un territoire à vocation principalement écologique et récréative, et celle d'un territoire habité et agricole.

Pour plusieurs enquêté-es, le discours valorisant la reforestation spontanée fait écho à des discours, portés notamment par des associations environnementales, où une libre évolution des milieux est promue, excluant les activités humaines productives. Ainsi, ce discours était souvent évoqué de manière indirecte, par des acteur-ices qui s'y réfèrent pour s'en démarquer explicitement. L'idée que la forêt et la reforestation spontanée pourraient être valorisées pour leurs fonctions écologiques — notamment en tant que puits de carbone — suscite en effet des craintes que les territoires de montagne deviennent des espaces de compensation écologique au service des zones urbaines, sans bénéfice pour les populations locales :

*Il y a un vrai enjeu autour de l'idée que les montagnes pyrénéennes et ariégeoises deviennent des réservoirs de biodiversité et de carbone : l'humain ne serait alors plus le bienvenu sur ces territoires, sauf à faire des centres de loisirs et de récréation pour des urbains fatigués. (...)
On dit souvent qu'il ne faut pas qu'on soit la variable d'ajustement des territoires urbains.*

— Notes de terrain - réunion de restitution Just Scapes

Cette inquiétude se retrouve chez certain-es éleveur-euses et habitant-es, qui y voient une menace de dépossession des usages locaux du territoire :

Je m'attends à recevoir un jour un courrier disant 'attention, l'exploitation du bois est interdite, parce qu'il faut contrebalancer les émissions de CO2 de la capitale, donc vous devez laisser pousser les arbres. (...) Un jour il sera interdit, ici, de couper des arbres.

— Un éleveur - entretien

Bien que les institutions environnementales locales, comme le PNR, s'inscrivent plutôt dans une logique de préservation des paysages culturels, et donc habités, plusieurs enquêté-es expriment des craintes face à des politiques environnementales perçues comme exogènes, portées par des échelons plus élevés, en particulier à l'échelle européenne. Ces craintes se cristallisent souvent autour de la controverse sur l'introduction de l'ours dans les Pyrénées, régulièrement mobilisée comme symbole d'une écologisation imposée, perçue comme déconnectée des réalités locales.

Il s'agit ici d'un enjeu de justice environnementale de reconnaissance d'une identité de territoire habité et agricole et non d'un espace sanctuarisé, voué à des fonctions écologiques ou récréatives. Il s'agit également d'un enjeu de justice distributive, cristallisé autour de craintes que les milieux ruraux doivent porter de manière disproportionnée les coûts d'une transition écologique et climatique, sans en percevoir

les bénéfiques. Ces inquiétudes se doublent parfois d'un scepticisme sur l'efficacité réelle de ces politiques :

Ma vision de l'écologie c'est d'habiter le territoire, et pas de le sacraliser, pour pouvoir faire n'importe quoi à côté, là où c'est pas sacralisé.

— Une éleveuse - entretien

Il est cependant intéressant de noter que la plupart des enquêté-es interrogé-es valorisant la reforestation spontanée dans leur discours (discours 4) s'inscrivent également dans le discours 3, promouvant une diversification agricole : pour ceux-ci, cette reforestation spontanée n'est pas synonyme d'un territoire récréatif, mais est plutôt valorisée comme une composante importante du paysage aux côtés d'un paysage agricole diversifié et localisé. Pour ces acteur-ices, la forêt est envisagée comme un milieu de vie désirable et non comme un simple espace récréatif.

3.3 Conclusion de chapitre

Dans ce chapitre, nous avons identifié quatre grands discours sur l'agriculture de montagne face aux enjeux environnementaux : i) le pastoralisme, pratique vertueuse pour l'environnement à travers son entretien des paysages ouverts, ii) la relocalisation du pastoralisme, un levier pour renforcer ses bénéfices environnementaux, iii) la diversification agricole, une voie d'écologisation de l'agriculture de montagne, iv) le déclin de l'agriculture, une opportunité pour la reforestation spontanée.

Le changement climatique est mobilisé de différentes manières pour appuyer ces discours, un résultat qui rejoint d'autres études qui montrent que le changement climatique est souvent utilisé pour légitimer des positions et intérêts existants (de KONING et al., 2014). Le discours 1 met en avant des fonctions climatiques liées au maintien des paysages ouverts, telles que la séquestration du carbone dans les prairies. Les discours 2 et 3, centrés sur la relocalisation du pastoralisme et la diversification agricole, valorisent l'atténuation climatique par le rapprochement des lieux de production et de consommation. Enfin, le discours 4 met en avant les bénéfices climatiques d'une reforestation spontanée, notamment en tant que puits de carbone. Ce dernier discours demeure peu porté localement, confirmant des études montrant que le consensus qui s'est construit autour de la valorisation des fonctions environnementales du pastoralisme rend des discours sur les potentiels avantages écologiques des milieux fermés peu audibles localement (BARNAUD & COUX, 2020).

Ces visions de l'agriculture sont étroitement liées à la défense d'attachements à différents paysages, analysés dans ce chapitre à travers le prisme des paysages moraux. Ces derniers désignent des lieux où se produisent et se reproduisent certaines manières de vivre, certaines identités, et des régimes de légitimité et de valeur. L'attachement aux paysages ouverts, porté par les discours 1 et 2, est ainsi associé au maintien d'un territoire habité et agricole dans un contexte de déclin démographique et de

déprise agricole historique. Cet attachement est associé à une revendication de reconnaissance de la légitimité des pratiques locales — en particulier le pastoralisme — qui maintiennent ces paysages. Cette revendication est exprimée dans le contexte de craintes vis-à-vis de politiques environnementales, et notamment climatiques, qui privilégieraient d'autres logiques écologiques — telles qu'une préservation des forêts pour la captation du carbone — et qui pourraient mener à des dépossessions des pratiques locales. Les politiques européennes environnementales ne sont en effet pas sans ambiguïtés ni contradictions : certaines soutiennent le pastoralisme pour son action sur les milieux ouverts et la biodiversité associée, tandis que d'autres privilégient la reforestation pour la captation du carbone (BURRASCANO et al., 2016). Ces craintes soulèvent des enjeux de justice environnementale, autour du rôle des territoires ruraux face aux crises environnementales, et des conséquences pour les populations locales.

La légitimité des pratiques agricoles les plus à même de maintenir cette identité territoriale centrée sur un paysage habité et agricole est cependant en débat. Le discours 3, en valorisant la diversification des productions, remet en question la spécialisation des territoires de montagne dans l'élevage pastoral, et défend l'émergence d'autres formes de paysages agricoles et habités, porteurs d'un projet d'autonomie vis-à-vis de l'agro-industrie à travers une relocalisation de l'alimentation. Ces modèles diversifiés peinent toutefois à s'implanter, leurs défenseurs dénonçant des injustices distributives, procédurales et de reconnaissance : manque de soutien institutionnel, accès limité au foncier, et manque de reconnaissance de la légitimité professionnelle des porteur-euses de projet, souvent réduits à des "rêveurs" ou à des "jardiniers". À la marge, certains projets agricoles diversifiés parviennent à s'implanter et à atteindre une viabilité économique. D'autres cependant développent leurs projets parfois en acceptant un revenu précaire, voire en rejetant la rentabilité comme critère unique de réussite. Si une écologisation de l'agriculture doit se faire au prix d'un revenu décent, cela pose cependant l'enjeu de justice des coûts de l'écologisation pour les agriculteur·ices.

La volonté de tourner l'agriculture de montagne vers une fonction d'alimentation de proximité, qui est centrale dans le discours 3, est partagée par le discours 2 qui met en avant une relocalisation du pastoralisme (circuits courts, engraissement et abattage local, etc.). Ces initiatives bénéficient d'un certain soutien institutionnel mais demeurent freinées par des politiques européennes qui continuent de favoriser les modèles d'élevage allaitant en circuits longs. Si les politiques européennes mettant en avant les fonctions environnementales du pastoralisme (maintien des paysages ouverts) ont pu converger avec d'autres intérêts locaux et mener à une certaine appropriation des identités environnementales liées au pastoralisme (GRANJOU, 2011), elles n'ont pas toujours reconnu la fonction de métier centrée sur la production de nourriture, pourtant centrale pour de nombreux agriculteur·ices (EYCHENNE, 2018). Or, l'analyse des évolutions souhaitées de l'agriculture de montagne dans ce chapitre montre la centralité de cette identité nourricière, tant dans le discours 2 que dans le discours 3. C'est ici un enjeu de justice environnementale

de reconnaissance qui apparaît : celui de la prise en compte, par les politiques publiques, de la diversité des identités agricoles.

Ainsi, ces quatre discours, à travers leurs positionnements face aux enjeux environnementaux, les paysages qu'ils valorisent et les revendications de justice qu'ils portent, soulèvent des enjeux de justice environnementale plus larges. Ceux-ci concernent à la fois le rôle attribué aux territoires ruraux dans les transitions écologiques, et les inégalités intra-rurales liées aux rapports de pouvoir qui se cristallisent autour de différentes visions de l'agriculture et du territoire. La diversité des pratiques et modèles mis en avant interroge directement la question du partage du foncier : qui accède aux terres, qui décide de cet accès, pour quelles pratiques et sous quelles conditions ? Les régimes fonciers et les modalités d'accès à la terre apparaissent comme des révélateurs des rapports de pouvoir qui structurent ces débats, et conditionnent les trajectoires possibles de l'agriculture de montagne.

Le chapitre suivant explorera plus précisément ces enjeux fonciers, en s'intéressant aux injustices foncières identifiées dans ces discours et à la manière dont une commune tente d'y répondre à travers une gestion concertée d'une partie du foncier communal, pensée dans une perspective de transition écologique et climatique.

Chapitre 4

Justice foncière et agriculture de montagne face aux enjeux environnementaux



FIGURE 4.1 – Prés de fauche et de pacage, et serre de maraîchage

© Marie Izard

Le chapitre précédent s'est attaché à analyser quatre discours sur l'agriculture de montagne face aux enjeux environnementaux associés à différentes revendications de justice. Ces discours posent la question du partage du foncier, ressource essentielle au déploiement de ces différentes visions de l'agriculture de montagne. Les revendications de justice identifiées dans le chapitre précédent, qu'elles soient distributives, procédurales ou de reconnaissance, s'expriment dans un cadre où les régimes fonciers et les mécanismes de soutien agricole orientent fortement les possibilités d'installation, de transformation ou de maintien des pratiques. L'analyse des injustices foncières dans cette partie permet ainsi d'explorer les rapports de pouvoir, les formes d'exclusion et les revendications de justice mises en avant dans les discours.

Je mobilise le cadre conceptuel de la justice foncière (voir la section 2.1), qui permet d'analyser plus finement les injustices en lien avec les inégalités foncières. Le choix de ce cadre conceptuel permet d'apporter une analyse complémentaire à l'analyse des paysages moraux et des revendications de justice du chapitre précédent : le foncier constitue en effet le support matériel autour duquel se négocient et se concrétisent les projets agricoles et territoriaux qui façonnent les paysages dans lesquels s'incarnent les valeurs morales véhiculées par les différents acteur·ices dans leur discours.

La première section de ce chapitre analyse les inégalités d'accès au foncier pour celles et ceux qui veulent s'installer, ainsi que la précarité liée au manque de maîtrise foncière pour les agriculteur·ices en place. La deuxième section s'attache à l'étude d'un projet communal visant à expérimenter une gestion concertée du foncier : il s'agit de décider de l'usage de terres communales récupérées grâce à la procédure des biens vacants et sans maître, dans le cadre d'une politique locale de transition environnementale et climatique.

4.1 Injustices foncières : inégalités d'accès aux terres agricoles et précarités foncières généralisées des agriculteur·ices

Dans cette section consacrée aux injustices foncières, une première sous-section porte sur les difficultés d'accès au foncier rencontrées lors des installations agricoles, ainsi que sur quelques facteurs qui, à la marge, peuvent permettre de contourner ou d'atténuer ces obstacles. La seconde sous-section montre que les difficultés liées à la maîtrise du foncier ne concernent pas seulement les nouvelles installations, mais peuvent également générer des situations de précarité foncière généralisée, touchant à la fois les agriculteur·ices nouvellement installés·es et celles et ceux déjà en place de longue date. L'analyse proposée permet ainsi d'explorer, à travers les enjeux d'accès et d'usage du foncier, les rapports de pouvoir et les formes d'exclusion qui se jouent dans la confrontation des différents discours sur l'agriculture de montagne présentés dans le chapitre précédent.

4.1.1 Un difficile accès au foncier pour l'installation

Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, plusieurs discours sur l'agriculture de montagne face aux enjeux environnementaux — en particulier ceux portant sur la relocalisation du pastoralisme et la diversification agricole (discours 2 et 3) — expriment des revendications de justice distributive, procédurale et de reconnaissance qui se rapportent largement aux difficultés d'accès au foncier (voir 3.1.3.3). Ces discours sont particulièrement portés par des agriculteur·ices souhaitant s'installer, ou récemment installé·es hors cadre familial, pour qui l'accès aux terres agricoles ne passe donc pas par un héritage familial.

Cette sous-section est consacrée aux principaux freins à l'installation identifiés par les enquêté·es. Ceux-ci soulignent que les aides agricoles indexées à la surface favorisent une concentration foncière, créant un contexte peu propice aux nouvelles installations. Ils mettent également en avant une inégalité dans l'attribution des subventions et du soutien institutionnel selon les modèles agricoles, ainsi qu'une inadéquation des outils fonciers disponibles en montagne avec les projets de diversification agricole.

4.1.1.1 Aides à la surface et concentration foncière : un contexte peu favorable aux installations

Un frein majeur identifié par les enquêté·es concerne le système d'aides agricoles. En effet, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, les subventions de la PAC sont majoritairement indexées sur la surface exploitée, ce qui encourage l'agrandissement des exploitations pour atteindre un seuil de viabilité économique. Or, le foncier étant une ressource limitée, cette logique favorise la concentration des terres et la diminution du nombre d'exploitations plutôt que l'installation. En Ariège, entre 2010 et 2020, le nombre de fermes a chuté de 15%, tandis que la SAU (Surface Agricole Utilisée) moyenne par exploitation a augmenté de 20%.¹

Pour les porteur·euses de projet en élevage souhaitant s'installer en reprenant une ferme, les dimensions et les prix des exploitations disponibles sur le marché apparaissent souvent inaccessibles sans recourir à un endettement important. Beaucoup cherchent à éviter cette perspective, se plaçant en rupture avec le modèle dominant qui repose sur de lourds emprunts. Une éleveuse en cours d'installation, qui prévoit une réouverture de parcelles enfrichées pour pallier son manque de prairies, résume ainsi cette tension lors d'un échange avec une autre éleveuse :

- *Toute cette réouverture à faire... vous êtes jeunes, dynamiques et volontaires, mais à un moment donné, ça risque d'être compliqué.*
- *On n'a pas le choix, si on avait trouvé une ferme, on l'aurait prise.*
- *Mais j'en vois tout le temps moi sur Facebook, des chèvreries magnifiques qui se vendent...*

1. Source : La DRAAF Occitanie : https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/IMG/html/fts_ra2020_ariège.html

— *Ah bah oui, mais après il faut faire un emprunt. C'est sûr qu'il y en a des trucs à 500 000 balles. Mais en fait j'ai envie de dormir la nuit, je ne veux pas faire d'emprunt comme ça.*

— Dialogue entre deux éleveuses - notes de terrain

De plus, une partie importante de ces porteur·euses de projets aspirent à des modèles agricoles de plus petite taille, s'inscrivant souvent dans une diversification de l'agriculture locale et/ou une relocalisation de l'alimentation : production de lait et transformation avec des petits ruminants, et/ou en vente directe, avec des plus petits troupeaux. Ainsi, l'augmentation de la taille des exploitations agricoles entraîne des prix prohibitifs pour les personnes souhaitant s'installer en agriculture hors cadre familial, et, le plus souvent, ne correspond pas aux modèles agricoles auxquels ces porteur·euses de projet aspirent.

Faute de pouvoir accéder à une exploitation complète, certain·es agriculteur·ices sont contraint·es d'acquérir ou de louer des parcelles progressivement, selon les opportunités. Cette stratégie, bien que parfois seule option envisageable, aboutit fréquemment à des exploitations morcelées, avec des terrains éloignés les uns des autres, augmentant la pénibilité du travail et les coûts logistiques.

De plus, ces incitations à l'agrandissement créant des injustices distributives de foncier donnent lieu à des reproches fréquents entre habitant·es. Dans les entretiens, plusieurs agriculteur·ices dénoncent une accumulation jugée excessive de terres, perçue comme un frein aux installations :

Le problème principal, c'est le partage des terres et pour moi les causes, ce sont l'avidité et la spéculation, l'accumulation du foncier. Il y a la PAC qui pousse à l'accumulation des terres.

— Un élu communal - atelier Just Scapes 1

Certain·es enquêtés formulent ces reproches d'accumulation jugée excessive comme un blocage pour l'installation ou la pérennité des exploitations voisines :

Il y en a qui n'en ont pas besoin, et ils prennent des terres. C'est ça que j'arrive pas à comprendre. A un moment donné, quand on a assez, on en a assez. Mais non, non, en fait c'est pour embêter le voisin. Il leur faut des terres.

— Une éleveuse - entretien

Ainsi, les aides indexées à la surface sont régulièrement désignées par les enquêté·es comme un facteur de compétition pour le foncier, défavorable aux nouveaux arrivants. La diminution du nombre de fermes et l'augmentation de leur taille créent un marché agricole qui ne correspond pas aux aspirations d'une partie importante des porteur·euses de projet, et qui nourrit parfois des tensions locales autour de l'accumulation jugée excessive des terres.

4.1.1.2 Des inégalités de subventions et de soutien institutionnel en fonction des modèles agricoles

Un deuxième frein à l'installation identifié par les personnes interrogées concerne les inégalités de subventions et de soutien institutionnel selon les modèles agricoles, qui renforcent les difficultés d'accès au foncier. Nous avons vu dans le chapitre précédent que ces inégalités sont particulièrement marquées pour les porteur-euses de projets de diversification par rapport aux modèles dominants de l'agriculture de montagne. En effet, les activités comme le maraîchage, reposant sur de petites surfaces, bénéficient de très peu d'aides. (voir section 3.1.3.3).

Ces difficultés de viabilité économique sont souvent mises en avant par les institutions agricoles et foncières pour privilégier la consolidation d'exploitations existantes plutôt que l'installation de nouveaux-elles agriculteur-ices. Officiellement, le Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA) place l'installation au cœur des priorités. Mais, dans la pratique, cette orientation est régulièrement contournée, comme l'explique un agent d'une institution régionale :

Normalement, on se base quand même sur le schéma régional des exploitations agricoles, sauf qu'on n'est pas obligé de le respecter. Notre institution est souveraine de ses décisions. On essaie quand même de privilégier en ordre de priorité l'installation, mais c'est toujours facile de justifier l'intérêt de consolider au détriment d'un projet d'installation et de dire : c'est un projet d'installation, on n'est pas sûr qu'il va réussir, donc on préfère consolider une exploitation plutôt que d'en installer une. C'est toujours ça un petit peu l'argument qui fait qu'on ne respecte pas le schéma régional des exploitations agricoles.

— Un agent d'une institution régionale - entretien

Par ailleurs, plusieurs enquêté-es décrivent des logiques clientélistes au sein des institutions, qui peuvent être lues comme des injustices procédurales. Selon eux, les agriculteur-ices déjà bien établi-es dans le modèle dominant, et proches des institutions, bénéficieraient d'un traitement privilégié :

Ici c'est très dur pour trouver des terres. Il y a quelques agriculteurs qui ont pignon sur rue, qui ont un bras long comme pas possible et dès qu'il y a une terre à revendre, c'est préempté et ça leur est repassé.

— Un aspirant maraîcher - entretien

Les institutions agricoles et foncières jouent pourtant un rôle clé dans l'accompagnement des installations. Les chambres d'agriculture assurent un appui technique et proposent des stages de *Plan de Professionnalisation Personnalisé* (PPP) pour les porteur-euses de projet, ainsi qu'un accompagnement dans la recherche de foncier. La SAFER, société privée à but non-lucratif exerçant une mission d'intérêt général, dispose d'un droit de préemption : elle peut acquérir un bien en priorité à la place de l'acquéreur

initial, puis le réattribuer à un·e candidat·e agricole. Cette réattribution est décidée par un comité technique départemental (CTD), composé de représentants de l'État, des syndicats agricoles, des chambres d'agriculture, des collectivités territoriales et d'associations environnementales ou foncières.

Les institutions foncières et agricoles locales jouent ainsi un rôle central dans les trajectoires d'installation. Le soutien différencié selon les modèles agricoles, relevé par les porteur·euses de projet et les agriculteur·ices enquêté·es, est souvent assumé par les membres de ces institutions. Ces derniers tendent à considérer que les territoires de montagne sont avant tout adaptés au pastoralisme, et perçoivent les porteur·euses de projets alternatifs comme insuffisamment professionnalisés·es (voir section 3.1.3.3). Ce cadrage institutionnel contribue à légitimer une orientation prioritaire vers la consolidation des exploitations existantes et à fragiliser les projets de diversification. Il en résulte une reproduction des modèles agricoles dominants et une inégale distribution des terres entre agriculteur·ices et entre modèles agricoles dans la vallée.

4.1.1.3 Des outils fonciers peu adaptés à la diversification agricole

Un autre frein identifié par les enquêté·es pour les installations agricoles orientée vers une diversification agricole concerne l'inadaptation des outils fonciers mobilisables en montagne. L'AFP en particulier, est ressortie lors des ateliers Just Scapes comme un outil intéressant pour faciliter l'accès au foncier pour les éleveur·euses pastoraux, ayant été historiquement conçue pour répondre à ces besoins, mais s'avérant souvent inadaptés à d'autres formes de production agricole.

Comme nous l'avons vu dans le chapitre 2, les AFP visent à répondre aux spécificités foncières des milieux montagnards : un morcellement important des parcelles, des propriétaires fréquemment absenteïstes, et une indivision importante. Elles permettent de regrouper les propriétaires fonciers pour créer des périmètres plus cohérents pour une exploitation agricole. Elles facilitent ainsi l'usage collectif des terres à des fins pastorales, tout en ouvrant des droits à des subventions pour des aménagements tels que des clôtures par exemple.

Plusieurs personnes interrogées nous ont témoigné du fait que bien qu'il ne soit pas impossible d'avoir des productions végétales sur des AFP, cela est peu fréquent puisque l'outil est avant tout adapté à l'élevage pastoral. En effet, d'après une agente de la fédération pastorale d'Ariège, les AFP en Ariège sont principalement déployées dans les zones intermédiaires, très morcelées, et souvent en déprise, afin d'y organiser le défrichement et le pâturage. Or, ces terrains pentus, partiellement boisés et peu exposés, sont difficilement compatibles avec les exigences du maraîchage ou de la culture de petits fruits. Dans notre terrain d'étude, aucune AFP ne comprenait de maraîchage. Une maraîchère d'une vallée voisine², est installée en partie sur une AFP. Elle nous a ainsi témoigné de certaines difficultés liées à l'inadaptation

2. Cette maraîchère a été rencontrée dans le cadre de la restitution des résultats des ateliers participatifs du projet Just Scapes du fait de son statut de porte-parole d'un syndicat agricole.

de l'outil, qui sont présentées dans l'encadré 1.

Encadré 1: Des AFP peu adaptées au maraîchage

Claire s'est installée en maraîchage et petits fruits rouges, avec transformation, après une reconversion professionnelle. Son accès au foncier a été facilité par son compagnon, un éleveur. Celui-ci exploite 40 hectares dans une AFP, et lui en cède un hectare, relativement plat, accessible et bien exposé. Elle nous témoigne cependant des difficultés liées au manque de subventions pour les activités agricoles autres que l'élevage pastoral et le manque de sécurité quant aux productions qu'elle fait pousser :

Dans l'AFP le problème, c'est que c'est un système fait pour les pastoraux. Ils tolèrent les maraîchers et les autres productions, mais on n'a absolument pas les mêmes droits que les pastoraux sur ces terres-là. Par exemple, moi j'ai pas accès aux plans de travaux pour pouvoir clôturer, eux ils sont financés à 70%. L'avantage, c'est que mon voisin c'est mon compagnon, et qu'il peut faire des dossiers de financement pour clôturer ses brebis, et voilà, moi je suis de l'autre côté de la clôture avec mes fruits rouges. Mais c'est vrai que c'est des trucs qui sont assez déments de ne pas pouvoir être reconnue dans sa production. Et la problématique pour moi aussi, c'est qu'on n'est pas propriétaire des arbres qui poussent sur une AFP, si on n'est pas propriétaire du terrain. C'est-à-dire que si le propriétaire veut venir récupérer les fruits, il a le droit. S'il veut venir couper les arbres sur une parcelle, il a le droit. Il faut faire gaffe sur ce genre de production où on met ses arbres.

— Claire ^a - entretien

a. Tous les prénoms dans ce chapitre ont été changés pour préserver l'anonymat des enquêtés.

Comme nous le voyons dans l'encadré 1, les subventions associées aux AFP, telles que celles attribuées pour la mise en place de clôtures, sont exclusivement dédiées à l'élevage pastoral. Cela crée des inégalités d'accès aux aides, notamment pour les maraîcher-es souhaitant protéger leurs cultures. Un-e éleveur-euse peut bénéficier de financements pour l'installation de clôtures, tandis qu'un-e maraîcher-e sur la même AFP ne le peut pas, même en cas de risques liés à la faune sauvage. Si, comme l'illustre l'encadré 1, certains arrangements informels peuvent atténuer ces déséquilibres, ils ne résolvent pas ces inégalités liées à l'usage du foncier entre différents modèles agricoles.

Par ailleurs, lors d'un entretien, une agente de la fédération pastorale a mis en avant qu'au-delà des subventions, le mode de gestion des AFP pose également problème pour les productions végétales pérennes. En effet, la gestion des AFP repose sur des conventions pluriannuelles de pâturage, généralement d'une durée minimale de cinq ans. Elles peuvent ensuite être renouvelées ou réattribuées. Les agricul-

teur·ices qui investissent dans des plantations (arbres fruitiers, petits fruits) ne disposent ainsi d'aucune garantie sur la durée d'occupation, ni sur la possibilité de récolter le fruit de leur travail. Cette incertitude est renforcée par le fait que, comme le souligne Claire dans l'encadré 1, ces productions appartiennent légalement au propriétaire du terrain. Cet outil est, en effet, pensé avant tout pour un usage pastoral, qui repose sur un prélèvement de l'herbe, et se prête donc particulièrement bien à une relation à l'espace qui n'est pas basée sur la propriété.

Cette section s'est attachée à préciser les injustices foncières associées à l'installation. Le système de subventions agricoles, les outils fonciers mobilisables pour l'agriculture en montagne, ainsi qu'un soutien différencié des institutions locales en fonction des modèles agricoles, créent des freins à l'accès aux terres pour les agriculteur·ices souhaitant s'installer hors cadre familial. Cela contraint ainsi les possibilités de diversification par rapport au modèle dominant.

4.1.2 Facteurs facilitant, à la marge, l'accès au foncier

Dans ce contexte défavorable aux installations, de nombreux·euses porteur·euses de projet renoncent, faute de foncier disponible. Certain·es parviennent néanmoins à s'installer. Cette section explore les facteurs, au-delà des institutions et des aides publiques, qui, à la marge, rendent possibles ces installations.

4.1.2.1 S'insérer dans les réseaux d'interconnaissance agricole pour accéder aux informations foncières

L'un des facteurs contribuant à faciliter les installations, mis en avant dans les entretiens, est l'insertion des porteur·euses de projet dans des réseaux d'interconnaissance agricole pour accéder aux informations foncières. Bien qu'une partie des nouveaux·elles arrivant·es possède souvent un capital culturel et financier supérieur à celui des habitant·es locaux·ales, cela ne mène pas toujours à un accès plus aisé aux terres agricoles. L'appartenance locale, ou du moins la proximité sociale avec les cercles d'agriculteur·ices établi·es, constitue un levier central pour obtenir des terres. Être "du coin" facilite non seulement la confiance des propriétaires, mais permet aussi d'accéder en amont aux informations sur les terres en vente ou en location :

Il y a des affinités ou au contraire des litiges liés aux jeux de copinages, et ça se retrouve au niveau de l'exploitation des terres. Je te connais donc je te prête les terres. Celui qui débarque va avoir du mal à avoir des informations.

— Une agente d'une institution environnementale, atelier Just Scapes 1

Ce phénomène traduit l'importance du capital d'autochtonie : faire partie d'un réseau d'interconnaissance localisé donne un poids social qui permet l'accès à certaines ressources, ici les informations facilitant l'accès au foncier.

Avoir accès à ces informations dépend donc du niveau d'intégration dans le groupe professionnel :

C'est les agriculteurs locaux qui sont d'origine d'ici qui m'ont aidé [à trouver mes bâtiments agricoles]. Ils m'ont dit : "il y a peut-être une ferme pour toi. Tu vas pouvoir avoir une vie plus tranquille." Ils m'ont donné des plans. C'est un agriculteur [du village dans lequel se situe ma ferme] qui m'a parlé de la ferme et qui m'a dit : "tu seras bien là-bas. Essaye."

— Une éleveuse installée hors cadre familial - entretien

Nous voyons dans cette citation que ce sont "les agriculteurs locaux qui sont d'origine d'ici" qui ont accès à l'information des terres qui se libèrent, et qui peuvent choisir de transmettre cette information.

Par exemple, travailler pour un·e autre agriculteur·ice permet au futur installé d'être reconnu comme "sérieux", et de s'insérer progressivement dans le groupe professionnel. Cela contribue à atténuer la méfiance fréquente envers les porteur·euses de projets extérieurs au territoire.

Ce processus d'intégration repose sur une socialisation avec les agriculteur·ices locaux·ales. Une éleveuse opère ainsi une distinction entre son arrivée dans le monde agricole il y a une dizaine d'années, et l'arrivée de nouveaux·elles agriculteur·ices aujourd'hui, qui, d'après elle, ne chercheraient pas suffisamment à s'insérer dans les réseaux de sociabilité locaux et dans les pratiques locales :

Il [nouvel éleveur] a du mal à comprendre les codes agricoles. C'est ça les nouveaux agriculteurs : ils savent tout apparemment. (...) Il n'est pas méchant, mais c'est un peu dérangeant dans le sens où il n'est pas prêt à écouter ce que les anciens ont à dire. Il n'est pas prêt à écouter les agriculteurs, ceux qui connaissent déjà. (...) Si on n'écoute pas les locaux, ça veut dire qu'on ne respecte pas le territoire. Et je trouve que c'est le minimum quand on arrive quelque part de nouveau, de dire bonjour, de s'intégrer, d'essayer de s'informer sur comment ça fonctionne.

— Une éleveuse - entretien

Pour les porteur·euses de projets en maraîchage ou en arboriculture, acquérir ce capital d'autochtonie est plus difficile, les agriculteur·ices autochtones étant principalement des éleveur·euses. Ces porteur·euses tendent alors à créer des réseaux de sociabilité parallèles, en s'appuyant sur des agriculteur·ices diversifié·es installé·es de longue date et reconnu·es localement. Ces réseaux constituent une autre forme de capital social, fondée sur la réputation professionnelle et la reconnaissance de la capacité à exercer durablement l'activité agricole. De manière analogue aux éleveur·euses inséré·es dans les cercles autochtones, les maraîcher·es peuvent ainsi acquérir une "bonne réputation" et démontrer leur sérieux, élément crucial dans un contexte de forte précarité des installations. L'encadré 2 illustre ce processus.

Encadré 2: Travailler chez un·e maraîcher·e reconnu·e pour acquérir une "bonne réputation"

Arrivé au début des années 1980, Alfred développe d'abord un projet d'autosuffisance (production agricole vivrière : quelques chèvres, vaches, jardin potager), vivant dans une grange en altitude. Après quelques années, il décide de descendre en fond de vallée, où un ami lui vend une parcelle sur laquelle il développe et professionnalise une activité de maraîchage qui est considérée dans la vallée comme une réussite économique. Comme il l'explique, de nombreux maraîchers ont fait des stages ou travaillé pour lui avant de s'installer :

Depuis 2009, j'ai eu une dizaine de stagiaires. Et sur les dix, il y en a peut-être huit qui ont commencé à s'installer à leur compte.

— Alfred - entretien

C'est notamment le cas de Guillaume, qui, après avoir fini des études supérieures, fait du wwoofing dans plusieurs fermes. Lors d'une visite chez un ami dans la vallée, il décide de s'y installer. Il travaille pendant environ un an et demi chez Alfred, affirmant ainsi son intérêt pour le métier. Il commence à faire savoir qu'il cherche du foncier. Une propriétaire voisine, qui ne tient pas à ce que sa parcelle continue d'être entretenue par l'éleveuse qui s'en occupe alors, en entend parler. Avant de lui proposer le terrain, elle consulte Alfred, le maraîcher chez qui Guillaume travaille, pour s'assurer de son sérieux. Celui-ci raconte :

"Il y a Guillaume [et sa compagne]. Ils sont juste à côté, là. Il a trouvé une cliente qui avait un grand terrain. Elle est venue me voir, elle m'a dit, qu'est-ce que tu penses, là, des jeunes ? J'ai dit : ils sont sérieux, c'est bon".

— Alfred - entretien

Rassurée, la propriétaire lui met le terrain à disposition via un commodat. Guillaume y développe alors une activité de maraîchage.

Ainsi, l'insertion dans des réseaux d'interconnaissance agricole, qu'ils soient autochtones ou parallèles, demeure un facteur essentiel d'accès au foncier. La section suivante abordera un autre facteur facilitant l'installation : le démarchage direct de propriétaires fonciers extérieurs au monde agricole, qui peut, à la marge, ouvrir des opportunités pour des projets agricoles alternatifs, peu soutenus institutionnellement.

4.1.2.2 À la marge, des propriétaires qui favorisent des installations et la diversification agricole : insertion dans des réseaux d'interconnaissance avec des propriétaires non agricoles

La sous-partie précédente a montré que l'insertion dans des groupes agricoles localisés facilite la construction d'une réputation de "travailleurs fiables", ce qui peut inciter des propriétaires à mettre à disposition, louer ou vendre une terre à un·e agriculteur·ice. Cependant, parmi nos enquêté·es, plusieurs exemples montrent que les installations nécessitant de petites surfaces (comme le maraîchage) reposent moins sur ces réseaux professionnels que sur des réseaux d'interconnaissance incluant des propriétaires de foncier extérieurs au monde agricole. Ce maraîcher en témoigne ainsi, en réponse à ma question sur la manière dont il a pu acquérir la parcelle où il a développé son activité, d'abord comme projet personnel d'autoproduction, puis en professionnalisant son activité :

Je connaissais bien le propriétaire, c'est un ami. Il la mettait à disposition d'un éleveur qui fauchait le foin. Mais j'ai demandé à mon ami s'il ne voulait pas la vendre et il a accepté. Donc je l'ai achetée.

— Un maraîcher - entretien

À la marge, certains propriétaires contribuent donc à favoriser des installations et la diversification agricole en vendant ou en mettant à disposition des parcelles à des maraîcher·es. C'est le cas, parmi nos enquêté·es, de quatre maraîcher·es ayant pu s'installer sur des terres de fond de vallée, auparavant utilisées comme prés de fauche par des éleveur·euses. Ces terrains — plats, bien exposés et disposant d'un accès à l'eau — sont particulièrement recherchés. Cela peut ainsi résulter d'affinités interpersonnelles dépassant les logiques professionnelles, ou encore de la volonté explicite du propriétaire de soutenir certains modèles agricoles.

L'encadré 3 illustre le rôle actif que peuvent jouer certain·es propriétaires dans la redéfinition des usages agricoles locaux.

Encadré 3: Un propriétaire foncier en faveur de la diversification et de la production alimentaire locale

Jérôme s'est installé dans la vallée à l'heure de la retraite, après avoir été séduit par le territoire lors d'un séjour. Il achète une maison avec un terrain de 0,5 hectare, utilisé jusque-là comme pré de fauche par un éleveur. La première année, il maintient cet accord. L'année suivante, il lui demande de ne plus s'en servir comme pré de fauche, mais plutôt comme pacage :

Je lui ai dit non, je préfère qu'il y ait des bêtes qui pacagent, plutôt que d'avoir un tracteur qui vienne une fois par an. Ça me plaisait d'y voir des animaux, des moutons,

des chevaux.

— Jérôme - entretien

L'éleveur prend ensuite sa retraite. Jérôme propose sa parcelle à un autre éleveur, qui y met ses chevaux. Suite à quelques désaccords, il demande à cet éleveur de partir, et met sa parcelle à disposition d'un troisième éleveur, qui y met ses moutons. Finalement, il choisit de confier le terrain, via un commodat, à une porteuse de projet en agroforesterie. Dès l'année suivante, des plantations doivent y être faites, rendant le pâturage impossible. Pour Jérôme, cette décision s'inscrit dans une volonté de favoriser une plus grande diversité agricole dans la vallée :

Ça me paraît important de varier. Ce dont on manque ici, c'est de fruits, de légumes, pas d'élevage. On a besoin de varier les productions.

— Jérôme - entretien

Il conçoit ce choix comme un geste politique, motivé par les enjeux de relocalisation de l'alimentation et de résilience du territoire face aux crises.

Ce phénomène reste cependant marginal, la plupart des terres qui pourraient être intéressantes pour une diversification agricole (souvent situées en fond de vallée pour le maraîchage, donc plates, bien exposées) étant des prés de fauche.

Dans cette section, nous avons vu que pour les porteur-euses de projets agricoles alternatifs au modèle dominant, l'accès au foncier constitue un enjeu central. Les porteur-euses de projets inscrits dans ces modèles se heurtent en effet à des obstacles structurels : un contexte de forte concentration foncière peu propice aux installations et des outils fonciers principalement conçus pour les activités pastorales. Si ces difficultés peuvent conduire à l'abandon de certains projets, il arrive néanmoins que des porteur-euses parviennent à s'installer. Cela se produit notamment lorsqu'ils parviennent à s'intégrer dans des réseaux professionnels locaux leur donnant accès à l'information foncière, ou grâce au pouvoir décisionnel de propriétaires privés qui choisissent, à la marge, de privilégier de nouvelles formes d'agriculture. C'est le cas par exemple pour certains projets de maraîchage, qui nécessitent de faibles surfaces.

Ces quelques redistributions de foncier en faveur de porteur-euses de projets alternatifs de diversification agricole sont notamment rendues possibles par le fait que, dans de nombreux cas, l'éleveur-euse en place dispose seulement d'un arrangement informel avec le propriétaire. Ce dernier conserve ainsi la possibilité de choisir à qui vendre ou confier sa parcelle. La section suivante examinera plus en détail l'impact de ces arrangements informels et les enjeux de justice qu'ils soulèvent, notamment pour les agriculteur·ices en place.

4.1.3 La difficile maîtrise foncière, un facteur de précarité pour les agriculteur·ices

Le fait que, comme nous l'avons vu dans la section précédente, des propriétaires non-agriculteurs puissent décider librement à qui attribuer leurs terres met en lumière la question de la maîtrise foncière, entendue comme la capacité à disposer de droits stables sur des parcelles (baux, propriété, conventions d'usage, etc.). Cette section explore les enjeux de la difficile maîtrise foncière en montagne, pour les installations ainsi que pour les agriculteur·ices déjà en place.

La loi sur le fermage de 1946 a introduit les premières garanties juridiques pour les exploitant·es agricoles non-propriétaires à travers le bail, qui encadre le montant des loyers, est reconduit tacitement tous les neuf ans, et donne un droit de préemption en cas de vente³. Cependant, une part importante des terres exploitées échappe à ces formes sécurisées de maîtrise foncière. Plusieurs freins, identifiés lors des entretiens compliquent la formalisation d'un bail ou l'acquisition d'une parcelle, poussant de nombreux agriculteur·ices à recourir à des formes d'exploitation informelles. Dans cette sous-section, nous montrerons que, si l'absence de maîtrise foncière peut parfois — comme évoqué précédemment (section 4.1.2.2) — ouvrir des opportunités d'installation pour des modèles agricoles alternatifs, elle constitue le plus souvent un facteur de fragilisation et de manque de pérennité pour les installations. Nous verrons ensuite les difficultés que ce manque de sécurité foncière engendre pour les agriculteur·ices déjà en place, avant d'analyser comment il peut également alimenter des tensions avec les nouveaux·elles arrivant·es.

4.1.3.1 Des arrangements fonciers, facteur de manque de pérennité des installations agricoles

Plusieurs agriculteur·ices interrogé·es ont témoigné dans leurs entretiens de refus de propriétaires de faire un bail, préférant avoir un accord informel avec l'agriculteur·ice qui exploite sa parcelle. Ces propriétaires tendent à considérer le bail comme trop contraignant, comme l'illustre cette phrase d'une propriétaire :

Un bail, c'est une corde au cou.

— Une propriétaire de terres - notes de terrain

Ce recours à des accords d'exploitation qui ne sont pas légalement formalisés, permet aux propriétaires d'éviter tout engagement juridique. En effet, toute forme de paiement, même symbolique, fait basculer l'accord dans le régime du fermage, avec les obligations que cela implique.

Pour les porteur·euses de projet, confronté·es à des difficultés d'installation, ces arrangements représentent parfois la seule solution pour accéder à des terres, parfois mieux situées ou de meilleure qualité

3. D'après le Code rural et de la pêche maritime : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/texte_lc/LEGITEXT000006071367/

que celles qu'ils ou elles pourraient acheter. Mais ces accords reposent entièrement sur la bonne volonté des propriétaires et n'offrent aucune sécurité juridique : un simple changement d'avis peut mettre fin à plusieurs années d'investissement, comme l'illustre l'encadré 4.

Encadré 4: Une expropriation après 20 ans d'arrangements fonciers informels

Après des études supérieures et un travail dans le réseau des AMAP, Emma passe une année en *woofing* dans la vallée avant de décider de s'y installer comme maraîchère avec son compagnon. Ils parviennent à acheter un bout de terrain dans un hameau, où ils avaient sympathisé avec une des personnes y habitant depuis longtemps et leur ayant indiqué où ils pouvaient s'installer. Le terrain dont ils sont propriétaires est peu adapté pour faire du maraîchage, mais une parcelle voisine, bien exposée, semble idéale. Ce terrain, comme la plupart des terres de ce hameau, appartient à un propriétaire qui n'habite pas sur place. Emma pense qu'il a acquis ces terres comme placement financier, puisqu'il n'a pas d'attaches particulières au territoire. Après plusieurs échanges, il accepte qu'Emma et son compagnon l'exploitent, leur laissant entendre qu'il signera un bail. Ce ne sera jamais le cas :

Au bout d'un moment, il a fini par me dire qu'il ne voulait pas signer. Parce que si tu signes quelque chose, on a des droits. Et lui il voulait pouvoir le vendre quand il voulait.

— Emma - entretien

Le couple développe alors son activité de maraîchage sur ce terrain, vit une partie de l'année dans une bâtisse sur la parcelle, qu'ils restaurent et entretiennent. Vingt ans plus tard, ils apprennent que le terrain est en vente. Le prix demandé dépasse largement leurs moyens, les revenus liés à une activité maraîchère étant peu élevés. La parcelle est finalement vendue à un éleveur, et le couple est contraint de partir.

On s'est installé là pour s'occuper des terres qui avaient besoin de nous. Ou on avait besoin de ces terres. Mais c'est vrai, c'était jamais à nous.

— Emma - entretien

Cette histoire met en lumière la précarité inhérente aux stratégies d'installation reposant sur des arrangements fonciers informels. Le refus des propriétaires à formaliser un fermage est ainsi un des facteurs du manque de pérennité des installations d'agriculteur·ices hors cadre familial.

4.1.3.2 Des arrangements fonciers, source de précarité pour les agriculteur·ices en place

Comme nous l'avons vu dans la section précédente, les arrangements fonciers informels sont couramment mobilisés par les agriculteur·ices dans leur stratégie d'installation. Toutefois, il ne s'agit pas d'une

pratique nouvelle : les agriculteur-ices déjà en place y ont également recours de longue date. Dans de nombreux cas, la juxtaposition de nombreuses parcelles issues de ce type d'arrangement représente une part significative de la surface agricole utilisée. En effet, d'après Terre de Liens, un·e agriculteur-ice dans les années 1980 exploitait les terres de 3 ou 4 propriétaires, contre 14 en moyenne aujourd'hui nationale-ment ⁴, un chiffre qui serait trois fois plus élevé en zone de montagne ⁵. En effet, le foncier des territoires de montagne est particulièrement morcelé. Par exemple, le cadastre du Massatois montre que les quatre communes — Massat, Biert, le Port et Boussenac — regroupent 66 569 parcelles, qui font en moyenne 0,2 hectare. Ce morcellement rend difficile de maîtriser un ensemble foncier cohérent pour l'exploitation, comme en témoigne cette éleveuse :

Il y a tout le morcellement aussi. C'est-à-dire que quand vous utilisez un terrain, vous êtes obligé d'utiliser quatre, cinq terrains autour qui ne vous appartiennent pas et vous ne gérez pas vraiment le foncier. Et il n'y a pas forcément partout des baux. C'est des locations verbales, des accords avec des propriétaires. Donc nous, pour notre part, on a été obligé d'acheter beaucoup de foncier autour de chez nous pour arriver à avoir une unité qui soit un peu viable. Pas passer chez l'un, chez l'autre, parce qu'il suffit qu'on vous dise de ne plus exploiter, et c'est terminé. Il suffit que quelqu'un achète, il met un cheval, ça y est, ça vous bloque un accès, ça vous perturbe tout. On est vraiment très imbriqués les uns dans les autres.

— Une éleveuse - entretien

Dans les exploitations d'élevage en place, bien que ces arrangements ne remettent pas nécessairement en cause l'existence même de l'exploitation — contrairement au cas de la maraîchère précédemment exposé —, ils constituent néanmoins un facteur important de précarisation. Les agriculteur-ices peuvent en effet se voir retirer des terres exploitées du jour au lendemain pour diverses raisons. Par exemple, nous avons vu dans la partie précédente un exemple de propriétaire qui avait décidé de ne plus mettre sa parcelle à disposition d'un éleveur qui l'exploitait jusque là pour favoriser une autre orientation agricole. Par ailleurs, les propriétaires peuvent également décider de revendre la parcelle comme lot avec un bâtiment qui serait dessus, afin d'augmenter la valeur du bien, les agriculteur-ices ne pouvant généralement pas se permettre d'acheter un terrain avec une bâtisse, qui a un coût beaucoup plus élevé qu'un simple terrain agricole. Ou encore, le décès d'un propriétaire peut entraîner un changement de situation, les héritier-es pouvant avoir d'autres aspirations pour le terrain :

Et non non, personne ne veut faire de bail. Quand il y a les anciens, ça va, on arrive à quelque chose. Mais après, quand les anciens décèdent et qu'on a affaire aux enfants... et bien

4. D'après le site de Terre de Liens <https://ressources.terredeliens.org/les-ressources/la-propriete-des-terres-agricoles-en-france>

5. D'après le site de la chambre d'Agriculture d'Isère : <https://isere.chambres-agriculture.fr/dossiers-isere/detail-du-dossier-38/agriculture-de-montagne-et-association-fonciere-pastorale-1>

par exemple ils veulent vendre la maison. Et les gens qui veulent acheter la maison maintenant, ils veulent de la terre parce qu'ils ont un cheval etc. (...) C'est pas facile, tout le monde arrive pour me piquer deux bouts par ci, deux bouts par là, mais ça me laisse quoi ça à la fin ?

— Une éleveuse - entretien

Au-delà du risque de ne plus pouvoir exploiter une parcelle suite à un changement d'avis d'un-e propriétaire, ces derniers peuvent avoir des exigences d'entretien détachées des logiques du monde agricole. Ce phénomène est bien illustré par l'encadré 3, où le propriétaire demande à l'éleveur d'utiliser son terrain comme pré de pacage plutôt que comme pré de fauche, parce qu'il préfère y voir des animaux plutôt qu'un tracteur. Une éleveuse nous témoigne ainsi de sa frustration face à ce type d'exigence, estimant que cela réduit son activité à une activité d'entretien de jardin, plutôt que d'agriculteur-ice :

C'est un peu compliqué en termes d'agriculture parce qu'en fait on a l'impression de pacager nos troupeaux dans les jardins. C'est-à-dire qu'en fait, on va louer 40 ares. Et des fois, c'est à titre gratuit comme ça. Donc les gens nous regardent, nous demandent de tondre avec nos brebis, ça devient des tondeuses en fait.

— Une éleveuse - entretien

Enfin, même lorsque des baux sont signés, dans ce contexte de pression foncière importante, certain-es agriculteur-ices préfèrent ne pas faire valoir leur droit en cas de non-respect du fermage par le ou la propriétaire. Beaucoup préfèrent éviter les conflits pour ne pas ternir leur réputation auprès des propriétaires. Comme nous l'avons vu dans la section 4.1.2.2, la réputation et les relations avec les propriétaires sont des facteurs importants pour l'accès au foncier. Une éleveuse le résume ainsi :

Même s'il y a un fermage, il faut faire attention à ne pas être trop procédurier. Parce qu'après on se fait griller. Les gens disent "elle fait des histoires elle, elle s'est fait virer mais elle fait des histoires".

— Une éleveuse - entretien

4.1.3.3 Des installations qui se heurtent aux arrangements fonciers anciens et parfois peu visibles du territoire

Dans un contexte de forte pression foncière, ces arrangements peuvent parfois mener à des situations de tension entre les agriculteur-ices s'installant et les agriculteur-ices en place qui ont recours à ces arrangements fonciers.

Le phénomène décrit dans la section 4.1.2.2 — lorsqu'un-e éleveur-euse perd l'usage d'une parcelle au profit d'un-e maraîcher-e nouvellement installé-e — demeure marginal et ne constitue qu'une des

nombreuses situations pouvant conduire un-e éleveur-euse à perdre l'accès à une terre. Néanmoins, ce type de cas revient régulièrement dans les entretiens menés avec des éleveur-euses au sujet du foncier :

Au niveau foncier, c'est compliqué parce que du jour au lendemain, on peut nous dire de partir parce qu'il y aura un nouveau projet de maraîchage qui ne sera pas forcément viable en plus. Mais du coup, on nous éjecte.

— Une éleveuse - entretien

Ces concurrences portent sur de petites surfaces — un-e maraîcher-e n'occupant pas plus de 0,5 hectare dans notre terrain d'étude — souvent situées en fonds de vallées, des espaces particulièrement recherchés, tant pour le maraîchage (surfaces planes, bonne exposition, accès à l'eau) que pour les prés de fauche (parcelles mécanisables).

Toutefois, les tensions liées aux installations et aux arrangements fonciers ne se limitent pas aux fonds de vallée. Certaines terres situées en milieux intermédiaires, également soumises à des arrangements, peuvent elles aussi devenir des objets de concurrence, cette fois entre élevages déjà en place et élevages en cours d'installation, comme l'illustre l'encadré 5.

Encadré 5: S'installer en élevage sur des parcelles à rouvrir... déjà utilisées ?

Catherine, éleveuse de bovin allaitant, a repris l'exploitation familiale. Elle est propriétaire d'une partie de ses terres, bénéficie de quelques baux, et comme la plupart des exploitant-es de montagne, elle s'appuie largement sur des arrangements informels. Certains de ces arrangements datent de la génération de son père. C'est le cas pour des parcelles qu'elle utilise comme point de passage pour ses bêtes entre un pré de pacage et une source. Pendant plusieurs mois de l'année, les bêtes empruntent ces parcelles quotidiennement. Difficile à entretenir à cause des pentes et du manque d'accès, cela ne suffit cependant à empêcher un certain embroussaillage.

Dans ce même secteur, Camille, une éleveuse en cours d'installation, achète une maison avec un peu de terres attenantes. À la recherche de prés supplémentaires, elle repère ces parcelles proches, où l'embroussaillage est moindre, du fait du passage régulier des vaches de Catherine quelques mois dans l'année. Cela rend la perspective d'une réouverture plus aisée par rapport aux autres parcelles autour où une partie des arbres ont déjà une cinquantaine d'années. Ne sachant pas qu'elles sont utilisées, elle démarche les propriétaires, descendants de ceux qui avaient passé un accord avec la famille de Catherine. Ignorant cet usage, ils acceptent de signer un bail avec Camille. Catherine découvre alors qu'elle perd l'accès à une portion essentielle de son parcours. Elle se sent dépossédée, considérant que les codes locaux — la reconnaissance tacite des arrangements fonciers informels — n'ont pas été respectés. Camille, quant à elle, estime que l'état d'embroussaillage ne laissait pas présager une utilisation active, et souligne que ces parcelles sont cruciales pour son installation.

Elle envisage de laisser un couloir pour le passage du troupeau, mais le climat de tension complique le dialogue.

Cet encadré illustre les effets ambigus de la précarité foncière liée aux arrangements informels. Dans un contexte où le foncier est limité du fait de la concentration foncière, les logiques d'installation se heurtent aux usages anciens mais peu visibles du territoire. Ces tensions sont accentuées par les logiques d'extensification et d'agrandissement dans lesquelles les éleveur·euses doivent s'inscrire face à la modernisation agricole. Cela, combiné à la baisse de la population agricole, implique souvent une difficulté voire une impossibilité à entretenir toutes leurs parcelles. Le partenaire d'une éleveuse nous le résume ainsi :

Les paysages, chez nous, ici se sont boisés. C'est le manque de personnes... Dans le temps ils étaient plusieurs dans les familles, ils partaient garder les bêtes, donc ils coupaient toute la journée, ils entretenaient les parcelles. Mais maintenant [nom d'une éleveuse], elle est toute seule avec sa mère, donc une fois qu'elles ont fini de tout soigner... il fait nuit ! Alors quand il y a une heure pour faire une bordure, des trucs comme ça, elles le font, mais bon...

— Le partenaire d'une éleveuse - entretien

Ces parcelles peu entretenues peuvent cependant encore être utilisées comme parcours ou comme passage pendant une partie de l'année. Le reste de l'année cependant, en l'absence de bêtes et étant donné le niveau d'embroussaillage, ces parcelles ressemblent à des parcelles "à reconquérir", pouvant créer des tensions entre les agriculteur·ices (encadré 5).

Nous avons vu dans cette section qu'accéder à une maîtrise foncière à travers le bail n'est pas toujours une option face à des propriétaires préférant des arrangements fonciers. Cette situation, qui fragilise la pérennité des installations, précarise aussi les agriculteur·ices en place, qui doivent jongler avec les attentes des propriétaires et accroît les tensions et enjeux de compétition d'accès au foncier entre les agriculteur·ices en place et les porteur·euses de projet. Une autre option pour acquérir une maîtrise foncière est l'achat. Cependant, plusieurs freins limitent la maîtrise foncière via l'achat, qui sont exposés dans la section suivante.

4.1.4 Les difficultés d'achat, des freins à la maîtrise foncière

4.1.4.1 Refus de vendre

Plusieurs agriculteur·ices rencontrent des difficultés persistantes à acquérir des parcelles, même lorsqu'il s'agit de terrains inexploités, détenus par des propriétaires non-résidents, ou revenus dans la région pour leur retraite, qui ne souhaitent pas vendre. Ce refus est souvent expliqué, par les agriculteur·ices interrogé·es, par un attachement symbolique à la terre, perçue comme un patrimoine familial à préserver,

indépendamment de son usage actuel. Une maraîchère décrit ainsi la manière dont ce blocage empêche la constitution d'une exploitation cohérente, malgré l'absence d'usage par les propriétaires :

Par rapport à la propriété, c'est comme si c'était un échiquier : nous, on a les carrés noirs, notre propriété et il y a les carrés blancs, qui ne sont pas à nous, et les parcelles se joignent juste au coin. Et cette propriétaire des "carrés blancs", elle habite en Andorre. Et elle ne veut rien savoir. On a demandé si on pouvait acheter le terrain qui était mitoyen à la grange. Et elle a dit "non je ne vends pas". Elle ne vient jamais, jamais, en Ariège. Parce que c'est les terres de la famille, ça se vend jamais ça. Par contre, elle dit oui, vous pouvez couper quelques arbres, vous pouvez marcher dessus. Mais aucune construction, donc ça nous bloque pas mal c'est vrai.

— Une maraîchère - entretien

Cette rétention foncière, souvent justifiée par la valeur patrimoniale de la terre, constitue un obstacle à la consolidation foncière des exploitations. Elle accentue la précarité des installations et limite les marges de manœuvre des exploitant-es, contraint-es à jongler entre propriété partielle, et arrangements fonciers informels.

4.1.4.2 Des prix prohibitifs

Un deuxième frein à la maîtrise foncière via l'achat réside dans le fait que les coûts du foncier sont parfois trop élevés. Ainsi, même lorsqu'un-e propriétaire accepte de vendre, cela ne garantit en rien que les agriculteur-ices puissent accéder à la propriété. Dans les systèmes d'élevage pastoral, où l'exploitation repose souvent sur un usage extensif du foncier, l'achat de toutes les parcelles mobilisées est rarement envisageable. Cette difficulté est d'autant plus marquée lorsque le terrain comprend des bâtiments – notamment des granges – qui augmentent significativement la valeur foncière.

Un échange entre deux éleveuses associées en GAEC illustre la frustration face à cette dynamique. Elles évoquent le cas d'un pré autrefois fauché par un éleveur, finalement vendu à une maraîchère extérieure, disposant de plus de moyens financiers. Le bâtiment attendant aurait rendu l'achat inabordable pour l'éleveur :

- *Il faut dire quand même qu'[une maraîchère] le jour où elle s'est installée c'est bien malheureux, il y avait quelqu'un quand même qui travaillait le pré. Pourquoi personne n'en parle jamais ?*
- *Elle a acheté. L'éleveur n'a pas voulu acheter. Il y avait la bâtisse.*
- *Le problème, il est là, personne n'en parle de ça. Il faisait le foin. L'éleveur, il avait les vaches, il faisait le foin chaque année.*

- *Oui, mais il n'a pas voulu acheter.*
- *Oui, mais écoute, si c'était nous, ce serait pareil. On va être confronté à ce problème. Pourquoi les gens peuvent arriver et tout acheter ?*
- *Parce qu'on n'a pas de bail. Parce qu'avant, ils ne faisaient pas de bail.*
- *On est condamné par le fait que les gens vont tout acheter. Et là, on est condamné à mort. Et dès qu'il y a une maison, t'es foutu, on te prend tout.*
- *C'est trop cher, tu ne peux pas l'acheter, tu ne peux pas tout acheter.*
- *On va avoir des problèmes comme ça. On a des terrains avec des maisons dessus. Quand ça va se vendre, on ne pourra pas l'acheter. On va perdre les trois quarts de ce qu'on a.*

— Deux éleveuses - entretien

Cette problématique est renforcée par une tendance d'augmentation des prix du foncier et du bâti, que beaucoup attribuent à une augmentation des achats depuis l'épidémie du COVID 19, par des personnes issues de milieux urbains, pouvant acheter à des prix plus élevés. Une personne travaillant dans une institution agricole nous le résume ainsi :

Avec le Covid, il y a un retour à la terre bis. Soit de gens avec un projet agricole, soit tout simplement de gens qui ne veulent plus revivre des confinements en ville, etc. Du coup, ils viennent acheter à des prix... C'est compliqué, cette course à l'achat du foncier avec des gens pour qui c'est vraiment pas cher, mais qui font tripler, quadrupler les prix des fois. Et les éleveurs, ils rament derrière.

— Une agente d'une institution foncière - entretien

Ce mouvement est parfois décrit par les personnes interrogées comme un "exode urbain", qui entraîne des pressions supplémentaires sur le foncier :

Avant la ville, c'était l'El Dorado, maintenant la ville c'est peut être pas l'idéal, c'est peut être pas l'idéal de vie. Il y a cet exode urbain qui s'est amorcé, on le voit ici au niveau de l'achat du foncier. C'est pas les babas cool à la recherche d'une société autre et meilleure qui viennent, maintenant c'est des gens normalisés, des actifs, qui essayent de venir à la campagne.

— Un éleveur - entretien

Les données confirment cette tendance : en effet, en Ariège, entre 2019 et 2024, le prix moyen au m² des maisons a augmenté de 144%, passant de 682 € à 1 665 €⁶.

Comme nous l'avons vu dans le dialogue exposé au début de cette section, cette augmentation des prix peut être source de précarité pour les agriculteur·ices dont une large partie des terres exploitées n'est

6. D'après le site VilleData : <https://ville-data.com/prix-immobilier/prix-m2-maison/ariege-9-9D>

pas en maîtrise foncière. Dans ces conditions, racheter les parcelles exploitées devient souvent irréaliste, surtout lorsqu'elles comportent du bâti.

Cela pose également un problème majeur pour les agriculteur-ices en cours d'installation, qui sont inégalement dotés-es en capitaux économiques. Certain-es agriculteur-ices récemment installés-es ou en cours d'installation nous ont témoigné avoir eu des difficultés importantes pour se loger. C'est le cas de Marion, comme l'illustre l'encadré 6.

Encadré 6: Difficultés de logement lors de l'installation agricole

Arrivée sur le territoire il y a 25 ans, Marion a été pâtre pendant plus d'une décennie, et a récemment décidé de s'installer en tant qu'éleveuse de brebis. Elle développe une activité de vente directe de viande et construit actuellement une fromagerie pour un second atelier laitier. C'est une installation hors cadre familial : ses grands-parents étaient agriculteur-ices dans une autre région. Elle n'a pas voulu reprendre la ferme familiale, une exploitation laitière vendant son lait à Lactalis, aspirant à un autre modèle agricole, basé sur la vente directe plutôt que la vente à une entreprise agroalimentaire. Elle commence avec un petit troupeau d'une vingtaine de brebis, mais ne possède pas de terres, elle les fait donc pacager sur différents terrains en fonction des accords qu'elle trouve avec les propriétaires. Par la suite, elle arrive à acheter un terrain d'environ 3 hectares avec des bâtiments agricoles où elle est en train de monter sa fromagerie. Cependant, lorsque nous la rencontrons pour faire un entretien, elle loge chez une amie qui l'héberge, faute d'arriver à se payer un logement :

Ça a vraiment changé ici depuis que je suis arrivée. C'est plus des fils d'agriculteurs qui achètent maintenant (...) C'est des gens qui n'ont pas de travail ici, et souvent leur famille peut les aider. Du coup ils peuvent se permettre d'acheter des maisons ou des granges à côté de chez eux pour faire du Airbnb et ne pas louer aux gens locaux. Ça a tellement augmenté ici que les gens locaux ne peuvent plus se loger.

— Marion - entretien

Elle s'estime malgré tout en position plus avantageuse que plusieurs autres personnes de son entourage qui n'arrivent pas à se loger non plus, ni à acquérir le foncier qu'ils et elles exploitent :

Je connais des amis qui sont là depuis aussi des années et tout, qui ne peuvent plus se loger, qui ont des difficultés à trouver des logements, qui vivent dans des conditions indécentes. Des fois, il y en a qui sont carrément logés dans des caravanes, à l'arrache et ils payent pour ça. Donc en fait, c'est un peu comme si on avait un rôle de serf. On est là juste comme ça pour entretenir les terres mais on n'a pas de quoi avoir du foncier. On ne peut pas être propriétaire. Donc, du coup, on est obligé de prendre les miettes. Moi, au moins, j'ai pu avoir ma ferme juste avant le Covid. Heureusement,

sinon je ne serais plus là.

— Marion - entretien

Cet encadré met en lumière la manière dont la hausse des prix du foncier et du logement pèse sur les trajectoires d'installation agricole, en particulier pour les néo-agriculteur·rices qui s'installent hors cadre familial. Faute de ressources suffisantes, certain·e·s en viennent à occuper des logements précaires — caravanes, hébergements temporaires — tout en travaillant à l'entretien des terres qu'ils ou elles ne possèdent pas. La métaphore des "serfs", utilisée par Marion dans l'encadré 6, souligne la dimension structurelle de cette dépendance : ces agriculteur·ices assurent la mise en valeur et l'entretien de propriétés dont l'accès leur demeure largement fermé.

En résumé, cette section a montré que l'augmentation des prix du bâti constitue un facteur majeur de précarité pour différentes catégories d'agriculteur·ices. Pour les éleveur·euses, nombre de terrains exploités via des arrangements informels incluent des bâtiments — souvent d'anciennes granges — qui, bien qu'ils ne soient pas toujours essentiels à leur activité, renchérissent fortement la valeur du bien et rendent un rachat inaccessible en cas de mise en vente par le propriétaire. Pour les porteur·euses de projet, la hausse du coût du logement s'ajoute aux difficultés d'installation, comme l'illustre l'encadré 6, soulignant le rôle déterminant des inégalités de capitaux économiques dans la capacité à investir et à s'ancrer durablement sur le territoire.

4.1.5 Synthèse des enjeux de justice foncière concernant l'accès au foncier

Cette sous-section conclusive présente une synthèse des principaux résultats exposés dans cette première section du chapitre 4 et met en évidence les enjeux de justice qui en émergent. Nous avons ainsi vu dans cette section que le bail rural est fréquemment contourné, de nombreux propriétaires cherchant en effet à conserver une maîtrise sur l'usage de leurs terres. L'accès à la propriété reste par ailleurs difficile : les terres sont rarement mises en vente, souvent pour des raisons patrimoniales, et les prix élevés rendent l'achat parfois inaccessible aux agriculteur·ices.

Dans ce contexte, les exploitant·es agricoles — qu'ils ou elles soient en place ou en cours d'installation — ont fréquemment recours à des arrangements fonciers informels pour sécuriser une surface suffisante. Ces arrangements, s'ils permettent un accès temporaire à la terre, entretiennent une forte précarité : les usages peuvent être remis en question à tout moment, au gré d'un changement de propriétaire ou d'une modification d'intention. Il arrive aussi que les pratiques agricoles doivent être adaptées aux préférences de propriétaires extérieurs au monde agricole. Ces incertitudes pèsent sur les projets et fragilisent les exploitant·es concerné·es.

C'est dans ce contexte que certains récits d'agriculteur·ices en place interrogé·es évoquent, souvent

avec inquiétude, les situations où des propriétaires fonciers choisissent de soutenir des projets portés par des agriculteur·ices en installation hors cadre familial, au détriment d'usages existants. Bien que ces initiatives restent marginales, elles suscitent des tensions. Ces agriculteur·ices, souvent en recherche d'un autre rapport à la terre, n'ont fréquemment accès qu'à ces formes d'arrangements informels, face au manque de soutien des institutions agricoles et foncières, et aux dynamiques de concentration foncière, ce qui renforce à la fois leur précarité et, paradoxalement, leur manque de légitimité du point de vue d'agriculteur·ices en place.

Ces transferts ponctuels de foncier à des agriculteur·ices en installation hors cadre familial — en particulier à celles et ceux porteurs de projets diversifiés ou nourriciers — peuvent être lus comme de micro-redistributions qui défient, à la marge, les normes locales d'attribution du foncier, et les injustices distributives associées. Mais ils ne remettent pas en cause la concentration du pouvoir entre les mains des propriétaires, soulevant ainsi la question de la justice procédurale. En effet, de nombreux agriculteur·ices dénoncent des pratiques perçues comme injustes dans l'attribution des terres : logiques clientélistes, manque de soutien aux projets de diversification, faible reconnaissance institutionnelle de leur légitimité dans les territoires de montagne. Les projets qui réussissent à s'installer reposent alors souvent sur des réseaux d'interconnaissance, professionnels ou non, confirmant le rôle central du pouvoir décisionnaire des propriétaires.

Cette précarité partagée entre les ancien·nes et les nouveaux·elles venu·es éclaire autrement les tensions exprimées face à certaines installations alternatives : non pas uniquement comme des résistances conservatrices face au changement, mais aussi comme des expressions de vulnérabilité foncière chez des agriculteur·ices déjà établis·es, qui craignent un déclassement social dans un contexte déjà marqué par la fragilité de la maîtrise du foncier.

Ainsi, les injustices d'accès au foncier s'articulent avec des injustices liées à sa maîtrise : les logiques structurelles de concentration foncière et de contournement du bail produisent simultanément des difficultés pour accéder à la terre et pour s'y maintenir. Elles alimentent des mises en concurrence entre groupes sociaux, entre générations, et entre modèles agricoles.

Cette première partie du chapitre 4 s'est ainsi focalisée principalement sur les interactions et dynamiques de pouvoir entre acteur·ices privé·es (agriculteur·ices, porteur·euses de projet, propriétaires fonciers...). Nous avons vu que le régime de la propriété privée permet à la marge une redistribution des terres entre modèles agricoles dans un contexte d'injustice allocative au niveau institutionnel. Cependant, ces redistributions se heurtent à des difficultés et précarités foncières vécues par les agriculteur·ices en place. De plus, ces transferts ponctuels à l'échelle de la parcelle posent la question de la justice procédurale : qui prend les décisions concernant qui a accès aux terres et pour quel usage ? Si cette responsabilité repose en partie sur les propriétaires privés, dans un cadre institutionnel inégalitaire, cela ne semble pas

à même de répondre aux enjeux d'une juste répartition des terres agricoles à l'échelle territoriale face aux enjeux environnementaux.

La partie suivante s'intéressera au rôle d'un acteur public : la commune. Elle analysera l'implication d'une collectivité locale dans un processus de redistribution foncière à travers le dispositif des biens vacants et sans maître, inscrit dans une politique explicite de transition écologique et climatique.

4.2 Gestion communale du foncier agricole face aux enjeux environnementaux

Dans la section précédente, nous avons vu que les redistributions ponctuelles de foncier pour différents modèles agricoles, et les différentes stratégies employées par les agriculteur·ices pour contourner les blocages structurels liés à l'installation restent des initiatives individuelles. Cela pose la question de l'élaboration d'un projet territorial de juste répartition de l'usage des terres agricoles face aux enjeux environnementaux. Cette nouvelle section s'intéresse à la gestion du foncier à l'échelle communale, à travers l'exemple d'une initiative portée par une commune pour organiser une gestion concertée de ses terres. Elle examine comment cette collectivité s'est saisie du dispositif des biens vacants et sans maître — qui permet d'intégrer au domaine communal des parcelles sans propriétaire identifié — afin de soutenir l'installation ou le maintien d'agriculteur·ices dans une perspective de transition écologique et climatique. Pour atteindre ces objectifs, la commune a mis en place une commission réunissant élu·es et habitant·es chargée d'arbitrer l'attribution des biens communaux.

La première sous-partie retrace l'émergence et la mise en œuvre du projet de récupération des biens vacants, ainsi que la création de la commission foncière locale. La deuxième analyse les difficultés rencontrées pour favoriser une diversification agricole locale à travers cet outil. La troisième s'intéresse aux usages de ce dispositif pour encourager une relocalisation du pastoralisme. Enfin, la dernière explore la manière dont ces biens vacants ont été mobilisés pour influencer les rapports de pouvoir autour de la propriété foncière.

4.2.1 Implication des communes dans la gestion du foncier : la mobilisation des biens vacants et sans maîtres

Les communes rencontrées dans le cadre de cette enquête sont inégalement investies dans les questions agricoles. Certains maires interrogés estiment en effet avoir une marge de manœuvre trop limitée pour pouvoir réellement influencer sur les dynamiques foncières et agricoles. Ainsi, pour l'un d'eux :

Notre souci c'est de mettre à disposition des équipements sportifs, culturels et autres pour que la population y trouve son compte à vivre dans la vallée. Après pour l'histoire des terres

et autres, on n'a pas trop la main mise pour pouvoir mettre à disposition des terres pour permettre soit l'installation de nouveaux agriculteurs, soit d'imaginer une autre agriculture que l'élevage traditionnel.

— Le maire d'une des communes - entretien

Les leviers d'action des communes en matière foncière sont, en effet, restreints. Cependant, certains outils existent. Comme nous l'avons vu précédemment, dans des contextes comme celui de la moyenne montagne — marqués par un fort morcellement du foncier, un nombre important de propriétaires absents et une forte part d'indivision — les AFP peuvent faciliter l'accès au foncier, en particulier pour l'élevage. Ces structures regroupent les propriétaires fonciers afin de constituer des unités d'exploitation cohérentes pour les éleveur·euses. Bien qu'indépendantes juridiquement, les mairies jouent un rôle central dans leur mise en place et leur fonctionnement. Cependant, comme nous l'avons vu précédemment (voir 4.1.1.3), cet outil reste peu adapté aux besoins de porteur·euses de projets agricoles diversifiés, autres que l'élevage.

Un autre levier d'action à l'échelle communale concerne la mobilisation des biens vacants et sans maître, désignés dans la suite du texte sous le terme de "biens vacants". Il s'agit de biens (terrains ou bâtis) dont le ou la propriétaire est inconnu·e, ou bien identifié·e, mais n'ayant pas payé les impôts fonciers depuis au moins trois ans, et dont l'inoccupation dure depuis plus de trente ans. Ce délai est ramené à dix ans dans certains territoires spécifiques, dont les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR), dans lesquelles se trouvent les communes de notre terrain. Une fois identifiés, ces biens peuvent faire l'objet d'une procédure d'incorporation au domaine communal.

Dans la plupart des cas rencontrés, les communes n'utilisent cet outil que ponctuellement — pour conforter des exploitations existantes ou revendre un bien à des particuliers. Toutefois, une commune de notre terrain, Biert, a fait le choix de mobiliser cet outil à plus large échelle, dans l'objectif explicite d'encourager des installations agricoles et de conforter les agriculteur·ices en place. Cette section propose d'analyser cette démarche et d'explorer comment les différents discours sur l'agriculture de montagne face aux enjeux environnementaux sont mobilisés pour arbitrer l'attribution de ces biens vacants.

4.2.1.1 Mobiliser des outils fonciers à l'échelle communale pour favoriser des installations agricoles à forte valeur ajoutée : une initiative du PNR

Lors de notre rencontre avec le PNR des Pyrénées Ariégeoises en 2021 pour définir le terrain du projet Just Scapes, les chargées de mission nous parlent d'un projet sur les biens vacants, nommé "Magnifiq", qui est en cours de lancement. Porté par une chargée de mission, ce projet émerge à la suite de sollicitations d'élu·es de Massat, exprimant le souhait d'agir plus concrètement sur les enjeux fonciers et agricoles. Visant les quatre communes du Massatois — Massat, Biert, le Port et Bousenac —, il a pour objectif d'accompagner les élu·es pour favoriser des installations agricoles à forte valeur ajoutée.

Le projet s’ancre initialement dans un double constat : d’un côté, la présence de nombreuses demandes d’installation agricole — en particulier en maraîchage ; de l’autre, un déficit de certaines productions identifiées localement (notamment des asperges, betteraves, carottes, poireaux, oignons, persil, poivrons, aubergines et radis noir), comme l’indique l’épicerie bio de Massat dans son bilan de 2019. Le projet s’inscrit dans une volonté de relocalisation de l’alimentation post-COVID, dans un territoire où se croisent des dynamiques de déprise agricole et de spécialisation en faveur de l’élevage allaitant. La production de viande est identifiée comme excédentaire au regard des besoins locaux. Une diversification agricole est alors promue comme réponse à cela.

Parmi les outils proposés dans le projet, les biens vacants sont identifiés comme une ressource mobilisable à l’échelle locale. Le PNR a ainsi organisé plusieurs journées d’échanges avec les élu-es, mobilisant des expert-es de la SAFER, de l’ADEAR et de bureaux d’études pour présenter les outils disponibles.

C’est la commune de Biert qui s’est le plus fortement engagée dans cette démarche. Contrairement à d’autres communes qui utilisent les biens vacants au fil de l’eau, Biert décide — avec l’appui du PNR — de mener une campagne systématique de repérage et de réappropriation de ces biens.

Partant du double constat d’un afflux de porteur·euses de projets agricoles en quête de foncier, et d’une chute drastique du nombre d’agriculteur·ices, la commune accueille le projet du PNR avec enthousiasme :

On se retrouve avec des demandes de foncier, des demandes d’installation, et on ne sait pas comment y répondre. Et actuellement, le nombre d’agriculteurs, il faut bien le dire, c’est une extinction de masse. En quelques décennies, on est passé de 40% d’agriculteurs à à peine 3,5% avec les départs à la retraite et le non renouvellement d’exploitants agricoles. La question se pose alors de comment les nouveaux demandeurs peuvent accéder au foncier. Et puis il y a eu le projet du PNR qui est arrivé, vraiment à point nommé, pour recenser les biens vacants pour installer des producteurs.

— Maire de Biert - réunion de l’AMRF, notes de terrain

Le PNR coordonne alors un travail de cartographie des biens vacants, avec l’aide de la SAFER et d’un bureau d’études, afin d’identifier les zones les plus pertinentes d’un point de vue agricole. La mairie fait également appel à un cabinet juridique pour mener à bien la procédure d’incorporation.

Au total, 2 400 parcelles sont identifiées, représentant environ 10% de la surface communale. Parmi ces parcelles, 1 200 (soit environ 100 hectares mis bout à bout) sont sélectionnées pour être incorporées dans le domaine communal. Cette opération fait l’objet de 12 demandes d’agriculteur·ices, dont deux installations en cours.

La municipalité revendique clairement cette action comme relevant d’une politique foncière en faveur d’une relocalisation de l’agriculture :

Objectif : la souveraineté alimentaire ; relocaliser l’agriculture et l’alimentation dans le terri-

toire en soutenant l'installation d'agricultrices et d'agriculteurs, favoriser les circuits courts et l'utilisation de produits locaux dans les cantines, pour le bien commun. Ce qui implique d'améliorer la maîtrise foncière des producteurs locaux existants (pérenniser l'usage des terres par la propriété ou le bail durable), et d'installer des jeunes.

— Nosto Coummuno N°60 (journal de Biert) - printemps 2025

4.2.1.2 Une commission d'habitant-es pour arbitrer l'attribution des biens vacants

Afin de favoriser un processus délibératif et d'éviter des soupçons de favoritisme, la commune a mis en place une commission consultative d'habitant-es. Composée de conseiller·ères municipaux·ales, d'ancien·nes agriculteur·ices de la vallée et d'habitant-es aux profils variés (non nécessairement issus du monde agricole), cette commission a pour mission d'examiner les demandes de foncier, d'évaluer les projets, et d'émettre un avis. La décision finale revient au conseil municipal.

Ces commissions fonctionnent comme des arènes délibératives, où se discutent les orientations agricoles à privilégier sur la commune. L'observation de ces commissions a donc constitué une partie importante de l'enquête pour cette thèse, éclairant la manière dont les différents discours sur l'agriculture de montagne sont négociés dans leur rapport au foncier. Ces commissions constituent en effet des lieux où peuvent s'exprimer et se reconfigurer les rapports de pouvoir autour du foncier et de l'agriculture, à travers la confrontation de visions agricoles parfois divergentes.

Au fil de mon observation des réunions, j'ai relevé plusieurs critères qui semblaient se dégager des décisions prises par la commission concernant l'attribution des parcelles :

- Priorité aux agriculteur·ices : les demandes émanant de professionnel·les agricoles sont traitées en priorité.
- Contribution à une alimentation locale : les projets visant la production pour les circuits courts et l'alimentation locale sont favorisés.
- Regroupement parcellaire : lorsqu'un·e demandeur·euse est déjà propriétaire d'une parcelle voisine, sa demande est favorisée afin de limiter le morcellement foncier.
- Protection de la ressource en eau : les parcelles contenant une source ne sont pas mises en vente. La commune souhaite garder la maîtrise publique de ces terrains dans une perspective de gestion collective de l'eau, notamment en contexte de sécheresse.
- Vente ou bail selon les cas : certaines parcelles, considérées comme stratégiques pour l'installation, peuvent être proposées à la vente pour renforcer la sécurité foncière des agriculteur·ices. D'autres restent en bail, permettant à la commune de conserver la propriété et de réattribuer les terres si le projet échoue ou s'arrête (départ à la retraite, abandon, difficultés économiques).

— Protection environnementale : les parcelles de plus de 1000 m² sont soumises à des Obligations Réelles Environnementales (ORE), intégrant les enjeux de biodiversité dans la contractualisation.

Nous voyons se dessiner ainsi, à travers ces discussions sur les différents critères de priorité, un projet territorial articulé autour de la relocalisation de l'alimentation et du soutien à une agriculture environnementalement vertueuse.

4.2.1.3 Légitimer une intervention communale dans un domaine dominé par d'autres institutions

L'intervention directe d'une commune sur des enjeux fonciers et agricoles n'est pas toujours perçue comme légitime. Des institutions comme la SAFER ou la chambre d'agriculture sont traditionnellement reconnues comme compétentes en la matière. Certain-es acteur-ices expriment ainsi des réserves vis-à-vis de l'action municipale :

Certains responsables ont voulu porter des messages sans avoir tous les éléments. À mes yeux, il y a eu beaucoup d'empressement. Je regrette que les structures et derrière les gens compétents pour parler d'installation, pour parler de foncier, pour parler économie, les structures compétentes comme la chambre d'agriculture ou la SAFER, n'aient pas été mises dans l'action suffisamment tôt.

— Un éleveur - entretien

Face à la forte médiatisation de sa démarche, la commune reçoit un grand nombre de demandes, y compris de porteur-euses de projets extérieurs à la région, attiré-es par les articles de journaux mettant en avant sa politique volontariste en matière d'installation. Pour faire face à cette affluence et asseoir la légitimité de ses décisions, la mairie mobilise plusieurs structures foncières et agricoles : SAFER, chambre d'agriculture, ADEAR, Terre de Liens. Le PNR assure quant à lui une formation des membres de la commission sur les aspects environnementaux.

Dans les situations conflictuelles, la commune cherche également à soutenir sa légitimité par l'expertise. Lorsqu'une parcelle fait l'objet d'une concurrence entre deux projets agricoles, la municipalité n'hésite pas à commander une étude conjointe à la SAFER (Occitanie) et à la chambre d'agriculture afin de disposer d'éléments d'analyse, et de montrer que la commission s'appuie sur des expertises reconnues. Cette démarche vise à prévenir les critiques liées à l'impartialité des décisions.

La SAFER Occitanie est mobilisée ici plutôt que la SAFER de l'Ariège à cause d'un potentiel conflit d'intérêt. En effet, le directeur de la SAFER de l'Ariège est issu d'une famille d'agriculteur-ices de la vallée, qui se positionne pour obtenir des biens vacants.

Si certain-es porteur-euses de projet perçoivent ces recours institutionnels comme une remise en cause de l'engagement de la mairie en faveur de projets agricoles alternatifs — les structures agricoles et foncières

ayant, comme montré précédemment, tendance à peu soutenir ces modèles souvent jugés utopiques ou non viables — d'autres accueillent plus positivement l'implication de ces instances. Ils y voient un moyen d'éviter que la mairie n'appuie des projets considérés comme trop éloignés du modèle dominant et espèrent que ces structures apporteront à la commission une expertise qu'ils jugent jusqu'ici insuffisante.

Cela illustre la position délicate de la commune, prise entre la volonté d'afficher une politique de relocalisation agricole et alimentaire, et la navigation des règles du jeu foncier. L'action de la commune s'inscrit ainsi dans une expérimentation visant à gérer le foncier de façon concertée, mais dont la légitimité reste sans cesse à construire, en particulier lorsqu'il s'agit de trancher entre des projets concurrents.

4.2.2 Des biens vacants qui ne favoriseront finalement pas une diversification agricole via des productions de légumes ou de fruits

Revendication de justice clé présentée dans le chapitre précédent, (cf. 3.1.3.3), les difficultés d'accès au foncier sont un frein majeur à la diversification agricole. Dans ce contexte, la commune de Biert voyait une opportunité d'agir concrètement pour faciliter l'installation de projets agricoles diversifiés sur son territoire via la procédure des biens vacants. Dans cette section, nous verrons que si le projet des biens vacants était à l'origine tourné vers l'installation d'exploitations diversifiées à forte valeur ajoutée, et en particulier du maraîchage, la procédure des biens vacants observée pour cette thèse n'aboutit finalement pas à l'installation de maraîcher-es. Nous verrons en effet dans cette section que le projet a été partiellement réorienté pour favoriser d'autres types d'installation — en particulier des élevages de petits ruminants laitiers — et le soutien d'agriculteur-ices en place.

La première version du projet Magnifiq, qui visait à favoriser des installations agricoles à forte valeur ajoutée, mettait particulièrement l'accent sur le maraîchage. Plusieurs élu-es à l'origine de la démarche exprimaient un manque de production maraîchère locale et une forte attente en matière d'installation dans ce secteur.

Cependant, au fil du temps, cette priorité initiale s'est estompée. Dès les premières réunions — avant que la commune de Biert n'ait lancé la procédure de récupération des biens vacants et mis en place la commission — le PNR oriente déjà les communes vers d'autres types de production à plus forte valeur ajoutée : volaille, œufs, fromage. Une étude commandée à un bureau d'études est notamment mobilisée pour appuyer cette réorientation. Celle-ci met en avant les risques liés à la saisonnalité du maraîchage (surproduction en été, difficultés de débouchés, manque de structures de transformation locales).

Les difficultés techniques, ainsi que les problématiques de pérennité et le profil des porteur-euses de projet, perçu comme davantage axé vers la création d'une autonomie personnelle plutôt que d'une logique de production marchande, sont également fréquemment mis en avant pour encourager les élu-es à favoriser d'autres types de production que le maraîchage. Nous voyons ici un alignement avec les positions

institutionnelles exposées dans la section 3.1.3.3, qui tendent à considérer les projets de maraîchage peu sérieux, non professionnels, a priori voué à l'échec. Comme nous l'avons vu, si un certain nombre de personnes cherchent effectivement à s'installer dans le cadre de projet non-professionnels (production pour une autonomie personnelle), d'autres, qui ont des projets professionnels, se trouvent regroupés sous la même catégorie et voient leurs chances de réussite encore réduites face à ce manque de reconnaissance institutionnel.

Une fois engagée dans la procédure de récupération et de redistribution des biens, et après avoir créé la commission consultative, la commune de Biert ne renonce toutefois pas au projet d'installer des maraîcher-es. Cependant, les biens vacants ne sont finalement pas mobilisés pour installer des maraîchers en raison de la nature des parcelles, peu intéressantes pour le maraîchage. En effet, celui-ci nécessite des parcelles plates, bien exposées, accessibles et disposant d'une ressource en eau, qui sont rares sur la commune. Les terres en fond de vallée, qui pourraient convenir, sont très recherchées, déjà exploitées, et ne relèvent pas du statut de bien vacant. Comme dans d'autres communes, les biens vacants identifiés sont plutôt situés dans les milieux intermédiaires, souvent pentus, morcelés et sans accès direct à l'eau. Au cours du processus, la commune propose tout de même certaines terres à une maraîchère, qui les refusera ne les trouvant pas adaptées pour son activité.

4.2.3 Biens vacants et relocalisation du pastoralisme

Si les biens vacants ne sont finalement pas mobilisés pour installer des maraîcher-es, la commune ne renonce pas à utiliser cet outil pour favoriser l'installation agricole. Comme nous le verrons dans cette section, ces installations s'orientent plutôt vers un pastoralisme en circuits courts, explicitement assimilé à une volonté politique de "revitaliser le territoire"⁷ et de favoriser une transition agricole et climatique :

On a par exemple [noms d'agriculteur-ices en cours d'installation] qui vont acheter des terres, et ils demandent aussi certains biens vacants et sans maître. Ils ont un projet de fromagerie et d'agroforesterie, donc ça correspond bien à notre stratégie environnementale et climatique.

— Maire de Biert - entretien

Cette citation illustre comment la commune articule une stratégie foncière avec des enjeux agricoles et climatiques plus larges, en cherchant à favoriser des formes d'installation perçues comme cohérentes avec un projet territorial.

Nous verrons dans un premier temps que les allocations de foncier en faveur d'installations d'exploitations allant dans le sens d'une relocalisation du pastoralisme, ici des projets de petits ruminants pour des productions de lait avec transformation et vente en circuits courts, ont connu différents degrés de

7. Article de La Dépêche du 11/06/2025 : <https://www.ladepêche.fr/2025/05/08/je-suis-triste-quon-en-arrive-la-accuse-de-spoliation-fonciere-le-maire-de-cette-commune-rurale-repond-aux-accusations-12681548.php>

conflictualité et de concurrence avec les agriculteur·ices en place. Nous verrons également qu'au-delà de la question de la distribution du foncier, ce processus semble contribuer à faire évoluer les discours locaux vers une plus grande valorisation de la relocalisation du pastoralisme, en mettant particulièrement l'accent sur les circuits courts.

4.2.3.1 Mobiliser les biens vacants pour favoriser les installations d'exploitations en petits ruminants dans une perspective de relocalisation du pastoralisme

Dans un premier temps, une partie importante des parcelles identifiées s'avère de petite taille, souvent enclavées dans des exploitations déjà existantes. Ces parcelles sont alors majoritairement attribuées aux agriculteur·ices en place, souvent des éleveur·euses, soit pour légaliser un usage informel, soit pour conforter leur exploitation. La commune joue ici un rôle de soutien à l'agriculture en place, plutôt que de levier direct pour de nouvelles installations. Cependant, dans deux situations observées, l'attribution de biens vacants s'est inscrite dans le contexte d'une installation agricole en petits ruminants. Ces deux cas révèlent des trajectoires contrastées en termes de conflictualité. Ils sont présentés dans les encadrés 7 et 8.

Encadré 7: Des biens vacants complétant le puzzle foncier d'une installation en chèvre laitière

Deux agriculteur·ices, diplômé·es d'un master en agroécologie et ayant acquis une expérience en wwoofing, souhaitent s'installer en élevage caprin laitier avec transformation, ainsi qu'en cueillette et culture de plantes. Après avoir travaillé pour un autre agriculteur, ils apprennent la mise en vente, à la suite d'un décès, d'un ensemble de terres d'environ 20 hectares. Ces terres, non exploitées depuis une dizaine d'années, sont en partie enfrichées, mais restent adaptées au pâturage caprin.

Ils entament des démarches auprès de la famille, propriétaire en indivision. Bien que la procédure soit longue, la vente semble pouvoir aboutir en leur faveur. Cependant, comme souvent, les 20 hectares sont morcelés. Certaines parcelles intermédiaires ont été intégrées au domaine communal dans le cadre de la procédure des biens vacants. Le couple se positionne donc également sur ces parcelles :

Le terrain qu'on essaye d'acheter n'est évidemment pas d'un seul tenant, il est morcelé. Et ce qui est chouette, c'est que la commune a des biens vacants qui complètent ce maillage, qui remplissent les trous du puzzle. Ça nous permettrait vraiment de viabiliser notre exploitation.

— Une agricultrice en cours d'installation - entretien

Une seule autre demande, non-agricole, est formulée pour ces terres. La mairie est donc favorable

à leur attribution au couple, à condition qu'ils acquièrent effectivement les 20 hectares. Le projet communal prévoit un bail de trois ans, avec l'intention de leur vendre les parcelles à son issue. Cela constitue une sécurité pour la commune, souvent confrontée aux difficultés de pérennisation des nouvelles installations, tout en assurant au couple une priorité d'achat en cas d'exercice du droit de préemption par la SAFER lors de la mise en vente à l'issue des trois ans.

Ce premier cas montre qu'en l'absence de concurrence entre agriculteur·ices, l'attribution de biens vacants peut conforter une installation en réduisant le morcellement foncier. Le second cas, en revanche, révèle un contexte plus conflictuel, les terres faisant l'objet de demandes concurrentes entre deux projets agricoles.

Encadré 8: Des biens vacants réellement vacants ?

Camille, après plusieurs années en tant que pâtre dans les Alpes, cherche à s'installer comme éleveuse. Elle finit par acheter une maison à Biert, en zone intermédiaire, entourée de quelques hectares de bois. Avec son compagnon, elle entame des travaux de réouverture pour développer un élevage mixte de brebis et chèvres, avec transformation fromagère. Les travaux, non mécanisables, sont longs et physiquement exigeants. Elle identifie cependant une zone voisine, partiellement enfrichée, plus facile à réhabiliter : les parcelles ne paraissent pas pâturées du fait de la présence importante de ronce et de petits arbres (jeunes chênes, châtaigniers, genêts), mais l'absence d'arbres plus anciens (50 - 60 ans) rend la perspective d'une réouverture plus envisageable.

Cette zone, très morcelée, appartient à une multitude de propriétaires. Grâce au cadastre, Camille en retrouve certains et signe plusieurs baux. Elle découvre parallèlement qu'environ 5 hectares sont considérés comme biens vacants. Son projet entrant dans les objectifs communaux, elle estime leur attribution probable.

Or, ces parcelles étaient historiquement utilisées comme passage pour les 80 vaches de Catherine et Gérard, un couple d'éleveur·euses de la commune voisine. Certaines parcelles sur lesquelles Camille a obtenu des baux bloquent désormais le passage. Les propriétaires actuels, souvent héritiers, ignoraient les anciens accords passés entre leurs parents et ceux de Catherine. La situation est d'autant plus délicate que Catherine a payé des loyers sur des parcelles classées en biens vacants à une personne qu'elle croyait être le propriétaire. Sur avis juridique, la mairie considère que ce paiement, bien que non formalisé, pourrait être assimilé à un fermage légalement reconnu, dont la mairie est à présent responsable puisqu'elle est devenue propriétaire suite à la procédure des biens vacants.

La commission tente alors de concilier les intérêts en présence, en négociant un compromis qui

permette le passage des vaches tout en confortant l'installation de Camille. Cela implique des échanges de parcelles privées : Camille est invitée à céder certaines de ses parcelles maîtrisées pour rétablir un accès, et Catherine à renoncer à une partie des biens vacants sur lesquels elle payait un loyer. L'imbrication des biens communaux et privés limite toutefois la marge de manœuvre de la commission, rendant nécessaire un accord entre les deux parties, chacune pouvant bloquer l'autre. Les discussions, fréquentes et accompagnées par le PNR, visent à dessiner un tracé équilibré entre les usages. Plusieurs versions sont proposées. Les agricultrices sont reçues séparément à plusieurs reprises, puis ensemble. Les échanges, très chargés émotionnellement, cristallisent des enjeux majeurs : un usage ancien mais partiel de l'espace pour l'une, et une opportunité rare d'installation pour l'autre.

Ces deux cas révèlent que les biens vacants sont rarement isolés : ils s'insèrent souvent dans des configurations foncières déjà complexes. Les biens communaux mobilisés via la procédure des biens vacants se trouvent fréquemment imbriqués dans des propriétés privées. Dans le premier cas, leur mobilisation contribue à renforcer une installation cohérente. Dans le second, les enjeux des installations agricoles et les usages liés à l'extensification de l'élevage de montagne se percutent.

Les tentatives de justice allocative menées par la mairie en faveur des exploitations en cours d'installation peuvent se heurter à des sentiments de dépossession chez les agriculteur·ices déjà en place. Ces tensions apparaissent notamment lorsqu'il s'agit de départager des terres dont les usages existants, bien que parfois insuffisants pour assurer un entretien complet et donc peu visibles, restent associés à un fort sentiment d'attachement et d'appartenance de la part des exploitant·es concernés.

Ces deux cas d'installations illustrent ainsi la complexité des arbitrages auxquels sont confrontées les collectivités souhaitant favoriser l'installation. Coincés dans un paysage institutionnel contradictoire — où la PAC encourage la concentration via les aides à la surface, tandis que le Schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) promeut l'installation et la lutte contre cette concentration — les élus locaux doivent naviguer entre injonctions juridiques, conflits d'usage et enjeux territoriaux. Cette tension crée un flou qui complique les décisions.

En résumé, nous avons vu dans cette section, que le dispositif des biens vacants a été mobilisé principalement pour conforter des agriculteur·ices déjà en place, et plus marginalement pour soutenir de nouvelles installations. La répartition de ces terres n'échappe donc pas aux contextes fonciers et institutionnels, globalement peu favorable à l'installation de porteurs de projets agricoles diversifiés, souvent tournés vers l'alimentation locale. Cependant, au-delà des quelques attributions de terres à des projets alternatifs, ce dispositif a permis d'ouvrir un espace de débat sur les modèles agricoles à encourager face aux crises environnementales et climatiques. La commission devient ainsi une arène de négociation, où

se confrontent des visions divergentes de l'avenir agricole du territoire. Dans la section suivante, nous verrons comment la mise en place de la procédure des biens vacants par la mairie semble avoir contribué à donner plus de poids au discours mettant en avant les fonctions nourricières du pastoralisme dans une perspective de relocalisation des circuits de commercialisation.

4.2.3.2 Favoriser un discours en faveur de la relocalisation du pastoralisme à travers les biens vacants

La volonté de favoriser une agriculture nourricière, et donc une relocalisation de circuits de commercialisation, à travers l'attribution des biens vacants est explicitement mise au centre du discours municipal, en particulier par certains membres de la commission en charge de leur répartition :

Un des objectifs de cette opération des biens vacants et sans maître, c'est d'avoir à faire à des installations et de conforter une agriculture différente de celle qu'on a aujourd'hui. Il faut favoriser les petites exploitations qui seront plus sûres de tenir le choc que les grosses d'aujourd'hui qui vont avoir des difficultés. Ces exploitants d'aujourd'hui, dits conventionnels, sont dans un système tellement difficile aussi pour eux qu'ils arrivent à être dépassés : ils ont une grande partie de leurs hectares qui ne sont pas en herbe, complètement embroussaillée. Ça ne correspond pas du tout aux besoins locaux de la population. Biert manque de légumes : il faut trouver le moyen d'avoir une agriculture différente de celle d'aujourd'hui, d'avoir des plus petites structures et qui produisent tout ce dont la population a besoin localement.

— Notes de terrain - commission Biertoise

Dans cette citation, plusieurs principes de légitimité apparaissent entremêlés. D'une part, la capacité à entretenir les paysages ouverts, les exploitations existantes étant jugées trop extensives pour y parvenir efficacement ; d'autre part, la production de nourriture destinée à une consommation locale. Les petites structures agricoles sont également perçues comme plus résilientes face aux enjeux environnementaux et mieux adaptées à ces objectifs. Ainsi, si le discours sur l'importance de maintenir les paysages ouverts par le pastoralisme demeure bien ancré, celui qui associe relocalisation alimentaire et pratiques pastorales semble gagner en importance localement à travers cette procédure communale. Il contribue à réaffirmer la fonction nourricière du pastoralisme et à présenter cette relocalisation comme une condition d'un meilleur entretien des paysages.

La question de la viabilité économique reste néanmoins présente dans les échanges au sein de la commission :

Il faut un autre système agricole, mais il y a une réalité économique qui est là aussi : c'est impératif d'accompagner des gens qui ont un vrai projet et une grande chance de réussir, même si ce sera difficile même pour les meilleurs. Il faut sélectionner, parce qu'on en a vu

arriver : le premier revenu, c'est le RSA, le deuxième c'est la vente de chichon, et ça ne dure pas longtemps.

— Notes de terrain - commission Biertoise

Si pour certain-es cette difficile viabilité constitue une raison de ne pas favoriser certaines installations, cette logique est discutée et renégociée dans la commission, dont l'objectif affiché est justement de soutenir des formes d'installation alternatives. Les arguments mobilisés relèvent souvent de la nécessité de pouvoir nourrir la population localement :

- *Membre 1 : Je vois de tout, je vois des agriculteurs qui pendant des mois n'arrivent pas à se tirer un SMIC, pourtant avec une PAC énorme, mais avec énormément de charges.*
- *Membre 2 : Ce qui me fait poser la question, est-ce que les communes comme nous ont vraiment intérêt à vouloir installer des jeunes agriculteurs ?*
- *Membre 3 : Oui, c'est une nécessité, parce que sinon demain tu n'auras plus rien à manger !*

— Notes de terrain - commission Biertoise

Le discours de la relocalisation du pastoralisme et de ses fonctions nourricières semble avoir pris plus de poids localement à travers ce processus des biens vacants. Cette enquête n'a pas cherché à retracer les évolutions de pratiques qui ont pu émerger au fil du temps, ni à en identifier précisément les causes, sans doute multiples. Il semble toutefois que le renforcement local du discours sur la relocalisation du pastoralisme et ses fonctions nourricières ait contribué à encourager certaines transformations en ce sens.

Pour certain-es agriculteur-ices qui ne sont pas engagé-es dans des logiques nourricières de proximité (circuits longs, élevages équin...), cette orientation peut apparaître comme une remise en cause de leur modèle. Au cours de ce processus, la mairie a ainsi reçu des mails d'agriculteur-ices qui craignaient de se faire retirer leurs terres au profit d'exploitant-es inséré-es dans des logiques nourricières. Face à ces craintes et aux conflits décrits précédemment, la commission a mis un point d'honneur à affirmer son soutien aux agriculteur-ices en place, et leur volonté de ne pas les fragiliser en leur retirant du foncier. Les perspectives de justice allocative restent ainsi limitées dans un contexte où le foncier est une ressource limitée et où la démarche s'inscrit dans des logiques structurelles plus larges favorisant la concentration foncière. Penser une juste répartition des terres dans la commune peut ainsi être perçu comme un bousculement des systèmes en place.

Ainsi, cette procédure n'est pas indépendante des régimes fonciers existants et des dynamiques de pouvoir associées qui façonnent les possibilités d'évolution des modèles agricoles et des pratiques. Dans la partie suivante, nous verrons comment les biens vacants ont pu être mobilisés pour influencer les rapports de pouvoir autour de la propriété.

4.2.4 Mobiliser les biens vacants pour influencer les rapports de pouvoir autour de la propriété

4.2.4.1 Favoriser la maîtrise foncière à travers le bail

Dans la section précédente, nous avons exploré les (re)négociations de légitimité entre différents modèles agricoles qui se sont opérées au cours du processus de distribution des biens intégrés à la commune via la procédure des biens vacants, ainsi que la complexité des enjeux que cela peut générer entre agriculteur-ices. Dans cette section, nous nous intéressons à la manière dont cet outil a pu être mobilisé pour influencer les rapports de pouvoir entre acteurs agricoles et propriétaires fonciers non agricoles.

À travers les biens vacants, la mairie a ponctuellement participé à rééquilibrer le rapport de force entre propriétaires et agriculteur-ices, en favorisant une meilleure maîtrise foncière pour ces derniers. Cette démarche visait à pallier la précarité des usages agricoles fondés sur des arrangements fonciers informels, souvent fragiles.

Dans certains cas, des parcelles communales anciennement exploitées sans droit formel par des agriculteur-ices ont été régularisées par l'établissement de baux. Dans d'autres, la commune a anticipé la vente de biens vacants à des particuliers en y apposant un bail avant l'achat. Cette stratégie permet d'assurer la continuité des usages agricoles : l'acheteur privé se trouve juridiquement tenu de maintenir le bail en vigueur. L'encadré 9 montre un cas illustratif de cette logique.

Encadré 9: Mettre un bail sur un bien vacant avant de le vendre à un particulier

Françoise, propriétaire d'un gîte et de plusieurs hectares attenants, souhaite acquérir une parcelle enclavée au sein de sa propriété, classée comme bien vacant. Cette parcelle est exploitée depuis plusieurs années de manière informelle par Basile, un éleveur voisin, qui entretient également certaines terres appartenant à Françoise. Basile se montre favorable à cette vente, compte tenu de la configuration du foncier, mais pose comme condition la formalisation d'un bail :

La logique c'est que comme [Françoise] est propriétaire autour, elle devienne propriétaire, et moi, comme je suis l'exploitant de ces parcelles, alors il me faut un bail.

— Basile - notes de terrain, commission

Cependant, Françoise ne souhaite pas de bail, jugeant cette contractualisation trop contraignante. Face à ce désaccord, la commission reçoit les deux parties séparément pour entendre leur cas, et décide finalement de mettre un bail sur la parcelle avant sa vente. Françoise pourra l'acheter, mais devra en respecter les conditions locatives.

Cette décision illustre une logique où la sécurisation des usages agricoles, ici à travers le bail, est plus

importante que l'accès à la propriété.

De manière non surprenante, cette remise en question du pouvoir foncier des propriétaires privés peut être mal vécue. Plusieurs propriétaires estiment que certaines terres classées comme biens vacants devraient leur revenir, considérant qu'ils n'ont été classés comme tel qu'à cause de complications juridiques — souvent liée à des indivisions non résolues — et non à une vacance effective. Il arrive en effet que des héritier-es, bien que ne parvenant pas à régulariser leur situation, continuent à se considérer comme propriétaires légitimes, même en l'absence d'usage régulier.

Conformément à la loi, la mairie doit notifier par courrier les propriétaires potentiels à l'adresse mentionnée au cadastre, puis attendre un délai de six mois avant d'incorporer un bien vacant dans le domaine communal. La commune a choisi de prolonger ce délai de six mois supplémentaires, permettant à deux propriétaires de régulariser leur situation à temps. D'autres, en revanche, ont échoué à le faire, souvent en raison de conflits ou de désaccords au sein des indivisions familiales.

Pour certains de ces cas, la procédure des biens vacants a été perçue comme une opportunité de "légaliser" une situation d'usage ou de récupérer des droits de propriété autrement inaccessibles : la parcelle classée en bien vacant pourrait leur être revendue par la mairie, contournant les problématiques liées à l'indivision. Mais la stratégie municipale consistant à imposer un bail avant l'achat vient contrer cette logique. Elle empêche les acquéreurs de reconstituer leur patrimoine foncier sans contrainte, en les obligeant à reconnaître et à formaliser les usages agricoles en cours. Cela a été vécu par certain-es comme une forme de dépossession, allant jusqu'à susciter des poursuites judiciaires à l'encontre de la mairie.

4.2.4.2 Favoriser une écologisation des pratiques agricoles à travers la propriété communale

Une autre manière dont la mairie a exercé une influence sur les rapports de pouvoir liés à l'usage des terres a été de mobiliser les prérogatives associées à la propriété communale pour encourager une écologisation des pratiques. Une fois les terres intégrées au domaine communal, la mairie peut décider de les vendre, de les mettre en location via un bail, ou d'y apposer une obligation réelle environnementale (ORE). Introduite en 2016 dans le droit français, l'ORE permet à un-e propriétaire d'imposer à un-e usager-e des engagements de maintien, de gestion ou de restauration d'éléments de biodiversité ou de fonctions écologiques (Code de l'environnement, art. L.132-2). Ce dispositif contractuel est adaptable à chaque situation.

Dans les discussions de la commission foncière, les ORE évoquées par le PNR prévoient par exemple l'interdiction de destruction de haies et de retournement de prairies pour les milieux ouverts. Concernant les milieux boisés, aucune opposition de principe n'est formulée à la réouverture, malgré leur inscription en trame verte et bleue, sauf en cas de présence avérée de biodiversité sensible. Une évaluation au cas par cas est alors privilégiée.

Choisir de conserver des terres en propriété communale dans un but d'écologisation plutôt que de les vendre peut parfois être perçu par les agriculteur·ices comme une forme de dépossession. La propriété est ici associée à une indépendance économique, qui est vécue comme remise en cause par l'introduction des normes environnementales et de conditionnalités qui peuvent être apposées si l'agriculteur·ices n'est pas propriétaire du foncier qu'il ou elle exploite.

Ce type de tensions s'est parfois exprimé lors des discussions dans les commissions, même si elles ont eu tendance à retomber face au fait que les contraintes environnementales envisagées par la mairie ne remettent que peu ou pas en cause les pratiques actuelles de la plupart des agriculteur·ices. Par exemple, une très grande partie des prairies sont déjà des prairies permanentes où les agriculteur·ices n'effectuent pas de retournement. L'encadré 10 illustre ces tensions.

Encadré 10: Les agriculteur·ices face à l'écologisation des pratiques par la propriété communale

Une dizaine de personnes de la commission sont assises autour d'une table dans une salle de la mairie. Bernard, un éleveur, a été invité dans la commission ce jour-là pour exposer son mécontentement concernant une attribution de biens vacants. Une partie des parcelles pour lesquelles il a exprimé un intérêt lui a été proposée à la vente, tandis que l'autre partie lui a été proposée en bail. Ces dernières sont adjacentes à d'autres parcelles communales, et la mairie souhaite les conserver pour éviter un morcellement foncier excessif. Elle évoque aussi l'intention d'y apposer des ORE, dans la perspective d'une stratégie foncière environnementale à long terme. Bernard y voit un manque de confiance envers les agriculteur·ices :

Je trouve ça profondément injuste. "Garder la main" comme tu dis, c'est ça aussi qui est pas forcément le signal que j'aurais espéré. Vous dites que vous voulez soutenir les agriculteurs, alors il faut leur faire confiance, on leur donne accès à la propriété. Alors que là non, pas confiance, on garde la main et il y a une contrepartie [environnementale]. Pourquoi ne pas me soutenir en vendant ces parcelles ?

— Commission Biertoise - note de terrain

Bernard souligne aussi que ces parcelles sont stratégiques pour son exploitation. Sensible à cet argument, la commission décide finalement de lui vendre les terres concernées. D'autres parcelles lui sont proposées en bail, ce qu'il accepte. Il est finalement rassuré après que la commission lui ait expliqué que les ORE ne remettent probablement pas en cause ses pratiques actuelles.

Par ailleurs, la mairie choisit de ne pas vendre certaines parcelles comportant des sources, afin d'éviter la privatisation de l'accès à l'eau. Dans un contexte de changement climatique et de pressions accrues

sur la ressource, plusieurs élu-es craignent que l'eau ne devienne un facteur de conflit, notamment entre habitant-es et agriculteur-ices. C'est notamment le cas lors de projets d'installation en caprins avec transformation fromagère, dont les besoins en eau (nettoyage, etc.) peuvent susciter des inquiétudes.

Pour anticiper ces tensions, la municipalité engage un dialogue avec les nouveaux-elles installé-es et les habitant-es des hameaux concernés. L'objectif est de montrer que les agriculteur-ices utiliseront l'eau de la commune comme les autres résident-es (usage domestique), et qu'ils tireront séparément, via un système de captage, l'eau nécessaire à leur activité à partir d'une source spécifique. En gardant ces parcelles en propriété communale, la mairie entend préserver une gestion publique de cette ressource sensible.

4.3 Conclusion de chapitre : enjeux de justice foncière

Ce chapitre a mis en lumière plusieurs dimensions des injustices foncières qui traversent le territoire étudié. Tout d'abord, les inégalités dans la répartition des terres, liées aux processus de concentration foncière, posent des problèmes de justice distributive. Comme l'a déjà bien établi la littérature, ces dynamiques constituent un frein majeur à l'installation de projets agricoles alternatifs (petites fermes diversifiées, circuits courts, etc.) (BARRAL & PINAUD, 2015; BAYSSE-LAINÉ, 2018; VAN DER PLOEG et al., 2015).

Dans ce contexte, nous avons également vu dans ce chapitre le rôle que peuvent avoir les propriétaires privés pour favoriser l'accès au foncier à des projets de diversification agricole et de relocalisation de l'alimentation. Bien que marginales, ces démarches peuvent être interprétées comme des tentatives de rééquilibrage partiel des injustices existantes, notamment en reconnaissant la valeur environnementale (pratiques agroécologiques, production locale) et sociale (création d'emplois, renouvellement des générations agricoles) de ces formes d'agriculture, telles que mises en avant dans les discours sur la diversification (voir section 3.1.3.3). Ces actions peuvent également être vues comme contribuant à une plus juste distribution des terres entre modèles agricoles (justice allocative).

Cependant, ces tentatives de redistribution soulèvent des tensions en matière de justice procédurale. Comme le soulignent BAYSSE-LAINÉ (2018), les initiatives distributives qui ne prennent pas en compte les modalités de décision et les processus délibératifs risquent de reproduire des inégalités. Dans notre étude, nous avons montré que ces logiques redistributives peuvent entrer en conflit avec la précarité foncière vécue par les agriculteur-ices déjà en place, rendant parfois ces initiatives difficilement acceptables localement.

Ainsi, dans une perspective de justice procédurale, se pose la question : qui définit et qui devrait définir l'accès aux terres ? Les systèmes de subventions et les institutions foncières et agricoles (chambre d'agriculture, SAFER...) jouent un rôle important, renforçant parfois les injustices distributives entre types d'exploitants et d'exploitations agricoles. En contexte de montagne, où les exploitations agricoles ont une faible maîtrise du foncier qu'elles exploitent, ce pouvoir est également largement concentré dans

les mains de propriétaires fonciers multiples, souvent extérieurs au monde agricole. Le morcellement du foncier renforce cette dispersion des pouvoirs : chaque propriétaire prend des décisions individuelles quant à la mise à disposition de ses parcelles, sur la base d'affinités, de convictions personnelles ou de représentations de l'agriculture et du territoire. Ce fonctionnement fragmenté rend difficile la mise en œuvre d'un projet agricole territorial cohérent, et illustre comment la propriété privée peut constituer un frein structurel à une redistribution équitable des terres — un constat partagé dans d'autres contextes de forte pression foncière, comme les zones périurbaines (JOUVE & VIANEY, 2012 ; PERRIN, 2017).

Dans ce contexte, le bail, souvent contourné, peut se présenter comme une manière de rééquilibrer les rapports de force entre propriétaires et agriculteur·ices. Il apporte une sécurité essentielle pour la pérennité des installations et des exploitations agricoles. Il assure une certaine stabilité aux exploitations, notamment face au risque d'éviction. Toutefois, s'il agit sur les rapports de pouvoir à l'échelle de la parcelle, il ne répond que partiellement aux enjeux de justice foncière à l'échelle territoriale. Instauré à l'après-guerre pour accompagner la modernisation agricole, le bail a notamment été mis en place pour soutenir le développement d'exploitations familiales de taille moyenne (BARRAL & PINAUD, 2015). Il ne permet pas à lui seul de repenser une répartition plus large des terres ni de répondre aux conflits d'usage entre modèles agricoles.

Dans ce cadre, l'élaboration par la mairie d'une commission d'habitant·es pour décider de la répartition des biens vacants peut se lire comme une tentative implicite de justice procédurale. Elle a permis la création d'un espace de délibération où différentes visions de l'agriculture et du territoire ont pu être confrontées. Dans un contexte où les communes sont souvent peu impliquées dans les décisions foncières, cette démarche soulève des enjeux de légitimité de ces acteurs face aux instances institutionnelles existantes et aux droits des propriétaires privés et des agriculteur·ices sur les parcelles exploitées. Si cette tentative de redistribution au bénéfice de modèles alternatifs reste marginale — en raison des contraintes structurelles du foncier (morcellement, difficulté d'accès, viabilité économique) — elle a permis de rendre visibles ces tensions et de poser localement le débat autour de l'avenir de l'agriculture de montagne.

Chapitre 5

Discussion et perspectives

Les deux chapitres précédents ont présenté les résultats empiriques de cette thèse. Le chapitre 3 a d'abord analysé les discours sur l'agriculture de montagne face aux enjeux environnementaux au prisme de la justice environnementale. Puis, le chapitre 4 s'est concentré sur les injustices foncières associées à ces discours et sur leur mobilisation dans les processus de légitimation de l'accès aux terres pour différents modèles agricoles.

Ce chapitre de discussion met ces résultats en perspective afin d'en dégager les principaux apports et de les situer dans la littérature existante. Il s'articule autour de deux parties, qui discutent respectivement des deux chapitres de résultats, en les inscrivant, entre autres, dans le champ émergent qui explore les spécificités de la justice environnementale dans les milieux ruraux européens (BROWN et al., 2024).

5.1 Paysages, climat et alimentation : évolutions des discours sur l'agriculture de montagne

Une partie des résultats de cette thèse s'est attachée à analyser les discours sur l'agriculture de montagne face aux enjeux environnementaux, avec une attention particulière portée aux manières dont le changement climatique y est mobilisé. Cette perspective est apparue particulièrement pertinente face à un décalage apparent : d'un côté, des discours dans les débats publics valorisant la reforestation et la réduction de la production de viande comme leviers d'atténuation du changement climatique ; de l'autre, des discours locaux dans les milieux de montagne soulignant le rôle essentiel de l'élevage pastoral dans le maintien des paysages ouverts et de leur biodiversité. Les résultats ont montré que le changement climatique est mobilisé de différentes manières pour réaffirmer ces représentations locales de l'agriculture de montagne et son lien au maintien des paysages ouverts. De plus, les résultats ont montré que le changement climatique est également mobilisé dans des discours concernant d'autres préoccupations

locales liées à l'agriculture de montagne, en particulier sa relation à l'alimentation locale.

Dans cette section, ces résultats sont d'abord mis en dialogue avec la littérature sur les représentations du pastoralisme et des paysages ouverts. Ils sont ensuite discutés à la lumière des travaux portant sur l'agriculture de montagne au prisme des enjeux alimentaires.

5.1.1 Le pastoralisme et les paysages de montagne face au changement climatique

5.1.1.1 Évolutions et continuités dans les représentations locales du pastoralisme et des paysages ouverts

L'un des apports de cette thèse a été d'analyser la manière dont l'enjeu du changement climatique s'articule avec les discours et représentations locales du pastoralisme, en particulier autour de son rôle dans la lutte contre la "fermeture des paysages". Comme nous l'avons vu dans la revue de littérature, cette expression renvoie à une construction sociale : un problème qui émerge, circule et se transforme selon les contextes socio-politiques et institutionnels (FLOCH et al., 2005 ; FRIEDBERG et al., 2000). Apparue dans les années 1970, dans un contexte de montée des préoccupations environnementales et de mise en place de politiques de la montagne, cette problématique est devenue, à partir des années 1990, un référentiel technique et institutionnel qui légitime les actions publiques en faveur du maintien ou de l'ouverture des paysages. Le pastoralisme y est alors présenté comme un levier central (FLOCH et al., 2005).

Plusieurs travaux ont toutefois montré que ce consensus apparent masque des désaccords sous-jacents, qu'il s'agisse de visions divergentes de l'aménagement du territoire (LAZARO, 2015) ou d'évaluations contrastées des bénéfices écologiques des milieux fermés (BARNAUD & COUX, 2020). Dans certains territoires de montagne, la valorisation de la reforestation spontanée pour ses atouts écologiques a même été décrite comme un tabou (BARNAUD & COUX, 2020).

Cette thèse a cherché à interroger dans quelle mesure les discours liés au changement climatique qui semblent a priori compatibles avec cette vision minoritaire — tels que les forêts comme puits de carbone ou la réduction de l'élevage comme levier d'atténuation — pouvaient venir bousculer les représentations dominantes du pastoralisme et du paradigme des paysages ouverts. En d'autres termes, l'objectif était de questionner la continuité de ce paradigme, historiquement issu de la convergence entre des préoccupations environnementales (préservation de la biodiversité des milieux ouverts) et des enjeux socio-territoriaux (déclin démographique, volonté de maintenir un tissu social et économique). À l'origine, ce paradigme a contribué à transformer la perception du pastoralisme. Dans les années 1950, celui-ci était principalement considéré comme un facteur de dégradation environnementale, notamment en matière de surpâturage, conduisant à une érosion des sols (MARTY & LEPART, 2001 ; MOREAU, 2019), mais il est devenu, dans ce contexte, le "bon élève" de l'environnement, reconnu pour son rôle dans le maintien des milieux ouverts.

Comme toute construction sociale, ce consensus reste susceptible d'évoluer au gré des enjeux politiques, institutionnels et environnementaux.

Les résultats de cette recherche montrent cependant que pour l'instant, dans les arènes locales, l'enjeu climatique ne fragilise pas ce consensus autour des bénéfices environnementaux du pastoralisme et des paysages ouverts. Alors que, dans les débats publics, l'élevage est souvent pointé du doigt pour ses émissions de gaz à effet de serre, nombre d'acteurs locaux mettent au contraire en avant les fonctions climatiques du pastoralisme. Les arguments liés au climat viennent enrichir les représentations dominantes : les acteurs locaux intègrent le changement climatique pour réaffirmer et élargir les services environnementaux attribués au pastoralisme, tels que la capacité des prairies à stocker du carbone. Certains arguments anciens sont également réactivés, comme le rôle des paysages ouverts dans la prévention des incendies. L'argument de la forêt comme puits de carbone, quant à lui, ne modifie pas ce cadre dominant, mais alimente les discours minoritaires qui valorisent les bénéfices écologiques des milieux fermés.

Ainsi, cette thèse met en évidence que, pour les acteurs locaux, les enjeux climatiques sont indissociables d'autres préoccupations environnementales et territoriales. Cela suggère que le changement climatique ne peut être appréhendé indépendamment des contextes locaux et des autres enjeux qui leur sont associés. Cette perspective rejoint les travaux menés à l'échelle européenne par BURRASCANO et al. (2016), qui appellent à une approche intégrée prenant simultanément en compte les objectifs de biodiversité et de stockage de carbone, plutôt que de privilégier exclusivement ce dernier. Ces auteurs soulignent en particulier les contradictions des politiques publiques européennes, qui promeuvent d'un côté la préservation des prairies pour la biodiversité (PAC) et, de l'autre, soutiennent la reforestation à travers certains dispositifs de développement rural. Ces contradictions peuvent fragiliser les systèmes pastoraux, dans un contexte où les dispositifs de subventions européennes pour le pastoralisme ont déjà été montrés comme insuffisants, ce qui contraint de nombreux agriculteur·ices à choisir entre l'abandon ou l'intensification de leurs exploitations (O'ROURKE et al., 2016).

En résumé, cette thèse a ainsi montré comment les discours sur le changement climatique sont articulés par les acteurs locaux, à la fois avec des discours dominants valorisant les bénéfices du pastoralisme pour le maintien des paysages ouverts, et avec des discours minoritaires mettant en avant les atouts écologiques des milieux boisés. Ces derniers, bien que marginaux, apparaissent régulièrement dans les entretiens, souvent évoqués en négatif par les enquêté·es pour s'en démarquer. Ces évocations traduisent notamment des craintes de voir le territoire réduit à des fonctions écologiques ou récréatives, au détriment des pratiques agricoles locales. La section suivante propose une perspective de recherche visant à explorer les initiatives, présentes dans certains territoires de montagne, qui s'inscrivent dans ces visions écologiques centrées sur la préservation des milieux forestiers, et à analyser les tensions et compromis qu'elles génèrent dans leurs rapports avec l'agriculture.

5.1.1.2 Perspective : étudier les initiatives de préservation des milieux forestiers et les tensions et compromis construits avec l'agriculture

Au cours de cette enquête, peu d'initiatives explicitement orientées vers la protection de milieux boisés ou de friches pour des raisons environnementales ont été identifiées. De telles initiatives existent néanmoins dans d'autres territoires de montagne, et leur étude constituerait une perspective prometteuse pour mieux comprendre les relations entre différentes visions de la préservation de l'environnement et les enjeux de justice associés.

En effet, certaines associations environnementales acquièrent des terres considérées comme étant en "bon état écologique", y compris en zone de montagne, pour les préserver. Dans ces démarches, les usages humains jugés légitimes sont principalement contemplatifs ou récréatifs, tandis que le pastoralisme est parfois perçu comme une activité dégradante (EYCHENNE, 2025). Ces initiatives s'inscrivent dans des logiques proches du *rewilding*, mouvement apparu aux États-Unis dans les années 1990 qui promeut la non-intervention humaine dans les dynamiques naturelles, tout en recourant parfois à des actions initiales (réintroductions d'espèces, par exemple) (BARRAUD et al., 2019). En Europe, le *rewilding* est souvent présenté comme une rupture avec les approches patrimoniales de gestion des paysages, historiquement fondées sur le pastoralisme et d'autres pratiques humaines. Certains réseaux militent même pour dépasser les modèles de conservation centrés sur les paysages culturels (BARRAUD et al., 2019).

Documenter empiriquement la diversité de ces initiatives en montagne, leurs implications foncières, les rapports de pouvoir qu'elles engendrent, ainsi que les formes d'exclusion ou de compromis avec l'agriculture, permettrait d'approfondir la compréhension des tensions entre différentes visions de la préservation de l'environnement. Un enjeu clé serait d'examiner si ces initiatives débouchent sur des conflits ouverts, ou si elles conduisent parfois à l'émergence de compromis articulant conservation forestière et pratiques agricoles, ainsi que d'analyser les dynamiques de pouvoir qui les sous-tendent.

La littérature souligne en effet que le *rewilding* recouvre une grande diversité d'approches. Certains auteurs appellent à surmonter la dichotomie entre nature et culture que le terme introduit à l'origine, et appellent à un *rewilding* plus "inclusif" (JØRGENSEN, 2015). Dans cette perspective, plusieurs travaux explorent des voies intermédiaires. Par exemple, LEDUC et von ESSEN (2019) analysent les tensions entre conservation, pastoralisme sámi (fondé sur l'élevage de rennes) et développement touristique dans la région de Laponia, en Suède. Leur étude montre que le *rewilding* ne se traduit pas par une "nature sans humains", mais qu'il s'appuie sur des compromis permettant d'articuler conservation stricte des habitats et maintien de paysages culturels façonnés par le pastoralisme.

Cette recherche de compromis peut également être éclairée par le concept de valeurs relationnelles, défini comme des principes et vertus issus des relations entre humains et environnement. En d'autres mots, il s'agit de valoriser la relation et l'attachement de l'être humain à l'environnement (CHAN et al., 2016).

Ces valeurs sont pensées comme une manière de sortir d'une dichotomie entre valeurs instrumentales (valoriser la nature à des fins humaines), et intrinsèques (valoriser la nature pour elle-même). BYFUGLIEN et al. (2024) à partir d'entretiens avec des agriculteur·ices en Norvège, montrent par exemple comment des valeurs relationnelles — telles que la joie et la fierté de produire, l'attachement au territoire ou encore la transmission — influencent les pratiques agricoles et la manière de penser l'environnement.

Dans un autre registre, FLOCH et al. (2005) identifie, dès les années 2000, l'émergence de démarches moins polarisées entre paysage ouvert et paysage fermé, au profit de modèles hybrides : campagnes "jardinées", sylvopastoralisme ou encore agroforesterie. De manière similaire, pour EYCHENNE (2025), le pastoralisme, par ses pratiques consistant à valoriser la végétation spontanée, et par sa perception "parfois glorifiée ou décriée mais toujours jugée pour ce qu'elle fait au sauvage : le maintenir à sa juste place, le gérer, le contraindre ou l'empêcher", est une activité à même de proposer "une troisième voie" entre une conception d'une nature sauvage à sacraliser et celle d'une nature domestiquée à exploiter.

Plus largement, l'élevage occupe une place centrale dans les débats sociétaux contemporains, en particulier sur l'environnement et le climat. Il constitue un secteur traversé par des attentes fortes, parfois contradictoires, qui l'amènent à se réinventer et à redéfinir ses multiples rôles territoriaux (DELFOSSÉ & RIEUTORT, 2018). L'étude du pastoralisme et de l'évolution de son rapport au "sauvage" face aux transformations environnementales et sociales apparaît ainsi comme une piste de recherche féconde. Elle permettrait d'analyser non seulement les tensions, rapports de pouvoir et enjeux de justice que soulèvent ces transformations, mais aussi les formes de compromis qui peuvent émerger entre différentes visions de l'environnement et de l'activité pastorale, au-delà de la polarisation entre paysages ouverts et paysages fermés.

En résumé, cette première sous-section a montré comment les résultats de la thèse, replacés dans la littérature, éclairent l'articulation entre changement climatique, pastoralisme et représentations locales des paysages ouverts. Si un large consensus continue de valoriser le rôle du pastoralisme dans l'entretien des milieux ouverts, les discours qui, à l'inverse, soulignent les fonctions écologiques des milieux boisés (biodiversité, stockage de carbone) suscitent des inquiétudes de marginalisation chez de nombreux enquêté·es. En effet, cette valorisation s'accompagne d'une crainte de voir d'autres activités du territoire, en particulier agricoles, contraintes ou marginalisées au nom de la préservation des espaces boisés ou en friche. Une piste de recherche consisterait à documenter empiriquement les initiatives qui promeuvent la préservation de ces paysages boisés et à analyser les tensions, négociations et compromis qu'elles engendrent avec le monde agricole.

Cette sous-section a ainsi mis en évidence que les enjeux climatiques ne sont jamais isolés, mais s'imbriquent dans d'autres débats territoriaux, en particulier autour du maintien des paysages ouverts.

Un autre registre d'imbrication, qui a émergé dans cette recherche, concerne la question alimentaire : quels modèles agricoles — pastoraux ou non — sont perçus comme les plus à même de répondre aux besoins et aux attentes en matière d'alimentation locale ? La sous-section suivante explore cette articulation entre changement climatique, agriculture et alimentation, en dialogue avec d'autres travaux de recherche.

5.1.2 L'agriculture de montagne face aux enjeux alimentaires

Les résultats de cette thèse montrent que les discours relatifs au changement climatique ne se réduisent pas aux débats sur l'ouverture ou la fermeture des paysages. Ils s'articulent également à un autre enjeu territorial : celui de l'alimentation. Dans cette discussion, la première sous-section mobilise la littérature sur les transitions alimentaires pour montrer que ce constat résonne avec la multiplication d'initiatives visant à produire et consommer localement, y compris dans les territoires de montagne. Les résultats de cette thèse ont montré que l'ancrage alimentaire local est mobilisé dans les discours pour défendre une diversification des pratiques et des modèles agricoles, jugée nécessaire pour mieux répondre aux besoins alimentaires des populations locales. La seconde sous-section s'intéresse, à la lumière de la littérature, aux dynamiques de pouvoir qui façonnent l'émergence et la légitimation de ces discours en faveur de la diversification agricole.

5.1.2.1 Des discours climatiques qui s'imbriquent dans la montée des questions alimentaires

L'analyse des discours sur l'agriculture de montagne face aux enjeux environnementaux effectuée pour cette thèse a montré que les enquêté-es expriment une volonté croissante de produire et consommer davantage localement, justifiant à la fois une volonté de relocaliser le pastoralisme (engraissement local, vente en circuits courts, etc.) et de diversifier les productions agricoles. Dans ces discours, des arguments climatiques sont également mis en avant — par exemple, la réduction de la pollution liée aux transports — rejoignant ainsi la littérature sur les processus de reterritorialisation de l'alimentation, où les enjeux climatiques apparaissent comme des justifications parmi d'autres (LE BEL & HOUDART, 2022).

La littérature montre que ces préoccupations ne se limitent pas au terrain d'étude de cette thèse. On assiste ainsi à une montée en importance des questions alimentaires, désormais au cœur des réflexions sur les transitions, y compris dans les territoires de montagne. Plusieurs auteur-es parlent de "transitions alimentaires territoriales" : ces dynamiques visent à rétablir des proximités entre producteurs et consommateurs et à promouvoir des modèles agricoles alternatifs face au système conventionnel. La société civile joue un rôle actif dans ces transitions, en influençant les pratiques agricoles et les politiques alimentaires (HOUDART, 2022). Les initiatives citoyennes en agriculture et alimentation gagnent en importance : elles expérimentent des modèles alternatifs et participent aux transitions agroalimentaires locales, même si

elles restent souvent de faibles ampleurs (HOUDART et al., 2025).

Cette montée des préoccupations alimentaires est également institutionnalisée. Par exemple, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire souligne que le déploiement des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) s'est accéléré à partir de 2021, notamment dans le contexte de la pandémie de Covid-19 qui a ravivé les inquiétudes autour de la résilience alimentaire. Ces PAT visent à fédérer les acteurs d'un territoire autour de la question de l'alimentation, en intégrant simultanément des dimensions sociales, environnementales, économiques et sanitaires¹.

Dans ce contexte, les résultats de cette thèse ont montré que si le rôle d'entretien des paysages assigné au pastoralisme demeure central, la montée des préoccupations alimentaires conduit à questionner les pratiques dominantes (élevage allaitant en circuits longs) ainsi que la spécialisation des territoires de montagne dans le pastoralisme. Nombre d'enquêté-es estiment qu'une diversification des productions agricoles serait plus à même de répondre aux besoins alimentaires locaux.

Ces résultats rejoignent des travaux récents qui abordent l'agriculture de montagne à travers le prisme de l'alimentation. Par exemple, MOUSTIER et RIEUTORT (2024) montrent, dans une région de moyenne montagne marquée par une "modernisation productiviste soutenue", que les systèmes alternatifs (circuits courts, agriculture biologique, diversification des cheptels, etc.) connaissent des trajectoires d'hybridation et de coexistence avec les systèmes conventionnels. De manière similaire, TOGNON et al. (2022) analysent l'agriculture dans les Alpes italiennes, où la concentration et l'industrialisation des filières dominantes coexistent avec des initiatives locales de circuits courts. Enfin, DABAS et al. (2023) soulignent la diversification des systèmes agricoles au Pays Basque, mettant en évidence là encore les hybridations entre modèles alternatifs et conventionnels.

Ainsi, la montée des préoccupations alimentaires identifiée dans cette recherche participe d'une tendance plus générale documentée par la littérature. Néanmoins, les initiatives de diversification et de circuits courts demeurent souvent marginales, freinées par des obstacles récurrents comme l'accès au foncier ou le manque de soutien institutionnel (HOUDART et al., 2025).

La prochaine sous-section discute des résultats de cette thèse relatifs à la marginalisation de cette diversité des modèles agricoles dans les territoires de montagne. Derrière le consensus apparent autour du "bon paysage" pastoral, se joue en effet une dynamique qui tend à conforter la spécialisation agricole existante et à rendre plus difficile la pluralité des trajectoires possibles.

1. Site du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, consulté le 05/10/2025 : <https://agriculture.gouv.fr/projets-alimentaires-territoriaux>

5.1.2.2 Derrière un consensus apparent autour du "bon paysage" pastoral, une invisibilisation de la diversité des modèles agricoles en montagne

Les enjeux alimentaires, qui sont, comme nous l'avons vu dans la section précédente, de plus en plus centraux dans les débats sur les transitions rurales, viennent questionner la spécialisation des territoires de montagne autour d'un modèle agricole dominant — dans le site d'étude de cette thèse, l'élevage bovin pastoral en circuits longs orienté vers l'exportation de brouillards. Ces enjeux alimentent l'émergence de discours plaidant à la fois pour une diversification interne au pastoralisme (circuits courts, élevage caprins et ovins, production de fromage) et pour une diversification plus large des productions agricoles (maraîchage, production fruitière, etc.). Dans cette section, nous analysons, à la lumière de la littérature, les dynamiques de pouvoir qui freinent l'émergence et la légitimation de ces discours, et qui contribuent, en creux, à invisibiliser certaines pratiques et trajectoires agricoles en montagne.

L'analyse des discours dominants dans les différentes instances locales montre la place centrale du pastoralisme dans les représentations institutionnelles. Les vertus environnementales de l'élevage pastoral sont largement mises en avant par les institutions, leurs élu·es, ainsi que par les représentant·es départementaux et régionaux. Dans ce cadre, la diversification des pratiques pastorales, telles que par des circuits plus courts, est évoquée positivement, mais elle reste présentée comme difficilement généralisable.

En revanche, les discours en faveur d'une diversification agricole plus large, incluant le maraîchage ou la production fruitière, suscitent le plus souvent un rejet net de la part de ces acteurs institutionnels. Ces derniers les considèrent à la fois économiquement fragiles, techniquement inadaptés aux contraintes de la montagne, et portés par des porteur·euses de projets perçu·es comme peu professionnel·les et animé·es par des attentes jugées irréalistes.

Ce constat est apparu clairement dans les entretiens et, plus encore, lors des restitutions des ateliers du projet Just Scapes, où les réactions ont été particulièrement vives face aux propositions de diversification agricole, considérées comme inadaptées aux milieux de montagne. La notion de paysages moraux est ici particulièrement éclairante. Comme le rappellent SETTEN et al. (2018), "les luttes sociales ne façonnent pas seulement les paysages, elles impliquent aussi, et surtout, des tentatives de les naturaliser, en les faisant paraître inévitables, ordinaires et même nécessaires. Les luttes sociales sont également des tentatives de résister à cette naturalisation". Affirmer que le pastoralisme est le seul type d'agriculture "adapté" et "faisable" en montagne revient ainsi à naturaliser les paysages issus de ces pratiques et, ce faisant, à consolider les rapports de force qui définissent quelle agriculture est légitime aux yeux des institutions.

Cette dynamique fait écho aux analyses de LAZARO (2015), pour qui "le paysage perçu devenait le reflet des oppositions politiques et des rapports de force locaux, c'est-à-dire le témoignage de l'ordre social en place, tandis que le paysage souhaité devenait la projection d'un ordre social désiré". L'attention portée aux paysages perçus, souhaités et redoutés dans cette recherche a ainsi permis d'éclairer les tensions

entre différents discours et revendications de justice autour des relations entre agriculture de montagne et environnement.

Nous avons vu précédemment que la littérature montre que le consensus autour du pastoralisme n'est qu'apparent (BARNAUD & COUX, 2020 ; LAZARO, 2015). Il tend à invisibiliser d'autres voix, notamment celles qui valorisent le sauvage, et il repose sur des justifications multiples (BARNAUD & COUX, 2020). Ainsi, la majorité des acteurs souhaite maintenir l'élevage, mais pour différentes raisons (écologiques, économiques, sociales, culturelles), ce qui génère des tensions dans la mise en œuvre de programmes de soutien au pastoralisme (BARNAUD & COUX, 2020). De manière similaire, LAZARO (2015) a mis en évidence que, derrière le consensus local apparent sur la contribution positive du pastoralisme à l'ouverture des paysages, se cachent des visions divergentes du développement des territoires : par exemple, pour les éleveurs et les acteurs du pastoralisme, le paysage ouvert est avant tout un espace de travail et un produit de leur activité ; pour d'autres, notamment des acteurs extérieurs, il est avant tout valorisé pour ses qualités esthétiques et touristiques.

Cette thèse prolonge ces analyses en montrant que ce consensus apparent masque aussi des tensions autour de l'agriculture de montagne dans son ensemble. Des voix diverses — néo-paysan·nes, habitant·es, propriétaires fonciers soucieux de consommer des produits locaux, élu·es communaux cherchant à revitaliser leur territoire, éleveur·euses insatisfait·es de certaines pratiques — portent des projets de diversification des pratiques pastorales et une diversification des productions agricoles qui remettent en question la spécialisation historique de ce milieu de montagne dans un modèle d'élevage pastoral.

Si le contexte particulier de la vallée étudiée, marquée par une forte dynamique néo-rurale, explique en partie la place de ce discours, il ne s'agit pas d'un phénomène isolé. Dans les Bauges (Alpes), PACHOUD et al. (2024) identifient également des discours en faveur de la diversification dans un territoire historiquement tourné vers l'élevage laitier pastoral. La diversification agricole est ici considérée comme nécessaire pour accompagner une transition agroécologique, notamment dans un contexte où l'élevage pastoral devient plus vulnérable face aux sécheresses liées au changement climatique.

Ces évolutions illustrent la manière dont le pastoralisme est amené à se repositionner face à de multiples enjeux imbriqués : le changement climatique, la recomposition des profils et des aspirations des agriculteur·ices, les questions de relocalisation de l'alimentation et les discours sur la diversification comme levier de réponse aux crises environnementales, en opposition aux effets négatifs d'une spécialisation excessive (ALLETTO et al., 2022 ; KREMEN & MILES, 2012 ; VIALATTE et al., 2025).

En conclusion, cette première section a montré que, si le changement climatique n'apparaît pas comme un enjeu central dans les discours recueillis, il est étroitement imbriqué dans d'autres préoccupations territoriales et environnementales, en particulier celles liées au maintien des paysages ouverts et à la

montée des enjeux alimentaires. Plutôt que d'interpréter cette absence de centralité comme un signe que la question climatique est une préoccupation secondaire du secteur pastoral et des acteurs de montagne, cette thèse met en évidence que le climat tend à être intégré à d'autres problématiques, reflétant la complexité des enjeux territoriaux et environnementaux, qui ne peuvent être réduits à une seule dimension.

Le paysage s'est ainsi révélé un point d'entrée fécond durant les entretiens : il a permis d'ouvrir la discussion sur une pluralité d'enjeux — dont le climat — en s'ancrant dans des représentations partagées. Le cadre théorique des "paysages moraux" a ainsi fourni un outil analytique pertinent pour interpréter ces discours : les paysages souhaités ou redoutés témoignent des visions normatives de la "bonne agriculture" et du "bon paysage", mais aussi des hiérarchies implicites et des dissensus autour des usages légitimes des territoires. Dans cette perspective, la naturalisation des paysages pastoraux tend à invisibiliser la diversité des modèles agricoles émergents, tandis que les craintes d'une montagne réduite à ses seules fonctions écologiques ou récréatives expriment des inquiétudes de marginalisation et de perte de reconnaissance pour les populations locales.

Les rapports de pouvoir autour de la définition des agricultures de montagne considérées comme légitimes se jouent également dans les possibilités d'accès au foncier. L'analyse des enjeux fonciers dans cette thèse permet de mieux comprendre comment ces légitimités se négocient et se déploient à l'échelle locale. C'est ce qui est examiné, à la lumière de la littérature, dans la section suivante.

5.2 La justice foncière : rapports de pouvoir et négociation de la légitimité des différents modèles agricoles

Cette section discute des résultats de cette thèse concernant les inégalités d'accès au foncier à la lumière de la littérature. La première sous-section montre que certains résultats confirment une tendance largement documentée : les difficultés d'accès au foncier rencontrées par les porteur·euses de projets agricoles alternatifs, particulièrement lorsqu'ils et elles s'installent hors cadre familial. La deuxième sous-section analyse les tensions qui peuvent apparaître entre nouveaux installés et agriculteur·ices établis, dans un contexte où ces dernier·es disposent souvent d'une faible maîtrise de leurs terres, ce qui peut entraîner une précarité foncière. La troisième sous-section discute des résultats de cette thèse qui portent sur le rôle d'un acteur public, une commune, ayant mis en place une commission chargée d'arbitrer sur les usages d'une partie du foncier communal. Cet espace de délibération a constitué une arène de (re)négociation de la légitimité des différents modèles agricoles face aux enjeux environnementaux. Enfin, la dernière sous-section inscrit l'analyse des injustices foncières menée dans cette thèse dans le champ émergent qui explore les spécificités de la justice environnementale en milieu rural européen.

5.2.1 Difficultés d'accès au foncier pour l'installation : des dynamiques documentées dans de nombreux territoires

L'analyse des enjeux fonciers a montré que les rapports de pouvoir locaux autour de l'accès et de l'usage des terres sont mouvants, et peuvent faire l'objet de renégociations, mais sont également inscrits dans des dynamiques plus larges : une partie des résultats de cette thèse confirme des dynamiques déjà largement documentées par la littérature sur de nombreux autres territoires. En particulier, les difficultés d'accès au foncier pour les agriculteur·ices hors cadre familial — qui portent souvent des projets agricoles alternatifs — ressortent clairement dans les résultats de cette thèse, en écho à de nombreux travaux. Ces recherches soulignent, par exemple, comment la concentration foncière constitue un frein majeur à ces installations (BAYSSE-LAINÉ, 2018 ; VAN DER PLOEG et al., 2015), ou encore comment les inégalités de soutien public et de subventions entre modèles agricoles (élevage, maraîchage, etc.) accentuent ces difficultés (PLUVINAGE, 2011). D'autres auteurs mettent en évidence l'effet des logiques clientélistes et des biais de gouvernance des institutions foncières, confirmant les résultats issus de nos entretiens : la domination des syndicats majoritaires dans les comités de décision sur l'attribution des terres conduit à privilégier des profils d'exploitants issus du modèle agricole dominant, au détriment des porteur·euses de projets alternatifs, ce qui limite la diversité des modèles agricoles (BARRAL & PINAUD, 2015 ; BAYSSE-LAINÉ, 2018).

Les enjeux de l'accès à l'information sur les transactions foncières, mis en avant dans cette thèse ainsi que dans la littérature, illustrent également ces inégalités. Une partie des informations sur les ventes passe souvent par des circuits informels — principalement le bouche-à-oreille au sein de réseaux agricoles locaux — ce qui tend à exclure de fait les nouveaux·elles arrivant·es, une dynamique analysée comme une forme d'injustice procédurale (BAYSSE-LAINÉ, 2018). Par ailleurs, les résultats de cette thèse ont confirmé ce que d'autres auteurs ont également constaté, à savoir le refus de nombreux propriétaires de formaliser des baux ruraux, jugés trop contraignants, un résultat aussi observé dans d'autres zones de montagne (DEMENÉ & AUDIBERT, 2017), ainsi que dans d'autres zones de forte pression foncière comme les zones périurbaines (ACKERMANN et al., 2013 ; CLÉMENT et al., 2019 ; LÉGER-BOSCH et al., 2015). Le contournement des baux ruraux tend en effet à fragiliser la pérennité des installations, en particulier celles des néo-agriculteur·ices (CLÉMENT et al., 2019). Cette thèse a montré que le manque de maîtrise foncière que cela induit tend aussi à impacter les agriculteur·ices établi·es, qui peuvent parfois perdre des parcelles, induisant une précarité foncière (cet aspect est davantage développé dans la section 5.2.2). À cela s'ajoutent des normes et règles implicites : la nécessité de "garder une bonne réputation" incite souvent les exploitant·es à ne pas faire valoir leurs droits, un constat mis en avant par nos enquêtés et confirmé par la littérature (ACKERMANN et al., 2013).

Les difficultés liées aux installations hors cadre familial et aux projets agricoles alternatifs sont ré-

vélatrices de rapports de force autour de la définition même de ce qu'est une agriculture légitime pour occuper les terres. Les conceptions locales observées dans ce travail s'inscrivent dans des discours plus larges, portés notamment par les syndicats agricoles. Pour les syndicats majoritaires, tels que la FNSEA, l'agriculture légitime est avant tout une agriculture rentable et professionnalisée. Xavier Beulin, alors président de la FNSEA, déclarait ainsi dans *Le Monde* en 2014 : "Celui qui a deux hectares, trois chèvres et un mouton n'est pas un agriculteur" (BAYSSE-LAINÉ, 2018). Ce type de position rejoint les critiques relevées dans cette recherche : des porteur·euses de projets, notamment en cultures végétales, sont souvent jugé·es "non viables" ou "non professionnels", même lorsque leur projet est solide. À l'inverse, la Confédération paysanne valorise les initiatives visant à relocaliser l'alimentation et considère ces paysans comme légitimes à accéder aux terres (BAYSSE-LAINÉ, 2018). Sans entrer ici dans une analyse détaillée des positions respectives des syndicats, ces exemples montrent que les tensions observées dans la vallée traduisent des rapports de force plus larges entre discours concurrents sur l'agriculture légitime.

Cependant, ces tendances générales se déploient de manière différenciée selon les contextes et se rejouent à différentes échelles. Cette thèse contribue à documenter ces dynamiques à l'échelle d'une vallée de montagne, où les conditions foncières présentent des spécificités par rapport à d'autres territoires. L'enjeu n'était pas ici de proposer une typologie des légitimités d'accès à la terre — déjà établie dans la littérature (BAYSSE-LAINÉ & PERRIN, 2018b) — mais d'analyser comment ces discours interagissent localement et s'articulent avec des configurations foncières spécifiques. Cette thèse montre ainsi que les difficultés d'installation agricole en montagne s'inscrivent dans un contexte marqué par la faible maîtrise foncière des agriculteur·ices en place, ce qui crée un terrain particulièrement favorable aux tensions avec les nouveaux·elles arrivant·es. La section suivante discute plus en détail ces résultats.

5.2.2 Tensions entre agriculteur·ices établi·es et nouvelles installations dans un contexte de précarité foncière généralisée

La sous-section précédente a mis en perspective, à la lumière de la littérature, les difficultés d'installation agricole identifiées dans cette thèse. Malgré ces obstacles, certaines installations réussissent à s'implanter, suscitant parfois des tensions avec les agriculteur·ices déjà en place. Cette sous-section discute de ces tensions autour du foncier dans un contexte de précarité foncière généralisée en montagne, qui affecte à la fois les nouveaux·elles installé·es et les exploitant·es de longue date.

Dans sa thèse, BAYSSE-LAINÉ (2018) met en évidence un sentiment d'injustice chez des agriculteur·ices autochtones ayant perdu des terres au profit d'exploitations portées par des personnes venues de l'extérieur, souvent engagées dans des démarches d'agriculture nourricière de proximité. Ce sentiment est lié à la crainte d'une marginalisation sur leur propre territoire. Les résultats de cette thèse font écho à ce constat : plusieurs éleveur·euses pastoraux ont exprimé des revendications similaires d'injustice foncière,

notamment lorsqu'ils ont perdu l'accès à certaines terres au profit de projets de maraîchage.

Le contexte montagnard et les spécificités du modèle pastoral accentuent ces situations. Les réallocations de terres en faveur de modèles alternatifs demeurent marginales, mais elles s'inscrivent dans un cadre de précarité foncière plus large, particulièrement marqué pour les éleveur·euses pastoraux. Leur activité repose sur des troupeaux mobiles pâturant des terrains souvent détenus par d'autres, avec un rapport à la terre fondé sur l'usage (prélèvement de l'herbe) plutôt que sur la propriété (BARRIÈRE & BES, 2017).

Les résultats de cette thèse montrent que les refus de formaliser ces usages par des propriétaires extérieurs au monde agricole — souvent étudiés dans la littérature comme un frein pour les néo-installé·es (ACKERMANN et al., 2013 ; CLÉMENT et al., 2019) — affectent également les agriculteur·ices établi·es. Les difficultés à accéder à une maîtrise foncière pour ces agriculteur·ices renforcent les tensions autour d'un accès aux terres déjà difficile pour les installations.

Ainsi, dans un contexte de faible maîtrise foncière, les rares attributions de terres par des propriétaires à des projets agricoles alternatifs, au détriment d'exploitations d'élevage, peuvent renforcer le sentiment d'injustice des éleveur·euses déjà en place. Lorsque ces attributions bénéficient à de nouveaux profils agricoles porteurs de conceptions différentes de l'agriculture "vertueuse" — diversification, agriculture biologique, petites surfaces —, elles ravivent la crainte d'une imposition de nouvelles normes environnementales, dans un contexte où les éleveur·euses ont déjà dû intégrer les injonctions issues de l'écologisation des politiques agricoles. Plusieurs d'entre eux ont exprimé leur frustration d'être classés comme des "gros" ou des "conventionnels", alors qu'ils estiment leur système pastoral particulièrement respectueux de l'environnement, notamment en comparaison avec les agricultures intensives de plaine. Bien que centrés sur le métier de pâtre plutôt que sur celui d'éleveur, les résultats de SÉNÉCHAL (2025) rejoignent en partie ces constats : l'écologisation du métier de berger attire de nouveaux profils, souvent diplômés et issus de milieux urbains, tandis que les anciens bergers n'adhèrent pas toujours aux nouvelles normes professionnelles qui en découlent et peuvent subir un déclassement social.

À ces tensions s'ajoutent des dynamiques de pression foncière liées à l'arrivée de nouveaux·elles habitant·es, agricoles ou non, souvent évoquées par les personnes enquêtées comme une forme d'injustice puisque cela fait augmenter les prix du bâti. Cette situation rejoint les observations de la littérature : les migrations en moyenne montagne contribuent à la hausse des prix du foncier et du bâti, alimentant des tensions autour de l'accès à la terre (COGNARD, 2011). Ce processus est parfois qualifié de "gentrification rurale", définie comme une revalorisation des espaces jugés jusqu'alors peu productifs ou périphériques au capital agraire, par exemple par la reconversion de granges en habitations (PHILLIPS, 2004). Cette dynamique affecte les agriculteur·ices déjà en place — dont l'accès au foncier comportant du bâti devient plus difficile puisque plus coûteux — ainsi que les porteur·euses de projets agricoles, pour qui les diffi-

cultés de logement peuvent être un frein supplémentaire à l'installation. Les trajectoires sont néanmoins différenciées : certains néo-installé-es, disposant de capitaux économiques ou d'héritages, accèdent plus aisément à de petites surfaces de qualité incluant des bâtiments, facilitant des installations en maraîchage par exemple. D'autres, moins dotés, se heurtent à des obstacles supplémentaires, certains évoquant même des difficultés majeures pour se loger. On observe ainsi des points de convergence dans les causes des difficultés des agriculteur·ices établi-es et celles des porteur·euses de projets.

Ces dynamiques de gentrification rurale mériteraient des recherches plus approfondies. L'un des angles encore peu explorés concerne la présence équine en lien avec ces processus de gentrification dans ces territoires. Des travaux récents, comme ceux de SUTHERLAND (2021), conceptualisent ce processus sous le terme de "horsification", désignant l'augmentation des populations équines dans les campagnes sous l'effet des migrations résidentielles. Dans l'étude de SUTHERLAND (2021), les chevaux, en tant qu'"acteurs charismatiques", participent alors aux recompositions sociales et foncières. Dans les entretiens effectués pour cette enquête, l'idée qu'un terrain pouvait être repris par un propriétaire non agriculteur pour y mettre son cheval est fréquemment ressortie. Cette présence équine est parfois dénoncée par des agriculteur·ices engagés dans la production alimentaire, qui y voient une concurrence foncière mobilisant une ressource rare et précieuse — la terre — qui, selon eux, devrait être consacrée à l'alimentation. L'étude de ce phénomène offrirait des perspectives nouvelles sur les tensions foncières et les processus de revalorisation des espaces en moyenne montagne française.

En résumé, cette section a confronté les résultats de la thèse à la littérature en mettant en lumière les tensions foncières qui touchent les agriculteur·ices en place, où la précarité d'accès à la terre et la hausse des prix immobiliers nourrissent à la fois des sentiments d'injustice et des tensions avec les nouveaux·elles arrivant·es. Ces tensions posent la question de la gouvernance locale du foncier, explorée dans cette thèse à l'échelle communale et discutée dans la sous-section suivante.

5.2.3 Un exemple de gouvernance foncière à l'échelle communale : une arène de renégociation des légitimités agricoles

Les deux sous-sections précédentes ont mis en discussion les résultats de cette thèse concernant les enjeux de justice de l'accès au foncier et les tensions entre différents acteurs privés (agriculteur·ices en place, nouveaux·elles arrivant·es, propriétaires fonciers...). Dans cette sous-section, les résultats de cette thèse concernant l'action d'un acteur public sur le foncier, la commune, sont mis en discussion avec la littérature. Le foncier public est souvent présenté dans la littérature comme un levier stratégique pour soutenir l'agriculture, en particulier dans des contextes de forte tension foncière (BAYSSE-LAINÉ & PERRIN, 2018a; PERRIN, 2017). L'échelle communale, quant à elle, est identifiée comme pertinente pour élaborer un projet agricole localisé, en articulant les enjeux de gestion de l'espace et d'aménagement

du territoire (DEMENÉ & AUDIBERT, 2017; EYCHENNE et al., 2020). Pourtant, la littérature souligne une mobilisation encore limitée, en milieu de montagne, des outils interventionnistes à la disposition des communes, y compris celui des biens vacants et sans maître (BARRIÈRE & BES, 2017).

Une originalité de cette thèse réside ainsi dans l'observation d'une commune particulièrement active sur ces questions, à travers une mobilisation des biens vacants. Cette commune a créé une commission d'élu-es et d'habitant-es pour aider le conseil municipal à arbitrer sur la gestion des terres incorporées au domaine communal à travers cette procédure. L'analyse de ces commissions communales sur les biens vacants, un outil encore peu étudié, a permis de documenter un espace de délibération peu habituel sur les modèles agricoles en contexte montagnard.

Cette procédure s'est en effet révélée intéressante à observer, car il existe peu de lieux où débattre collectivement de ces questions. Les Associations Foncières Pastorales (AFP) ont été décrites comme l'une des rares arènes de négociation territoriale, où se dévoilent tensions et rapports de force entre usages, mais où peuvent également se construire des compromis et des projets communs (EYCHENNE et al., 2020). Elles sont qualifiées de "lieux d'expression des rapports de pouvoir, de mise au jour des oppositions entre usagers de l'espace voire de contestation, mais aussi de résolution des conflits et de réflexions collectives sur l'avenir du territoire" (EYCHENNE et al., 2020). De manière similaire, les commissions sur les biens vacants observées dans ce travail ont constitué des espaces de négociation et de réflexion collective sur l'avenir du territoire, où la diversité des modèles agricoles et leur articulation avec les enjeux d'alimentation locale ont pu être discutées.

La littérature a déjà analysé les négociations autour des principes de légitimité de l'accès à la terre dans d'autres arènes institutionnelles, telles que la SAFER ou les Commissions Départementales d'Orientation Agricole (CDOA) (BAYSSE-LAINÉ, 2018). La commission municipale dédiée aux biens vacants a offert, dans ce contexte, une arène singulière pour observer ces négociations et saisir comment les différents discours identifiés dans cette thèse se confrontent et se reconfigurent.

Cette démarche de gestion concertée du foncier est particulièrement éclairante dans un contexte montagnard marqué, comme il a été montré dans les résultats de cette thèse, par une faible maîtrise du foncier par les exploitations agricoles, et par un pouvoir important des propriétaires fonciers, parfois extérieurs au monde agricole, à décider des usages agricoles de leurs terres. Dans un contexte de morcellement du foncier important, ces propriétaires sont nombreux-euses, chacun-es choisissant individuellement de mettre ou non ses terres à disposition selon ses affinités ou ses représentations de l'agriculture. Comme nous l'avons vu, un tel fonctionnement rend difficile l'élaboration d'un projet agricole territorial cohérent, et souligne comment la propriété privée peut constituer un frein structurel à une juste répartition des terres, constat déjà relevé dans d'autres contextes soumis à une forte pression foncière, comme les zones périurbaines (JOUVE & VIANEY, 2012; PERRIN, 2017).

Les spécificités du rapport pastoral au foncier — notamment l'importance de l'usage collectif, souvent perçu comme une alternative à la logique de propriété individuelle (BARRIÈRE & BES, 2017 ; EYCHENNE, 2025) — en font un terrain fertile pour interroger les possibilités de démarchandisation des terres agricoles (EYCHENNE, 2025). L'initiative d'incorporation des terres au domaine communal via la procédure des biens vacants ne visait pas à instaurer une gestion collective entre agriculteur·ices. Néanmoins, la création d'une commission réunissant élu·es et habitant·es constitue une tentative de gestion concertée, offrant une alternative aux logiques marchandes classiques (achat/vente, spéculation, accumulation).

L'analyse de cette procédure menée par une commune montagnarde offre ainsi un exemple concret de tentative de navigation dans ces complexités. Elle permet d'observer comment des enjeux de justice foncière — tels que l'accès difficile à la terre pour les nouveaux entrants ou la maîtrise foncière précaire fragilisant certaines exploitations — peuvent être pris en compte localement. Elle montre aussi comment les principes de légitimité encadrant l'accès à la terre et les modèles agricoles peuvent être négociés, redéfinis et reconfigurés, à la lumière des discours environnementaux multiples qui traversent aujourd'hui l'agriculture de montagne.

En résumé, ces trois premières sections ont mis en dialogue les résultats de cette thèse avec la littérature sur les inégalités d'accès et de maîtrise du foncier, qu'il s'agisse des installations ou des agriculteur·ices établis, ainsi que sur le rôle potentiel des communes. La sous-section suivante inscrit ces résultats dans une littérature émergente qui interroge les spécificités des enjeux de justice environnementale en milieu rural européen, et qui suggère que les questions de justice foncières sont centrales.

5.2.4 Les inégalités d'accès au foncier, une thématique centrale de la justice environnementale

En étudiant les revendications de justice présentes dans les discours concernant l'agriculture face aux enjeux environnementaux, cette thèse visait à contribuer à une littérature émergente sur les spécificités de la justice environnementale en milieu rural européen, un champ encore peu exploré (BROWN et al., 2024). En effet, les enjeux de justice environnementale ont majoritairement été explorés dans les pays du Sud et dans les milieux urbains dans les pays du Nord. L'accès au foncier est ressorti comme une composante clé de ces enjeux : son inégale distribution et les conditions de ses usages constituent un ressort central des injustices environnementales en milieu rural. Dans une étude mobilisant le travail de terrain effectué pour cette thèse ainsi que deux autres sites d'études en Écosse et en République tchèque, nous² avons souligné le rôle déterminant de la question foncière dans la conceptualisation d'une justice environnementale propre aux campagnes européennes (BROWN et al., 2024). L'analyse proposée dans ce manuscrit prolonge ce résultat en examinant plus en profondeur un seul des cas d'étude.

2. Le "nous" renvoie ici aux membres du projet de recherche Just Scapes, dans lequel s'inscrit ce travail de thèse.

Si la dimension foncière de la justice environnementale a déjà été largement étudiée, c'est surtout dans les pays du Sud. Nombre de travaux ont montré, par exemple, les effets de l'accaparement des terres sur les populations rurales, entraînant déplacements forcés, précarisation et vulnérabilités accrues (BUSSCHER et al., 2020). Les contextes européens diffèrent, mais la littérature montre néanmoins des problématiques liées au foncier, notamment des dynamiques de concentration foncière, renforcées par l'inégale distribution des subventions de la PAC (VAN DER PLOEG et al., 2015). L'inégal accès à la terre dans les milieux ruraux européens reste un volet émergent de la littérature sur la justice environnementale (BROWN et al., 2024), dans lequel le cadre de la justice foncière — adaptation récente de la *land justice* au contexte français (BAYSSE-LAINÉ & PERRIN, 2021) — offre des outils précieux. Ici, l'"accès" est entendu comme l'ensemble des pouvoirs permettant ou non de bénéficier d'une ressource, dont la propriété n'est qu'un élément parmi d'autres (RIBOT & PELUSO, 2003).

Étudier l'inégal accès à la terre au sein des populations rurales permet de mettre en lumière les inégalités intra-rurales comme un enjeu de justice environnementale. Cette perspective permet de dépasser une approche courante de la justice environnementale qui envisage les milieux ruraux surtout dans leur relation à l'urbain, en les réduisant à des espaces "périphériques" ou en déclin continu (ASHWOOD & MAC'TAVISH, 2016). Les résultats de cette thèse confirment que cette opposition persiste dans les discours, notamment à travers la crainte de voir les espaces ruraux réduits à des fonctions de compensation carbone, de préservation écologique ou de loisirs pour les citadin-es. Mais ils montrent aussi que les inégalités internes aux milieux ruraux, en particulier autour du partage du foncier, sont tout aussi déterminantes. Si le déclin démographique a marqué le site d'étude de cette thèse, celui-ci connaît depuis plusieurs décennies l'arrivée de nouvelles populations — souvent issues des milieux urbains — qui transforment les profils et les aspirations liées à l'agriculture. Ces recompositions ravivent la question du partage des terres et de leur rôle dans les transitions environnementales. Cette thèse vise à contribuer aux travaux qui montrent que les milieux ruraux ne sont pas de simples marges des villes, mais des acteurs à part entière des transitions environnementales. Par exemple, RIEUTORT (2023) souligne le potentiel des milieux ruraux face aux multiples transitions (sociales, écologiques, etc.), montrant que le modèle centre-périphérie est dépassé au profit d'une logique réticulaire (maillage de flux, de coopérations et d'interdépendances entre milieux urbains et milieux ruraux).

Ainsi, les enjeux autour des inégalités d'accès au foncier ressortent comme étant au cœur des enjeux de justice environnementale dans le cadre des transformations et des transitions attendues des milieux ruraux face aux crises environnementales. Cependant, dans le système actuel, la justice foncière ne peut pas se réduire à un objectif d'égalité d'accès aux terres. Les résultats ont montré que les initiatives qui contribuent, même à la marge, à redistribuer du foncier pour les modèles agricoles alternatifs qui rencontrent des difficultés structurelles à s'implanter, peuvent accentuer d'autres injustices existantes

liées à la précarité foncière des agriculteur·ices en place. La recomposition des profils agricoles constitue certes une opportunité nécessaire de renouvellement pour une profession en crise de transmission, d'autant qu'une partie des nouveaux entrants s'inscrit dans des démarches alternatives porteuses d'innovations écologiques. Mais limiter la justice foncière à une logique distributive, par exemple en redistribuant prioritairement des terres à ces modèles, risque de fragiliser des exploitations en place et de participer à un manque de reconnaissance de leurs attachements et de leurs modes d'usage parfois anciens des terres. Il ne s'agit cependant pas de nier l'importance des injustices distributives entre modèles agricoles, mais de rappeler que la justice foncière ne peut se réduire à cette seule dimension. Elle doit intégrer la pluralité des communautés de justice impliquées (c'est-à-dire la diversité des groupes sociaux impactés par des injustices foncières) et la complexité des interactions entre leurs intérêts, leurs valeurs et leurs usages du foncier.

La littérature sur la justice environnementale met généralement en avant l'interdépendance entre ses trois dimensions — distribution, reconnaissance et procédure (SCHLOSBERG, 2007). Un manque de reconnaissance des savoirs ou des valeurs d'un groupe social alimente en effet la faible prise en compte de ses intérêts dans les décisions, et peut conduire à des injustices distributives. Les résultats de cette thèse invitent à penser l'articulation de ces dimensions un peu différemment dans le contexte des inégalités intra-rurales en Europe. En effet, dans l'enquête menée pour cette thèse, il a été difficile d'identifier des rapports de pouvoir entre un groupe dominant et un groupe dominé. Plutôt, différentes formes de capitaux (social, d'autochtonie, culturel, économique etc.) et de privilèges s'entrecroisent parmi les groupes, comme cela a été constaté dans d'autres études sur la justice foncière en France métropolitaine (BAYSSE-LAINÉ, 2018). Dans un tel contexte, comme nous l'avons vu, corriger une injustice distributive pour un groupe peut produire une injustice de reconnaissance pour un autre. Les différentes dimensions de la justice peuvent ainsi entrer en tension, voire se contredire.

Cette complexité souligne l'importance d'approches intersectionnelles, qui considèrent que les individus ne subissent pas les injustices selon un seul axe, mais à l'intersection de rapports de pouvoir multiples. Une piste de recherche prometteuse consisterait ainsi à approfondir les études sur la justice environnementale en milieu rural européen dans une perspective explicitement intersectionnelle, suivant les appels formulés par MALIN et RYDER (2018). Une telle approche permettrait de mieux comprendre comment se combinent, dans les espaces ruraux, différentes formes d'oppression — de classe, de genre ou encore de génération — pour produire des inégalités environnementales spécifiques.

Par exemple, une attention accrue aux injustices liées à la classe sociale offrirait un cadre pertinent pour analyser les effets des dynamiques de gentrification rurale mentionnées précédemment. Ou encore, explorer la dimension genrée des injustices foncières en milieu rural européen pourrait constituer un prolongement de recherche prometteur. En effet, les travaux ont montré que les transmissions familiales

et les arrangements autour de l'héritage tendent à renforcer les inégalités de genre dans l'agriculture (BESSIÈRE, 2010). Le genre apparaît ainsi comme un facteur structurant d'inégalités, qui pourrait être davantage étudié dans le cadre des injustices foncières en Europe.

Ces perspectives conduisent à envisager les agriculteur·ices de montagne non pas comme un groupe homogène, mais comme un ensemble d'acteurs traversés par des rapports différenciés à la terre et à la justice. Cependant, si les injustices foncières ne les affectent pas de manière identique, elles trouvent néanmoins leurs racines dans des causes structurelles communes. En effet, comme l'a montré LÉCUYER et al. (2025), les processus systémiques liés à la modernisation de l'agriculture ont fragilisé l'ensemble des agriculteur·ices européens au-delà de leurs différences et des inégalités qui traversent ce groupe, contribuant à la dévalorisation de leurs savoirs, à leur marginalisation dans les politiques publiques et à leur précarisation économique. Ainsi, bien que les tensions locales puissent créer des oppositions — entre nouveaux·elles arrivant·es et agriculteur·ices établi·es, entre agriculture alternative et modèles dominants localement — les injustices respectives des différents groupes reposent souvent sur des causes communes, laissant entrevoir des possibilités d'alliance au-delà des divisions apparentes.

L'intersectionnalité se présente alors non seulement comme un cadre analytique, mais aussi comme une pratique politique et un outil de solidarité (CHIRO, 2020). Elle permet de penser la justice environnementale comme un projet collectif, capable d'articuler les luttes foncières, sociales, économiques et écologiques. Dans cette perspective, les recherches futures pourraient explorer comment, au-delà ou en parallèle des tensions, se construisent localement des formes d'alliances, de synergies et de solidarités entre différents groupes d'agriculteur·ices confrontés à des injustices multiples mais systémiquement liées.

Ces injustices peuvent continuer à être explorées à partir des expériences vécues des personnes concernées, dans la continuité de l'approche adoptée dans cette thèse, qui s'est attachée à analyser la formulation des enjeux agricoles et environnementaux dans les discours. Cependant, une analyse centrée uniquement sur les discours risque de laisser dans l'ombre certaines injustices qui, bien que réelles, ne sont pas nécessairement verbalisées. Plusieurs auteurs rappellent en effet que l'absence d'expression explicite d'un sentiment d'injustice ne signifie pas son inexistence. Par exemple, comme le souligne PERRIN et NOUGAREDES (2022), l'opacité des procédures foncières ou la complexité institutionnelle peuvent réduire la visibilité des inégalités et, ce faisant, limiter leur formulation publique. Dès lors, des approches ethnographiques par exemple pourraient enrichir ces analyses, en permettant d'observer les pratiques quotidiennes, les arrangements locaux ou les non-dits qui révèlent d'autres formes d'injustice. Ces méthodes offriraient un accès privilégié aux dimensions implicites ou silencieuses des rapports de pouvoir, complétant ainsi l'analyse discursive adoptée dans cette thèse.

En somme, cette section a cherché à montrer que cette thèse s'inscrit dans le champ émergent des études sur la justice environnementale dans les milieux ruraux en Europe. Les inégalités d'accès au foncier

y apparaissent comme un enjeu central, invitant à repenser la justice foncière non seulement en termes de redistribution, mais aussi de reconnaissance, de participation et de solidarités entre différents groupes sociaux. Comprendre les relations différenciées à la terre dans toute leur complexité constitue ainsi une étape essentielle pour concevoir des transitions environnementales plus justes en milieu rural européen.

Conclusion de chapitre

Ce chapitre a mis en discussion les résultats de cette thèse à la lumière de la littérature existante. La première partie a montré que l'agriculture de montagne se situe au croisement de tensions entre différentes conceptions des paysages et de l'agriculture. Le changement climatique est intégré aux justifications des pratiques agricoles et des attachements paysagers, sans remettre en cause le consensus local autour du maintien de paysages ouverts par le pastoralisme. Derrière ce consensus apparent, des tensions apparaissent : la diversité des modèles agricoles, en particulier les projets alternatifs comme le maraîchage ou la production fruitière, reste souvent marginalisée dans les discours institutionnels. Pourtant, ces modèles sont parfois présentés comme des réponses adaptées aux besoins alimentaires locaux, interrogeant ainsi la spécialisation du territoire dans un élevage allaitant en circuits longs. La notion de paysages moraux aide à comprendre comment les représentations normatives de la "bonne agriculture" et du "bon paysage" naturalisent certains modèles, hiérarchisent les pratiques et consolident des rapports de force.

Cependant, malgré ces divergences, une convergence se dessine autour du souhait de maintenir un territoire agricole et un paysage "habité". Dans certains discours, cette vision n'exclut pas un attachement aux espaces aujourd'hui boisés. Néanmoins, de nombreuses inquiétudes s'expriment face aux discours valorisant la fermeture des paysages, perçue comme une réduction de la montagne à ses seules fonctions écologiques ou récréatives. Ces perceptions révèlent la crainte d'une marginalisation et d'une perte de reconnaissance pour les populations locales, en particulier lorsque les politiques environnementales sont vécues comme exogènes ou imposées. Une piste de recherche consiste ainsi à explorer les initiatives de préservation des milieux en libre évolution en montagne, et à analyser les tensions, compromis ou formes d'exclusion qu'elles peuvent engendrer.

La seconde partie de la discussion a porté sur les enjeux fonciers, support matériel indispensable au déploiement de la diversité des modèles agricoles mis en avant dans les discours. Les revendications de justice autour du foncier et les inégalités à son accès permettent de mettre en lumière les tensions et rapports de pouvoir qui sous-tendent les différents discours sur l'agriculteur de montagne face aux enjeux environnementaux. Les résultats ont mis en évidence les difficultés d'accès à la terre pour les nouveaux-elles arrivant-es, la précarité foncière générée par la fréquence des accords informels entre propriétaires et agriculteur-ices, ainsi que les tensions que ces situations nourrissent entre nouveaux-elles installé-es et exploitant-es établi-es. L'étude d'une initiative communale de gestion concertée du foncier a montré

comment les collectivités peuvent devenir des arènes de (re)négociation des usages des terres et des légitimités agricoles. À travers l'analyse de ces dynamiques, cette thèse a permis de souligner que l'accès au foncier se situe au cœur des enjeux de justice environnementale dans les milieux ruraux européens. Les régimes fonciers conditionnent les possibilités d'évolution des pratiques agricoles face aux enjeux environnementaux, et les rapports de pouvoir qui encadrent l'accès à la terre constituent des enjeux de justice essentiels pour penser l'avenir de l'usage des terres, des modèles agricoles et des paysages.

Conclusion générale

Méga-feux, inondations, vagues de chaleur... chaque année, l'actualité environnementale paraît plus alarmante que la précédente. Les rapports scientifiques sur l'état de la planète s'accumulent, établissant un large consensus autour de chiffres toujours plus inquiétants et d'appels à agir toujours plus pressants, qu'il s'agisse du changement climatique (GIEC) ou de l'effondrement de la biodiversité (IPBES). L'agriculture se situe au cœur de ces enjeux : elle est à la fois vulnérable aux dégradations environnementales et contributrice à celles-ci.

Depuis plus de 35 ans, les politiques agricoles intègrent des objectifs environnementaux. Pourtant, les crises environnementales (changement climatique, effondrement de la biodiversité...) continuent de s'aggraver. En 2021, à la veille du début de cette thèse, la Commission européenne promettait encore une Politique Agricole Commune (PAC) "plus verte et plus juste". Mais les mobilisations agricoles qui secouent régulièrement l'Europe et la France depuis plusieurs années rappellent que l'objectif de justice sociale pour les agriculteur·ices reste loin d'être atteint. Derrière la diversité des revendications, ces mouvements traduisent une précarisation persistante des agriculteur·ices face à la modernisation agricole (LÉCUYER et al., 2025).

Dès lors, si l'écologisation et les réformes successives des politiques agricoles ne produisent ni une agriculture plus écologique, ni une agriculture plus juste, que produisent-elles ? Comment ces dynamiques sont-elles vécues par celles et ceux qui, à travers les aides agricoles et environnementales, sont censés incarner et mettre en œuvre la transition, tout en demeurant pris dans un système agricole à la fois vulnérable aux dégradations environnementales et partie prenante de celles-ci ?

Les agriculteur·ices de montagne, et particulièrement les éleveur·euses pastoraux, sont fréquemment mis·es en avant comme des figures centrales des transitions agricoles et environnementales. Multifonctionnel, pourvoyeur de services écosystémiques et d'externalités environnementales positives : les vocables institutionnels et scientifiques pour décrire le pastoralisme et ses vertus environnementales se sont enchaînés ces dernières décennies (LAZARO, 2015). L'année 2026 a même été proclamée par les Nations Unies comme "Année internationale du pastoralisme et des pâturages", visant notamment à faire mieux connaître l'importance des éleveurs pastoraux et des terrains de parcours. Cette reconnaissance s'est tra-

duite par des soutiens financiers essentiels au maintien de l'activité, mais elle s'accompagne également de contradictions. Ainsi, les politiques de reforestation promues par l'Union européenne peuvent entrer en tension avec les politiques de soutien au pastoralisme et aux milieux ouverts (BURRASCANO et al., 2016). Plus largement, la place de l'élevage dans les territoires fait l'objet de débats récurrents, notamment autour de son impact climatique, qui poussent le secteur à renouveler leurs pratiques et leurs discours pour affirmer leur légitimité face à des attentes sociales souvent contradictoires (DELFOSSÉ & RIEUTORT, 2018 ; GRANJOU & MAUZ, 2009). De plus, si le pastoralisme bénéficie de soutiens qui reconnaissent en partie ses spécificités et ses rôles environnementaux et territoriaux, il reste soumis dans une certaine mesure aux dynamiques générales de l'agriculture modernes : agrandissement des exploitations, spécialisation des territoires, baisse importante du nombre d'agriculteur-ices. Les montagnes sont ainsi marquées par une double dynamique de déprise et d'intensification, qui a profondément transformé les systèmes agricoles et les paysages.

C'est dans ce contexte que cette thèse s'est intéressée à la manière dont les habitant-es et agriculteur-ices d'une vallée des Pyrénées Ariégeoises s'approprient ces débats, ces soutiens et ces contradictions. Il s'agissait ainsi d'étudier les différentes perceptions de ce qu'une évolution "juste" de l'agriculture et des paysages pouvait signifier face aux enjeux environnementaux.

Ces paysages, souvent décrits sur de nombreux sites touristiques comme "préservés" ou "sauvages" pour attirer les visiteurs, sont pourtant le produit de processus sociaux et politiques qui façonnent les pratiques agricoles, et donc les formes visibles du territoire. Au fil des entretiens, le paysage s'est transformé à mes yeux, selon les perceptions évoquées. Les versants sud, couverts du vert clair des prairies, devenaient soudainement "beaux et propres" ; les versants boisés apparaissaient tour à tour comme le signe d'une déprise, du déclin du monde agricole local — les souvenirs d'un paysage plus ouvert et plus peuplé étant encore vifs pour certain-es — ou au contraire comme l'image d'une nature "retrouvée". Ces perceptions, que je pouvais partager le temps d'un entretien, ne sont pas de simples descriptions esthétiques des paysages. Elles expriment des regards situés sur l'agriculture et l'environnement, et traduisent des conceptions différenciées de ce qui est jugé juste et légitime par les acteur-ices.

À travers ces récits, plusieurs visions de l'avenir de l'agriculture de montagne face aux défis environnementaux se sont ainsi dessinées dans cette thèse : valoriser le pastoralisme comme pratique vertueuse pour son maintien des prairies et paysages ouverts ; faire évoluer les pratiques de l'élevage pastoral vers une relocalisation (circuits courts, engraissement et alimentation des troupeaux plus locale...) ; diversifier les systèmes agricoles (par exemple en développant les systèmes alternatifs tels que le maraîchage ou la culture fruitière) ; ou encore valoriser la reforestation spontanée issue du déclin agricole comme bénéfique pour le climat et la biodiversité. Ces visions, qui peuvent parfois converger ou diverger sur certains points, renvoient à des conceptions différentes de ce qu'est une transition agricole juste pour le territoire,

face à une diversité d'enjeux environnementaux (changement climatique, biodiversité, alimentation...). Elles coexistent, mais sont traversées par des rapports de force particulièrement visibles dans les enjeux fonciers.

Les analyses menées dans cette thèse ont montré que l'accès au foncier est un nœud central de ces tensions. La concentration des terres, le poids des propriétaires privés non agricoles et les inégalités institutionnelles liées à l'accès aux terres freinent fortement l'installation de modèles alternatifs. De plus, ces mêmes dynamiques créent également des situations de précarité foncière pour les éleveur·euses en place qui ne disposent pas toujours d'un usage pérenne d'une partie importante de leurs terres. Loin d'être homogène, le groupe des agriculteur·ices de montagne apparaît traversé par des expériences différenciées des injustices foncières, mais qui partagent des causes communes.

Pourtant, malgré ces contraintes, une diversité de pratiques et de modèles agricoles subsiste. L'étude de ces initiatives, de leurs discours et des négociations foncières qui les entourent permet de rappeler que la modernisation de l'agriculture européenne, façonnée par les politiques agricoles qui promeuvent une vision hégémonique de la "bonne agriculture" — intensive, productiviste, modernisée et spécialisée (COOLSAET, 2016) — n'a pas totalement effacé la diversité des formes d'agriculture. Les territoires de montagne, en particulier, continuent d'abriter des pratiques et des savoirs diversifiés. Le pastoralisme, avec son rapport singulier au territoire — fondé notamment sur la valorisation des ressources fourragères spontanées et les usages collectifs des terres — incarne encore aujourd'hui la possibilité d'autres rapports aux ressources et à l'environnement : fondés sur l'usage plutôt que la propriété, le collectif, voire le commun, malgré une fragilisation de ces spécificités par les politiques agricoles (EYCHENNE, 2025). Cette thèse a voulu montrer que ces espaces accueillent également des expérimentations agricoles alternatives, qui, bien que marginales, expriment la volonté de construire d'autres rapports à l'environnement, à l'alimentation et à l'agriculture. Si la cohabitation entre les différents modèles agricoles et différents rapports au territoire peut être génératrice de tensions et est traversée par des rapports de force plus larges, cette diversité est également l'occasion de négocier des compromis voire de trouver des synergies.

Ainsi, cette thèse souligne que l'homogénéisation issue de la modernisation agricole n'a pas triomphé partout. Les territoires de montagne sont des lieux où persistent, se transforment et s'inventent des formes diverses d'agriculture, traversées par des tensions sociales et environnementales. Les étudier et prendre en compte la diversité des inégalités et des perceptions de justice est une nécessité pour penser des transitions justes des territoires agricoles face aux enjeux environnementaux.

Bibliographie

- ACKERMANN, G., ALAVOINE-MORNAS, F., GUERINGER, A., & MELOT, R. (2013). Propriétaires et agriculteurs périurbains : pratiques contractuelles et stratégies contentieuses. In *Terres agricoles périurbaines : Une gouvernance foncière en construction* (p. 250). Quæ.
- AGYEMAN, J., SCHLOSBERG, D., CRAVEN, L., & MATTHEWS, C. (2016). Trends and directions in environmental justice : from inequity to everyday life, community, and just sustainabilities. *Annual Review of Environment and Resources*, 41(1), 321-340. <https://doi.org/10.1146/annurev-environ-110615-090052>
- ALKON, A. H., & AGYEMAN, J. (2011). *Cultivating food justice : race, class, and sustainability*. MIT Press.
- ALLEN, P., FITZSIMMONS, M., GOODMAN, M., & WARNER, K. (2003). Shifting plates in the agrifood landscape : the tectonics of alternative agrifood initiatives in california. *Journal of Rural Studies*, 19(1), 61-75. [https://doi.org/10.1016/S0743-0167\(02\)00047-5](https://doi.org/10.1016/S0743-0167(02)00047-5)
- ALLEN, P., & GUTHMAN, J. (2006). From “old school” to “farm-to-school” : neoliberalization from the ground up. *Agriculture and Human Values*, 23(4), 401-415. <https://doi.org/10.1007/s10460-006-9019-z>
- ALLETTO, L., VANDEWALLE, A., & DEBAEKE, P. (2022). Crop diversification improves cropping system sustainability : An 8-year on-farm experiment in South-Western France. *Agricultural Systems*, 200, 103433. <https://doi.org/10.1016/j.agsy.2022.103433>
- ANGUELOVSKI, I. (2015). Healthy food stores, greenlining and food gentrification : contesting new forms of privilege, displacement and locally unwanted land uses in racially mixed neighborhoods [eprint : <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/pdf/10.1111/1468-2427.12299>]. *International Journal of Urban and Regional Research*, 39(6), 1209-1230. <https://doi.org/10.1111/1468-2427.12299>
- ANSALONI, M., & SMITH, A. (2021). L'expropriation de l'agriculture française. Pouvoirs et politiques dans le capitalisme contemporain. Récupérée octobre 19, 2022, à partir de <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-03206660>

- ASHWOOD, L., & MAC TAVISH, K. (2016). Tyranny of the majority and rural environmental injustice. *Journal of Rural Studies*, 47, 271-277. <https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2016.06.017>
- AUBRON, C., LATRILLE, M., & LHOSTE, V. (2019). Dynamiques agraires dans les Causses et Cévennes. Limites d'un développement centré sur l'accroissement de la productivité physique du travail et émergence d'alternatives.
- AUFFRAY, M. (2024). *Faire avec le gouvernement des prairies. Politique Agricole Commune et subjectivités environnementales dans une région de polyculture-élevage*. [thesis]. Université de Toulouse (2023-....) Récupérée avril 15, 2025, à partir de <https://theses.fr/s312085>
- AUFFRAY, M., & CLEMENT, F. (2023). Looking for the local 'grant-grabbers' : Cattle farmers' criticisms and emerging environmental subjectivities in southwestern France. *Journal of Rural Studies*, 102, 103091. <https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2023.103091>
- BANZHAF, H. S., MA, L., & TIMMINS, C. (2019). Environmental Justice : Establishing Causal Relationships [Publisher : Annual Reviews]. *Annual Review of Resource Economics*, 11 (Volume 11, 2019), 377-398. <https://doi.org/10.1146/annurev-resource-100518-094131>
- BARNAUD, C., & VAN PAASSEN, A. (2013). Equity, Power Games, and Legitimacy : Dilemmas of Participatory Natural Resource Management [Publisher : Resilience Alliance Inc.]. *Ecology and Society*, 18(2). Récupérée mars 31, 2021, à partir de <https://www.jstor.org/stable/26269302>
- BARNAUD, C., & COUIX, N. (2020). The multifunctionality of mountain farming : social constructions and local negotiations behind an apparent consensus. *Journal of Rural Studies*, 73, 34-45. <https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2019.11.012>
- BARNAUD, C., FISCHER, A., STADDON, S., BLACKSTOCK, K., MOREAU, C., CORBERA, E., HESTER, A., MATHEVET, R., MCKEE, A., REYES, J., SIRAMI, C., & EASTWOOD, A. (2021). Is forest regeneration good for biodiversity? exploring the social dimensions of an apparently ecological debate. *Environmental Science & Policy*, 120, 63-72. <https://doi.org/10.1016/j.envsci.2021.02.012>
- BARRAL, S., & PINAUD, S. (2015). Les agriculteurs, maîtres tenaces de l'accès à la terre : Les impasses de la politique foncière française contemporaine. *Mouvements*, n° 84(4), 64-72. <https://doi.org/10.3917/mouv.084.0064>
- BARRAL, S., & PINAUD, S. (2017). Accès à la terre et reproduction de la profession agricole : Influence des circuits d'échange sur la transformation des modes de production [Publisher : La Découverte Section : Gestion]. *Revue Française de Socio-Économie*, 18(1), 77-99. <https://doi.org/10.3917/rfse.018.0077>
- BARRAUD, R., ANDREU-BOUSSUT, V., CHADENAS, C., PORTAL, C., & GUYOT, S. (2019). Ensauvagement et ré-ensauvagement de l'Europe : controverse et postures scientifiques [Number : 2 Publisher :

- Association de géographes français]. *Bulletin de l'association de géographes français. Géographies*, 96(2), 301-318. <https://doi.org/10.4000/bagf.5141>
- BARRIÈRE, O., & BES, C. (2017). Droit foncier et pastoralisme, entre propriété et territoire [Number : 17-1 Publisher : Les éditions en environnements VertigO]. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, (17). <https://doi.org/10.4000/vertigo.18362>
- BARTHE, L., & EYCHENNE, C. (2018). Les associations foncières pastorales : un dispositif de gouvernance concrète du foncier dans les territoires de montagne [Number : 43 Publisher : Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (CNRS UMR 8586)]. *EchoGéo*, (43). <https://doi.org/10.4000/echogeo.15228>
- BAYSSE-LAINÉ, A. (2018). *Terres nourricières ? : la gestion de l'accès au foncier agricole en France face aux demandes de relocalisation alimentaire : enquêtes dans l'Amiénois, le Lyonnais et le sud-est de l'Aveyron* [thèse de doct., Université de Lyon]. Récupérée mai 27, 2025, à partir de <https://theses.hal.science/tel-02023379>
- BAYSSE-LAINÉ, A. (2019). Les circuits alimentaires relocalisés sont-ils réduits à ne valoriser que des délaissés agricoles ? [Place : Paris Publisher : GREP]. *Pour*, 237-238(1), 14-21. <https://doi.org/10.3917/pour.237.0014>
- BAYSSE-LAINÉ, A. (2022). Vers un accès au foncier plus inclusif pour les néo-agriculteurs ? Informations, réseaux et autochtonie [Publisher : érès]. *Espaces et sociétés*, 186187(3), 191-210. <https://doi.org/10.3917/esp.186.0191>
- BAYSSE-LAINÉ, A., & PERRIN, C. (2018a). How can alternative farmland management styles favour local food supply ? A case study in the Larzac (France). *Land Use Policy*, 75, 746-756.
- BAYSSE-LAINÉ, A., & PERRIN, C. (2018b). L'accès au foncier des agriculteurs " alternatifs " en France : des luttes de territoire ?
- BAYSSE-LAINÉ, A., & PERRIN, C. (2021). Inégalités et rapports de domination dans la gestion du foncier agricole en France au prisme de la justice foncière et de la "land justice". *Justice spatiale - Spatial justice*, (16), 1. Récupérée septembre 18, 2021, à partir de <https://hal.inrae.fr/hal-03321837>
- BEISCHER, A., & CORBETT, J. (2016). La justice alimentaire comme réponse à la faim dans les paysages alimentaires canadiens. *Justice spatiale = Spatial justice*, 9, <http://www.jssj.org/article/la>. Récupérée avril 4, 2025, à partir de <https://shs.hal.science/halshs-01507265>
- BELAND LINDAHL, K., BAKER, S., & WALDENSTRÖM, C. (2013). Place Perceptions and Controversies over Forest Management : Exploring a Swedish Example [Publisher : Routledge _eprint : <https://doi.org/10.1080/1523908X.2012.753316>]. *Journal of Environmental Policy & Planning*, 15(2), 201-223. <https://doi.org/10.1080/1523908X.2012.753316>

- BESSIÈRE, C. (2010). *De génération en génération. Arrangements de famille dans les entreprises viticoles de Cognac*.
- BISCHOPING, K., & GAZSO, A. (2015). *Analyzing Talk in the Social Sciences : Narrative, Conversation and Discourse Strategies : Narrative, Conversation and Discourse Strategies* (1er édition). SAGE Publications Ltd.
- BONNEUIL, C. (2004). Les transformations des rapports entre sciences et société en France depuis la Seconde Guerre mondiale : un essai de synthèse [Archive Location : FR Publisher : Sciences, Médias et Société]. *Actes du colloque Sciences, médias et société*, 15-40. Récupérée janvier 31, 2025, à partir de http://sciences-medias.ens-lyon.fr/article.php?id_article=56
- BONO, P.-H., & PURSEIGLE, F. (2024). Colères agricoles [Publisher : Éditions Esprit]. *Esprit*, (11), 41-50. <https://doi.org/10.3917/espri.2411.0041>
- BORRAS, S. M., & FRANCO, J. C. (2018). The challenge of locating land-based climate change mitigation and adaptation politics within a social justice perspective : towards an idea of agrarian climate justice. *Third World Quarterly*, 39(7), 1308-1325. <https://doi.org/10.1080/01436597.2018.1460592>
- BREAR, M. (2020). Silence and voice in participatory processes – causes, meanings and implications for empowerment. *Community Development Journal*, 55(2), 349-368. <https://doi.org/10.1093/cdj/bsy041>
- BROWN, D., BÉGOU, B., CLEMENT, F., COOLSAET, B., DARMET, L., GINGEMBRE, M., HARMÁČKOVÁ, Z. V., MARTIN, A., NOHLOVÁ, B., & BARNAUD, C. (2024). Conceptualising rural environmental justice in Europe in an age of climate-influenced landscape transformations. *Journal of Rural Studies*, 110, 103371. <https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2024.103371>
- BULLARD, R. D. (2001). Environmental Justice in the 21st Century : Race Still Matters [Publisher : Clark Atlanta University]. *Phylon (1960-)*, 49(3/4), 151-171. <https://doi.org/10.2307/3132626>
- BURRASCANO, S., CHYTRÝ, M., KUEMMERLE, T., GIARRIZZO, E., LUYSSAERT, S., SABATINI, F. M., & BLASI, C. (2016). Current european policies are unlikely to jointly foster carbon sequestration and protect biodiversity. *Biological Conservation*, 201, 370-376. <https://doi.org/10.1016/j.biocon.2016.08.005>
- BURTON, R. J., KUCZERA, C., & SCHWARZ, G. (2008). Exploring Farmers' Cultural Resistance to Voluntary Agri-environmental Schemes [_eprint : <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/pdf/10.1111/j.1467-9523.2008.00452.x>]. *Sociologia Ruralis*, 48(1), 16-37. <https://doi.org/10.1111/j.1467-9523.2008.00452.x>
- BUSSCHER, N., PARRA, C., & VANCLAY, F. (2020). Environmental justice implications of land grabbing for industrial agriculture and forestry in Argentina [Publisher : Routledge _eprint : <https://doi.org/10.1080/00141801.2020.1811111>]

- doi.org/10.1080/09640568.2019.1595546]. *Journal of Environmental Planning and Management*, 63(3), 500-522. <https://doi.org/10.1080/09640568.2019.1595546>
- BYFUGLIEN, A., HIRONS, M., & MILFORD, A. B. (2024). From values to actions in agriculture : a web of actors shape norwegian farmers' enactment of relational values [_eprint : <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/pdf/10.1002/pan3.10640>]. *People and Nature*, 6(3), 1320-1333. <https://doi.org/10.1002/pan3.10640>
- CAZELLA, A. (2001). Les installations agricoles nouvelles : le cas des agriculteurs néo-ruraux dans l'Aude (France) [Company : Persée - Portail des revues scientifiques en SHS Distributor : Persée - Portail des revues scientifiques en SHS Institution : Persée - Portail des revues scientifiques en SHS Label : Persée - Portail des revues scientifiques en SHS Publisher : Université des Sciences et Technologies de Lille]. *Espace Populations Sociétés*, 19(1), 101-108. <https://doi.org/10.3406/espos.2001.1979>
- CHAN, K. M. A., BALVANERA, P., BENESSAIAH, K., CHAPMAN, M., DÍAZ, S., GÓMEZ-BAGGETHUN, E., GOULD, R., HANNAHS, N., JAX, K., KLAIN, S., LUCK, G. W., MARTÍN-LÓPEZ, B., MURACA, B., NORTON, B., OTT, K., PASCUAL, U., SATTERFIELD, T., TADAKI, M., TAGGART, J., & TURNER, N. (2016). Why protect nature? Rethinking values and the environment [Publisher : Proceedings of the National Academy of Sciences]. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 113(6), 1462-1465. <https://doi.org/10.1073/pnas.1525002113>
- CHEVALIER, M. (1956). *La Vie humaine dans les Pyrénées ariégeoises*. Éd. Milan-Résonances.
- CHIRO, G. D. (2020). Mobilizing 'intersectionality' in environmental justice research and action in a time of crisis [Num Pages : 18]. In *Environmental Justice*. Routledge.
- CLÉMENT, C., PERRIN, C., & SOULARD, C.-T. (2019). Les arrangements pour l'accès au foncier agricole périurbain [Number : Vol. 10, n°3 Publisher : Réseau « Développement durable et territoires fragiles »]. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*. <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.15933>
- COCHET, G., & KREMER-COCHET, B. (2020). *L'Europe réensauvagée : Vers un nouveau monde* [Google-Books-ID : _OXqDwAAQBAJ]. Actes Sud Nature.
- COCHET, H. (2011). *L'agriculture comparée* [ISSN : 1772-4120]. Éditions Quæ. <https://doi.org/10.3917/quæ.coche.2011.01>
- COGNARD, F. (2011). Les nouveaux habitants dans les régions rurales de moyennes montagnes en France : de la recomposition sociale au développement territorial? [Publisher : Canadian Regional Science Association]. *Canadian Journal of Regional Science / Revue canadienne des sciences régionales*, 34, 4, 177-188 (<http://www.cjrs-rcsr.org/Volume34-4.htm>). Récupérée septembre 23, 2024, à partir de <https://uca.hal.science/hal-01819034>
- COMBY, J. (2010). Territoire commun et propriétés privées. *Études foncières*, (143), 23-25.

- COOLSAET, B. (2016). Towards an agroecology of knowledges : Recognition, cognitive justice and farmers' autonomy in France. *Journal of Rural Studies*, 47, 165-171. <https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2016.07.012>
- COOLSAET, B. (2020). *Environmental justice : key issues* [Google-Books-ID : K7vrDwAAQBAJ]. Routledge.
- COOLSAET, B., & DELDRÈVE, V. (2023). Exploring environmental justice in france : evidence, movements, and ideas. *Environmental Politics*, 1-21. <https://doi.org/10.1080/09644016.2023.2293434>
- COOLSAET, B., & NÉRON, P.-Y. (2020). Recognition and environmental justice [Num Pages : 12]. In *Environmental Justice*. Routledge.
- COQUARD, B. (2019). *Ceux qui restent* [Publisher : Éditions Esprit]. Récupérée mars 15, 2025, à partir de <https://shs.cairn.info/revue-esprit-2019-11-page-97>
- CORNWALL, A., & JEWKES, R. (1995). What is participatory research? *Social Science & Medicine*, 41(12), 1667-1676. [https://doi.org/10.1016/0277-9536\(95\)00127-S](https://doi.org/10.1016/0277-9536(95)00127-S)
- CUÉ RIO, M., BOVENKERK, B., CASTELLA, J.-C., FISCHER, D., FUCHS, R., KANERVA, M., ROUNSEVELL, M. D. A., SALLIOU, N., VERGER, E. O., & RÖÖS, E. (2022). The elephant in the room is really a cow : using consumption corridors to define sustainable meat consumption in the european union. *Sustainability Science*. <https://doi.org/10.1007/s11625-022-01235-7>
- DABAS, C., CHARBONNEAU, M., THIVET, D., & ITÇAINA, X. (2023). La pluralisation des modèles agricoles au Pays basque : vers une recomposition du système agri-alimentaire territorial? [Publisher : Armand Colin]. *Annales de géographie*, 752(4), 33-67. <https://doi.org/10.3917/ag.752.0033>
- de BOON, A., DRESSEL, S., SANDSTRÖM, C., & ROSE, D. C. (2023). A psychometric approach to assess justice perceptions in support of the governance of agricultural sustainability transitions. *Environmental Innovation and Societal Transitions*, 46, 100694. <https://doi.org/10.1016/j.eist.2023.100694>
- de KONING, J., WINKEL, G., SOTIROV, M., BLONDET, M., BORRAS, L., FERRANTI, F., & GEITZENAUER, M. (2014). Natura 2000 and climate change—polarisation, uncertainty, and pragmatism in discourses on forest conservation and management in europe. *Environmental Science & Policy*, 39, 129-138. <https://doi.org/10.1016/j.envsci.2013.08.010>
- DELDREVE, V. (2015). *Pour une sociologie des inégalités environnementales* [ISSN : 1377-7238]. Récupérée janvier 30, 2024, à partir de <https://www.peterlang.com/document/1053952>
- DELDREVE, V., & CANDAU, J. (2014). Produire des inégalités environnementales justes ? [Place : Paris cedex 14 Publisher : Presses Universitaires de France]. *Sociologie*, 5(3), 255-269. <https://doi.org/10.3917/socio.053.0255>

- DELDREVE, V., CANDAU, J., & NOÛS, C. (Éd.). (2021). *Effort environnemental et équité : Les politiques publiques de l'eau et de la biodiversité en France* [Accepted : 2021-08-09T08 :51 :09Z]. Peter Lang International Academic Publishers. <https://doi.org/10.3726/b17992>
- DELFOSE, C., & RIEUTORT, L. (2018). L'élevage dans tous ses territoires [Number : 3 Publisher : Association des amis de la Revue de Géographie de Lyon]. *Géocarrefour*, 92(3). <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.12277>
- DEMENÉ, C., & AUDIBERT, O. (2017). Promouvoir l'agriculture dans le projet de territoire pour faciliter la mise à disposition du foncier : le cas de la châtaigneraie ardéchoise [Number : 17-1 Publisher : Les éditions en environnements VertigO]. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, (17). <https://doi.org/10.4000/vertigo.18376>
- DOYON, S. (2020). Écologie politique des paysans alternatifs de l'Empordà (Catalogne) : s'engager entre mer et montagne [Publisher : Réseau « Développement durable et territoires fragiles »]. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, (Vol. 11, n°1). <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.16601>
- DURU, M., LE BRAS, C., & GRILLOT, M. (2021). Une approche holistique de l'élevage, au cœur des enjeux de santé animale, humaine et environnementale. *Cahiers Agricultures*, 30, 26. <https://doi.org/10.1051/cagri/2021013>
- EDWARDS, G. A. S. (2020). Climate justice [Num Pages : 13]. In *Environmental Justice*. Routledge.
- EYCHENNE, C. (2006). *Hommes et troupeaux en montagne : la question pastorale en Ariège* (L'Harmattan). Récupérée mars 31, 2021, à partir de <https://halldulivre.com/livre/9782296003248-hommes-et-troupeaux-en-montagne-la-question-pastorale-en-ariege-corinne-eychenne/>
- EYCHENNE, C. (2018). Le pastoralisme entre mythes et réalités : une nécessaire objectivation - l'exemple des Pyrénées. *Géocarrefour*, 92(92). <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.10987>
- EYCHENNE, C. (2025). *La revanche des brebis, des broussailles et des bergers Réflexions géographiques pour une nouvelle idylle pastorale* [thesis]. Université Clermont Auvergne. Récupérée août 31, 2025, à partir de <https://shs.hal.science/tel-05191597>
- EYCHENNE, C., LAZARO, L., & GAMBINO, M. (2020). L'AFP ou la lutte des places au village. Le cas de la commune de Soulan en Ariège. In M. POUZENC & B. C. d. I. MASSELIÈRE (Éd.), *Étudier les ruralités contemporaines* (p. 329-340). Presses universitaires du Midi. Récupérée avril 25, 2025, à partir de <https://hal.science/hal-02984041>
- FAURE, E. (2022). *Faune sauvage et paysages dans les Alpes françaises : convoquer le réensauvagement pour penser les dynamiques socio-écologiques* [thèse de doct., Université Grenoble Alpes [2020-...]]. Récupérée août 8, 2025, à partir de <https://theses.hal.science/tel-04086771>

- FLOCH, S. L., DEVANNE, A.-S., & DEFFONTAINES, J.-P. (2005). La « fermeture du paysage » : au-delà du phénomène, petite chronique d'une construction sociale [Publisher : Belin]. *LEspace géographique*, tome 34(1), 49-64. Récupérée mars 22, 2021, à partir de <https://www.cairn.info/revue-espace-geographique-2005-1-page-49.htm>
- FRASER, N. (2000). Rethinking recognition. *New Left Review*, 3, 107-118.
- FRASER, N. (2001). Recognition without Ethics? [Num Pages : 32]. In *The Turn to Ethics*. Routledge.
- FRASER, N. (2009). *Scales of Justice : Reimagining Political Space in a Globalizing World* [Google-Books-ID : TyCrXUQJ4Vkc]. Columbia University Press.
- FRIEDBERG, C., COHEN, M., & MATHIEU, N. (2000). Faut-il qu'un paysage soit ouvert ou fermé? L'exemple de la pelouse sèche du causse Méjan. *Natures Sciences Sociétés*, 8(4), 26-42. [https://doi.org/10.1016/S1240-1307\(01\)80004-2](https://doi.org/10.1016/S1240-1307(01)80004-2)
- GARCÍA-DORY, F., HOUZER, E., & SCOONES, I. (2021). Livestock and climate justice : challenging mainstream policy narratives [Accepted : 2021-10-28T15 :30 :16Z Publisher : Institute of Development Studies]. <https://doi.org/10.19088/1968-2021.128>
- GERBAUX, F. (1994). *La montagne en politique*. Editions L'Harmattan.
- GINELLI, L., CANDAU, J., GIRARD, S., HOUDART, M., DELDRÈVE, V., & NOÛS, C. (2020). Écologisation des pratiques et territorialisation des activités : une introduction. *Développement durable et territoires*. <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.17272>
- GRANJOU, C. (2011). Integrating agriculture and biodiversity management : between green legitimisation and knowledge production [_eprint : <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/pdf/10.1111/j.1467-9523.2011.00538.x>]. *Sociologia Ruralis*, 51(3), 272-283. <https://doi.org/10.1111/j.1467-9523.2011.00538.x>
- GRANJOU, C., & MAUZ, I. (Éd.). (2009). Les éleveurs et leurs voisins. Etude du renouvellement des rhétoriques professionnelles d'une profession contestée. *Review of Agricultural and Environmental Studies - Revue d'Etudes en Agriculture et Environnement (RAEStud)*. <https://doi.org/10.22004/ag.econ.207775>
- GRIS, F. (2023). « On ne naît plus paysan, on le devient. » Sur quelques récits néoruraux français contemporains [Publisher : Presses universitaires du Septentrion]. *Revue des sciences humaines*, (349), 189-202. <https://doi.org/10.4000/rsh.1624>
- GUTHMAN, J. (2008). "If They Only Knew" : Color Blindness and Universalism in California Alternative Food Institutions [Publisher : Routledge _eprint : <https://www.tandfonline.com/doi/pdf/10.1080/00330120802013679>]. *The Professional Geographer*, 60(3), 387-397. <https://doi.org/10.1080/00330120802013679>
- HAJER, M. A. (1995). *The politics of environmental discourse : ecological modernization and the policy process* [Google-Books-ID : nQhREAAAQBAJ]. Clarendon Press.

- HARRISON, J. L. (2011). *Pesticide drift and the pursuit of environmental justice*. MIT Press.
- HE, J., & SIKOR, T. (2015). Notions of justice in payments for ecosystem services : Insights from China's Sloping Land Conversion Program in Yunnan Province. *Land Use Policy*, 43, 207-216. <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2014.11.011>
- HERRERA, C. (2010). A la recherche de la ressource foncière territoriale sur les territoires de montagne [Number : 98-2 Publisher : Association pour la diffusion de la recherche alpine et UGA Éditions.]. *Journal of Alpine Research / Revue de géographie alpine*, (98). <https://doi.org/10.4000/rga.1185>
- HERVIEU-LÉGER, D., & HERVIEU, B. (1979). *Le Retour à la nature : Au fond de la forêt, l'État*. Seuil.
- HOCHEDÉZ, C., & GALL, J. L. (2016). Justice alimentaire et agriculture : introduction. *Justice Spatiale / Spatial Justice*.
- HOCHEDÉZ, C., LANCIANO, E., NOEL, J., & SALEILLES, S. (2022). La transition à l'épreuve de la justice alimentaire : construction d'un répertoire de pratiques dans 5 initiatives à Angers, Lyon et Poitiers [Number : 4 Publisher : Association des amis de la Revue de Géographie de Lyon]. *Géocarrefour*, 96(4). <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.21236>
- HOLIFIELD, R. (2015). Environmental Justice and Political Ecology [Num Pages : 13]. In *The Routledge Handbook of Political Ecology*. Routledge.
- HOLIFIELD, R., PORTER, M., & WALKER, G. (2010, avril 23). Spaces of environmental justice—frameworks for critical engagement. In R. HOLIFIELD, M. PORTER & G. WALKER (Éd.), *Spaces of environmental justice* (1^{re} éd., p. 1-22). Wiley. <https://doi.org/10.1002/9781444322767.ch>
- HOLMES, S. M., & RAMIREZ-LOPEZ, J. (2013). *Fresh fruit, broken bodies : migrant farmworkers in the united states, updated with a new preface and epilogue* [Google-Books-ID : BrbNEAAAQBAJ]. Univ of California Press.
- HORST, M., MCCLINTOCK, N., BAYSSE-LAINÉ, A., DARLY, S., PADDEU, F., PERRIN, C., REYNOLDS, K., & SOULARD, C.-T. (2021). Translating land justice through comparison : a US–French dialogue and research agenda. *Agriculture and Human Values*, 38(4), 865-880. <https://doi.org/10.1007/s10460-021-10202-4>
- HOUDART, M. (2022). Société civile et transition alimentaire dans les territoires : état des lieux, enjeux et conditions [Publisher : Association des amis de la Revue de Géographie de Lyon]. *Géocarrefour*, 96(3). <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.20384>
- HOUDART, M., BLOT, M., LOUDIYI, S., & LOVELUCK, W. (2025). Scaling up mechanisms in citizen farming initiatives : Lessons learned from a citizen-led and collective agroecological farm. *Journal of Rural Studies*, 114, 103556. <https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2024.103556>
- INSEE. (2022). *Populations légales 2022 – Données par commune* [Consulté le 19 septembre 2025]. Récupérée septembre 19, 2025, à partir de <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101>

- IZARD, M. (2021). *Analyse-Diagnostic de la dynamique agraire et de la diversité des systèmes agricoles dans la Vallée de l'Arac*.
- JØRGENSEN, D. (2015). Rethinking rewilding. *Geoforum*, 65, 482-488. <https://doi.org/10.1016/j.geoforum.2014.11.016>
- JOUBE, A.-M., & VIANEY, G. (2012). Le foncier, une ressource territoriale difficile à construire en péri-urbain. *Économie rurale*, 330331(4), 27-41.
- JUDT, T. (2006). *Postwar : a history of europe since 1945* [Google-Books-ID : xE1hBBF37kwC]. Penguin.
- KRAUSS, W., & OLWIG, K. R. (2018). Special issue on pastoral landscapes caught between abandonment, rewilding and agro-environmental management. Is there an alternative future? [Publisher : Routledge _eprint : <https://doi.org/10.1080/01426397.2018.1503844>]. *Landscape Research*, 43(8), 1015-1020. <https://doi.org/10.1080/01426397.2018.1503844>
- KREMEN, C., & MILES, A. (2012). Ecosystem services in biologically diversified versus conventional farming systems : benefits, externalities, and trade-offs. *Ecology and Society*, 17(4). <https://doi.org/10.5751/es-05035-170440>
- LAMINE, C. (2012). « Changer de système » : une analyse des transitions vers l'agriculture biologique à l'échelle des systèmes agri-alimentaires territoriaux [Publisher : ENS Paris-Saclay Section : Gestion]. *Terrains & travaux*, 20(1), 139-156. <https://doi.org/10.3917/tt.020.0139>
- LAURENT, É. (2017). Reconnaître, en France, l'inégalité et la justice environnementales [Bibliographie _available : 0 Cairndomain : www.cairn.info Cite Par _available : 1 Publisher : Presses Universitaires de France]. *Actuel Marx*, 61(1), 64-78. Récupérée août 17, 2023, à partir de <https://www.cairn.info/revue-actuel-marx-2017-1-page-64.htm>
- LAZARO, L. (2015). *Estives en partage : une approche relationnelle des externalités du pastoralisme collectif pyrénéen* [thèse de doct., Université Toulouse le Mirail - Toulouse II]. Récupérée avril 7, 2025, à partir de <https://theses.hal.science/tel-01343286>
- LE BEL, P.-M., & HOUDART, M. (2022). Régimes de justification et processus de reterritorialisation de l'alimentation [Publisher : Presses universitaires de Rennes Section : Sociologie]. *Noroi*, 262(1), 15-29. <https://doi.org/10.4000/noroi.11723>
- LECUYER, L., WHITE, R. M., SCHMOOK, B., LEMAY, V., & CALMÉ, S. (2018). The construction of feelings of justice in environmental management : An empirical study of multiple biodiversity conflicts in Calakmul, Mexico. *Journal of Environmental Management*, 213, 363-373. <https://doi.org/10.1016/j.jenvman.2018.02.050>
- LÉCUYER, L., ALARD, D., CALLA, S., COOLSAET, B., FICKEL, T., HEINSOO, K., HENLE, K., HERZON, I., HODGSON, I., QUÉTIER, F., MCCracken, D., McMAHON, B. J., MELTS, I., SANDS, D., SKRIMIZEA, E., WATT, A., WHITE, R., & YOUNG, J. (2021). Chapter One - Conflicts between

- agriculture and biodiversity conservation in Europe : Looking to the future by learning from the past. In D. A. BOHAN, A. J. DUMBRELL & A. J. VANBERGEN (Éd.), *Advances in Ecological Research* (p. 3-56, T. 65). Academic Press. <https://doi.org/10.1016/bs.aecr.2021.10.005>
- LÉCUYER, L., BALIAN, E., BUTLER, J. R. A., BARNAUD, C., CALLA, S., LOCATELLI, B., NEWIG, J., PETTIT, J., POUND, D., QUÉTIER, F., SALVATORI, V., VON KORFF, Y., & YOUNG, J. C. (2024). The importance of understanding the multiple dimensions of power in stakeholder participation for effective biodiversity conservation [_eprint : <https://besjournals.onlinelibrary.wiley.com/doi/pdf/10.1002/pan>]. *People and Nature*, 6(4), 1407-1420. <https://doi.org/10.1002/pan3.10672>
- LÉCUYER, L., CALLA, S., COOLSAET, B., RODRÍGUEZ, I., & YOUNG, J. C. (2025). Empowering European farmers : Insights from decolonial theory and indigenous people in Latin America. *Journal of Rural Studies*, 117, 103651. <https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2025.103651>
- LEDUC, J. R., & von ESSEN, E. (2019). The compromises of rewilding in Swedish Lapponia : Implications for nature reconciliation. *The Journal of Transdisciplinary Environmental Studies*, 17(1), 38-54.
- LÉGER-BOSCH, C., BERTRAND, N., & GUERINGER, A. (2015). Les opérations de portage foncier pour préserver l'usage agricole : *Sciences Eaux & Territoires, Numéro 17(2)*, 66-71. <https://doi.org/10.3917/set.017.0066>
- LEWIS, N., CANDAU, J., DEUFFIC, P., FERRARI, S., & RAMBONILAZA, M. (2010). Multifonctionnalité de l'agriculture et principes de justice : quelques effets des contrats agro-environnementaux en France. Étude de cas sur un département (Dordogne) [Publisher : Université Paris Ouest Nanterre La Défense, UMR LAVUE 7218, Laboratoire Mosaïques]. *Justice spatiale = Spatial justice*, (2), 23. Récupérée avril 4, 2025, à partir de <https://hal.inrae.fr/hal-02593909>
- LUTOFF, C., SUSAN, A., LA BRANCHE, S., MARÉCHAL, C., & CHAMARET, A. (2022). Freins et leviers de l'adaptation au changement climatique : représentations des acteurs de moyenne montagne. *VertigO : La revue électronique en sciences de l'environnement*, 22(2).
- MAH, A. (2020). Toxic legacies and environmental justice [Num Pages : 364]. In B. COOLSAET (Éd.). Routledge. Récupérée mars 29, 2025, à partir de <https://eprints.gla.ac.uk/304425/>
- MALIN, S. A., & RYDER, S. S. (2018). Developing deeply intersectional environmental justice scholarship [Publisher : Routledge _eprint : <https://doi.org/10.1080/23251042.2018.1446711>]. *Environmental Sociology*, 4(1), 1-7. <https://doi.org/10.1080/23251042.2018.1446711>
- MARTIN, A., ARMIJOS, M. T., COOLSAET, B., DAWSON, N., A. S. EDWARDS, G., FEW, R., GROSS-CAMP, N., RODRIGUEZ, I., SCHROEDER, H., G. L. TEBBOTH, M., & WHITE, C. S. (2020). Environmental Justice and Transformations to Sustainability [Publisher : Routledge _eprint : <https://doi.org/10.1080/00139157.2020.1820294>]. *Environment : Science and Policy for Sustainable Development*, 62(6), 19-30. <https://doi.org/10.1080/00139157.2020.1820294>

- MARTIN, B., LHERM, M., & BÉRANGER, C. (2014). Évolutions et perspectives de l'élevage des ruminants dans les montagnes françaises. *INRAE Productions Animales*, 27(1), 5-16. <https://doi.org/10.20870/productions-animales.2014.27.1.3050>
- MARTY, P., & LEPART, J. (2001). Forêts et milieux ouverts : anciennes et nouvelles légitimités (Forests and open landscapes : old and new legitimacies) [Publisher : Persée - Portail des revues scientifiques en SHS]. *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, 78(2), 177-189. <https://doi.org/10.3406/bagf.2001.2216>
- MAVRÉ, M. (2004). *Attelages et attelées : un siècle d'utilisation du cheval de trait*. France Agricole Editions.
- MAZOYER, M., & ROUDART, L. (2002). *Histoire des agricultures du monde : du néolithique à la crise contemporaine* [Points Histoire]. Ed. du Seuil. <https://hal.inrae.fr/hal-02826757>
- MC LOUGHLIN, E. (2024). Protesting the future : The evolution of the European farmer. *Anthropology Today*, 40(5), 3-6.
- MOREAU, C. (2019). *Mettre en débat l'état de référence. Analyse des représentations des dynamiques paysagères au prisme des services écosystémiques : l'exemple du Mont Lozère* [thèse de doct., Université Montpellier]. Récupérée octobre 11, 2024, à partir de <https://theses.hal.science/tel-02123940>
- MOUSTIER, P., & RIEUTORT, L. (2024). Entre hybridation et transitions des systèmes agricoles : l'exemple du Champsaur-Gapençais (Hautes-Alpes) [Publisher : Association pour la diffusion de la recherche alpine et UGA Éditions.]. *Journal of Alpine Research | Revue de géographie alpine*, (112-2). <https://doi.org/10.4000/13q18>
- MURDOCK, E. G. (2020). A history of environmental justice : Foundations, narratives, and perspectives [Num Pages : 12]. In *Environmental Justice*. Routledge.
- MURPHY, S. P., CANNON, S. M., & WALSH, L. (2022). Just transition frames : Recognition, representation, and distribution in Irish beef farming. *Journal of Rural Studies*, 94, 150-160. <https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2022.06.009>
- MYERS, J. S., & SBICCA, J. (2015). Bridging good food and good jobs : From secession to confrontation within alternative food movement politics. *Geoforum*, 61, 17-26. <https://doi.org/10.1016/j.geoforum.2015.02.003>
- NICOLAS, F. (2016). Capitaux d'autochtonie et professionnalisation agricole Le cas de l'agriculture biologique. *Les territoires de l'autochtonie*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 51-67.
- OLWIG, K. R. (1996). Recovering the Substantive Nature of Landscape [Publisher : John Wiley & Sons, Ltd]. *Annals of the Association of American Geographers*, 86(4), 630-653. <https://doi.org/10.1111/j.1467-8306.1996.tb01770.x>

- O'ROURKE, E., CHARBONNEAU, M., & POINSOT, Y. (2016). High nature value mountain farming systems in europe : case studies from the atlantic pyrenees, france and the kerry uplands, ireland. *Journal of Rural Studies*, 46, 47-59. <https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2016.05.010>
- OTERO, I., MARULL, J., TELLO, E., DIANA, G. L., PONS, M., COLL, F., & BOADA, M. (2015). Land abandonment, landscape, and biodiversity : questioning the restorative character of the forest transition in the Mediterranean [Publisher : Resilience Alliance Inc.]. *Ecology and Society*, 20(2). Récupérée septembre 9, 2025, à partir de <https://www.jstor.org/stable/26270180>
- PACHOUD, C., DENDONCKER, N., & GIRARD, S. (2024). Identifying visions on agricultural diversification : a first step toward sustainable agrifood transformations in the bauges. *Sustainability Science*. <https://doi.org/10.1007/s11625-024-01513-6>
- PE'ER, G., BONN, A., BRUELHEIDE, H., DIEKER, P., EISENHAEUER, N., FEINDT, P. H., HAGEDORN, G., HANSJÜRGENS, B., HERZON, I., LOMBA, Â., MARQUARD, E., MOREIRA, F., NITSCH, H., OPPERMAN, R., PERINO, A., RÖDER, N., SCHLEYER, C., SCHINDLER, S., WOLF, C., ... LAKNER, S. (2020). Action needed for the EU Common Agricultural Policy to address sustainability challenges [_eprint : <https://besjournals.onlinelibrary.wiley.com/doi/pdf/10.1002/pan3.10080>]. *People and Nature*, 2(2), 305-316. <https://doi.org/10.1002/pan3.10080>
- PELLOW, D. N. (2016). Environmental justice and rural studies : a critical conversation and invitation to collaboration. *Journal of Rural Studies*, 47, 381-386. <https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2016.06.018>
- PEREIRA, H. M., & NAVARRO, L. M. (Éd.). (2015). *Rewilding European Landscapes*. Springer International Publishing. <https://doi.org/10.1007/978-3-319-12039-3>
- PERRIN, C. (2017). Mobiliser la propriété publique en faveur de l'agriculture périurbaine? Le cas de la région de Montpellier (France) [Number : 17-1 Publisher : Les éditions en environnements VertigO]. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, (17-1). <https://doi.org/10.4000/vertigo.18401>
- PERRIN, C., & NOUGAREDES, B. (2022). An analytical framework to consider social justice issues in farmland preservation on the urban fringe. Insights from three French cases. *Journal of Rural Studies*, 93, 122-133. <https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2020.07.007>
- PETIT, S. (2019). Des élevages sous les fumées des industries du Creusot. La justice environnementale à rebours [Publisher : Université du Québec à Montréal]. *VertigO : la revue électronique en sciences de l'environnement*, 19(1). Récupérée janvier 22, 2024, à partir de <https://www.erudit.org/en/journals/vertigo/2019-v19-n1-vertigo04936/1065417ar/abstract/>

- PETIT, S., VERGOTE, M.-H., YOUNG, J., & HENRION, G. (2023). Éleveur face au changement climatique, un travail qui devient précaire [Number : 17 Publisher : UMR 245 - CESSMA]. *Carnets de géographes*, (17). <https://doi.org/10.4000/cdg.8718>
- PHILLIPS, M. (2004). Other geographies of gentrification [Publisher : SAGE Publications Ltd]. *Progress in Human Geography*, 28(1), 5-30. <https://doi.org/10.1191/0309132504ph458oa>
- PLUVINAGE, J. (2011). Innovations, alternatives et diversité des exploitations agricoles [Publisher : GREP Section : Science politique]. *Pour*, 212(5), 187-197. <https://doi.org/10.3917/pour.212.0187>
- RAWLS, J. (1971). *A theory of justice* [Google-Books-ID : kvpby7HtAe0C]. Harvard University Press.
- RENAHY, N. (2010). Classes populaires et capital d'autochtonie. Genèse et usages d'une notion. *Regards Sociologiques*, (40), 9. Récupérée juin 4, 2025, à partir de <https://hal.inrae.fr/hal-02667801>
- REYNOLDS, K. (2015). Disparity despite diversity : social injustice in new york city's urban agriculture system [_ eprint : <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/pdf/10.1111/anti.12098>]. *Antipode*, 47(1), 240-259. <https://doi.org/10.1111/anti.12098>
- REYNOLDS, K. (2020). Food, agriculture, and environmental justice. <https://doi.org/10.4324/9780429029585-16>
- RIBOT, J. C., & PELUSO, N. L. (2003). A Theory of Access [_ eprint : <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/pdf/10.1111/j.1549-0831.2003.tb00133.x>]. *Rural Sociology*, 68(2), 153-181. <https://doi.org/10.1111/j.1549-0831.2003.tb00133.x>
- RIEUTORT, L. (2009). Dynamiques rurales françaises et re-territorialisation de l'agriculture : *L'Information géographique*, Vol. 73(1), 30-48. <https://doi.org/10.3917/lig.731.0030>
- RIEUTORT, L. (2023). Les territoires ruraux face à quatre transitions [Publisher : Association Population & Avenir]. *Population & Avenir*, 761(1), 4-7. <https://doi.org/10.3917/popav.761.0004>
- ROUQUIER, O. (2024). *Le bâti des agriculteurs en circuits courts de proximité. Dynamiques territoriales, défis et innovations en Occitanie* [thèse de doct., Université Toulouse Jean Jaurès]. Récupérée août 9, 2025, à partir de <https://hal.science/tel-05067355>
- SALLUSTIO, M., & DUBERTRAND, B. (2024). Légitimer sa place en milieu rural : dynamiques de pouvoir et identités dans les installations néo-rurales en Ariège et dans le Massif central. *Ethnologie française*, 54(2), 139-154. <https://doi.org/10.3917/ethn.242.0139>
- SAUMON, G., & TOMMASI, G. (2022). *Néoruralité (La). Recours à la campagne*. Presses universitaires Blaise Pascal. Récupérée août 9, 2025, à partir de <https://hal.science/hal-03479727>
- SCHEYVENS, R., STOREY, D., SCHEYVENS, R., SCHEYVENS, H., & MURRAY, W. E. (2003). Working with marginalised, vulnerable or privileged groups. In *Development fieldwork*. SAGE Publications Ltd. <https://doi.org/10.4135/9781849208864>

- SCHLOSBERG, D. (2004). Reconceiving Environmental Justice : Global Movements And Political Theories [Publisher : Routledge _eprint : <https://doi.org/10.1080/0964401042000229025>]. *Environmental Politics*, 13(3), 517-540. <https://doi.org/10.1080/0964401042000229025>
- SCHLOSBERG, D. (2007). *Defining environmental justice : theories, movements, and nature* [Google-Books-ID : ChJREAAAQBAJ]. OUP Oxford.
- SCHLOSBERG, D., & COLLINS, L. B. (2014). From environmental to climate justice : climate change and the discourse of environmental justice. *WIREs Climate Change*, 5(3), 359-374. <https://doi.org/10.1002/wcc.275>
- SCOONES, I. (2022). Livestock, methane, and climate change : the politics of global assessments [_eprint : <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/pdf/10.1002/wcc.790>]. *WIREs Climate Change*, n/a, e790. <https://doi.org/10.1002/wcc.790>
- SÉNÉCHAL, G. (2025). Garder un troupeau et sauvegarder la nature ? :Nouveaux entrants et anciens bergers face à l'écologisation du travail en alpage [Publisher : Le Seuil]. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 256(1), 60-77. <https://doi.org/10.3917/arss.256.0060>
- SÉRÈS, C. (2010). changement climatique et agriculture d'élevage en zone de montagne : premiers éléments de réflexion.
- SETTEN, G., & BROWN, K. (2009). Moral landscapes. In *International encyclopedia of human geography* (p. 191-195). Elsevier. <https://doi.org/10.1016/B978-008044910-4.00977-9>
- SETTEN, G. (2004). The habitus, the rule and the moral landscape [Publisher : SAGE Publications Ltd]. *cultural geographies*, 11(4), 389-415. <https://doi.org/10.1191/1474474004eu309oa>
- SETTEN, G., BROWN, K. M., & RØRTVEIT, H. N. (2018). Landscape and social justice [Num Pages : 11]. In *The Routledge Companion to Landscape Studies* (2^e éd.). Routledge.
- SIKOR, T., & LUND, C. (2009). Access and property : a question of power and authority [_eprint : <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/pdf/10.1111/j.1467-7660.2009.01503.x>]. *Development and Change*, 40(1), 1-22. <https://doi.org/10.1111/j.1467-7660.2009.01503.x>
- SIKOR, T., MARTIN, A., FISHER, J., & HE, J. (2014). Toward an empirical analysis of justice in ecosystem governance [_eprint : <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/pdf/10.1111/conl.12142>]. *Conservation Letters*, 7(6), 524-532. <https://doi.org/10.1111/conl.12142>
- SKOGEN, K., & KRANGE, O. (2003). A wolf at the gate : the anti-carnivore alliance and the symbolic construction of community [_eprint : <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/pdf/10.1111/1467-9523.00247>]. *Sociologia Ruralis*, 43(3), 309-325. <https://doi.org/10.1111/1467-9523.00247>
- STEVIS, D. (2020). Labour unions and environmental justice : The trajectory and politics of just transition [Num Pages : 17]. In *Environmental Justice*. Routledge.

- SUISEEYA, K. R. M. (2020). Procedural justice matters : Power, representation, and participation in environmental governance [Num Pages : 15]. In *Environmental Justice*. Routledge.
- SUTHERLAND, L.-A. (2021). Horsification : Embodied gentrification in rural landscapes. *Geoforum*, 126, 37-47. <https://doi.org/10.1016/j.geoforum.2021.07.020>
- SVARSTAD, H., & BENJAMINSEN, T. A. (2020). Reading radical environmental justice through a political ecology lens. *Geoforum*, 108, 1-11. <https://doi.org/10.1016/j.geoforum.2019.11.007>
- TOGNON, A., GREYTER, A., ANDREOLA, M., & BETTA, A. (2022). Mountain Farming in the Making : Approaches to Alpine Rural Agro-food Challenges in Trentino [Publisher : Association pour la diffusion de la recherche alpine et UGA Éditions.]. *Journal of Alpine Research / Revue de géographie alpine*, (110-2). <https://doi.org/10.4000/rga.10544>
- VAN DER PLOEG, J. D. (2020). Farmers' upheaval, climate crisis and populism [Publisher : Routledge _eprint : <https://doi.org/10.1080/03066150.2020.1725490>]. *The Journal of Peasant Studies*, 47(3), 589-605. <https://doi.org/10.1080/03066150.2020.1725490>
- VAN DER PLOEG, J. D., FRANCO, J. C., & BORRAS, S. M. (2015). Land concentration and land grabbing in europe : a preliminary analysis. *Canadian Journal of Development Studies / Revue canadienne d'études du développement*, 36(2), 147-162. <https://doi.org/10.1080/02255189.2015.1027673>
- VIALATTE, A., TIBI, A., ALIGNIER, A., ANGEON, V., BEDOUSSAC, L., BOHAN, D., BOUGHERARA, D., CORDEAU, S., COURTOIS, P., DEGUINE, J.-P., ENJALBERT, J., FABRE, F., FRÉVILLE, H., GRIMONPREZ, B., GROSS, N., HANNACHI, M., LAUNAY, M., LEMARIÉ, S., MARTEL, G., ... MARTINET, V. (2025). Protecting crops with plant diversity : Agroecological promises, socioeconomic lock-in, and political levers [Publisher : Elsevier]. *One Earth*, 8(7). <https://doi.org/10.1016/j.oneear.2025.101309>
- WALKER, G. (2012). *Environmental Justice : Concepts, Evidence and Politics*. Routledge. <https://doi.org/10.4324/9780203610671>
- WEBER, M. (1978). *Economy and society : an outline of interpretive sociology* [Google-Books-ID : MI-LOksrhgrYC]. Univ of California Press.
- YOUNG, J. C., CALLA, S., LÉCUYER, L., & SKRIMIZEA, E. (2022). Understanding the social enablers and disablers of pesticide reduction and agricultural transformation. *Journal of Rural Studies*, 95, 67-76. <https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2022.07.023>
- ZITOUNI, B. (2020). Le rêve d'une Europe réensauvagée : un point de vue écoféministe. *lundimatin*, 261(261), 1.

Annexes

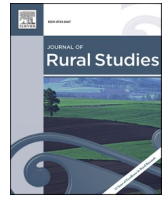
Articles publiés

Darnet, L., & Barnaud, C. (2025). What is the future of pastoral livestock farming in the context of climate change? An environmental justice analysis of contested discursive justifications of pastoralism in the Pyrenees. *Journal of Rural Studies*, 117, 103654. <https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2025.103654>

Brown, D., Bégou, B., Clement, F., Coolsaet, B., Darnet, L., Gingembre, M., Harmáčková, Z. V., Martin, A., Nohlová, B., & Barnaud, C. (2024). Conceptualising rural environmental justice in Europe in an age of climate-influenced landscape transformations. *Journal of Rural Studies*, 110. <https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2024.103371>

Contents lists available at [ScienceDirect](https://www.sciencedirect.com)

Journal of Rural Studies

journal homepage: www.elsevier.com/locate/jrurstud

What is the future of pastoral livestock farming in the context of climate change? An environmental justice analysis of contested discursive justifications of pastoralism in the Pyrenees

Lisa Darnet ^{*} , Cécile Barnaud

UMR Dynafor, INRAE, Université de Toulouse, 31326, Castanet Tolosan, France

ARTICLE INFO

Keywords:

Pastoralism
Mountain agriculture
Climate change
Environmental justice

ABSTRACT

Livestock farming is a major contributor to greenhouse gas emissions, leading to calls for reduced meat consumption and production. However, existing research often overlooks the specificities of pastoralism, an extensive form of livestock farming practices in mountainous areas. This results in intersecting injustices for pastoralists, which remain under-researched. This article addresses this gap by exploring how these injustices manifest locally, the justice claims articulated by the different actors of these pastoral landscapes, and the impact of climate change on their perceptions of pastoralism. We employ an empirical environmental justice framework to analyze the diverse discourses and justice claims of the inhabitants of a valley in the French Pyrenees, regarding how pastoral livestock farming should evolve (or not) in the context of climate change. Our findings reveal the complexity of issues that impact rural populations and highlight intra-rural inequalities. We show that climate arguments do not necessarily challenge prevailing discourses about pastoralism; instead, they are often integrated in existing dominant discourses about its environmental benefits. However, climate arguments also support minority views about the benefits of spontaneous reforestation resulting from the decline of pastoralism. Additionally, we identify a growing discourse advocating for agricultural diversification in response to climate change, which questions the specialization of mountain regions for pastoralism and highlights related land access injustices. This study underscores the need for centering the voices and knowledge of populations living in pastoral landscapes in order to foster just transformations of these landscapes in the context of climate change.

1. Introduction

In the face of escalating climate change threats, scientists urgently call for comprehensive mitigation actions across all sectors (IPCC, 2023). This includes the agricultural sector. Responsible for 19 % of greenhouse gas (GHG) emissions in France,¹ agriculture is both a driver of climate change and vulnerable to its effects. Livestock farming in particular is singled out as the leading agricultural contributor to these emissions. One of the possible climate change mitigation actions often put forward is, accordingly, the reduction of consumption and production of meat (Duru et al., 2021).

Such actions imply profound transformations of current rural landscapes that have been shaped by agriculture. This could lead to perceptions of injustice among rural stakeholders, resulting in potential

resistance to change (Geels, 2014). Environmental justice scholars argue that to achieve just ecological transitions, it is critical to understand and take into account these “justice barriers” (Brown et al., 2024; Martin et al., 2020). In this article, we analyze specifically the justice claims regarding pastoral livestock farming in mountainous areas in the face of climate change. This type of livestock farming, which is predominant in French mountain areas, utilizes spontaneous vegetation to feed herds through extensive grazing (Kerven and Behnke, 2011).

In the face of climate change, Duru et al. (2021) suggest that livestock farming that relies on extensive grazing should be the dominant form of livestock farming given the different environmental benefits it provides. And yet, Scoones (2022) argues that the knowledge produced about the impacts of livestock farming on climate change – in particular the assessment of methane emissions – does not take into account the

^{*} Corresponding author. UMR Dynafor, INRAE, Chemin de Borde Rouge, 31326, Castanet Tolosan, France.

E-mail address: lisa.darnet@inrae.fr (L. Darnet).

¹ <https://www.notre-environnement.gouv.fr/themes/climat/les-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-et-l-empreinte-carbone-ressources/article/les-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-de-l-agriculture>.

<https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2025.103654>

Received 14 October 2024; Received in revised form 5 March 2025; Accepted 30 March 2025

Available online 6 April 2025

0743-0167/© 2025 Elsevier Ltd. All rights reserved, including those for text and data mining, AI training, and similar technologies.

specificities of pastoral livestock farming compared to more intensive livestock farming in the lowlands. [García-Dory et al. \(2021\)](#) frame this as an ‘epistemic’ injustice and point to other intersecting forms of injustice faced by pastoralists, notably procedural and distributive injustices. Indeed, they often live in remote rural areas, far from decision-making arenas, and their interests and the constraints they face are not properly taken into account in policies, notably within European Union (EU) policies.

There are differences across EU countries though, and the French case is complex in this regard. Indeed, for the past 30 years, pastoral livestock farming has been framed in France as the environmental “good student” in agricultural policies because it prevents spontaneous reforestation through meadow grazing, preserving the biodiversity and patrimonial value of open landscapes ([Barnaud and Couix, 2020](#); [Granjou and Mauz, 2009](#)). The French application of the Common Agricultural Policy (CAP) thus supports pastoralism through subsidies for the patrimonial and environmental services it provides. However, these policies are increasingly in contradiction with other EU policies that promote afforestation for carbon storage in order to mitigate climate change ([Burrascano et al., 2016](#)).

To identify the justice barriers to climate transitions in mountain areas, there is thus a need to further understand the place and role of pastoralism, notably its associated representations and discursive justifications. There is, however, a gap in the literature regarding how the above-mentioned injustices and contradictions play out locally, which justice claims are put forward by the different people living and working in these pastoral landscapes and how climate change is affecting their representations of pastoralism. To understand the complexity of the justice barriers, there is a need to understand not only the discourses and justice claims of the pastoralists themselves, but also those of the other actors living in these rural areas, and how their perspectives intersect with those of the pastoralists.

In this article, we thus ask the following questions: What are the main discourses and justice claims of local stakeholders regarding the evolutions of livestock farming in the context of climate change? How do climate change issues affect the local representations of pastoralism’s environmental functions?

To answer these questions, we will draw on a case study focusing on a community located in the Pyrenees, in the Ariège, a pastoral mountainous area in the south of France. To this end, firstly, we will start by delving into the context of livestock farming in the Pyrenees, with a historical background of the local evolutions of agriculture and landscapes, and a review of the academic work on the associated discourses and representations. Secondly, we will present the environmental justice framework and show how it relates to academic literature on pastoralism in Europe. Thirdly, we will present the methods used for this article – i.e., semi-directed interviews and participatory observations of collective workshops conducted in the context of a European research project. Fourthly, we will outline and discuss the findings of this research, highlighting three different discourses regarding the future of pastoralism in the context of climate change as well as the justice claims put forward in these discourses.

2. Context: Evolution of mountainous agriculture and the emergence of the open landscape paradigm

2.1. Historical background: From subsistence polyculture to specialization in pastoral livestock farming

During the first half of the 19th century, the landscapes of the Pyrenees were shaped by an agriculture of subsistence and the development of the metallurgy industry in France. Indeed, the then growing industry of metallurgy required the production of wood coal, which contributed to deforestation in some valleys ([Chevalier, 1956](#), p.501). Agriculture at this time relied on a model of polyculture and livestock farming, based on the use of the different levels of the mountains ([Eychenne, 2018](#)). The

estives (high altitude grazing lands) were used to feed the flocks in the summer. During the winter, the flocks stayed in the farm buildings, at the bottom of the valleys, where they were fed with hay. The intermediary zones were mostly composed of hay meadows, moors, and forests. In these intermediary zones as well as around the villages, terraces were built for human food-yielding cultures (vegetables, grain crops ...). The role of livestock farming (mostly sheep and some cows) was mainly to provide animal labor ([Aubron et al., 2011](#)), manure for vegetable and grain farming, as well as milk-based products for human consumption ([Eychenne, 2018](#)). This system was very labor-intensive but made possible thanks to the abundant workforce ([Izard, 2021](#)).

During this period, to cater to the needs of the industry in the context of an abundant population and increasing pressure on forest resources, the Forest code was amended to forbid grazing and resource collection in the forests. This criminalization of the peasants’ means of subsistence led to the War of the Maidens (1829–1832), during which farmers, dressed in long white dresses, roamed the forests to scare off the forest rangers and claim their right to these resources ([Breteau, 2015](#)).

In the second half of the 19th century, multiple crises (such as the potato disease in 1846, followed by the cholera epidemic in 1854) marked the beginning of a strong population decline in Ariège ([Chevalier, 1956](#), p. 673). This dynamic was further amplified by both World Wars. The population decline had direct impacts on the landscapes with spontaneous reforestation taking place in abandoned agricultural lands.

After World War II, French policies were designed to increase working productivity through the mechanization of agriculture. Young people were encouraged to leave the mountains to find jobs in the cities, and the number of farms diminished. Those who stayed and could afford it bought lands at the bottom of the valley, where mechanization was possible, while the intermediary zones became largely abandoned and spontaneously reforested ([Martin et al., 2014](#)). Little by little, the farms came to specialize in cattle rearing for meat, and croplands were increasingly transformed into grasslands ([Eychenne, 2018](#)).

At the beginning of the 1970s, this model was struggling because mountain livestock farming was not as competitive as lowland livestock farming ([Martin et al., 2020](#)), the market price of the meat was too low compared to the cost of production. During this period, France was facing economic stagnation, prompting a shift in post-war modernization priorities towards greater state intervention in social welfare ([Judt, 2006](#)). In this context, in 1972, a set of subsidies for mountainous zones was created, including a subsidy colloquially called the “premium for mowing cows”. These subsidies started being distributed to mountain farmers to support their role in fighting against reforestation and to support the environmental, social and economic services they rendered. The productive function of pastoralism was thus relegated to the background ([Eychenne, 2018](#)). Livestock farming started to be considered as multifunctional ([Barnaud and Couix, 2020](#)), “producing not only food, but also sustaining rural landscapes, protecting biodiversity, generating employment and contributing to the viability of rural areas” ([Potter and Burney, 2002](#)). This was the beginning of the dynamic of the greening of agriculture, which continued to develop in France with the evolution of the CAP.

In the Pyrenees, as in other French mountain areas, the subsidies put into place in the 1970s pushed farmers to increase the size of their flocks in order to be economically viable ([Aubron et al., 2019](#)). This economic necessity to expand was further reinforced by the neoliberal policies France started putting into place in the 1980s, which led to the State ending its policy of setting guaranteed prices shifting towards market prices, and compensating farmers with direct payments linked to land size and number of animals. In the Pyrenees, as farms and flocks expanded, many farms struggled to produce enough hay to sustain their growing livestock due to limited land. From the 1980s onward, most farms started buying at least part of the hay they needed to feed their flocks instead of producing all of it ([Izard, 2021](#)). This lack of hay is one of the reasons why suckling cattle and sheep are now mainly integrated

into vertical chains, with young calves and lambs being exported and fattened in specialized intensive workshops, often in Spain or Italy (Izard, 2021). This look back at history shows that despite the continued presence of a number of traditional legacies (use of different mountain levels, for example), pastoral livestock farming practices in the Pyrenees underwent profound changes from the 1970s onwards. While pastoralism is today the main form of agriculture in the region, some villages also have some farms that produce vegetable, fruit, medicinal and aromatic plants, as well as goats and sheep for the production of milk. As in many other mountain areas, these farms are most often owned by newcomers (Pachoud et al., 2024), who have started migrating to the area in the 1970s and continue to do so to this day. This is often accompanied by a rise in tensions and competition related to land access (Cognard, 2011).

2.2. Social constructions and representations of mountain farming and open landscapes

The representations, discourses, and controversies surrounding the environmental functions of pastoralism and its role in shaping the mountainous landscapes in Europe have evolved over time (Barnaud and Couix, 2020; Barnaud et al. 2021). Pastoral livestock farming has not always been seen as the environmental ‘good student’ of agriculture. In the 1950s, it was blamed for overexploiting grasslands and causing soil erosion in French mountains, and forests were framed as ecosystems with higher ecological value (Marty and Lepart, 2001; Moreau, 2019). This discourse aligned with a broader post-war political and ideological context characterized by modernization agendas that prioritized technical progress over traditional agricultural practices (Bonneuil, 2004).

In the 1970s, in the context of the decline of rural populations and the fear of social death in rural spaces, the term “*fermeture des paysages*” (in English, roughly: ‘closure of the landscapes’) became a socially constructed norm for referring to spontaneous reforestation due to the decline of extensive livestock farming in rural mountainous areas (Floch et al., 2005). This term describes an ecological process, but also a feeling of oppression regarding the proliferation of vegetation, and the symbol of the loss of traditional landscapes and practices due to the decline of rural populations. Later on, this social construction met some emerging environmental concerns such as forest fire hazards and biodiversity loss, which led to a new paradigm in favor of “open landscapes”, which is also sometimes referred to as “open ecosystems” (Bond, 2019), legitimizing public action to maintain or reopen landscapes (Floch et al., 2005).

Since then, in local decision-making arenas, a consensus has emerged around the need to support livestock farming to maintain open landscapes, resulting from a coalition of interests between actors that all want to maintain livestock farming, but for different reasons, namely: as a productive and economic activity, as a way to maintain patrimonial landscapes (particularly for tourism), or as a way to preserve the biodiversity of open landscapes (Barnaud and Couix, 2020).

However, this apparent consensus is, in fact, fragile, since the legitimacy of the environmental functions of pastoral livestock farming is increasingly contested. Indeed, social scientists have analyzed how this consensus has been influenced by local agricultural lobbies, and how local stakeholders produced and claimed new knowledge on the interactions between pastoral agricultural practices and biodiversity, while knowledge in this field was lacking (Granjou, 2011). Moreover, in local decision-making arenas, this consensus has silenced some alternative voices and generated a taboo around the idea that the decline of livestock farming and the subsequent spontaneous reforestation could be an opportunity for ecosystems and biodiversity (Barnaud and Couix, 2020).

These local issues echo broader academic debates on the environmental benefits of spontaneous reforestation (Barnaud et al., 2021), and therefore the desirable future of mountainous areas in Europe. Indeed, some scholars frame spontaneous reforestation as an important opportunity for endangered species (Cochet & Kremer-cochet, 2020, p. 1-5),

while others remain critical of what they call “passive rewilding” and instead advocate for the environmental benefits provided by pastoralism (Krauß and Olwig, 2018). Others still argue that these pastoral landscapes should be preserved as eco-cultural objects (Agnoletti, 2014). Additionally, some scholars caution against converting areas where extensive livestock farming is practiced into conservation or climate compensation investments as it could mean favoring intensive livestock farming systems elsewhere (Scoones, 2022). It could also lead to the dispossession of small farmers and the exploitation of rural areas by urban interests (García-Dory et al., 2021; Wallace, 2020).

We might reasonably expect that efforts to tackle climate change and the associated target of carbon neutrality would affect the discourses and representations related to mountain livestock farming and spontaneous reforestation. There is however a gap in the literature in terms of how climate change is affecting (or not) these representations, and how it is mobilized (or not) in the discourses of local land users and inhabitants of mountainous areas. Understanding these local discourses, the associated justice claims and the power dynamics that underpin them is essential in working towards just rural climate transformations. To analyze these discourses, we will draw on an environmental justice conceptual framework, that we present in the following section.

3. Conceptual framework: An environmental justice perspective

Environmental changes and policies have unequal effects on diverse groups of people. Environmental justice scholars call to address not only the unequal distribution of the costs and benefits of environmental changes and policies, but also the underlying drivers and power structures that generate it (Martin et al., 2020). Environmental justice scholarship underlines three dimensions of justice (Schlosberg, 2004): distribution, procedure, and recognition. Distributional justice focuses on how environmental harms and benefits are unevenly distributed depending on other social inequalities such as class, race and/or gender. The recognition dimension highlights that relationships and values associated with the environment are culturally defined, and that conservation policies based on hegemonic worldviews can fail to recognize the views and experiences of certain populations or social groups (Coolsaet and Néron, 2020). Procedural justice is defined as the possibility to participate in and influence decision-making processes (Suiseeya, 2020). Putting into question power relations is essential to procedural justice since representation and participation do not always lead to justice: a technocratic participation where pre-existing power relations are taken as given can on the contrary exacerbate environmental injustice (Barnaud and Van Paassen, 2013; Suiseeya, 2020).

While environmental justice scholarship initially focused on how people are diversely affected by global change and environmental hazards, it is increasingly focused on the unequal distribution of the costs of environmental transitions and policies, mostly in the energy sector, and more recently in the agricultural sector (de Boon et al., 2023). Similarly, the notion of unequal distribution of environmental efforts has been developed in French sociology and used to analyze agro-environmental subsidies (Deldrève and Candau, 2014). Scholars in this field have shown that although the subsidies may seem to make the unequal distribution of these efforts more just, they, in fact, further socio-economic inequality by mostly benefitting the wealthiest farmers (because these subsidies are linked to the amount of land one possesses) and don’t take into account the environmental benefits associated with preserving and multiplying smaller farms. Some economists even go so far as to warn that the exacerbation of inequalities as a result of environmental public policies can be instrumentalized by political opponents of environmental policies (Laurent, 2017).

Finally, many environmental justice scholars have pointed out the need to consider justice claims as plural (Schlosberg, 2004) and called to expand and diversify the meaning of environmental justice (Coolsaet and Deldrève, 2023).

In this article, we draw on the empirical environmental justice

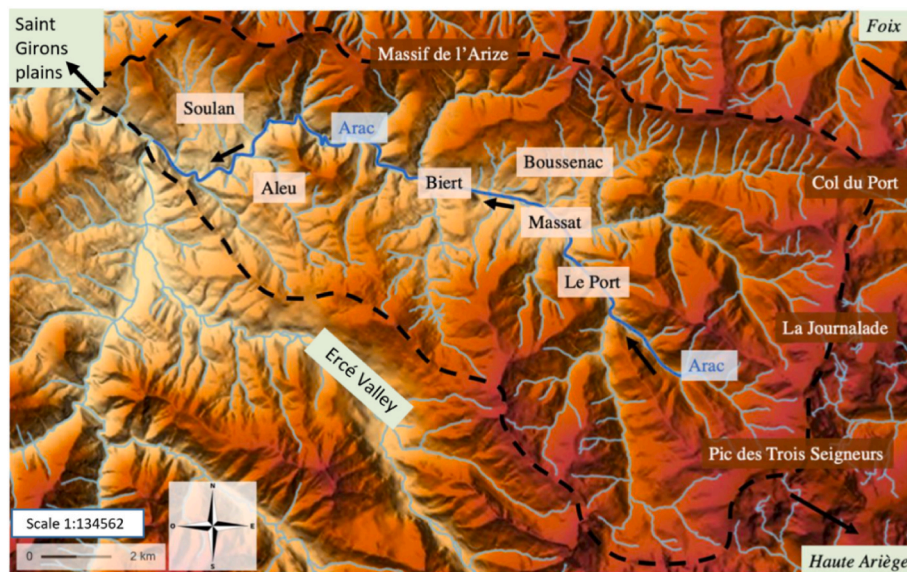
framework developed by Sikor et al. (2014), which recognizes that people on the ground hold a plurality of justice claims, within a plurality of definitions of justice. Following this framework, for each justice claim related to mountain farming and climate change, we ask the following questions: (i) who is the community of justice in this justice claim, i.e. justice for whom? (minorities, non-humans, local populations, future generations ...); (ii) which dimensions of justice (distribution, recognition, procedure) are advanced? This framework also proposes to analyze the plurality of instruments and principles of justice underlying the observed justice claims, but those dimensions were not deemed relevant in our case because few climate policies have been implemented on the ground so far; we are thus at early stages of the justice claims and issues related to it.

4. Methodology: Semi-structured interviews and participant observation

This article offers a case study of a community located in the Natural Park of the Ariège Pyrenees, the Arac Valley, named after the Arac river that runs through it. Pastoral livestock farming is the main agricultural activity (mainly cattle rearing for meat, and a few farms rearing milk cows, as well as sheep or goats for milk). There are also a smaller number of vegetable and fruit farms, mainly owned by newcomers. The landscape is thus composed of hay meadows (mainly on the flat land at the bottom of the valley), forests (especially in the slopy intermediary stages), a few vegetable plots with greenhouses (in the bottom or intermediary stages), and the summer pastures at the top of the hills,

grazed by the flocks during the summer. Like many other mountain villages, the six main villages of the Arac valley have seen a decline in their population over the past century (for example in the village of Massat, the population reached over 9000 people in 1830, while today there are 734 inhabitants (INSEE, 2020)). However, since the 1970s, the Arac Valley is particularly known for hosting multiple waves of newcomers in search of alternative lifestyles, better connection to nature and food sovereignty, which partially compensate for rural exodus. Many of these newcomers are former city dwellers with fairly high levels of education and/or financial capital, but not all of them, the term “newcomers” covering a diversity of situations.

The valley is thus home to residents with a wide range of sociological profiles, as reflected in the sample of people we interviewed. Locally elected representatives were generally either not originally from the valley, or had grown up there, left and returned often upon retirement. Pastoral livestock farmers represented a diverse range of profiles: about half were neither from an agricultural family nor from the region, while the other half were locals. Among the local pastoral livestock farmers, roughly half had taken over their familial farms, whereas the others had established new farms. The vegetable farmers were all from non-agricultural backgrounds, not originally from the region, and created new farms. The members of the civil society groups we interviewed were mostly not from the region. None of them were farmers, although some of them were hoping to settle down as farmers but were struggling to find land. Finally, within the agricultural and environmental institutions, the elected members were more frequently from the region than the technical staff.



Study Site: the Arac Valley. Adapted from geoportail.fr (Izard, 2021).

Table 1
Detail of the 47 interviews conducted in the project.

Main activity	Number of interviewees
Livestock farmers	12
Vegetable and fruit farmers	6
Locally elected representatives	8
Regional/Departmental elected representatives	2
Decentralized State Services	3
Agricultural institutions	5
Forest institutions	4
Environmental and civil society organizations	7

This research was conducted in the context of the European research project ‘Just Scapes’,² which aims to explore just transformations of rural landscapes in the context of climate change in Europe, through mixed methodologies, including semi-directed interviews and participatory research-action methodologies. This article relies on two main forms of data collection: semi-directed interviews and participant observation of various meetings and workshops, in particular the

² <https://www2.telepac.agriculture.gouv.fr/telepac/tbp/feader/afficher.action> [Retrieved: 10/01/2025].

Table 2

Description of the 37 participants in the Just Scapes workshops (some with multiple 'hats', and some overlap with interviewees).

Livestock farmers and shepherds:	12 (including 4 who were not individually interviewed)
Environmental, agricultural and forest institutions	7 (including 5 who were not individually interviewed)
Locally Elected representatives	5 (all individually interviewed)
Vegetable farmers	4 (including 1 who was not individually interviewed)
Civil society institution	6 (including 4 who were not individually interviewed)
Simple inhabitants	5 (who were not individually interviewed)

Table 3

Participant observant events.

Events	Number of events	Dates
Meetings with the Regional Natural Park of the Ariège Pyrenees	11	March 2021 - September 2023
Just Scapes workshops	5	March 2022 - April 2023
Research project feedback meetings with elected representatives, agricultural institutions and unions	6	November 2023 - February 2024
Other local events	4	May 2021 - January 2023

participatory workshops conducted by the research project team. From March 2021 to June 2023, the first author of this article conducted or co-conducted with the second author 47 interviews with livestock farmers, vegetable and fruit producers, staff in agricultural and environmental institutions, members of local environmental and agricultural civil society groups, and locally elected representatives (Table 1). The first author also undertook participation observations in the workshops and meetings led by the second author from December 2023 to March 2024. These included: participatory workshops with diverse stakeholders (Table 2), meetings with the project's nonacademic partner, the Regional Natural Park of the Ariège Pyrenees, as well as meetings with key departmental and regional elected representatives to present the results of the project (Table 3). The first author also participated in and took field notes during other relevant local events, such as workshops organized by the Regional Natural Park with municipal elected officials concerning agricultural land, and social events (such as the transhumance).

The interviews were semi-structured and the interviewees were selected using snowball sampling. The interviews lasted on average one to 2 h. They typically started with questions regarding the person's life story: where they grew up, and what they did before their current occupation. We then asked questions regarding their current main activity: description of the farm, or of the main missions in their work. The interview continued with questions regarding the perceived main issues relating to their work and the valley in general, as well as perceived changes, including climate change effects, mitigation or adaptation actions, and the way it impacted their activities and the landscapes. Finally, we asked what would be the ideal scenario, according to them, for the evolution of the valley, especially regarding agricultural practices and landscapes, as well as on the contrary, what they considered to be the worst scenario. Throughout the interview, we asked follow-up questions to uncover justice claims. For instance, we asked who benefited or suffered from the perceived or desired changes and who was—or should have been—involved in the decision-making process. The workshops and the interviews were entirely transcribed and analyzed thematically through Nvivo, a qualitative analysis software. This analysis was partially inductive, identifying emerging themes, and partially deductive, identifying dimensions and communities of justice where notions of justice or injustice were explicitly, or – most often –

implicitly referred to.

From this analysis, we identified three main discourses regarding the desired evolution of pastoralism in the context of climate change: 1) reaffirming the environmental functions of pastoralism in the face of climate change, 2) advocating for agricultural diversification and putting into question the specialization of mountain areas for pastoralism, 3) seeing the decline of mountain agriculture as an opportunity for spontaneous reforestation. A first iteration of the analysis coded all mentions of desired or feared evolutions of mountain agriculture and the justifications of different types of mountain agriculture put forward. A pattern emerged in this coding, showing arguments regarding the environmental and climate functions of pastoralism, arguments regarding a desired diversification of mountain agriculture, and arguments framing the decline of mountain agriculture and spontaneous reforestation as positive, leading to the three discourses identified.

These discourses can be considered as ideal types, as defined by the sociologist Max Weber (1978). Although they do not communicate the full nuances of the discourses observed in the field, these ideal types help us gain an overall view of the key discourses and positions at play. It is also noteworthy that many individuals embrace more than one discourse, depending on the circumstances (e.g., in individual interviews or at collective events), or sometimes alternate between discourses even within the very same interview.

5. Findings: Three main justice discourses regarding the desired evolution of pastoralism in the context of climate change

In this section we present the three main types of discourses we observed regarding the evolution of pastoralism in the context of climate change. For each of them, we then highlight and discuss the major related justice claims, distinguishing between the three dimensions of justice (procedural, distributive, and recognition justice), and identifying the community of justice (just for whom?).

Discourse 1: Reaffirming the environmental functions of pastoralism in the context of climate change.

For many interviewees, the context of climate change exacerbates the need to defend and put forward the specificities of pastoralism as an environmentally virtuous type of agriculture. When asked whether and how climate mitigation policies and injunctions could impact the future of pastoralism, many of them argue that the environmental functions of livestock farming include climate functions, for both climate mitigation and adaptation. On the mitigation side, several people point to the absorption of carbon in the soil of permanent meadows and grasslands, which are typical of pastoral livestock farming. On the adaptation side, the importance of open landscapes for fire control was mentioned several times. Indeed, despite the fact that the region remains relatively preserved from the effects of climate change so far, fears of coming to lack water and the observation of the decrease of water in local springs each year were often expressed. In this context, people working in regional and departmental institutions that we interviewed tended to put forward the fact that maintaining open landscapes through livestock farming is important for controlling wild fires, which risks getting more challenging with the increase in dryness caused by climate change. These discourses tend to set aside the productive functions of livestock farming, considering the environmental ones as the most important: *"For me maintaining open landscapes, in regard to forest fires, is essential. Livestock farming allows to do this without using agricultural chemical inputs. To me this makes sense for the future, livestock farmers as landscape opener civil servants."* (a forest institution stakeholder).

These environmental characteristics were used to distinguish pastoral livestock farming from other, more intensive, forms of livestock farming. The people we interviewed indeed often felt that if one type of livestock farming should be diminished to mitigate climate change, it should be intensive livestock farming rather than pastoralism: *"We often hear that livestock farming is the first source of pollution, but it's industrial livestock farming that is a catastrophe. Grass-fed livestock farming makes the*

most of resources that would otherwise be unused.” (a livestock farmer’s partner).

Unsurprisingly, most pastoral livestock farmers we interviewed upheld this discourse, regardless of whether or not they were originally from the region. Additionally, many elected representatives at the departmental and regional levels, along with those from agricultural institutions, supported these arguments, aligning with their long-standing political stance in favor of pastoral livestock farming. However, among locally elected representatives at the municipal level, opinions were more divided, with only about half strongly endorsing this perspective. Finally, a few vegetable farmers also shared this view, particularly those who had lived in the region for several decades.

Among the three dimensions of justice, the **lack of recognition** is the most prominent one in the justice claims supporting this first discourse. Indeed, despite the fact that pastoralism is generally supported by institutions and policies, many livestock farmers expressed feelings of a lack of recognition, in particularly from tourists, secondary residents and newcomers. “*What people do these days is that they come into our buildings, take pictures, edit them, and they see ‘animal abusers’, or ‘polluters’. (...) The role that we have of maintaining open landscapes, people often don’t see it.*” (a livestock farmer).

For one livestock farmer, this role of maintaining open landscapes was even put forward as the main function of their activity: “*I am aware that I am working more for the landscape. I’m not trying to fight against the importation of lambs from New Zealand for example. I know what I can do: just maintain the landscape a little open.*” (a livestock farmer)

However, despite the institutional support and the agro-environmental policies that allow pastoralism to survive economically, they also experience a lack of institutional recognition, because this economic support fails to take into account some of the key values and practices that are central in pastoralists’ identities. We found that issues of climate change bring back, in many discourses, the aspect of the identity of pastoralists as food producers to the fore. Several interviewees thus claim that pastoralism must be defended in the context of climate change for its productive function too, arguing that pastoralism is a less environmentally harmful way of producing meat than intensive livestock farming. “*I think that pastoralism is the best way of producing meat. (...) The animals are outside a least five months in the year. My vision of the region is to inhabit it fully: if you get rid of pastoralism to preserve forests, you are sacralizing one area so that you can have industrial livestock farming elsewhere, which would have disastrous effects on the environment.*” (a livestock farmer).

Livestock farmers thus try to reconcile their assigned role as stewards of the environment (by being maintainers of open landscapes and related biodiversity), as well as the more straightforwardly productive aspect of their profession.

These feelings of lack of recognition of the specificities of local values and practices regarding livestock farming shape fears and distrust towards potential future climate policies: “*If subsidies start being linked to compensation measures, the presence of a large predator and wild spaces that we have will probably be worth more than preserving the pastoral practices we have. We fear becoming a sanctuarized zoo in order to compensate CO2 emissions from other places*” (livestock farmer’s partner).

Beside the lack of recognition, there were also some **distributional justice** claims associated with this discourse reaffirming the environmental functions of pastoralism in the context of climate change. The livestock farmers who strive to engage in practices they deem beneficial for addressing climate change (for example having smaller herds, or fattening and selling their meat locally) highlighted that these practices were not encouraged by the subsidy system. Livestock farmers are thus a

heterogeneous group who benefit unequally from institutional support and subsidies. The current subsidy system favors notably the large suckler cattle farms exporting young calves through long distribution channels. Within the pastoralists we interviewed for whom livestock farming is the only source of income, some receive up to four times more subsidies than others.³ Some of the livestock farmers we interviewed also highlighted unequal access to land. A newcomer in search of land reported struggling: “*[W]e have tremendous difficulties having access to the land. The problem is that the European subsidies favor farms according to the surface, so there is a struggle between farmers to access as much land as possible. This makes it difficult to find enough lands to start our farm.*” (an aspiring livestock farmer). Because institutions tend to support those who are already in place, it can be difficult for newcomers to have access to land, especially if their project does not fit the model encouraged by the subsidy system. This is particularly difficult for those who wish to set up a small diversified farm and sell their products locally, through short distribution channels, who thus fall foul of the current CAP targets for subsidies.

The distributional justice issues are thus strongly linked to procedural justice issues. However, the issues and claims of procedural justice vary greatly depending on the decision-making level that is examined. By encouraging large size flocks, European CAP subsidies indirectly support long distribution channels. We have also seen that the defense of pastoralism as environmentally virtuous is upheld by most regional and departmental institutions, as well as local land and agricultural institutions. However, things can differ at the municipal level. In some of the villages with the highest proportions of newcomers, the elected mayors criticize publicly some aspects of modern pastoralism, such as the integration in long distribution channels or the concentration of land used by a small number of livestock farmers. In these municipalities, some of the organizations that are usually managed by collective groups of pastoral livestock farmers (*groupement pastoraux*), were managed by locally elected representatives instead, notably the ones that organize the collective grazing of the mountain pastures (*les estives*). This led some livestock farmers in these municipalities to feel marginalized and excluded from decision-making arenas, especially regarding the management of land that directly concerned them, such as mountain pastures.

The main **community of justice** we can identify in this first type of discourse is pastoral livestock farmers. However, pastoral livestock farmers are a heterogeneous group. Their practices vary significantly. While many have integrated the long circuit system, raising their calves and selling them alive to be fattened in intensive workshops in Italy or Spain, others chose to sell their meat locally, either by buying grains to fatten them on their farms or by experimenting with different breeds that can be fattened mostly or solely on grass and hay. For many of the people we interviewed, livestock farming was the sole source of income, while others engaged in pluriactivity, having another part-time job to supplement their income. The sizes of the herds also varied importantly, from around 30 to up to 80 cows, and 100 to 250 sheep. All the livestock farmers we interviewed raised livestock for meat, but there were also a small number of milk producers in the valley. In terms of access to land, although many of the livestock farmers we interviewed had inherited their lands from their families, there were a few livestock farmers who were newcomers and had managed to acquire enough land to start their activity, or who were in the process of looking for land. As we have seen in the three dimensions of justice we analyzed, these different types of livestock farmers can have different justice claims – e.g. newcomers *versus* long-established farmers regarding access to land. However, livestock farmers as a whole can be seen as a community of justice in the

³ We define “diversification farmers” as all farmers who aspire for a diversification of agriculture, either at the scale of their farm, engaging in different productions, or at the scale of the valley, engaging in a farming activity other than livestock farming.

discursive claims to recognize and reaffirm the environmental functions of pastoralism in the context of climate change.

Discourse 2: in the face of climate change, diversifying agriculture and putting into question the specialization of mountainous areas for livestock farming.

The second type of discourse we observed in our case study regarding the evolution of pastoralism in the context of climate change is well illustrated by the short dialogue that follows:

A local elected representative: *“Today there is a trend to eat less meat. All these hectares, that’s a living for only one family of livestock farmers, whereas it could support many more families in vegetable farming. There should be a threshold, no more than a certain number of hectares per family. There’s a desire for less meat and more food autonomy. We need a different kind of farming, we need more people to be able to settle down with their farms, we need to intervene on the automatic land capture by the elders.*

Another local elected representative: *“When you say this, it seems that pastoralism is over and the future will be vegetable farming. I do not share this vision of our territory. We need livestock farming here, there is a tradition of quality that needs to be promoted.”*

This short dialogue took place during an event organized by the regional park to present to locally elected representatives the legal tools available to gain better control of the land, thus highlighting the question of the desired future of agriculture in the valley. We see here the confrontation of different visions, and the place of pastoralism being questioned. Indeed, while the main questions of this article revolve around climate change, when talking about the desirable future of agriculture many people we interviewed put forward the issue of food autonomy, and the desire to diversify local farming—such as increasing fruit and vegetable production—to enhance food sovereignty. Some interviewees did not necessarily link this issue explicitly to climate change, and linked it instead to the COVID pandemic, which created feelings of insecurity and of a lack of control over food systems. However, many others did explicitly link food sovereignty to climate change. They argued that the effects of climate change are uncertain, and that a diversification of agriculture could therefore ensure greater resiliency, since it improves the chances of something surviving the changing climate conditions. Shortening the market chains is also put forward as a way to reduce carbon emissions. As a vegetable farmer summarized, *“with climate change, we have no idea what is going to happen. We have to diversify as much as we can, to see what will hold up. Everything that involves import and export, because of climate change, is something we are going to have to diminish”*.

As we can see in the short dialogue exposed at the beginning of this section, stakeholders in favor of maintaining the specialization of mountainous agriculture into extensive livestock farming invoke tradition as an argument, putting forward pastoralism as a traditional form of mountain agriculture, that is particularly well adapted to mountain conditions. However, those advocating for a diversification of agriculture often also invoke tradition. They highlight that the mountain agriculture that can be traced back to pre-modernized agriculture, before the 1950s, also included the cultivation of different crops (potatoes, vegetables, fruits etc.), going against the idea that the only possible type of agriculture in the mountains is pastoralism: *“in terms of landscapes, we should allow what happened before, it wasn’t only livestock farming, they had one or two cows per family, they worked the soil, they were self-sufficient. It’s this rurality that [we] defend, food sovereignty”*⁴. (a locally elected representative). This type of subsistence farming was very labor-intensive, and did not rely on mechanization, making every part of the mountain a potential farming area, as opposed to contemporary forms of mechanized farming where intermediate zones have been largely abandoned to spontaneous reforestation.

The discourse of food sovereignty through diversification was primarily upheld by people who were not originally from the region, often with a fairly high level of education: vegetable and fruit farmers, who are often people who have undergone professional retraining, but also members of the civil society, notably a group specifically dedicated to

food sovereignty. Some were aspiring vegetable farmers struggling to find land, while others, though not aspiring food producers themselves, sought greater access to locally produced food. A few livestock farmers—mostly those from non-agricultural backgrounds and outside the region—also embraced this discourse. Many of them engaged in direct meat sales rather than relying on the traditional long supply chain, where calves are exported and fattened in intensive workshops abroad. In contrast, elected representatives at the regional and departmental levels largely dismissed this discourse as unrealistic. However, a few locally elected representatives at the municipal level, particularly those actively engaged in agricultural issues, supported it.

In terms of justice dimensions, the main dimension of justice that is put forward in this discourse is **distributional justice**, but as we will see, it is closely linked to the two other dimensions of justice. People advocating for a local diversification of agriculture put forward the lack of access to land faced by diversification farmers⁴ such as market gardeners or fruit growers. Diversification, they argue, would allow a more just distribution of land, allowing for more people to live from agriculture. Indeed, the locally elected representatives we met all told us that they faced many requests for help by newcomers who were looking for land for agricultural projects, but could not find any available land. This was perceived as paradoxical since at the same time the number of farmers, both nationally and locally, has drastically diminished over the past few decades: *“Today, farmers are an endangered species”*, said, half-jokingly, a locally elected representative who often advocates for facilitating the installation of new agricultural producers.

Diversification farmers did not necessarily claim that they should receive an equal distribution of land since pastoral livestock farming requires more land than, for example, vegetable farming. However, they still felt that the current land distribution was unjust and that redistributing some of the land for other types of farming would benefit a greater number of people. *“On average, a livestock farmer here has 30 ha. On 30 ha we could have 10 or 15 vegetable farmers, who are often young, might have children, fill up the local schools ...”* (a vegetable farmer). This concerns mostly the lands at the bottom of the valley. Indeed, the top of the mountain pastures are too high in altitude to be interesting for vegetable and fruit farming, while the intermediary zones are often too steep and not always well exposed. Currently, the lands at the bottom of the valley are almost all used as meadows to grow hay for livestock farming.

The distribution of land is closely linked to the distribution of subsidies. An important part of agricultural subsidies is linked to the size of surfaces, driving a tendency for farmers to get bigger in order to be economically viable, increasing competition over land, and diminishing the overall number of farms. *“If it continues like this, there will only be one or two livestock farmers left who will own all the lands. Just like we did it back in the time, we acquired the lands of around 20 people in order to have the farm we have today. It seems like with the subsidy system we always need more ...”* (a livestock farmer). In addition, since the CAP supports livestock farming for its environmental functions (i.e., maintaining open landscapes), vegetable farming benefits from small amounts of subsidies compared to pastoral livestock farming – up to 100 000 Euros per year for a livestock farmer in our case study, against 4000 Euros per year maximum for a vegetable farmer)⁵. *“We’d have to invent carrots with horns to have subsidies.”* a vegetable farmer told us jokingly. Within the current system of subsidies, the economic performances of diversification farmers are thus much lower than livestock farmers, which makes it difficult for them to access land not only because they don’t have the financial means to buy or rent land, but also because the public

⁴ <https://www.telepac.agriculture.gouv.fr/telepac/tbp/feader/afficher.action> [Retrieved 12/01/2025] It is noteworthy that these numbers do not reflect income, since these subsidies are intended to cover farm operating costs.

⁵ <https://www.ladepeche.fr/2022/10/16/ariege-5-000-manifestants-attendus-a-foix-ce-mardi-pour-la-defense-de-la-ruralite-10740213.php>.

institutions prefer supporting land access to economically viable farms. This creates a vicious circle involving the three dimensions of justice, as we will see in the next sections.

This lack of distributional justice was often linked to feelings of lack of **procedural justice** in the discourses of the people we interviewed. Indeed, many of the people we interviewed felt that local land and agricultural institutions favored consolidating already in place livestock farmers. While the official guidelines of land institutions are to favor people who want to settle as farmers, agents of these institutions reported that this guideline is rarely respected. *“We do try to prioritize installation, but it’s always easy to choose a farm consolidation over a new farm project, and to say that if it’s a new farm project, we’re not sure it’s going to succeed, so we’d rather consolidate a farm than establish one that we’re not sure is going to succeed. That’s always the argument as to why we don’t respect the regional plan to favor people who want to settle as farmers ...”*

The people we interviewed strongly linked this lack of procedural justice to a lack of **recognition** of newcomers as potential serious and successful farmers. Indeed, in addition to putting forward the technical difficulties of vegetable farming in mountainous areas, the local institutions that we interviewed often talked about a perceived lack of seriousness of people with this type of agricultural project. These people were pejoratively referred to as *“dreamers”*, outsiders who ignore the realities of the difficulties of an agricultural life, and end up abandoning their projects after a year or two, blocking the use of agriculturally interesting lands.

Local agricultural and land institutions also argue that their vocation is to facilitate professional agricultural settlement. They claim that many people are seeking land in search of augmenting their personal food autonomy by cultivating fruits and vegetables without necessarily having a business plan that includes selling produce to the wider market. While some newcomers have indeed this type of project, many diversification farmers do have business plans. And yet, they feel despised by local institutions that pejoratively call them *“gardeners”* (*“jardiniers”*), opposing them with *“professional”* food producers. The people who upheld the diversification discourse felt that while some people indeed ended up abandoning their projects or didn’t always have realistic business plans, this lack of recognition of diversification farmers as potential successful farmers led to a lack of institutional support, which could also contribute to the abandonment of the smaller scale agricultural projects aiming at diversification and therefore end up acting as a kind of self-fulfilling prophecy.

Finally, diversification farmers felt that the value of small-scale diversified farming was not institutionally recognized. The people we interviewed put forward many perceived benefits of having more numerous and more diversified types of farms locally: providing local populations with local food, providing more jobs in the area, the environmental benefits of other types of productions compared to meat production (lower carbon footprint, for example), less importations, and increased food security.

On the issue of agricultural diversification, the three dimensions of justice are particularly interlinked. Indeed, many of the diversification farmers we interviewed express a feeling of lack of distributional justice regarding the unequal access to land and subsidies, linked to a lack of recognition of the seriousness, the techno-economic viability, and the social and environmental value of small scale subsistence farming, which – in turn – manifests itself in procedural injustices, with local institutions favoring the consolidation of livestock farms at the expense of supporting the efforts at settling diversification farms.

The main **community of justice** that we could identify in this discourse is composed of diversification farmers and newcomers with both professional and nonprofessional agricultural projects. Here too, the term *‘diversification farmers’* covers a wide variety of profiles and practices. Some of them aspired to diversification at the scale of their farm, combining for example both livestock farming, vegetable farming and/or wood cutting and selling. Others aspired to a diversification of

agriculture at the scale of the valley, and therefore engaged in vegetable farming for example, thus participating in moving away from specialization in livestock farming in the area. It is noteworthy that most of the newcomers we interviewed had been through at least some higher education and came with some economic capital, either from inheritances or from previous higher-paying jobs in urban settings. This economic capital does not always grant them an easy access to agricultural land, since, as we have seen earlier, established farms are usually favored by institutions when they have to arbitrate on land attribution. But this has allowed many newcomers to buy houses at high prices, making many people locally feel like the latter are responsible for the rising cost of real estate and land. This illustrates the complex nature of how justice claims and issues play out locally.

Discourse 3: The decline of mountain agriculture and spontaneous reforestation as beneficial to climate change mitigation.

In this discourse, stakeholders tend to put forward environmentally positive aspects of spontaneous reforestation, as well as the negative impacts of extensive livestock farming, in terms of pollution and climate change. In addition to climate mitigation, they also advance the idea that reducing livestock farming will be a necessary evolution of mountain agriculture for climate change adaptation.

This discourse was the only one where stakeholders talked about spontaneous reforestation positively, as opposed to other discourses where it was often described as an invasion of vegetation against which one had to constantly fight. Indeed, some stakeholders described the forest in such terms: *“the most interesting forests today are the ones that have grown thanks to the decline of agriculture, there is diversity in them, these are natural forests, the only natural forests”* (locally elected representative). These stakeholders felt that maintaining extensive livestock farming in the proportions it exists in today was not essential and put forward forests as carbon sinks to mitigate climate change: *“unless we were not able to produce the meat necessary to our survival, the mountain should regain its essence, its nature as an oxygen reservoir”* (locally elected representative).

Stakeholders in favor of diminishing livestock farming also put forward the idea that they felt the traditional livestock farming people yearn for has already stopped existing, forced to evolve into large and specialized farms by neoliberal policies. *“Here? It’s the industry of meat. The shepherd with his beret and his stick, all that is over. Now shepherds are regrouped into pastoral land associations, they sometimes have six hundred sheep, with dogs, it’s not the same logic at all. They fill up trucks with calves that leave in the fall to go be fattened abroad ...”* (locally elected representative). They consider that agricultural land use should be reduced, for example only at the bottom of the valleys around the villages, and that the image of the forest should be reframed as positive. *“A territory full of forest biodiversity, and agriculture just around the villages. A life in the middle of the forest, that is the ideal. I wonder if at some point there will be a big program to reforest in order to create carbon sinks. Forests are going to become vital. We have to stop being afraid of the forest, it’s an ancestral fear, we are going to have to reconnect with something profound”* (locally elected representative).

Among the people we interviewed, one viewed this evolution of a diminution of livestock farming and the end of the transhumant system as necessary to adapt to climate change. They argued that the changes in the climate were going to make trees die increasingly, and they would need to grow at higher altitudes, including in spaces that are today used as upper mountains pastures (*estives*). This would mean having agriculture on a smaller scale, only at the bottom of the valley. Another person also told us that livestock farming had to be diminished to adapt to climate change, arguing that the decrease in water precipitation was increasingly causing issues in hay production, and that livestock farmers would therefore have to adapt the sizes of their herds to the evolving climate conditions.

This discourse was upheld by a small minority of the people we interviewed, mainly by people who were not from the region, or had spent a large part of their life away from the region, often living in cities

and working in non-agricultural sectors. Some of them only expressed such ideas after several hours of interview and discussion, after they felt confident that we would not tell other people in the valley that they had personally said this to us.

While regional and departmental elected representatives strongly opposed this discourse, some rare locally elected representatives at the municipal level publicly endorsed it. They were often labeled by livestock farmers as people who are “anti-livestock farming”, and this occasionally led to tensions with pastoral livestock farmers and other community members in various local decision-making arenas, such as town councils.

In terms of dimensions of justice, the fact that the people we interviewed rarely expressed these views publicly, and sometimes asked us not to repeat them, can be seen as a lack of opportunity to freely express this discourse in decision-making arenas because it is not locally recognized as a legitimate discourse. There are thus implicit issues of lack of **recognition and procedural justice**.

Some **distributional aspects** of justice were also explicitly put forward: indeed, one person who upheld this discourse put forward a perceived injustice in the amount of subsidies distributed for pastoralism, an activity he considered as partially a source of pollution and benefitting only a small number of people: *“The livestock farmers here? (...) There are very few of them, they don’t create any jobs. It’s incredible, 350 000 euros of subsidies for them every year and no job creation.”* (locally elected representative)

Although many of the people we interviewed did not go as far as to promote spontaneous reforestation as a desirable evolution of the landscape, some still put forward a similar feeling of contradiction between the amount of subsidies given to livestock farming which happens to be the agricultural sector that is considered to be the highest net contributor to climate change. During a discussion in one of the Just Scapes workshops, a person, for example, said: *“it’s not to criticize livestock farming, but we see that meat and dairy products have the highest impact in terms of carbon, yet it is also the agricultural sector receiving the most subsidies”*.

In this discourse, the **communities of justice** that are put forward are non-human species (especially forest biodiversity), as well as humanity as a whole and future generations (mountains as carbon sinks allow to mitigate climate change on a global scale).

6. Discussion and conclusion

In this study, three main discourses regarding the future of mountain agriculture in the context of climate change were identified: i) reaffirming the environmental functions of pastoralism as including climate functions; ii) advocating for agricultural diversification; and iii) putting forward the decline of mountain agriculture as an opportunity for reforestation. While the first two discourses were upheld publicly by many people, the last discourse was never expressed as such in the collective workshops led in the context of the Just Scapes research project, and was only expressed by a small minority of people during the individual interviews.

These results confirm those of a previous study in the Pyrenees that analyzed the strong consensus around the importance of maintaining pastoral livestock farming, with different patrimonial, economic and environmental justifications, and highlighted that rewilding discourses were a local taboo (Barnaud and Couix, 2020). However, we found that the discourse on positive aspects of spontaneous reforestation, while still frowned upon by the local community, were a bit less taboo than in these previous studies. A number of newcomers expressed very positive feelings towards spontaneous reforestation, putting it forward as one of the aspects that made the region attractive to them. Two non-exclusive hypotheses can explain the difference with the previous study: it is a different place, another valley in the Pyrenees with a higher proportion of newcomers; and it is a different time, almost ten years later. In their study, Barnaud and Couix (2020) note that rewilding discourses were

less and less taboo.

Compared to this previous study on the diverse discourses on livestock farming and spontaneous reforestation, the novelty of the study presented in this article is to analyze how climate change intersects with these discourses. We show that climate change discourses were rarely central in people’s justification of the legitimacy or non-legitimacy of pastoral livestock farming, but were rather integrated as an additional argument to these discourses that already existed. Scholars studying the effects of climate change discourses on other rural issues, such as forest conservation, have found similarly that in some circumstances, climate change discourses are used to legitimize already existing discourses and interests (de Koning et al., 2014).

We see in these results that, so far, the dominant paradigm in favor of open landscape is not really threatened by climate change discourses, which are rather integrated to legitimize existing discourses. However, the second discourse, affirming the importance of local food sovereignty and agricultural diversification decenters the importance of the open landscape paradigm. Indeed, people who uphold this discourse tend to focus less on the effects of such an agricultural shift on the openness of the landscape, but rather on arguments revolving around food security, rural repopulation and environmental benefits of diverse agriculture. And yet, academic work regarding mountain areas and landscapes has tended to focus on pastoralism solely (Barnaud and Couix, 2020; Eychenne, 2018; Granjou and Mauz, 2009). Only few scholars have recently started to look into the discourses and representations around agricultural diversification in mountain areas (Pachoud et al., 2024). This article addresses this gap by analyzing how diversification discourses are emerging in local places, mostly among civil society actors, farmers and a few municipal elected officials. Such issues and discourses seem to be critical in many hill-side and mid-mountain regions, and should be further investigated.

This article also addresses several gaps identified within environmental justice literature. Environmental justice scholars emphasize the need to go beyond the dominant focus on rural inequality compared to urban spaces, and to focus also on intra-rural inequalities (Brown et al., 2024). Adopting the empirical environmental justice framework of Sikor et al. (2014) to examine more closely the diversity of discourses and justice claims among local land users and inhabitants allowed us to draw out the complexity of issues that impact rural populations. Our results particularly show how various dimensions of environmental injustices are experienced by different communities of justice.

Our article notably echoes environmental justice scholars’ call to go beyond distributional justice to integrate recognition of local values, practices, and knowledges (Martin et al., 2016). Among our findings, the feeling of lack of recognition felt by pastoral livestock farmers despite the strong institutional and financial support they receive, comforts this idea. This echoes the work of scholars who showed that the public policies supporting pastoralism for its environmental functions (i.e., maintaining open landscapes), thus framing their main function and identity as “landscape gardeners”, relegated to the background the identity of livestock farmers as food producers (Eychenne, 2018). While our interviews and other scholars have shown since then an appropriation of this role of “landscape gardeners” by some livestock farmers (Barnaud and Couix, 2020), our findings show that the context of climate change is used to put the identity of pastoralists as food producers forward.

In addition, by highlighting the importance of justice claims related to inequalities in land access and distribution, this article addresses the calls from scholars who argue that the literature has mostly focused on land grabbing in the global South, while land concentration also occurs in the Global North and should be further explored academically (Van Der Ploeg et al., 2015). Although land issues vary widely in Europe given the national differences in historical and political context around land ownership, it has been shown that overall in Europe subsidy regimes tend to favor larger landowners (institutionally and financially) at the expense of those pursuing different kinds of land use (such as small scale

diversified farming, as we have shown in this case study) (Brown et al., 2024). Land inequality is thus considered as a key component of rural environmental injustice in Europe, that needs to be further documented.

Finally, scholars emphasize the need to take into account pastoralists' knowledge in climate issues and policies (Eychenne, 2018; Scoones, 2022), raising questions of epistemic injustice that need to be further investigated. More broadly, environmental justice scholars call to center rural residents' voices on environmental issues (Masterman-Smith et al., 2016). This article has sought to do so by empirically analyzing discourses of environmental justice concerning the evolution of pastoral livestock farming in mountainous areas. It showed that beyond the idea of rurality as a homogenous whole in opposition to elitist urban environmentalists, which we can find put forward in public discourses⁷, there exists a social complexity within rural populations with a diversity of ways in which environmental injustices play out locally. All in all, we believe that examining the complexities of local justice claims is essential to work to support efforts to build a pathway towards just rural transformations in the face of climate change. This article is an original contribution to this wider effort that addresses the critical question of the future of mountainous pastoral livestock farming in the context of climate change.

CRedit authorship contribution statement

Lisa Darmet: Writing – review & editing, Writing – original draft, Methodology, Investigation, Formal analysis, Data curation, Conceptualization. **Cécile Barnaud:** Writing – review & editing, Validation, Supervision, Methodology, Funding acquisition, Data curation, Conceptualization.

Declarations of competing interest

none.

Acknowledgments

We would like to thank all interviewees for their time and contributions. We are also grateful to Marie Izard, Floriane Clément, Benjamin Bégou and Mathilde Gingembre who co-conducted some of the interviews, and Brendan Coolsaet and Adrian Martin for providing useful comments on an earlier version of the manuscript. This study was funded by the Occitanie Region, by the ACT Department of INRAE, and supported by the ANR project Just Scapes, as part of the JPI Climate-SOLSTICE programme (SOLSTICE Consortium Agreement, 2020-12-1).

Data availability

The data that has been used is confidential.

References

- Agnoletti, M., 2014. Rural landscape, nature conservation and culture : some notes on research trends and management approaches from a (southern) European perspective. *Landsc. Urban Plann.* 126, 66–73. <https://doi.org/10.1016/j.landurbplan.2014.02.012>.
- Aubron, C., Latrille, M., Lhoste, V., 2019. Dynamiques agraires dans les Causses et Cévennes. Limites d'un développement centré sur l'accroissement de la productivité physique du travail et émergence d'alternatives, pp. 19–42.
- Aubron, C., Nozrières, M.-O., Moulin, C.-H., Boutonnet, J.-P., 2011. Laine, transferts de fertilité, lait et viande : Evolution des produits de l'élevage ovin dans les systèmes agraires. *Ethnozootecnie* 91, 81–88.
- Barnaud, C., Couix, N., 2020. The multifunctionality of mountain farming : social constructions and local negotiations behind an apparent consensus. *J. Rural Stud.* 73, 34–45. <https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2019.11.012>.
- Barnaud, C., Fischer, A., Staddon, S., Blackstock, K., Moreau, C., Corbera, E., Hester, A., Mathevet, R., Mckee, A., Reyes, J., Sirami, C., Eastwood, A., 2021. Is forest regeneration good for biodiversity? Exploring the social dimensions of an apparently ecological debate. *Environ. Sci. Pol.* 120, 63–72. <https://doi.org/10.1016/j.envsci.2021.02.012>.

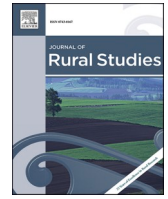
- Barnaud, C., Van Paassen, A., 2013. Equity, power games, and legitimacy : dilemmas of participatory natural resource management. *Ecol. Soc.* 18 (2). <https://www.jstor.org/stable/26269302>.
- Bond, W.J., 2019. *Open Ecosystems : Ecology and Evolution beyond the Forest Edge*. Oxford University Press.
- Bonneuil, C., 2004. Les transformations des rapports entre sciences et société en France depuis la Seconde Guerre mondiale : Un essai de synthèse, vols. 15–40. Actes du colloque Sciences, médias et société. http://sciences-medias.ens-lyon.fr/article.php?p3?id_article=56.
- Breteau, C., 2015. La Guerre des Demoiselles ou l'insurrection du Tiers-Langage. *Multitudes*, n° 60 (3), 112–119.
- Brown, D., Bégou, B., Clement, F., Coolsaet, B., Darmet, L., Gingembre, M., Harmáčková, Z.V., Martin, A., Nohlová, B., Barnaud, C., 2024. Conceptualising rural environmental justice in Europe in an age of climate-influenced landscape transformations. *J. Rural Stud.* 110, 103371. <https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2024.103371>.
- Burrascano, S., Chytrý, M., Kuemmerle, T., Giarrizzo, E., Luysaert, S., Sabatini, F.M., Blasi, C., 2016. Current European policies are unlikely to jointly foster carbon sequestration and protect biodiversity. *Biol. Conserv.* 201, 370–376. <https://doi.org/10.1016/j.biocon.2016.08.005>.
- Chevalier, M., 1956. *La Vie humaine dans les Pyrénées ariégeoises*. Éd. Milan-Résonances.
- Cochet, G., Kremer-cochet, B., 2020. *L'Europe réensauvagée : vers un nouveau monde*. Actes Sud Nature.
- Cognard, F., 2011. Les nouveaux habitants dans les régions rurales de moyennes montagnes en France : De la recomposition sociale au développement territorial. *Can. J. Reg. Sci./Revue canadienne des sciences régionales* 34 (4), 177–188. <http://www.cjrs-rcsr.org/Volume34-4.htm>.
- Coolsaet, B., Deldrève, V., 2023. Exploring environmental justice in France : evidence, movements, and ideas. *Environ. Polit.* 1–21. <https://doi.org/10.1080/09644016.2023.2293434>.
- Coolsaet, B., Néron, P.-Y., 2020. *Recognition and environmental justice*. In: *Environmental Justice*. Routledge.
- de Boon, A., Dressel, S., Sandström, C., Rose, D.C., 2023. A psychometric approach to assess justice perceptions in support of the governance of agricultural sustainability transitions. *Environ. Innov. Soc. Transit.* 46, 100694. <https://doi.org/10.1016/j.eist.2023.100694>.
- de Koning, J., Winkel, G., Sotirov, M., Blondet, M., Borrás, L., Ferranti, F., Geitzenauer, M., 2014. Natura 2000 and climate change—polarisation, uncertainty, and pragmatism in discourses on forest conservation and management in Europe. *Environ. Sci. Pol.* 39, 129–138. <https://doi.org/10.1016/j.envsci.2013.08.010>.
- Deldrève, V., Candau, J., 2014. Produire des inégalités environnementales justes. *Sociologie* 5 (3), 255–269. <https://doi.org/10.3917/socio.053.0255>.
- Duru, M., Le Bras, C., Grillot, M., 2021. Une approche holistique de l'élevage, au cœur des enjeux de santé animale, humaine et environnementale. *Cah. Agric.* 30, 26. <https://doi.org/10.1051/cagri/2021013>.
- Eychenne, C., 2018. Le pastoralisme entre mythes et réalités : Une nécessaire objectivation - l'exemple des Pyrénées. *Géocarrefour* 92 (92), 92. <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.10987>.
- Floch, S.L., Devanne, A.-S., Deffontaines, J.-P., 2005. La « fermeture du paysage » : Au-delà du phénomène, petite chronique d'une construction sociale. *L'Espace géographique*, tome 34 (1), 49–64.
- García-Dory, F., Houzer, E., Scoones, I., 2021. Livestock and Climate Justice : Challenging Mainstream Policy Narratives. <https://doi.org/10.19088/1968-2021.128>.
- Geels, F.W., 2014. Regime resistance against low-carbon transitions : introducing politics and power into the multi-level perspective. *Theor. Cult. Soc.* 31 (5), 21–40. <https://doi.org/10.1177/0263276414531627>.
- Granjou, C., 2011. Integrating agriculture and biodiversity management : between green legitimisation and knowledge production. *Sociol. Rural.* 51 (3), 272–283. <https://doi.org/10.1111/j.1467-9523.2011.00538.x>.
- Granjou, C., Mauz, I., 2009. Les éleveurs et leurs voisins. Etude du renouvellement des rhétoriques professionnelles d'une profession contestée. *Review of Agricultural and Environmental Studies - Revue d'Etudes en Agriculture et Environnement (RAEStud)*. <https://doi.org/10.22004/ag.econ.207775>.
- Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), 2020. Dossier complet – Commune de Massat (09182). <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-09182>.
- Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC), 2023. *Climate Change 2022 – Impacts, Adaptation and Vulnerability : Working Group II Contribution to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/9781009325844>.
- Izard, M., 2021. *Analyse-Diagnostic de la dynamique agraire et de la diversité des systèmes agricoles dans la Vallée de l'Arac*.
- Judt, T., 2006. *Postwar : A History of Europe since 1945*. Penguin.
- Kerven, C., Behne, R., 2011. Policies and practices of pastoralism in Europe. *Pastoralism: Research, Policy and Practice* 1 (1), 28. <https://doi.org/10.1186/2041-7136-1-28>.
- Krauß, W., Olwig, K.R., 2018. Special issue on pastoral landscapes caught between abandonment, rewilding and agro-environmental management. Is there an alternative future? *Landsc. Res.* 43 (8), 1015–1020. <https://doi.org/10.1080/01426397.2018.1503844>.
- Laurent, E., 2017. *Reconnaître, en France, l'inégalité et la justice environnementales*. *Actuel Marx* 61 (1), 64–78.
- Martin, A., Armijos, M.T., Coolsaet, B., Dawson, N.A.S., Edwards, G., Few, R., Gross-Camp, N., Rodríguez, I., Schroeder, H., L. G., Tebboth, M., White, C.S., 2020.

- Environmental justice and transformations to sustainability. *Environment* 62 (6), 19–30. <https://doi.org/10.1080/00139157.2020.1820294>.
- Martin, A., Coolsaet, B., Corbera, E., Dawson, N.M., Fraser, J.A., Lehmann, I., Rodriguez, I., 2016. Justice and conservation : the need to incorporate recognition. *Biol. Conserv.* 197, 254–261. <https://doi.org/10.1016/j.biocon.2016.03.021>.
- Martin, B., Lhern, M., Béranger, C., 2014. Évolutions et perspectives de l'élevage des ruminants dans les montagnes françaises. *INRAE Productions Animales* 27 (1), 5–16. <https://doi.org/10.20870/productions-animales.2014.27.1.3050>.
- Marty, P., Lepart, J., 2001. Forêts et milieux ouverts : Anciennes et nouvelles légitimités (Forests and open landscapes : old and new legitimacies). *Bull. Assoc. Geogr. Fr.* 78 (2), 177–189. <https://doi.org/10.3406/bagf.2001.2216>.
- Masterman-Smith, H., Rafferty, J., Dunphy, J., Laird, S.G., 2016. The emerging field of rural environmental justice studies in Australia : reflections from an environmental community engagement program. *J. Rural Stud.* 47, 359–368. <https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2016.04.005>.
- Moreau, C., 2019. Mettre en débat l'état de référence. Analyse des représentations des dynamiques paysagères au prisme des services écosystémiques : L'exemple du Mont Lozère (p. 63 - 65) [Phdthesis, Université Montpellier]. <https://theses.hal.science/tel-02123940>.
- Pachoud, C., Dendoncker, N., Girard, S., 2024. Identifying visions on agricultural diversification : a first step toward sustainable agrifood transformations in the Bauges. *Sustain. Sci.* <https://doi.org/10.1007/s11625-024-01513-6>.
- Potter, C., Burney, J., 2002. Agricultural multifunctionality in the WTO—legitimate non-trade concern or disguised protectionism? *J. Rural Stud.* 18 (1), 35–47. [https://doi.org/10.1016/S0743-0167\(01\)00031-6](https://doi.org/10.1016/S0743-0167(01)00031-6).
- Schlosberg, D., 2004. Reconceiving environmental justice : global movements and political theories. *Environ. Polit.* 13 (3), 517–540. <https://doi.org/10.1080/0964401042000229025>.
- Scoones, I., 2022. Livestock, methane, and climate change : the politics of global assessments. *WIREs Climate Change*, e790. <https://doi.org/10.1002/wcc.790>. n/a (n/a).
- Sikor, T., Martin, A., Fisher, J., He, J., 2014. Toward an empirical analysis of justice in ecosystem governance. *Conservation Letters* 7 (6), 524–532. <https://doi.org/10.1111/conl.12142>.
- Suiseeya, K.R.M., 2020. Procedural justice matters : power, representation, and participation in environmental governance. In: *Environmental Justice*. Routledge.
- Van Der Ploeg, J.D., Franco, J.C., Borras, S.M., 2015. Land concentration and land grabbing in Europe : a preliminary analysis. *Can. J. Dev. Stud./Rev. Can. Études Dev.* 36 (2), 147–162. <https://doi.org/10.1080/02255189.2015.1027673>.
- Wallace, R., 2020. *Dead Epidemiologists : on the Origins of Covid-19*. Monthly Review Press, U.S.
- Weber, M., 1978. *Economy and Society : an Outline of Interpretive Sociology*. Univ of California Press.



Contents lists available at ScienceDirect

Journal of Rural Studies

journal homepage: www.elsevier.com/locate/jrurstud

Conceptualising rural environmental justice in Europe in an age of climate-influenced landscape transformations

David Brown^{a,*}, Benjamin Bégou^b, Floriane Clement^b, Brendan Coolsaet^{c,d}, Lisa Darmet^b, Mathilde Gingembre^{a,e}, Zuzana V. Harmáčková^f, Adrian Martin^a, Barbora Nohlová^{f,g}, Cécile Barnaud^b

^a School of Global Development, University of East Anglia, Norwich Research Park, Norwich, NR4 7TJ, United Kingdom

^b UMR Dynajor, INRAE, Université de Toulouse, 31326, Castanet Tolosan, France

^c Fund for Scientific Research (FNRS), 1000 Brussels, Belgium

^d Institute for the Analysis of Change in Contemporary and Historical Societies, UCLouvain, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgium

^e ESPOL (European School of Political and Social Science), Université Catholique de Lille, 60 Boulevard Vauban, CS 40109, 59016, Lille Cedex, France

^f Global Change Research Institute of the Czech Academy of Sciences, Bělá 986/4a, 603 00, Brno, Czech Republic

^g Faculty of Humanities, Charles University, Pátková 2137/5, 182 00 Praha 8, Czech Republic

ARTICLE INFO

Keywords:

Just transitions
Environmental justice
Rural landscapes
Land-use change
Sustainable transformations
Climate change

1. Just transformations of rural spaces in a net-zero policy landscape

The European Union (EU) aims to be the world's first climate neutral continent. Through its European Green Deal, the EU has committed to reach net-zero emissions by 2050 (European Council, 2019). But climate policy measures are land-intensive and scenarios for reaching net-zero emissions hence are reliant on large-scale appropriation of land for mitigation (Dooley et al., 2018; Anderson and Peters, 2016). In recent years, an ambitious policy agenda has developed, ranging from 'nature-based solutions' to carbon offsets and to the rollout of renewable energy infrastructures. We would expect to see an increase in the number and scale of programmes of above- and below-ground carbon sequestration (e.g. afforestation, peatland restoration) in rural areas. Alongside this, there are international policy goals to address global biodiversity loss and to promote landscape restoration, with the number of area-based conservation initiatives expected to rapidly accelerate,

notably driven by the ambition to protect 30% of global land and sea by 2030 (the so-called '30 × 30' target) set by the UN's Convention on Biological Diversity's Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework (Gurney et al., 2023). Moreover, the Nature Restoration Law recently adopted by the EU has set binding targets to restore degraded ecosystems, covering "at least 20% of the EU's land and sea areas by 2030, and ultimately all ecosystems in need of restoration by 2050" (European Commission, 2024).

Based on these drivers, rural landscapes are set to be profoundly repurposed (Newell, 2022) and thus rural populations may disproportionately bear the burdens of climate action and environmental policies (e.g. Borras Jr and Franco, 2018). Without close attention, extensive land-based mitigation strategies are likely to produce trade-offs with other land-uses, notably reducing space for agricultural production (Dooley et al., 2018). Given their higher dependence on natural resources, rural areas are particularly exposed to both the impacts of climate change and of climate mitigation policy responses (Austin et al.,

* Corresponding author. School of Global Development, University of East Anglia, Norwich Research Park, Norwich, NR4 7TJ, United Kingdom.

E-mail addresses: david.brown@uea.ac.uk (D. Brown), benjamin.begou@inrae.fr (B. Bégou), floriane.clement@inrae.fr (F. Clement), brendan.coolsaet@uclouvain.be (B. Coolsaet), lisa.darmet@inrae.fr (L. Darmet), m.gingembre@uea.ac.uk (M. Gingembre), harmackova.z@czechglobe.cz (Z.V. Harmáčková), adrian.martin@uea.ac.uk (A. Martin), barbora.nohlova@gmail.com (B. Nohlová), cecile.barnaud@inrae.fr (C. Barnaud).

<https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2024.103371>

Received 11 July 2023; Received in revised form 25 June 2024; Accepted 3 August 2024

Available online 14 August 2024

0743-0167/© 2024 The Authors. Published by Elsevier Ltd. This is an open access article under the CC BY-NC license (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0/>).

2020; Borrás Jr. et al., 2022; Mittenzwei et al., 2023). There is a significant risk of injustices occurring in rural places in response to these sweeping changes where the impacts of reconfiguring rural landscapes and economies will be unevenly distributed and contested, affecting already marginalised social groups whose voices and values are excluded in the process (Bennett et al., 2019; Larson et al., 2021). Notably, the expansion of renewable energies, a key driver of rural landscape transformation in the context of climate action, has been linked to land-grabbing, displacement of rural populations, and land-based conflicts (e.g. Stock, 2023).

It is therefore vital for policy-makers and implementers to better understand the local justice claims and contestations emerging from responses to the climate crisis, which we suggest will pose significant barriers to climate change and biodiversity targets being met (Martin et al., 2020). In 2024, farmer protests have taken place across Europe -forming part of a so-called 'greenlash'- in opposition to a range of environmental and climate regulations, disrupting policies relating to, for instance, restricted pesticide usage, biodiversity protection on farmland and targets for emissions reductions in the agricultural sector (Chapron, 2024; Mamonova, 2024). The protests cannot be understood without reference to wider farmers' marginalisation and social malaise borne out of the modernisation of European agriculture since the 1950s, marked by high-input, large-scale industrial practices and significant economic and spatial disparities (Calvário, 2023; Van der Ploeg, 2020; Mincyte, 2011).

In light of concerns about creating winners and losers, and about creating resistance to environmental action, there has been a trend in global policy and scholarship towards anchoring responses to environmental problems in commitments to social justice, for instance the commitment of the UN's Sustainable Development Goals to ensure that 'no one is left behind'. This is linked to calls for a 'just transition' to sustainability based on a managed, inclusive and equitable shift towards a green economy (Morena et al., 2020; Newell and Mulvaney, 2013). Yet, despite the central role of rural land-use change in climate policy agendas, just transition policies and scholarship have tended to focus on urban areas and on the energy sector (Bennett et al., 2019; Healy and Barry 2017). In more recent years, just transition literature has expanded to rural areas, with continued emphasis on transitions away from coal extraction (e.g. Cha, 2020; Evans and Phelan, 2016) but also transitions towards more sustainable forms of 'climate-smart' agriculture (e.g. Murphy et al., 2022; Puupponen et al., 2022), forest protection (Lo, 2021), renewable energy siting (e.g. Cambou, 2020) and ecological restoration (Osborne et al., 2021; Erbaugh et al., 2020; Anguelovski and Corbera 2023). Despite this, we lack a structured understanding of how rural places and people fit into just and sustainable futures (Borrás Jr and Franco, 2018).

Scholars propose that transformations to sustainability will not be successfully achieved without increased attention to social justice (Bennett et al., 2019; Martin et al., 2020; Newell et al., 2021). While recognising social justice as a goal in its own right, we suggest that there are 'justice barriers' to successfully implementing sustainable transformations and to achieving climate change targets. Environmental policies and climate action are likely to be undermined and contested at the local level if they are widely perceived to be unfair or illegitimate or if people's needs or voices are not adequately taken on board by decision-makers (Pascual et al., 2014; Patterson et al., 2018).

While environmental policy approaches have tended to adopt a more narrowly defined understanding of equity based on the distribution of economic costs and benefits (Pickering et al., 2022), calls for just transformations to sustainability highlight the importance of a multi-dimensional conception of environmental justice (Martin et al., 2020) which incorporates distributive, procedural and recognition aspects of justice (Schlosberg 2007). Relatedly, distinctions have been made between a socio-technical approach to just transitions based on green capitalism and a more transformative approach involving systemic shifts and fundamental reorganisation of society (Newell, 2021; Stevis and

Felli, 2020; Selwyn, 2021). As Borrás and Franco (2018) argue, the climate-driven transition of landscapes in rural areas interacts with already existing social relations and power structures, deepening conflicts over the land. Seeking to disrupt depoliticised framings of equity, Temper et al. (2018) suggest adopting a 'conflict transformation' approach in order to make injustices visible and confront the root causes of socio-ecological conflicts.

In this paper, we explore how rural citizens and communities in Europe perceive the (in)justices arising from potential land-use transformations in the face of climate change. We suggest that multiple, sometimes competing cases for justice may underpin social conflicts and resistance around sustainable transformations (e.g. Mason and Milbourne, 2014; Jacobsen and Linnell, 2016) and may act as a barrier to a shared vision of a just and sustainable future. We adopt an empirical social science approach to the study of just transformations to sustainability by investigating the key justice claims (e.g. Sikor et al., 2014) made by diverse rural stakeholders across three case studies in Europe: Scotland, France and the Czech Republic. In doing so, we contribute to current understandings of rural environmental justice in Europe in an age of climate-influenced landscape transformations.

The paper is structured as follows. Firstly, we begin with a discussion of the conceptual framework of rural environmental justice and of key trends in emerging research on environmental justice in rural areas. Secondly, we outline the research methods utilised and the profiles of each of the three case study sites. Thirdly, we provide a detailed account of the empirical cross-case environmental justice findings, centred around four key analytical themes. Finally, we consider the implications of the findings for conceptualising rural environmental justice and realising just transformations to sustainability.

2. Rural environmental justice

A 2016 special issue called for rural environmental justice to be adopted as an important concept and framework (Pellow, 2016: 381), seeking to "bring the rural to the centre of EJ studies" and make explicit connections between environmental justice scholarship and rural studies. The argument is that environmental justice studies have been long conducted in rural settings, not least on waste dumping practices in African American communities (e.g. Bullard, 1990) or the ongoing colonisation of Indigenous peoples' lands across the world (e.g. Whyte, 2018), yet there is a dearth of research which critically engages with rurality as an analytical category that shapes environmental justice conflicts and struggles (Pruitt and Sobczynski, 2016; Pellow, 2016).

With the concept of rural environmental justice, rurality is understood as a site of struggle (Woods, 2012) and a critical axis of vulnerability which intersects with other dimensions of environmental injustice across lines of race, class, gender and Indigeneity (Ashwood and McTavish, 2016). Scholars have argued that understandings of environmental justice should be adapted to account for the particular nature of the grievances, conflicts and claims of (in)justice emerging from rural places (Carolan, 2020), connecting to recent conceptualisations of rural spatial justice (e.g. Mahon et al., 2023). Through engagement with empirical environmental justice literature, we have some insights into the particular justice demands that are reported in rural areas across dimensions of distribution, procedure and recognition (Schlosberg, 2007).

Research (e.g. Masterman-Smith et al., 2016; Sayan, 2017; Walker et al., 2018) has indicated the spatial dimensions of environmental (in)justice where environmental harms from resource extraction and industrial production (e.g. intensive agriculture, mining operations) are disproportionately sited in rural areas, activities which principally benefit urban centres, reflecting socio-historically embedded core-periphery dynamics. Rural places become 'sacrifice zones' for pollution, waste and land degradation, out of sight of urban populations (Peluso, 2017; Borrás Jr. et al., 2022), where bucolic imaginaries of rural places obscure the multifaceted vulnerabilities of local people (Pruitt

and Sobczynski, 2016). Ashwood and MacTavish (2016) argue that rural communities, particularly low-income, minority communities, are targeted for the siting of these activities due to their smaller populations and relative lack of power. Moreover, research has documented the range of exclusionary effects and social injustices produced by ‘fortress conservation’ approaches in varied contexts (e.g. Van Sant et al., 2021; Martin et al., 2016; Dahlberg et al., 2010) and the environmental justice struggles and conflicts forming around natural resources in rural communities (e.g. Martinez-Alier et al., 2016; Shah et al., 2021).

Regarding procedural injustices, it is argued that those in sparsely populated rural areas often bear the greatest environmental burdens in society, with structural barriers for their voices to be heard (e.g. Otsuki, 2016). The ‘tyranny of the majority’ concept posits that minority rights may be encroached upon in a functioning democracy by the unequal premise of majority rule, offering a critique of the idea that institutional processes of democratic participation can adequately address systemic environmental injustices (Ashwood and MacTavish, 2016). In terms of political representation, low population densities in rural areas make it more challenging to create inclusive deliberative spaces and for elected representatives to gain traction for local claims and agendas. Rural communities are also situated at a geographical and political distance from decision-making centres (Masterman-Smith et al., 2016) and tend to have limited involvement in policy developments. However, while there is a global trend towards shrinking populations in rural places, this is not the case everywhere where urbanisation and counter-urbanisation combine to produce more complex demographic change. Ashwood and MacTavish (2016: 272) caution against primarily defining rural areas based on sparse, ever-decreasing populations, which “can play into a singularly doomsday view of rural decline” and can overlook other important ideological and material characteristics of rural places which intersect with environmental justice struggles and claims.

A feature of rural places is that inhabitants are likely to have closer attachments to the land (Ashwood and MacTavish, 2016), attachments which may be disrupted by industrial developments, extraction and environmental degradation, as well as environmental and climate policy measures, resulting in recognition-based injustices relating to ways of life, knowledge of the land and senses of place (Coolsaet, 2016). Notably, the socio-ecological and cultural practices of Indigenous peoples have been obstructed by colonisation of native land and appropriation of native resources (Bray, 2021). Environmental policies and interventions across the world tend to result in an imposition of Western values upon marginalised rural communities. Moreover, environmental justice conflicts within rural places are interweaved with competing imaginaries and values of the landscape (Mason and Milbourne, 2014), alongside people’s cultural, place-based identities (e.g. Bell and York, 2010; Banerjee and Steinberg, 2015).

A review of environmental justice research focused on rural areas ($n = 176$) (see Appendix A for review protocol) highlighted important research trends and gaps (see Appendix B for key review findings). Firstly, in the majority of papers (90%), rurality is present as a background setting of the study but without an explicit consideration of how rurality shapes environmental justice as an analytical category alongside more established categories of social difference such as race, class and gender. Thus, supporting the claims made by Pellow (2016), we currently lack a structured rural environmental justice framework. Secondly, only 13% of papers specifically focus on climate change as the main context of environmental justice (e.g. Sekine, 2021; Puupponen et al., 2022). While emerging just transitions research is looking at rural areas, there remains a need for closer examination of the environmental justice implications of rural land-use transformations in the face of net-zero climate agendas. Thirdly, most papers examined North American cases (e.g. Van Sant et al., 2021; Walker et al., 2018), reflecting the origins of environmental justice movements and scholarship, with only 16% of literature based on European cases (e.g. Dahlberg et al., 2010; Jacobsen and Linnell, 2016). Within this subset of European-based environmental justice studies, there was little analytical engagement

with neither rurality nor the impacts of climate policies.

Through this review, we bring together the otherwise scattered environmental justice literature in rural areas, highlighting the significant scope for further expanding our understanding of the rural dimensions of environmental justice. Rural studies scholars have highlighted the importance of more explicit analytical engagement with the intersections of rurality and multi-dimensional environmental justice (e.g. Pellow, 2016; Pruitt and Sobczynski, 2016) and of raising the voices of rarely heard rural inhabitants on environmental issues (Masterman-Smith et al., 2016). Despite the central role of rural land in green transitions and climate policy measures and the important environmental justice questions these raise, we do not have a significant evidence base for environmental justice challenges in rural Europe. What does environmental (in)justice look like in rural Europe in an age of climate-influenced landscape transformations? How do justice claims emerge and manifest in rural areas responding to environmental and climate agendas? How do rurality and environmental justice intersect in this context? Thus, our research investigates experiences of environmental (in)justice across three case studies, each of which are outlined in the following section.

3. Material and methods: a multi-site approach

3.1. Case studies

Our paper draws on three case studies in rural Europe: the Affric Kintail region in Scotland, the Arac valley in the French Pyrénées, and South and East Moravia in the Czech Republic. This is a multi-site approach to investigating environmental justice in rural European areas. Each of the case study sites are distinct, yet share overlapping social and environmental challenges. Commitments have been made to reach net-zero emissions by 2045 in Scotland and by 2050 in France, while the Czech Republic government has pledged an 80% reduction of GHG emissions by 2050, compared to 1990 levels.

3.2. Affric Kintail, Scotland

Scotland has one of the most highly concentrated patterns of land-ownership in Europe (Wightman, 2013). Land inequalities in Scotland are strongly tied to the Highland clearances (1750–1850) when rural communities were forcibly removed from long-inhabited land (Toogood, 2003), and subsequent domination by large private estates based on farming sheep and since Victorian times, recreational deer and grouse hunting, fishing and other leisure pursuits (referred to as ‘sporting estates’) (Dolton-Thornton, 2021). This domination by sheep and then sporting estates has left Scotland with one of the lowest rates of forest cover in Europe (Burton et al., 2018).

Today, there are growing numbers of landowners with environmental aims in the Highlands, both private individuals and NGOs, engaging in landscape restoration and rewilding practices, driven by the government’s net-zero climate targets and financial incentives through the rapidly growing carbon market in Scotland (Sharma et al., 2023; McIntosh, 2023). Restoration plans in Scotland centre around tree-planting, peatland restoration and stricter deer controls. At the same time, a strong land reform agenda has developed in Scotland in recent decades, notably through the legal framework of the community ‘right-to-buy’ model and growing numbers of community woodlands. There are also emerging policy discussions around socially responsible investment in natural capital (Scottish Land Commission, 2023), while restoration agendas are increasingly being linked to a ‘repeopling’ of the landscape in Scotland (Martin et al., 2021).

Our case study is in the Affric Kintail, a loosely-defined area surrounding the Affric-Kintail way and adopted by the environmental NGO Trees for Life for their ‘Affric Highlands’ rewilding initiative (Trees for Life, 2020). Covering around 195,000 ha of land, the region stretches from Loch Ness in the East to Kintail and the West coast of

Scotland. While there has been out-migration from rural Scotland since the 1950s (Martin et al., 2021), the population of the area has steadily increased in recent years, with incoming retired citizens, commuters and second homeowners. The area is dominated by large sporting estates, characterised by heathland or moorland. There are significant parcels of state-owned forestry land, mainly conifer plantations to serve the forestry sector but increasingly native, broadleaved woodlands. The area also includes some conservation areas, including a national nature reserve, smallholder farms (mainly cattle or mixed farms), and estates owned by environmental NGOs (Trees for Life, RSPB, National Trust) and private individuals (Trees for Life, 2020).

3.3. Arac Valley, French Pyrénées

In the mountains of the French Pyrénées, in Southwest France, extensive livestock farming has shaped over centuries open landscapes of grassland and moorland (Galop et al., 2013). Since the 1950s, however, a rural exodus and the decline of livestock farming has led to massive land abandonment and spontaneous forest regeneration in former grasslands, especially in the steep slopes (Gibon et al., 2010). From the 1970s, this reforestation process began to be negatively perceived, first as a loss of cultural landscapes, and later on as a loss of biodiversity (Le Floch et al., 2005). As a result, mountain livestock farming has been supported through government and EU subsidies to farmers, through a scheme that explicitly supported agriculture in less-favoured areas for their multiple contributions to society (Eychenne 2018). Later on, in the mid-1990s, in the context of the greening of the Common Agricultural Policy (CAP), agri-environmental measures started to support extensive grazing practices for their positive impact on grassland biodiversity (Eychenne, 2012). All in all, there has been a consensus around the idea that we should support livestock farming and fight against spontaneous reforestation in these mountains (Barnaud and Couix, 2020). However, in recent years, this dominant paradigm is being questioned by increasing numbers of ecologists (Barnaud et al., 2021). The emergent rewilding ideas highlight the positive impact of spontaneous forestation on biodiversity. In addition, the climate mitigation agenda is pointing out the negative impact of livestock farming on GHG emissions, and the positive role of reforestation for carbon storage. Although mountain livestock farmers continue to receive strong EU policy support, they feel threatened by ecological discourses. Some scholars highlight that global assessments of methane emissions do not sufficiently incorporate the specificities of extensive livestock farming, as it is practiced in the mountains, that provides greater environmental and social benefits than some intensive livestock farming practices in the lowlands (Scoones, 2023).

Our case study, the Arac valley, is located in the Natural Regional Park of the Pyrénées Ariégeoises. In this region, despite overall population decline, there have been multiple waves of newcomers since the 1970s. The early newcomers were often referred to as “hippies” who left cities in search of alternative lifestyles in the mountains. Nowadays, newcomers with agroecological projects often focus on vegetable farming or small-scale fruit farming, which require smaller land areas compared to livestock farming, but also benefit from significantly fewer subsidies. However, since most of the land is occupied by livestock farming, there are tensions around land access. The region is thus characterised by the co-existence of populations with very different lifestyles and worldviews that sometimes conflict with each other.

3.4. South and East Moravia, Czech Republic

The Czech case study takes place in South and East Moravia (Slovácko, Valašsko and Hornácko regions), representing some of the key agricultural areas of the Czech Republic where agriculture and agricultural production continue to play a significant socio-economic role. Moreover, especially in the case of South Moravia, climate change impacts have become increasingly visible compared to the rest of

the Czech Republic (Štěpánek et al. 2019). Prior to the 1950s, land in the Czech Republic had been primarily owned by smallholders with widespread subsistence agriculture. The socialist political regime after World War II gave rise to forced collectivization, with farmers giving up their land and equipment and entering agricultural cooperatives (in Czech “jednotné zemědělské družstvo”, JZD) under the threat of sanctions (Homolac and Tomsik, 2016).

By the end of the socialist era in 1989, several aspects of rural relationships to the land emerged, key to the current state of agriculture in the Czech Republic, including a dominant landscape pattern of large monoculture fields, high-input industrial agricultural practices, deep detachment of people from the land, as well as dominance of large agricultural businesses, often established as legacy organisations by the leaderships of the former agricultural cooperatives (Kušková, 2013). As a result, local agriculture, its landscape-creating role and its potential contribution to (and tension with) rural climate change adaptation are contested by historical path dependencies as well as by the current regulatory and subsidy set-up. In this respect, rural landscapes in the Czech Republic have been substantially influenced by agricultural subsidies related to the EU Common Agricultural Policy, which have resulted in a downturn in several agricultural sectors, partly due to the uneven distribution of agricultural subsidies between the old and new EU member states, negotiated prior to the EU enlargement in 2004 (Věžník et al., 2013.).

Nowadays, both south and east regions are dominated by large monocultural fields and forests, including several protected areas. In South Moravia, there is also a strong emphasis on wine production. The regions are densely populated, consisting of several large cities and hundreds of municipalities. Research was conducted in five of the municipalities (four located in South Moravia and one in East Moravia), with the population of each village ranging between 400 and 2000 inhabitants.

3.5. Data collection and analysis

In-depth, semi-structured interviews (n = 118) were undertaken across the sites between 2021 and 2023, comprised of 30 interviews in Scotland, 40 in the Czech Republic and 48 in France. A range of stakeholders were interviewed including conventional land-users (e.g. livestock farmers, hunters), forest managers, environmental and conservation NGOs, local action groups and community organisations, local residents, local government members, and national policy-makers and policy bodies focused on land and environmental governance. The selection of interviewees was based on targeted contacts and snowball sampling. Through these interviews, we were able to access a diversity of perspectives on land governance and land-use change. Interviews generally lasted 1–2 h where stakeholders were asked about their views on the main landscape and land-use changes in the area that they had experienced and changes that they expected to see in the future, including those relating to climate change mitigation, and the social conflicts and challenges around these.

Following transcription, qualitative, thematic analysis of the interview data was undertaken by case study teams through an empirical environmental justice lens, with a focus on key narratives and embedded justice claims around land-use change. Through collaborative analytical work at a workshop in 2021, a common analytical framework was inductively developed for assessing the key environmental justice issues emerging across the three sites. Subsequently, four cross-case environmental justice themes were identified, as follows: 1) *Unequal access to land*; 2) *Urban-rural burden shifting*; 3) *Political disempowerment and marginalisation*; 4) *Misrecognition and misrepresentation*.

4. Results

4.1. Unequal access to land

Unequal access to land is a prominent justice claim across the three cases, understood through Ribot and Peluso's (2003) theory of access which centres our focus on the ability of local communities to derive benefits from land, thereby covering both land ownership and wider governance. Unequal land access is not only discussed as a barrier to social justice but also in relation to the potential for sustainability. In Scotland, land is concentrated in the hands of estate owners (lairds); in France, larger livestock farmers; and in the Czech Republic, large agricultural cooperatives. Other stakeholders seek to disrupt the status quo with new visions and ideas for organising the land, yet there remain profound structural barriers to addressing land-based grievances and to sustainable landscape transformations, with the findings pointing to the role of subsidy regimes in sustaining unequal access to land and in generating perverse outcomes.

In Scotland, powerful sporting estate landowners tend to contest or limit the speed of the transition from high deer densities to more sustainable land governance. However, financial incentives for tree planting and carbon sequestration are providing an opportunity both to diversify income and to strengthen green credentials, a proactive response to political debates about land reform that re-asserts claimed stewardship functions and reinforces their financial and political means to keep hold of the land. Thus, some landowners are seeking to drive and benefit from the green transition in Scotland: "if trees get planted, does it ultimately matter about the system of land ownership?" (landowner interviewee). This question is equally posed at the rising number of landowners focused on restorative practices- for some 'a green laird is still a laird'. However, many stakeholders, including some environmental NGOs, view significant advances in land reform to be politically unfeasible. As such, the politics of landscape restoration remains heavily focused on the government seeking compromise with large landowners and much less on ensuring equitable inclusion for other groups of local people.

Smallholder farmers in South and East Moravia also face significant institutional and financial barriers to gain access to land, primarily due to the dominance of agricultural cooperatives in the rural Czech Republic. The cooperatives with larger plots of land are supported by the state through agricultural subsidies and generally have significant control and influence over land management. This is because of the large amount of local land that they own or lease but also due to their know-how of exerting strong influence over municipal decision-making and legislation through political lobbying, allowing them to gain access to further plots of land. For decades, the agricultural cooperatives have undertaken large-scale, high-input practices, driven by market demand and incentivised by the state.

In a similar way, tensions around land access are closely connected to the CAP subsidy regime in the French case. The extensive livestock farmers in the Pyrénées receive higher CAP subsidies based on having large amounts of land and bigger flocks, and the land institutions favour their access to land on the basis that their agricultural activities are more economically viable than other kinds of farming. And yet, in a context where mountain farming is at a stark competitive disadvantage compared to lowland farming, the economic viability of these farms is dependent on CAP subsidies, as expressed by one farmer "if the CAP was to end one day, it [his farming practice] would be over". On the other side, the CAP subsidy regime provides little support for incomers pursuing other kinds of agricultural projects, including small-scale vegetable farming. There is thus a vicious cycle where access to land and subsidies reinforce each other, which is disempowering for small-scale diversified agriculture. However, while conventional livestock farmers have easier access to subsidies and to land, primarily through their heritage and institutional capital, it is noteworthy that newcomers to the area, or neo-rurals, often arrive with more economic capital.

Under existing land structures, a small number of large estate owners in the Scottish Highlands are controlling the process of ecological restoration and are capturing its financial rewards, including indirectly from rising land values. The majority of stakeholders agreed that restoration initiatives should be closely connected to community needs. However, what that looks like in practice remains unclear. There is potential for community funds to be derived from carbon financing, yet many local residents raised concerns that if community benefits from restoration initiatives are defined narrowly in financial terms, other aspects important to the community may be ignored or not adequately taken on board by restoration programs, notably including access to land, amenities and well-being.

A transition to sustainable land management in the Czech Republic remains peripheral in the landscape and encounters substantial structural constraints. The large agricultural cooperatives rarely adopt sustainable approaches and through political lobbying often delay or block the progress of environmental initiatives and other land management processes. This includes the land consolidation process which is intended to resolve unclear land ownership as a precondition for more sustainable land management, including the creation of bio-corridors and the transition to sustainable farming under municipal ownership. While legislation has been recently introduced to protect the landscape and to promote more sustainable agriculture, these are often bypassed by the large cooperatives in practice.

State financial support for sustainable land approaches in the Czech Republic tends to be more targeted towards the operations of the large agricultural players. In theory, the state promotes landscape greening and diversity and there are funding streams to support smallholder farmers, yet in reality, the incentives and rules linked to these are unclear, fluid and challenging to meet, while associated subsidies are difficult to access. Smallholder farmers in South and East Moravia encounter barriers in implementing more sustainable forms of agriculture, partly because of difficulties in gaining access to larger pieces of land and partly because of the extra financial burdens related to, for instance, tree-planting. Planting trees on agricultural land and landscape greening result in additional costs for crop management (e.g. due to animals attracted onto the land). As the farmers do not feel confident that they would be adequately compensated for these extra costs, tree-planting on agricultural land is rarely practiced. Additionally, with the size of their arable land reduced, farmers engaging with agroforestry receive lower subsidy payments.

In South and East Moravia, a landscape characterised by vast monocultural fields, intensive agricultural practices and confusions over land ownership, conventional farming practices and smallholder farmers' relationship to the land have been disrupted, historically rooted in communist-era expropriation of people from the land. In Scotland, the legacies of the Highland clearances and persistent land inequalities result in many local people feeling disconnected from the land and affect how they perceive the motivations of environmental programs driven by external organisations. Some respondents expressed a level of mistrust of rewilding projects, fearing that these may lead to a renewed depopulation of the landscape or further reduction in land access, and call for these initiatives to explicitly address historical injustices related to the land. Environmental NGOs have adapted to emphasise that rewilding can contribute to 're-peopling', though many still question the evidence for this 'win-win' narrative.

In the French Pyrénées, there were indicated to be conflicts between the CAP subsidy regime, which supports extensive livestock farming and the maintenance of open landscapes, and the subsidies encouraging agro-forestry practices. The latter support tree-planting but do not give financial rewards to livestock farmers who foster spontaneous reforestation. Some stakeholders suggested that public funds for tree-planting implicitly encourage the removal of natural regeneration and replanting, often targeting large cooperatives which follow industrial forest management practices. There are concerns that these subsidies primarily benefit the forestry sector rather than necessarily sequestering more

carbon. Moreover, the environmental subsidy 'label bas-carbone' intends to reward farmers who shift to less carbon-intensive practices and sequester carbon on their land. However, CO² emissions are calculated before and after the start of the scheme, meaning that those operations which already emit relatively low levels of CO², including extensive livestock farmers, are excluded from the benefits of the subsidy. Thus, some livestock farmers perceive public environmental measures such as these to be unfair, untrustworthy, and as not being designed or implemented with their interests in mind.

Our cross-case findings point to the role of subsidy regimes- related to agriculture, forestry and the carbon market -in sustaining unequal access to land through provision of financial support and incentives for the larger and wealthier landowners, while there are institutional and financial barriers for those pursuing other kinds of land-uses (e.g. community forests, small-scale diversified farming). Subsidies were also found to generate perverse outcomes, in some contexts rewarding environmentally harmful operations (in the Czech case) or inadequately rewarding low polluters (in the French and Czech cases). In the views of some respondents, an approach to transitions that reinforces prevailing forms of power over land, constitutes a failure of restorative justice, a failure to address historical injustices that remain barriers to just transformations of the landscape. However, local feelings about power dynamics are not straightforward. In the French and Scottish cases in particular, those who enjoy power from their landownership are worried that this is being eroded by the new environmental agendas and by the growing voice of neo-rurals.

4.2. Urban-rural burden shifting

Concerns about distributive injustices are prominent in our cases and reveal rural-urban dynamics. Despite the ability to benefit from land-based subsidies, some conventional land-users including livestock farmers (France) and deer stalking communities (Scotland) perceive that they are bearing the burdens of environmental policies that primarily benefit urban centres. They fear that their livelihoods will become increasingly restricted and that their landscape values and priorities will be displaced as rural spaces become used for recreational purposes, as 'refuges' from urban settlements, or to meet environmental policy goals. There was a sense of unfairness from some that rural areas would disproportionately take on climate action that would allow for carbon-intensive operations and lifestyles to continue in urban areas. Meanwhile, the co-benefits from environmental interventions (such as changed aesthetics and recreation potential) are primarily valued by urban dwellers and recent incomers.

In the French and Scottish cases, there are growing tensions about what is socially and ecologically desirable in the landscape, intersecting with demographic shifts involving outflow of local youth and influx of inhabitants from cities and social problems, such as loss of rural services and rising house prices. Increasing numbers of second homes are pushing house prices beyond affordability for many which is forcing locals, particularly young people, out of the area. The longstanding citizens and the neo-rurals tend to adopt divergent perspectives on land-use and attachments to the landscape. The neo-rurals, including commuters, retired citizens and second homeowners, generally adopt what many 'local' people perceive as a more urban conception of being green or sustainable and of human-nature relations, seeking to become closer to nature and tending to favour rewilding, tree-planting, local food sovereignty and destocking of grazing lands. In the Scottish Highlands, urban-based environmentalists alongside many neo-rurals, generally support a combined landscape restoration agenda of tree-planting, carbon sequestration and reduction in deer numbers, with the latter in particular conflicting with the views and values of many conventional land-users and those who own or work on sporting estates.

In the Pyrénées, land-use tensions centre on neo-rural preference for developing small-scale vegetable gardening projects and local food autonomy, conflicting with the prevailing extensive livestock farming. The

livestock farmers contest neo-rural claims to legitimacy, self-sufficiency and environmental sustainability, arguing that these initiatives are not professional because they are dependent on prior wealth or financial support from family or state welfare. Some long-standing citizens expressed fears that the new vision for the region is as a "green lung" and recreational space for urbanites ("a playground"), a space primarily for 'consuming' nature whilst urbanites neither fully participate in nor understand local life. These fears over what the area might become were evoked by a locally elected person: "The mountains and the countryside are beautiful when they are maintained [by livestock farming]. If it is to become a sort of Yellowstone, we will soon see people throwing peanuts at the last livestock farmer in Ariège, a cigarette stuck between his lips and a beret screwed on his head". With the expansion of environmental policies, some livestock farmers fear an increasing restriction of their practices, exacerbated by feelings that neo-rurals and city dwellers who have secondary homes in the area hold too much weight during local elections.

In South and East Moravia, rural people carry a disproportionate burden because they inhabit a landscape that has, for decades, been managed intensively and unsustainably in a way that has made it more vulnerable to climate change impacts (e.g. through soil erosion and drying). While affecting everyone living and working in these rural areas in the long-term, these climate change impacts are disproportionately felt by the smallholder farmers who bear little responsibility for the state of the landscape and have little or no power to change the situation. Moreover, those living in remote areas are disconnected from centres of power, encountering infrastructural and social barriers in accessing legislative centres and information centres, yet the large agricultural cooperatives have the financial resources to overcome these barriers (e.g. hiring employees to deal with bureaucratic legislative processes). Social tensions around land-use in South and East Moravia relate less to dynamics of newcomers and long-established land-users and more to unequal power relations between the large cooperatives and some private smallholder farmers seeking to implement more sustainable agricultural practices.

4.3. Political disempowerment and marginalisation

We find concerns about political inclusion and voice as being prominent in our rural cases. Broadly, many local citizens felt that their voices had limited influence on land-use decision-making processes, owing to lack of opportunity to participate or through rather tokenistic forms of consultation that are not linked into decision-making procedures. A common theme across the cases is a lack of meaningful engagement with local citizens on environmental policies and land governance (e.g. agriculture, forests), connecting to processes driven by a range of influential actors and scales (state bodies, municipalities, environmental NGOs). Underlying these concerns is the feeling that, with the exception of those controlling large areas of land, rural communities are poorly represented in terms of political power.

In South and East Moravia, many stakeholders, particularly farmers and vineyard owners, felt that, in general, state laws and regulations on land management are formulated in a top-down manner without adequate engagement on local views or knowledge systems. There are sometimes open meetings at the municipal level, yet the input from the public only has limited influence on local-level decision-making around land management. Moreover, there is little if any opportunity for rural communities to participate in discussions at the national level, for instance related to agricultural regulations or subsidies. The land management decision-making processes carried out by governmental bodies are detached from the local realities of rural areas and the perspectives and know-how of direct land-users. Additionally, living in remote areas, many local stakeholders, particularly older people, have a limited ability to access information on laws and regulations around land governance or to contact officials in regional government offices, compounding their restricted participation in legislative processes.

In the Scottish Highlands, this lack of meaningful participation was also experienced in community consultations on rewilding initiatives which had been organised by environmental NGOs and private 'green' landowners. There was a sense that the fundamental decisions on these incoming projects had already been made before opening up the conversation with the communities. In the Ariège Pyrénées, citizens have historically experienced top-down policies related to biodiversity, most acutely felt with the reintroduction of the brown bear into the area where a lack of local consultation resulted in strong feelings of procedural injustice. More recently, the development of a climate change public policy known as PCAET ('plan climat-air-energie territorial') was indicated to have involved limited forms of local consultation, resulting in low public awareness of and engagement with the policy. Accordingly, there is the feeling among some stakeholders that the state is ignorant about local realities and knowledge bases.

Connections can be made between procedural injustices and broader issues of inequity, notably relating to urban seats of power and unequal land distribution where large private, state and NGO landowners hold disproportionate influence over the land-use decisions and actions being made. In Scotland and the Czech Republic, smallholders and non-landed residents feel disconnected from decision-making processes on land-use change, as expressed by a smallholder farmer in South Moravia: "I am the land manager, and I have a real connection to the land since I work with it every day. Yet I am the least in the whole process of formulating the incentives and managing the land legislatively. This has been done by people sitting by the table, never working with soil a day in their life." However, in the French Pyrénées, links between procedural injustices and land ownership are less clear where, for instance, local environmental NGOs hold the power to undermine or block rural development projects due to their administrative literacy and close familiarity with land management legislation.

While many stakeholders in the three cases evoke a sense of political disempowerment in meaningfully engaging on environmental policies and land-based decision-making, the findings highlighted significant seeds of empowerment in terms of civil society initiatives to establish rights and to enact local-level change. In the Scottish Highlands, growing numbers of community woodlands offer potential for bottom-up action on woodland management and an alternative to the status quo. Meanwhile, in France, initiatives have developed around local food sovereignty and small-scale, community-based farming. Thus, these kinds of actions represent local-level empowerment for those stakeholders who otherwise feel closed out of regional and state-level electoral politics.

4.4. Misrecognition and misrepresentation

Our cases highlight that struggles against misrecognition are foundational to people's sense of injustice and act as a barrier to simplistic conflict resolution involving e.g. economic incentives or more superficial forms of consultation. In essence, strong feelings of injustice arise from perceptions that those introducing new normative visions for the landscape fail to value, or misrepresent, existing visions and the place-based identities that are bound to these. A common complaint, for example, is that outsiders—which includes state bodies, environmental NGOs, urban populations—simply do not recognise what a landowner has done to care for nature, or worse, misrepresents them as being destroyers of nature. This could be seen as a struggle over the narrative of sustainability—over whose version of stewardship for nature and whose version of local development are recognised and respected, and ultimately about conflicting claims to holding the moral and cultural high ground.

These concerns about recognition appear through divergent responses to key pillars of ecological restoration agendas, including tree-planting and de-stocking targets, and divergent visions of the landscape. Conventional land users perceive their practices and livelihoods to be threatened by external drivers of land use change, including

climate policy. In the Scottish Highlands, a de-stocking of the landscape involves a transition to lower deer populations linked to new or adapted nature-based revenue streams (e.g. eco-tourism) which some respondents view as threatening to their livelihoods, traditions and identities. In the French Pyrénées, there are similar disputed visions of the agricultural identity of the landscape, notably relating to conflicts between conventional livestock farming and small-scale diversified forms of agriculture.

We found broad concerns across the three cases that local experiential knowledge and know-how around land management has been overlooked or misrepresented by 'external' actors and not adequately integrated into environmental policies and initiatives. The findings suggest a misrecognition of conventional land-users' stewardship and closeness to nature. Many position themselves as sustainable land managers, drawing from long-running experiential knowledge of the local landscape and ecology, caring for the land, but distinct from the environmental sustainability discourses of external actors. This often manifests itself in a defensive stance where the conventional land users are responding to perceived misconceptions about their livelihoods and priorities from the urban world.

In the Pyrénées, some conventional livestock farmers perceive that their practices are misunderstood and misrepresented as environmentally harmful by neo-rurals and by broader society. They argue that their extensive farming practices (e.g. pastoralism in the mountains) creates permanent open pastures that sequester carbon and support specific forms of biodiversity, meaning that they should be considered as more environmentally sustainable than the intensive livestock farming practised in the lowlands. Contrary to being labelled as opposing environmentalism, the conventional livestock farmers in the Pyrénées see themselves as being landscape stewards and as close to nature. While this stewardship role is used to justify CAP subsidies, some livestock farmers claimed that they are motivated not by money but by their contribution to maintaining biodiversity conservation and landscape aesthetics, and by livestock farming forming a core part of the identity of the valley. While the majority of stakeholders are in favour of open pasture landscapes, some neo-rural stakeholders contest the livestock farmers' narrative around stewardship, instead looking to develop local food sovereignty through small-scale, diversified agriculture with fewer livestock. Other neo-rural narratives are centred around the idea of the valley as a biodiversity hotspot and a green lung, thus supporting spontaneous forest restoration.

In a similar way, some of the Scottish Highland estates employ a rhetoric of stewardship to claim moral authority and legitimacy within the country's unequal land system. Claims to stewardship are made on the basis of superior knowledge of the local landscape, sometimes arguing that environmental NGOs lack this local knowledge leading to what they consider to be an ill-conceived blanket approach to native tree-planting and arbitrary targets for reductions in deer numbers. They posit that they have been sustainably managing the land for decades prior to the recent tree-planting drive and push back against accusations that their land management practices damage the local environment. It is important to note that the ways in which more powerful, land-owning actors construct justice claims about misrecognition is itself a source of concern for other local stakeholders. Here, powerful actors strategically deploy claims to moral legitimacy to take charge of the agenda without the same requirements for evidence that others need to support their claims, for example claims to tradition when current land systems only date back to Victorian times.

With the state's top-down approach to land governance, many smallholder farmers in South and East Moravia feel that regulations and subsidies related to land management are being developed without acknowledging their stewardship role and know-how. Some farmers and vineyard workers, particularly those from the older generation, perceive the current turn to more sustainable practices as something that they were already doing, including planting trees in their own fields and in the wider area, as the "good steward does that". The misrecognition of

smallholder farmers' identities as knowledge keepers and local land managers is wrapped up with longer histories of the Czech Republic where over the years, the connections between farmers and the land have been disrupted. During the communist era, the farmers managed the land for the state's demand rather than as private landowners, while subsequently with the domination of the rural landscape by agricultural cooperatives, the land-connected farmers had to fight or adapt to a system solely oriented on profit.

5. Discussion

Through the empirical environmental justice analysis, four overarching themes across the three European cases were identified: 1) *Unequal access to land*; 2) *Urban-rural burden shifting*; 3) *Political disempowerment and marginalisation*; 4) *Misrecognition and misrepresentation*. Contributing to the small, emerging base of literature on rural environmental justice (e.g. Pellow, 2016; Ashwood and MacTavish, 2016; Bray, 2021), this cross-case research explores the particular contours of environmental justice in rural areas and the ways in which rurality - as a multi-dimensional vulnerability - intersects with injustices across distributive, procedural and recognition dimensions. Through a specific focus on three European rural landscapes undergoing contested change in the face of net-zero climate policy agendas, this research highlights that the multifaceted marginalisation of rural places shapes how just transformations of the landscape are perceived and experienced by local communities.

Existing scholarship on rural environmental justice has centred on a parasitic relationship between the urban core and the rural periphery (e.g. Ashwood and MacTavish, 2016; Sayan, 2017; Chandrasekaran, 2021), while sociological studies have highlighted the rural-urban divide surrounding perceptions of climate policies (e.g. Devine-Wright et al., 2015; Mittenzwei et al., 2023). Our findings show that rural populations may disproportionately bear the burdens of climate and environmental policies set by urban-based decision-makers and have their voices and values excluded in the process, echoing other rural studies contributions (e.g. Masterman-Smith et al., 2016). However, while urban-rural conflicts around landscape transformations are present in the findings, these were unevenly perceived and experienced across our case studies, with substantially less emphasis on these dynamics in the Czech Republic context. Moreover, intra-rural social inequalities were of greater prominence in local perspectives, narratives and justice claims, supporting recent empirical findings in rural studies (Pruitt and Sobczynski, 2016; Banerjee and Steinberg, 2015). Climate-driven landscape transitions are characterised by a high degree of contention and inequalities within the rural areas we studied. With all three case studies, our findings highlight the significance of understanding justice claims in rural areas not only as they relate to the urban sphere, but as situated within internally contested spaces and shaped by power asymmetries among rural actors.

Intra-rural social divisions especially arise from unequal land access, a point of convergence for understanding aspects of burden-shifting, marginalisation and misrecognition. Across the three cases, unequal access to land - referring to not only land ownership but also who benefits from it (Ribot and Peluso, 2003) - was indicated to underlie the other three environmental justice themes: the distribution of costs and benefits arising from environmental agendas, the capacity to influence decision-making and to act in accordance with one's own ways of valuing nature. Land inequalities have historical dimensions and past injustices that shape local conceptions of what would now constitute a just transformation and, on the other hand, what would reproduce structural harms. Indeed, our findings suggest that plans for ecological and social restoration must involve a reckoning with historical injustices within specific rural contexts. As summarised by a respondent in Scotland, first sheep and then deer served to concentrate land and power with the few - "we need to ensure that carbon does not serve to bake in that model once again". Climate interventions have been linked to land

dispossession and resource-grabbing in the rural world (Borras Jr. et al., 2022), yet our findings highlight how such interventions in the net-zero policy landscape - through generating new opportunities for capital accumulation - may strengthen existing large-scale owners' hold on the land and entrench local power inequalities, while there are profound structural barriers to addressing land-based grievances, notably the influence of subsidy regimes.

Thus, our cross-case findings highlight the centrality of the land question to a conceptualisation of rural environmental justice, providing a foundational, historically-situated account of social divisions and power imbalances in rural areas. We suggest that people's sense of injustice in rural areas is shaped and informed by their relatively closer connections to the land and to direct observations and experiences of land access and control in their everyday lives. Having distant actors decide to release bears in your backyard, or switch subsidies from food production to trees are relatively intense compared to everyday urban experience of land-use decisions. While land access is a key dimension of environmental injustice in rural areas across the world and has been well-studied globally (e.g. Busscher et al., 2020), it has not been foregrounded in existing discussions on rural environmental justice in Europe as a key justice concern and axis of social division.

There is the danger that rural environmental justice essentialises rural places as being in perpetual decline (Ashwood and MacTavish, 2016), yet the European cases explored in this study - particularly in France and Scotland - offer examples of more complex demographic change, with social conflicts forming between longstanding residents and more recent arrivals around divergent visions of the landscape, of sustainability and of society-nature relationships, which shaped their justice claims. Our findings do not suggest a straightforward narrative of urban 'elites' imposing an environmentalist agenda upon marginalised rural communities as part of a parasitic relationship, but rather complex, nuanced perceptions of (in)justice from a diverse set of rural stakeholders.

Some of the strongest urban-rural injustice claims were invoked by conventional land-users, at least in the French and Scottish cases, who feel that their livelihoods and heritage are threatened by urban-based environmentalists or neo-rurals and that their stewardship roles and experiential knowledge of the land have been mischaracterised or overlooked. These highlight the cultural factors which impede just transitions, as observed in other contexts (e.g. Della Bosca and Gillespie, 2018; Murphy et al., 2022). However, these claims are largely made by the dominant local landowners, bolstered by institutional and financial support from government and the EU. With the Scotland case specifically, it can be suggested that discourses of tradition and cultural heritage are being deliberately drawn upon by sporting estate landowners in response to perceived threats from ongoing land reform and to justify their continued existence in Scotland's unequal land system, as other scholars have suggested (Lorimer, 2000; McKee, 2015). Such responses from conventional land-users can be situated in the context of rural elite resistance to climate policies (Van der Ploeg, 2020). Thus, while a range of rural stakeholders expressed = justice claims in our case studies, local conflicts around sustainable transformations of rural areas must be contextualised within the historically-constituted power structures shaping patterns of (mis)recognition, and as part of a wider set of land-based struggles (Newell, 2022).

Aligning with political economy approaches to green transformations (e.g. Clapp et al., 2018; Selwyn, 2021; Newell, 2021) and recent work seeking to combine climate justice with agrarian justice (see Newell, 2022; Borras Jr. et al., 2022; Borras Jr and Franco, 2018), this paper highlights the importance of access to and control over land and natural resources, as embedded within local power structures and material histories, in realising just transformations towards sustainability and foregrounds unequal access to land as a fundamental justice barrier in these rural areas. Indeed, there are a range of sustainable transitional paths that can be taken which can be more or less transformative on the basis of scale, scope and inclusiveness (Stevis and Felli, 2020),

with more transformative approaches (e.g. [Temper et al., 2018](#); [Newell et al., 2023](#); [Rodríguez et al., 2024](#)) emphasising the importance of confronting unequal power relations in sustainability shifts and of addressing the underlying root causes of injustice and environmental problems as these exist within as part of historically-embedded political-economic systems. Thus, this paper contributes to emerging debates around just transformations to sustainability and what these transformations might include.

6. Conclusion

This research empirically investigated claims of environmental (in)justice in three rural European sites in the context of a net-zero policy landscape and the wider drive for sustainable land management. The substantive contribution is to focus on the claims and tensions arising from solutions to climate change, enriching our understanding of how perceptions and claims about justice lead to conflicts that can ultimately act as barriers to the kind of collective action needed for transformations to sustainability. Whilst environmental justice has become a well-established analytical framing of environmental issues, its application to solutions (for example the study of just transitions and just transformations) is comparatively recent and within this emerging literature, a focus on the rural and European cases are few.

Our multi-site analysis contributes to conceptualisations of rural environmental justice, adding important empirical data on perceptions of justice in rural Europe in an age of climate-influenced landscape transformations. The paper explores rurality as a significant multi-faceted dimension of vulnerability to be incorporated into analyses of intersectional environmental justice, thereby building on the small, emerging base of literature on rural environmental justice. However, countering straightforward parasitic urban-rural dynamics and narratives of rural decline, our findings emphasise the prominence of intra-rural social inequalities in local people's justice claims around landscape change, notably foregrounding the land question as a historically-rooted injustice.

We suggest that unequal land access is central to conceptualising rural environmental justice, particularly in the context of net-zero policies and expected large-scale change in rural areas where holds on the land may be further strengthened. In essence, a just transformation towards sustainability in rural areas requires confronting historically-constituted political-economic structures and land-based injustices. Failure to confront the wider systemic drivers of social injustices

through narrowly-defined environmental and climate policies will contribute to further social polarisation and reinforce the “dominant visions of the powerful” ([Borras Jr. et al., 2022: 6](#)), thereby restricting the just transformations of rural spaces.

CRediT authorship contribution statement

David Brown: Conceptualization, Data curation, Formal analysis, Methodology, Validation, Writing – original draft, Writing – review & editing. **Benjamin Bégu:** Conceptualization, Data curation, Formal analysis, Methodology, Validation, Writing – review & editing. **Floriane Clement:** Conceptualization, Data curation, Formal analysis, Methodology, Validation, Writing – review & editing. **Brendan Coolsaet:** Conceptualization, Data curation, Funding acquisition, Investigation, Methodology, Validation, Writing – review & editing. **Lisa Darmet:** Conceptualization, Data curation, Formal analysis, Methodology, Validation, Writing – review & editing. **Mathilde Gingembre:** Conceptualization, Data curation, Formal analysis, Methodology, Validation, Writing – review & editing. **Zuzana V. Harmáčková:** Conceptualization, Data curation, Formal analysis, Funding acquisition, Investigation, Methodology, Validation, Writing – review & editing. **Adrian Martin:** Conceptualization, Data curation, Formal analysis, Funding acquisition, Investigation, Methodology, Validation, Writing – review & editing. **Barbora Nohlová:** Conceptualization, Data curation, Formal analysis, Methodology, Validation, Writing – review & editing. **Cécile Barnaud:** Conceptualization, Data curation, Formal analysis, Funding acquisition, Investigation, Methodology, Validation, Writing – review & editing.

Declaration of competing interest

The authors declare that they have no known competing financial interests or personal relationships that could have appeared to influence the work reported in this paper.

Data availability

The data that has been used is confidential.

Acknowledgments

This work was supported by the JPI Climate- SOLSTICE programme (SOLSTICE Consortium Agreement, 2020-12-1).

Appendix A. Literature Review Protocol

A search of the literature on environmental justice in rural areas was carried out using Web of Science databases. A set of keywords were used (see [Table 1](#)) to search for papers which related to both environmental justice/climate justice/just transition and rural areas. Recognising that authors do not always explicitly refer to the ‘rural’ in their research and to ensure a more comprehensive review, keywords were included which referred to land-use activities and livelihoods typically found in rural areas, e.g. agriculture, mining. The papers were screened using the following criteria: 1) explicitly draws from an environmental justice framework; 2) empirically examines cases(s) of an environmental problem or intervention; 3) focuses in large part on exploring a rural area or rural areas. Data was then extracted from the final selection of papers on the following dimensions: 1) geographical focus; 2) environmental justice issue(s) and dimension(s); 3) relation to climate change; 4) conceptual engagement with rural environmental justice.

Table 1
List of keywords used in the rural environmental justice literature search

Environmental justice AND	Rural areas
	Conservation OR Rewilding OR Biodiversity
	Forests OR Deforestation OR Afforestation
	Mountains
	Protected areas OR National parks
	Farming OR Agriculture OR Agrarian
	Mining OR Extraction
	Energy OR Renewable Energy

(continued on next page)

Table 1 (continued)

Climate justice AND	Rural areas Conservation OR Rewilding OR Biodiversity Forests OR Deforestation OR Afforestation Mountains Protected areas OR National parks Farming OR Agriculture OR Agrarian Mining OR Extraction Energy OR Renewable Energy
Just transition OR transformation AND	Rural areas Conservation OR Rewilding OR Biodiversity Forests OR Deforestation OR Afforestation Mountains Protected areas OR National parks Farming OR Agriculture OR Agrarian Mining OR Extraction Energy OR Renewable Energy

Appendix B. Summary of key literature review findings (n = 176)

Table 2
Literature review findings-analytical engagement with rural EJ

Does this paper theorise around rural environmental justice?	Number of papers	Percentage of total papers
Yes	16	9%
No	160	91%

Table 3
Literature review findings-relation to climate change

Does the paper relate to climate change?	Number of papers	Percentage of total papers
Yes	22	13%
No	154	88%

Table 4
Literature review findings- European basis of the studies

Is this paper European-based?	Number of papers	Percentage of total papers
Yes	28	16%
No	148	84%

References

Anderson, K., Peters, G., 2016. The trouble with negative emissions. *Science* 354 (6309), 182–183.

Anguelovski, I., Corbera, E., 2023. Integrating justice in Nature-Based Solutions to avoid nature-enabled dispossession. *Ambio* 52 (1), 45–53.

Ashwood, L., MacTavish, K., 2016. Tyranny of the majority and rural environmental injustice. *J. Rural Stud.* (47), 271–277.

Austin, E.K., Rich, J.L., Kiem, A.S., Handley, T., Perkins, D., Kelly, B.J., 2020. Concerns about climate change among rural residents in Australia. *J. Rural Stud.* 75, 98–109.

Banerjee, D., Steinberg, S.L., 2015. Exploring spatial and cultural discourses in environmental justice movements: a study of two communities. *J. Rural Stud.* 39, 41–50.

Barnaud, C., Fischer, A., Staddon, S., Blackstock, K., Moreau, C., Corbera, E., Hester, A., Mathevet, R., McKee, A., Reyes, J., Sirami, C., 2021. Is forest regeneration good for biodiversity? Exploring the social dimensions of an apparently ecological debate. *Environ. Sci. Pol.* 120, 63–72. <https://doi.org/10.1016/j.envsci.2021.02.012>.

Barnaud, C., Couix, N., 2020. The multifunctionality of mountain farming: social constructions and local negotiations behind an apparent consensus. *J. Rural Stud.* 73, 34–45. <https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2019.11.012>.

Bell, S.E., York, R., 2010. Community economic identity: The coal industry and ideology construction in West Virginia. *Rural Sociol.* 75 (1), 111–143.

Bennett, N.J., Blythe, J., Cisneros-Montemayor, A.M., Singh, G.G., Sumaila, U.R., 2019. Just transformations to sustainability. *Sustainability* 11 (14), 3881.

Borras Jr, S.M., Scoones, I., Bavisar, A., Edelman, M., Peluso, N.L., Wolford, W., 2022. Climate change and agrarian struggles: an invitation to contribute to a JPS Forum. *J. Peasant Stud.* 49 (1), 1–28.

Borras Jr, S.M., Franco, J.C., 2018. The challenge of locating land-based climate change mitigation and adaptation politics within a social justice perspective: towards an idea of agrarian climate justice. *Third World Q.* 39 (7), 1308–1325.

Bray, L.A., 2021. Settler Colonialism and rural environmental injustice: water inequality on the Navajo nation. *Rural Sociol.* 86 (3), 586–610.

Bullard, R.D., 1990. *Dumping in Dixie: Race, Class, and Environmental Quality*. Westview Press, Boulder, CO.

Burton, V., Metzger, M.J., Brown, C., Moseley, D., 2018. Green Gold to Wild Woodlands: understanding stakeholder visions for woodland expansion in Scotland. *Landsch. Ecol.* 34, 1693–1713.

Busscher, N., Parra, C., Vanclay, F., 2020. Environmental justice implications of land grabbing for industrial agriculture and forestry in Argentina. *J. Environ. Plann. Manag.* 63 (3), 500–522.

Cambou, D., 2020. Uncovering injustices in the green transition: Sámi rights in the development of wind energy in Sweden. *Arctic Review on Law and Politics* 11, 310–333.

Carolan, M., 2020. The rural problem: justice in the countryside. *Rural Sociol.* 85 (1), 22–56.

Calvário, R., 2023. The making of peasant subalternity in Portugal: histories of marginalisation and resistance to agrarian modernisation. *J. Peasant Stud.* 50 (4), 1593–1612.

- Cha, J.M., 2020. A just transition for whom? Politics, contestation, and social identity in the disruption of coal in the Powder River Basin. *Energy Res. Social Sci.* 69.
- Chandrasekaran, P.R., 2021. Remaking “the people”: immigrant farmworkers, environmental justice and the rise of environmental populism in California’s San Joaquin Valley. *J. Rural Stud.* 82, 595–605.
- Chapron, G., 2024. Reverse EU’s growing greenlash. *Science* 383 (6688), 1161.
- Clapp, J., Newell, P., Brent, Z.W., 2018. The global political economy of climate change, agriculture and food systems. *J. Peasant Stud.* 45 (1), 80–88.
- Coolsaet, B., 2016. Towards an agroecology of knowledges: recognition, cognitive justice and farmers’ autonomy in France. *J. Rural Stud.* 47, 165–171.
- Dahlberg, A., Rohde, R., Sandell, K., 2010. National parks and environmental justice: comparing access rights and ideological legacies in three countries. *Conserv. Soc.* 8 (3), 209–224.
- Della Bosca, H., Gillespie, J., 2018. The coal story: generational coal mining communities and strategies of energy transition in Australia. *Energy Pol.* 120, 734–740.
- Devine-Wright, P., Price, J., Leviston, Z., 2015. My country or my planet? Exploring the influence of multiple place attachments and ideological beliefs upon climate change attitudes and opinions. *Global Environ. Change* 30, 68–79.
- Dolton-Thornton, N., 2021. Rewilding and reepeopleing in Scotland: large-scale land managers’ perspectives and practices. *J. Rural Stud.* 86, 36–45.
- Dooley, K., Christoff, P., Nicholas, K.A., 2018. Co-producing climate policy and negative emissions: trade-offs for sustainable land-use. *Global Sustainability* 1 (e3), 1–10.
- Erbaugh, J.T., Pradhan, N., Adams, J., Oldekop, J.A., Agrawal, A., Brockington, D., Pritchard, R., Chhatre, A., 2020. Global forest restoration and the importance of prioritizing local communities. *Nature Ecology & Evolution* 4 (11), 1472–1476.
- European Commission, 2024. *Nature restoration law*. Available at: https://environment.ec.europa.eu/topics/nature-and-biodiversity/nature-restoration-law_en.
- European Council, 2019. ‘European Council meeting conclusions’ Brussels, 12 December, 2019, EUCO 29/19. Available at: <https://www.consilium.europa.eu/media/41768/12-euco-final-conclusions-en.pdf>.
- Evans, G., Phelan, L., 2016. Transition to a post-carbon society: linking environmental justice and just transition discourses. *Energy Pol.* 99, 329–339.
- Eyhenne, C., 2018. Le pastoralisme entre mythes et réalités: une nécessaire objectivation-l’exemple des Pyrénées. *Géocarrefour* 92 (92/3).
- Eyhenne, C., 2012. Le plan de soutien au pastoralisme pyrénéen ou l’impossible territorialisation de l’action publique agricole?. *Sud-Ouest européen. Rev. Geogr. Pyrenees Sud-Ouest* (34), 21–38. <https://doi.org/10.4000/soe.101>.
- Galop, D., Rius, D., Cugny, C., 2013. Long-term human-environment interactions history in the French Pyrenean Mountains inferred from pollen data. In: Lozny, L. (Ed.), *Continuity and Change In Cultural Adaptation To Mountain Environments*. Springer-Verlag, New York, USA, pp. 19–30.
- Gibon, A., Sheeren, D., Monteil, C., Ladet, S., Balent, G., 2010. Modelling and simulating change in reforesting mountain landscapes using a social-ecological framework. *Landsc. Ecol.* 25, 267–285.
- Gurney, G.G., Adams, V.M., Álvarez-Romero, J.G., Claudet, J., 2023. Area-based conservation: taking stock and looking ahead. *One Earth* 6 (2), 98–104.
- Homolac, L., Tomsik, K., 2016. Historical development of land ownership in the Czech Republic since the foundation of the Czechoslovakia until present. *Agric. Econ.* 62 (11), 528–536.
- Healy, N., Barry, J., 2017. Politicizing energy justice and energy system transitions: fossil fuel divestment and a “just transition”. *Energy Pol.* 108, 451–459.
- Jacobsen, K.S., Linnell, J.D., 2016. Perceptions of environmental justice and the conflict surrounding large carnivore management in Norway—implications for conflict management. *Biol. Conserv.* 203, 197–206.
- Kuskova, P.G., 2013. A case study of the Czech agriculture since 1918 in a socio-metabolic perspective from land reform through nationalisation to privatisation. *Land Use Pol.* 30, 592–603.
- Larson, A.M., Mausch, K., Bourne, M., Luttrell, C., Schoneveld, G., Cronkleton, P., Locatelli, B., Catacutan, D., Cerutti, P., Chomba, S., Djoudi, H., 2021. Hot topics in governance for forests and trees: towards a (just) transformative research agenda. *For. Pol. Econ.* 131.
- Le Floch, S., Devanne, A.S., Deffontaines, J.P., 2005. “Closing the landscape”: beyond the phenomenon, a brief history of the social construct. *L’Espace géographique* 34 (1), 49–64.
- Lo, K., 2021. Authoritarian environmentalism, just transition, and the tension between environmental protection and social justice in China’s forestry reform. *For. Pol. Econ.* 131.
- Lorimer, H., 2000. Guns, game and the grandee: the cultural politics of deerstalking in the Scottish Highlands. *Ecumene* 7 (4), 403–431.
- Mahon, M., Woods, M., Farrell, M., Jones, R., Goodwin-Hawkins, B., 2023. A spatial justice perspective on EU rural sustainability as territorial cohesion. *Sociol. Rural.* 63, 683–702.
- Mamonova, N., 2024. Farmers against the environment? The causes of farmer protests and problems with “greening” policies in Europe. *Undisciplined Environments*. Available at: <https://undisciplinedenvironments.org/2024/02/13/farmers-against-the-environment-the-causes-of-farmer-protests-and-problems-with-greening-policies-in-europe/>.
- Martin, A., Fischer, A., McMorran, R., Smith, M., 2021. Taming rewilding from the ecological to the social: how rewilding discourse in Scotland has come to include people. *Land Use Pol.* 111.
- Martin, A., Armijos, M.T., Coolsaet, B., Dawson, N., As Edwards, G., Few, R., Gross-Camp, N., Rodriguez, I., Schroeder, H., Gl Tebboth, M., White, C.S., 2020. Environmental justice and transformations to sustainability. *Environment* 62 (6), 19–30.
- Martin, A., Coolsaet, B., Corbera, E., Dawson, N.M., Fraser, J.A., Lehmann, I., Rodriguez, I., 2016. Justice and conservation: the need to incorporate recognition. *Biol. Conserv.* 197, 254–261.
- Martinez-Alier, J., Temper, L., Del Bene, D., Scheidel, A., 2016. Is there a global environmental justice movement? *J. Peasant Stud.* 43 (3), 731–755.
- Mason, K., Milbourne, P., 2014. Constructing a ‘landscape justice’ for windfarm development: the case of Nant Y Moch, Wales. *Geoforum* 53, 104–115.
- Masterman-Smith, H., Rafferty, J., Dunphy, J., Laird, S.G., 2016. The emerging field of rural environmental justice studies in Australia: reflections from an environmental engagement program. *J. Rural Stud.* 47, 359–368.
- McKee, A.J., 2015. Legitimising the Laird? Communicative Action and the role of private landowner and community engagement in rural sustainability. *J. Rural Stud.* 41, 23–36.
- McIntosh, A., 2023. *The Cheviot, the Stag and the Black, Black Carbon: Natural Capital, the Private Finance Investment Pilot and Scotland’s Land Reform. Community Land Scotland*. Available here: <https://www.communitylandscotland.org.uk/wp-content/uploads/2023/05/2023-CLS-Full-Cheviot-Carbon-Discussion-McIntosh.docx.pdf>.
- Mincyte, D., 2011. Subsistence and sustainability in post-industrial Europe: the politics of small-scale farming in Europeanising Lithuania. *Sociol. Rural.* 51 (2), 101–118.
- Mittenzwei, K., Gustavsen, G.W., Grimsrud, K., Lindhjem, H., Bjørkhaug, H., 2023. Perceived effects of climate policy on rural areas and agriculture: a rural-urban divide. *J. Rural Stud.* 100.
- Morena, E., Krause, D., Stevis, D., 2020. *Just Transitions: Social Justice in the Shift towards a Low-Carbon World*. Pluto Press, London.
- Murphy, S.P., Cannon, S., Walsh, L., 2022. Just transition frames: recognition, representation, and distribution in Irish beef farming. *J. Rural Stud.* 94, 150–160.
- Newell, P., 2022. Climate justice. *J. Peasant Stud.* 49 (5), 915–923.
- Newell, P., 2021. *Power Shift: the Global Political Economy of Energy Transitions*. Cambridge University Press, Cambridge.
- Newell, P., Price, R., Daley, F., 2023. Landscapes of (In)justice: reflecting on voices, spaces, and alliances for just transition. Working Paper. Institute of Development Studies.
- Newell, P., Srivastava, S., Naess, L.O., Torres Contreras, G.A., Price, R., 2021. Toward transformative climate justice: an emerging research agenda. *Wiley Interdisciplinary Reviews: Clim. Change* 12 (6), e733.
- Newell, P., Mulvaney, D., 2013. The political economy of the ‘just transition’. *Geogr. J.* 179 (2), 132–140.
- Osborne, T., Brock, S., Chazdon, R., Chomba, S., Garen, E., Gutierrez, V., Lave, R., Lefevre, M., Sundberg, J., 2021. The political ecology playbook for ecosystem restoration: principles for effective, equitable, and transformative landscapes. *Global Environ. Change* 70.
- Otsuki, K., 2016. Procedural equity and corporeality: imagining a just recovery in Fukushima. *J. Rural Stud.* 47, 300–310.
- Pascual, U., Phelps, J., Garmendia, E., Brown, K., Corbera, E., Martin, A., Gomez-Baggethun, E., Muradian, R., 2014. Social equity matters in payments for ecosystem services. *Bioscience* 64 (11), 1027–1036.
- Patterson, J.J., Thaler, T., Hoffmann, M., Hughes, S., Oels, A., Chu, E., Mert, A., Huitema, D., Burch, S., Jordan, A., 2018. Political feasibility of 1.5 C societal transformations: the role of social justice. *Curr. Opin. Environ. Sustain.* 31, 1–9.
- Pellow, D.N., 2016. Environmental justice and rural studies: a critical conversation and invitation to collaboration. *J. Rural Stud.* 47, 381–386.
- Peluso, N.L., 2017. Plantations and Mines: Resource Frontiers and the Politics of the Smallholder Slot. *J. Peasant Stud.* 44 (4), 834–869.
- Pickering, J., Coolsaet, B., Dawson, N., Suissey, K.M., Inoue, C.Y., Lim, M., 2022. Rethinking and upholding justice and equity in transformative biodiversity governance. In: Visseren-Hamakers, K. (Eds.), *Transforming Biodiversity Governance*. Cambridge University Press, Cambridge.
- Pruitt, L.R., Sobczynski, L.T., 2016. Protecting people, protecting places: what environmental litigation conceals and reveals about rurality. *J. Rural Stud.* 47, 326–336.
- Puupponen, A., Lonkila, A., Savikurki, A., Karttunen, K., Huttunen, S., Ott, A., 2022. Finnish dairy farmers’ perceptions of justice in the transition to carbon-neutral farming. *J. Rural Stud.* 90, 104–112.
- Ribot, J.C., Peluso, N.L., 2003. A theory of access. *Rural Sociol.* 68 (2), 153–181.
- Rodriguez, I., Walter, M., Temper, L., 2024. *Just Transformations: Grassroots Struggles for Alternative Futures*. Pluto Press, London.
- Sayan, R.C., 2017. Urban/rural division in environmental justice frameworks: revealing modernity-urbanisation nexus in Turkey’s small-scale hydropower development. *Local Environ.* 22 (12), 1510–1525.
- Schlosberg, D., 2007. *Defining Environmental Justice: Theories, Movements, and Nature*. Oxford University Press, Oxford.
- Scoones, I., 2023. Livestock, methane, and climate change: the politics of global assessments. *Wiley Interdisciplinary Reviews: Clim. Change* 14 (1), e790.
- Scottish Land Commission, 2023. *Responsible Natural Capital and Carbon Management*. Available at: https://www.landcommission.gov.scot/downloads/62eb846b28bdb_Responsive%20Natural%20Capital%20and%20Carbon%20Management%20Protocol.pdf.
- Sekine, Y., 2021. Emerging ‘agrarian climate justice’ struggles in Myanmar. *J. Peasant Stud.* 48 (3), 517–540.
- Selwyn, B., 2021. A green new deal for agriculture: for, within, or against capitalism? *J. Peasant Stud.* 48 (4), 778–806.
- Shah, E., Vos, J., Veldwisch, G.J., Boelens, R., Duarte-Abadía, B., 2021. Environmental justice movements in globalising networks: a critical discussion on social resistance against large dams. *The Journal of Peasant Studies*, 48 (5), 1008–1032.
- Sharma, K., Walters, G., Metzger, M.J., Ghazoul, J., 2023. Global woodlands—The rescaling of forest governance in Scotland. *Land Use Pol.* 126.

- Sikor, T., Martin, A., Fisher, J., He, J., 2014. Toward an empirical analysis of justice in ecosystem governance. *Conservation Letters* 7 (6), 524–532.
- Stepanek, 2019. *Očekávané Klimatické Podmínky V České Republice, Část I. Brno: Akademie Věd ČR.*
- Stavis, D., Felli, R., 2020. Planetary just transition? How inclusive and how just? *Earth System Governance* 6.
- Stock, R., 2023. Power for the Plantationocene: solar parks as the colonial form of an energy plantation. *J. Peasant Stud.* 50 (1), 162–184.
- Temper, L., Walter, M., Rodriguez, I., Kothari, A., Turhan, E., 2018. A perspective on radical transformations to sustainability: resistances, movements and alternatives. *Sustain. Sci.* 13 (3), 747–764.
- Toogood, M., 2003. Decolonizing Highland conservation. In: Adams, W.M., Mulligan, M. (Eds.), *Decolonising Nature: Strategies for Conservation in a Post-Colonial Era.* Earthscan, London, pp. 220–246.
- Trees for Life, 2020. **Scoping of Nature-Based Business Opportunities.** Available at: <https://treesforlife.org.uk/wp-content/uploads/2021/08/East-West-Wild-Nature-based-Business-Scoping-Report-Nov-20.pdf>.
- Van der Ploeg, J.D., 2020. Farmers' upheaval, climate crisis and populism. *J. Peasant Stud.* 47 (3), 589–605.
- Van Sant, L., Hardy, D., Nuse, B., 2021. Conserving what? Conservation easements and environmental justice in the coastal US South. *Hum. Geogr.* 14 (1), 31–44.
- Věžník, A., Král, M., Svobodová, H., 2013. Agriculture of the Czech Republic in the 21st century: from productivism to post-productivism. *Quaest. Geogr.* 32 (4), 7–14.
- Walker, C., Mason, S., Bednar, D., 2018. Sustainable development and environmental injustice in rural Ontario, Canada: cases of Wind energy and biosolid processing. *Journal of Rural and Community Development* 13 (2).
- Whyte, K., 2018. Settler colonialism, ecology, and environmental injustice. *Environment and Society* 9 (1), 125–144.
- Wightman, A., 2013. *The Poor Had No Lawyers: Who Owns Scotland and How They Got it.* Birlinn.
- Woods, M., 2012. Rurality. In: Anheier, H.K., Juergensmeyer, M. (Eds.), *Encyclopedia of Global Studies.* Sage Publications, Thousand Oaks.

Principales grilles d'analyse

TABLE 5.1 – Nœuds encodés : Enjeux fonciers

Nœuds parents	Nœuds enfants
Conforter les exploitations en place	Ceux en place ont besoin de terres
	Trop d'abandon de nouveaux projets
	Perte de prés au profit du maraîchage
	Perte de prés en raison d'un changement de propriétaire
	Trop de projets non viables et/ou non professionnels
	Augmentation des prix
	Enfrichement
	Exigences des propriétaires non agriculteurs
	Refus de faire des baux
Difficultés d'accès aux terres pour l'installation	Mène à des abandons de projets
	Course aux surfaces
	Peu de subventions pour les modèles alternatifs
	Peu d'accompagnement institutionnel pour les modèles alternatifs
	Difficultés de logement
	Prix trop élevés
	Morcellement
	Refus de vente de la part des propriétaires (attachement)
	Refus de faire des baux
Stratégies pour obtenir des terres	À travers des connaissances
	À travers d'autres agriculteurs
	Accords informels
	Construire une crédibilité
	Plus de valeur ajoutée pour avoir besoin de moins de surface
	Défricher
	Via les institutions

TABLE 5.2 – Nœuds encodés : Évolutions souhaitées de l’agriculture de montagne

Nœuds parents	Nœuds enfants 1	Nœuds enfants 2
Le pastoralisme doit être maintenu	Pour maintenir des paysages ouverts	Pour le maintien d’un tissu social
		Pour la biodiversité
		Pour la lutte contre le changement climatique
	Modèle agricole le plus adapté au milieu	
	C’est la tradition	
Le pastoralisme doit évoluer vers une relocalisation	Meilleur modèle d’élevage que l’élevage intensif	
	Pour contribuer à l’alimentation locale	
	Pour produire une viande de meilleure qualité	
	Pour avoir plus de petites fermes	
	Difficultés d’installation	
	Pour s’adapter au changement climatique	
	Pour être plus indépendant des subventions	
	Pour un meilleur entretien des paysages	
	Pour la satisfaction professionnelle	
	Diversifier les cheptels (ovin, caprin)	
Diversifier l’agriculture de montagne	Pour être moins polluant	
	Pour permettre plus d’installations	
	Pour la souveraineté ou l’autonomie alimentaire	
	Paysage	Des paysages plus ouverts
		Plus d’élevage dans les zones intermédiaires
		Difficulté accès terres en fond de vallées
Avoir des productions alimentaires peu polluantes		
Difficultés techniques et de viabilité		
Déclin de l’agriculture comme opportunité pour la reforestation	Les forêts comme puits de carbone	
	La biodiversité des milieux fermés	
	La forêt comme lieu de vie désirable	
	Réduction des activités agricoles seulement autour des villages	
	Laisser la forêt remonter pour s’adapter au changement climatique	
	Les impacts environnementaux négatifs de l’élevage pastoral	